

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

Recherche
Textes fondamentaux du CNRS
légale/Information
Réglementation
Actes administratifs
activités de recherche
« Nul n'est censé ignorer la loi »...

Article unique
Art. 1. -
Art. 2. -
Art. 3. -

Mesures particulières
Comités, conseils et commissions
Conseil d'administration
Concours et promotions
Distinctions
Éméritat

fonctionnaires
statutaires communes - aux corps de fonctionnaires
statutaires et technologiques - Vu le décret n° 84-1185 du 27
décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de
des établissements publics scientifiques et technologiques

fonctionnaires
secondaires - Vu le décret n° 84-1185 du 27
décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de
des établissements publics scientifiques et technologiques

Administration de la recherche
Budget - finances, comptabilité
Ordonnateur / Comptable



www.cnrs.fr

N°1

JANVIER 2016

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Janvier 2016
ISSN 1148-4853

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.04 La direction du CNRS

- Nomination de Cynthia SAYEGH aux fonctions de responsable de la cellule TGIR et adjointe au responsable du service d'appui financier à la science de la Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM) - 11/01/2016 - - DEC162996DSFIM

02.08 Le CNRS en région

02.08.02 Compétence des délégués régionaux

- Décision portant modification de la décision DEC140817DAJ du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange - 29/01/2016 - - DEC160050DAJ

02.10 Les instances consultatives

02.10.02 Le comité national de la recherche

02.10.02.01 Les sections

- Décision constituant la commission électorale spécialisée pour l'élection des membres des sections du Comité national de la recherche scientifique - 07/01/2016 - - DEC152899DAJ
- Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique - 29/01/2016 - - DEC160099DAJ
- Décision constituant la commission électorale pour l'élection des membres des sections du Comité National de la recherche scientifique - 07/01/2016 - - DEC152896DAJ

04. Personnels

04.02 Recrutement

04.02.03 Personnels contractuels de droit public

- Circulaire relative à l'emploi des personnels contractuels du CNRS - 01/01/2016 - - CIR160052DRH

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.01.01.02. 2015

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Olivier Giraud, directeur par intérim et Mme Léa Lima, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° UMR3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE). - 13/01/2016 - - DEC152882INSHS
- Décision portant nomination de Mme Vanessa DE LA GRANGE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé (UTCBS) - 21/12/2015 - - DEC163157DR01
- Décision portant cessation de fonctions de M. Christian BLEUX, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative (BFA) - 01/12/2015 - - DEC152606DR01

07.01.01.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Mathieu LEROUX-COYAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM) - 25/01/2016 - - DEC160079DR01
- Décision portant cessation de fonction de Mme Cécile Vidal, directrice adjointe, et nomination de M. Romain Huret aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR8168 (Mondes Américains). - 13/01/2016 - - DEC152928INSHS

- Décision portant cessation de fonction de Mme Odile Journet, directrice adjointe et nomination de Mme Marianne Lemaire aux fonctions de directrice adjointe de l'UMR8171 (IMAf) - 13/01/2016 - - DEC152929INSHS
- Décision portant nomination de Mme Françoise Daucé aux fonctions de directrice de l'UMR8083 (CERCEC) - 13/01/2016 - - DEC152930INSHS
- Décision portant nomination de M. Rainer Maria Kiesow aux fonctions de directeur de l'UMR8131 - 13/01/2016 - - DEC152931INSHS
- Décision portant nomination de M. Wolf Feuerhahn et de M. Rafael Mandressi aux fonctions de directeurs adjoints de l'UMR8560 (CAK) - 13/01/2016 - - DEC152932INSHS
- Renouvellement de décision de nomination de Fabrice BOUDJAABA en tant que chargé de mission. - 12/01/2016 - - DEC152870INSHS
- Décision portant nomination de Mme Valérie November aux fonctions de directrice et de MM. Gilles Jeannot et Pascal Ughetto aux fonctions de directeurs adjoints de l'UMR8134 Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés, à compter du 1er janvier 2016 - 02/02/2016 - - DEC152781INSHS
- Décision portant nomination de M. Alexandre HENRY et de M. Yann RICHARD comme directeurs adjoints par intérim de l'UMR8586, à compter du 1er janvier 2016 - 26/01/2016 - - DEC163024INSHS
- Décision portant cessation de fonction de M. Guillaume Carré, directeur adjoint, et nomination de Mme Véra Dorofeeva-Lichtmann aux fonctions de directrice adjointe et de M. Xavier Paulès aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR8173 (CCJ) - 13/01/2016 - - DEC152927INSHS

07.01.02. DR2

07.01.02.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Catherine Cantrel aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8197 intitulée Institut de Biologie de l'Ecole normale supérieure - 23/11/2015 - - DEC152453DR02
- Décision portant nomination de Mme Elsa Van Elslande aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale - 23/11/2015 - - DEC152454DR02
- Décision portant nomination de Mme Pascale Jolivet aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8226 intitulée Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes - 23/11/2015 - - DEC152455DR02
- Décision portant cessation de fonctions de Mme Claire-Marie Pradier et nomination de M. Xavier Carrier aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR2482 intitulée " Institut des Matériaux de Paris-Centre (IMPC)" - 19/01/2016 - - DEC152658INC
- Décision portant nomination de M. Rémi Duhamel aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7590 Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie (IMPMC) - 21/07/2015 - - DEC151649DR02

07.01.02.08. 2016

- Décision portant nomination de Monsieur François COULOUVRAT aux fonctions de chargé de mission - 12/01/2016 - - DEC152115INSIS

07.01.05. DR5

07.01.05.07. 2015

- Décision de nomination de Mme Vermeersch aux fonctions de directrice et de Mme De Biase et Mme Deboulet aux fonctions de directrices adjointes de l'UMR7218, à compter du 1er janvier 2016 - 21/12/2015 - - DEC152775INSHS

07.01.05.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Patricia Paperman, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS) - 18/01/2016 -

- DEC162943INSHS

- Décision portant nomination de Madame Isabelle SAGNES en qualité de chargée de mission - 12/01/2016 - - DEC152122INSIS

07.01.06. DR6

07.01.06.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Pascaline Hoël aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS76 intitulée INIST - 22/01/2016 - - DEC160035DR06

- Décision portant nomination de Monsieur Christian Pieralli aux fonctions de chargé de mission - 08/01/2016 - - DEC152868DR06

- Décision portant nomination de Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS76 intitulée INIST - 22/01/2016 - - DEC163017DR06

07.01.07. DR7

07.01.07.07. 2015

- Décision portant cessation de fonctions de M. Bernard BEGUIN, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR5256 intitulée "Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon". - 10/11/2015 - - DEC152337DR07

- Décision portant nomination de Mme Nathalie BAILO aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5308 intitulée "Centre International de Recherche en Infectiologie". - 20/11/2015 - - DEC152336DR07

07.01.07.08. 2016

- Décision portant nomination de Monsieur Fabien GODEFERD aux fonctions de chargé de mission - 12/01/2016 - - DEC152118INSIS

07.01.08. DR8

07.01.08.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Friedrich PILLER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité UPR4301 intitulée "Centre de Biophysique Moléculaire" - CBM. - 18/01/2016 - - DEC163114DR08

- Décision portant nomination de Monsieur Stéphane BILA aux fonctions de chargé de mission - 12/01/2016 - - DEC152113INSIS

- Décision portant nomination de Mme Anne BRACONNIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR4301 intitulée "Centre de Biophysique Moléculaire" - CBM. - 18/01/2016 - - DEC163112DR08

- Décision portant nomination de M. Franck COSTE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité UPR4301 intitulée "Centre de Biophysique Moléculaire" - CBM. - 18/01/2016 - - DEC163115DR08

- Décision portant nomination de M. Thierry ARTUSO aux fonctions de sous-directeur de l'unité propre de recherche (UPR) n° UPR4301 « Centre de biophysique moléculaire » (CBM). - 12/01/2016 - - DEC163001INC

- Décision portant nomination de Mme Aurélia LE DANTEC aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité UPR4301 intitulée "Centre de Biophysique Moléculaire" - CBM. - 18/01/2016 - - DEC163116DR08

-

- Décision portant nomination de Mme Cristine GONCALVES aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR4301 intitulée "Centre de Biophysique Moléculaire" - CBM.

- 18/01/2016 - - DEC163111DR08

07.01.10. DR11

07.01.10.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Christian JUTTEN aux fonctions de chargé de mission - 12/01/2016 - - DEC152470INS2I

07.01.11. DR12

07.01.11.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Romain BASTIEN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS3514 intitulée Stella Mare - 16/12/2015 - - DEC151620DR12

07.01.11.08. 2016

- Décision portant cessation de fonctions de M. Bernard Porterie, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI) - 20/01/2016 - - DEC152645INSIS

07.01.13. DR14

07.01.13.08. 2016

- Décision portant nomination de Madame Martine MASBERNAT aux fonctions de chargée de mission - 12/01/2016 - - DEC152120INSIS

- Décision portant nomination de M. Marc-Olivier KILLIJIAN aux fonctions de chargé de mission - 12/01/2016 - - DEC152469INS2I

07.01.14. DR15

07.01.14.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Anne-Emilie ALLAIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5287 intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCA) - 29/10/2015 - - DEC152732DR15

07.01.14.08. 2016

- Décision portant nomination de Madame Nathalie MALBERT aux fonctions de chargé de mission - 12/01/2016 - - DEC152119INSIS

07.01.15. DR16

07.01.15.07. 2015

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Kono Mari et nomination de M. Fabien Grasset aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale n° UMI3629, intitulée "Laboratory for Innovative Key Materials and Structures" (LINK) - 20/01/2016 - - DEC152456INC

- Renouvellement de la nomination de M. Daniel BORGIS aux fonctions de chargé de mission à temps partiel - 12/01/2016 - - DEC152459INC

- Renouvellement de la nomination de M. Thierry LOISEAU aux fonctions de chargé de mission à temps partiel - 26/01/2016 - - DEC152460INC

07.01.15.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Brigitte d ANDREA-NOVEL aux fonctions de chargée de mission - 12/01/2016 - - DEC152784INS2I

07.01.16.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Claude Colledani aux fonctions de chargé de mission - 12/01/2016 - - DEC152763IN2P3

- Décision portant nomination de M. François COUTY aux fonctions de directeur par intérim à/c du 01/02/2016 de l'UMR8180 intitulée "Institut Lavoisier de Versailles" (ILV) - 18/01/2016 - - DEC162987INC

07.01.16. DR17

07.01.16.07. 2015

- Renouvellement de la décision de nomination de Sylvie OLLITRAULT en tant que chargée de mission - 12/01/2016 - - DEC152873INSHS

07.01.16.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Virginie Bertot aux fonctions de chargée de mission - 12/01/2016 - - DEC152866DR17

- Décision portant nomination de Mme Alexandra Schilliger aux fonctions de chargée de mission - 12/01/2016 - - DEC152864DR17

07.01.17. DR18

07.01.17.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Annunziata SAVOIA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8523 intitulée Physique des lasers atomes et molécules - 25/01/2016 - - DEC152749DR18
- Décision portant nomination de M. Guy Lippens aux fonctions de chargé de mission à temps partiel auprès de la déléguée régionale de la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie - 18/01/2016 - - DEC152893DAJ
- Décision portant nomination de Mme Laurence DEBEAUVAIS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8198 intitulée Evolution Ecologie Paléontologie - 15/12/2015 - - DEC152241DR18
- Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-DUVAL, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7338 intitulée Biomécanique et Bioingénierie - 08/01/2016 - - DEC152003DR18
- Décision portant nomination de M. Mathieu GENETE aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR8019 intitulée Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques - 17/12/2015 - - DEC152769DR18

07.01.18. DR19

07.01.18.08. 2016

- Décision portant nominations par intérim de M. Antoine Maignan et de M. Loïc Le Pluart respectivement aux fonctions de directeur et de directeur adjoint de l'unité mixte de service n° UMS3318 intitulée "CNRT Matériaux" - 19/01/2016 - - DEC152926INC
- Renouvellement de décision de nomination de M. Basudeb CHAUDHURI en tant que chargé de mission - 12/01/2016 - - DEC152872INSHS

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.07. 2015

- Décision portant nomination de M.Gérard Richard aux fonctions de chargé de mission - 12/01/2016 - - DEC152032DSFIM
- Décision portant nomination de M.Gérard Zanon aux fonctions de chargé de mission - 12/01/2016 - - DEC152033DSFIM

07.01.20.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Kevin GEIGER aux fonctions de chargé de mission - 12/01/2016 - - DEC152887CNPS
- Décision portant nomination de Mme Frédérique MAZE-CORADIN aux fonctions de chargé de mission - 12/01/2016 - - DEC152888CNPS
- Décision portant nomination de M. Damien MONCOQ aux fonctions de chargé de mission - 12/01/2016 - - DEC152890CNPS
- Décision portant nomination de M. Pascal LOISEL aux fonctions de chargé de mission - 12/01/2016 - - DEC152891DRH
- Décision portant nomination de M.Emmanuel Vialan aux fonctions de chargé de mission - 12/01/2016 - - DEC152720DSFIM
- Décision portant renouvellement de nomination de Mme Laetitia PIERRON aux fonctions de chargé de mission auprès du Fonctionnaire de Sécurité de Défense pour le développement des applications informatiques ASSAV & MARION - 08/01/2016 - - DEC152818FSD
- Décision portant nomination de M. Yann AUGER aux fonctions de chargé de mission - 12/01/2016 - - DEC152886CNPS
- Décision portant nomination de M.Hugues Schoenfeld aux fonctions de chargé de mission - 12/01/2016 - - DEC152475DSFIM

- Décision portant nomination de M.Olivier Rainart aux fonctions de chargé de mission - 12/01/2016 - - DEC152036DSFIM
- Décision portant nomination de M.Patrice Geoffroy aux fonctions de chargé de mission - 12/01/2016 - - DEC152034DSFIM
- Décision portant nomination de Mme Christine Weil-Miko en qualité de chargée de mission - 18/01/2016 - - DEC163156DIST
- Décision portant renouvellement de la nomination de M. Philippe Roussignol, en qualité de chargé de mission - 26/01/2016 - - DEC163087DERCI

07.01.22. Instituts

07.01.22.07. 2015

- Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Michel Rosso aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut de Physique (INP) - 27/01/2016 - - DEC151300DAJ
- Décision portant nomination de Mme Fanny Farget aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) - 18/01/2016 - - DEC152918DAJ
- Décision portant nomination de M. Christian Olivetto aux fonctions de directeur adjoint technique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) - 18/01/2016 - - DEC152919DAJ
- Décision portant nomination de Mme Catherine Rechenmann aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB) - 18/01/2016 - - DEC152924DAJ
- Décision portant nomination de M. Jean-Maurice Dura aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB) - 18/01/2016 - - DEC152923DAJ
- Décision portant nomination de M. Hugues Lortat-Jacob aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB) - 18/01/2016 - - DEC152921DAJ
- Décision portant renouvellement de Mme Florence Noble aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB) - 18/01/2016 - - DEC152920DAJ

07.01.22.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Olivier Goubet aux fonctions de chargé de mission - 12/01/2016 - - DEC152765INSMI
- Décision portant nomination de M. Laurent Guillopé aux fonctions de chargé de mission - 12/01/2016 - - DEC152846INSMI
- Décision portant nomination de Mme Anne Imberty aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut de Chimie (INC) - 13/01/2016 - - DEC152863DAJ
- Décision portant nomination de Mme Frédérique de Fornel aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Physique (INP) - 27/01/2016 - - DEC152915DAJ
- Décision portant nomination de Mme Astrid Lambrecht aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Physique (INP) - 27/01/2016 - - DEC152916DAJ
- Décision portant fin de fonctions de Mme Pascale Roubin aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Physique (INP) - 27/01/2016 - - DEC152917DAJ
- Nomination de Madame Victoria de Casteja en tant que chargée de mission - 26/01/2016 - - DEC162989INEE
- Décision portant nomination de Mme Marie Gaille aux fonctions d'adjointe au directeur scientifique référent - 27/01/2016 - - DEC163064DAJ
- Décision portant nomination de M. Philippe Grellier aux fonctions de directeur de l'UMR7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes (MCAM) - 01/02/2016 - - DEC163091INEE
- Nomination de Monsieur François Fromard en tant que chargé de mission - 29/01/2016 - - DEC163092INEE

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.02.01.02. 2015

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc RENNEVILLE, directeur de l'unité UMS3726 intitulée Centre pour Les humAnités nuMériques et l'histOire de la justice (CLAMOR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/12/2015 - - DEC152719DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Anouk BARBEROUSSE, directrice par intérim de l'unité FRE3593 intitulée Sciences, Normes, Décisions (SND), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/12/2015 - - DEC152748DR01

07.02.01.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Farhad KHOSROKHAVAR, directeur par intérim de l'unité UMR8039 intitulée Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2016 - - DEC160159DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier CAPPE directeur de l'unité FRE3772 intitulée Laboratoire Traitement et Communication de l'Information, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2016 - - DEC160158DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier CAPPE directeur de l'unité FRE3772 intitulée Laboratoire Traitement et Communication de l'Information, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2016 - - DEC160148DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Stéphane DEMRI, directeur de l'unité UMR8643 intitulée Laboratoire Spécification et Vérification (LSV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/01/2016 - - DEC160062DR01
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pierre BOILLEY directeur de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/01/2016 - - DEC160060DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc ROBIN, directeur de l'unité UMR8259 intitulée Département d'Economie de Sciences Po, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/01/2016 - - DEC163080DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier GIRAUD, directeur par intérim de l'unité UMR3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/01/2016 - - DEC163075DR01

07.02.02. DR2

07.02.02.07. 2015

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7088 intitulée Dauphine recherches en management - 27/11/2015 - - DEC152638DR02
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie - 20/01/2015 - - DEC152477DR02
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas Berland, Directeur de l'unité UMR7088 intitulée Dauphine Recherches en Management par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/11/2015 - - DEC152637DR02
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alain PROCHIANTZ, directeur de l'unité UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/01/2015 - - DEC152476DR02

07.02.02.08. 2016

- Décision donnant délégation de signature à M. Olivier Vallon, directeur de l'unité GDR3422 intitulée Organismes photosynthétiques (PHOTOSYNT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2016 - - DEC160144DR02

07.02.04. DR4

07.02.04.07. 2015

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8622 intitulée Institut d'électronique fondamentale - 01/09/2015 - - DEC152426DR04

- Décision portant délégation de signature à Monsieur A. De Lustrac, directeur de l'unité UMR8622 intitulée Institut d'électronique fondamentale, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2015 - - DEC152425DR04

07.02.04.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Samuel WALLON, directeur de l'unité GDR3753 intitulée Chromodynamique quantique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152885DR04

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Patrick AUDEBERT, directeur de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152680DR04

- Décision portant délégation de signature à Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, directeur de l'unité UMR7231 intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152727DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées - 01/01/2016 - - DEC152723DR04

- Décision portant délégation de signature à Madame Anne DE BOUARD LIBERGE, directeur de l'unité UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152722DR04

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude BRIENT, directeur de l'unité UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince-Ringuet, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152670DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince-Ringuet - 01/01/2016 - - DEC152671DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7231 intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation - 01/01/2016 - - DEC152728DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses - 01/01/2016 - - DEC152681DR04

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Antoine ROUSSE, directeur de l'unité UMR7639 intitulée Laboratoire d'optique appliquée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152682DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7639 intitulée Laboratoire d'optique appliquée - 01/01/2016 - - DEC152683DR04

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Cornelis VAN DER BEEK, directeur de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des solides irradiés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152684DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des solides irradiés - 01/01/2016 - - DEC152685DR04

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard PIRE, directeur de l'unité UMR7644 intitulée Centre de physique théorique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152689DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7644 intitulée Centre de physique théorique - 01/01/2016 - - DEC152690DR04
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Francois HACHE, directeur de l'unité UMR7645 intitulée Laboratoire d'optique et biosciences, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152693DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7645 intitulée Laboratoire d'optique et biosciences - 01/01/2016 - - DEC152694DR04
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Yves MECHULAM, directeur de l'unité UMR7654 intitulée Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152699DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7654 intitulée Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique - 01/01/2016 - - DEC152701DR04
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Père ROCA CABARROCAS, directeur de l'unité UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152710DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces - 01/01/2016 - - DEC152711DR04
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Patrick LE TALLEC, directeur de l'unité UMR7649 intitulée Laboratoire de mécanique des solides, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152714DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7649 intitulée Laboratoire de mécanique des solides - 01/01/2016 - - DEC152715DR04
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Yvan MARTEL, directeur de l'unité UMR7640 intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152716DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7640 intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique - 01/01/2016 - - DEC152721DR04

07.02.05. DR5

07.02.05.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Halperin, directeur par intérim de l'unité UMR7074 intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/09/2015 - - DEC152046DR05
- Décision portant délégation de signature à M. Eric Millard, Mme Stephanie-Hennette-Vauchez, M. Robert Carvais pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7074, intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD. - 17/09/2015 - - DEC152047DR05

07.02.05.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe Fouqueré, directeur de l'unité FR3734 intitulée Fédération MathSTIC (MathSTIC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/01/2016 - - DEC163021DR05

07.02.06. DR6

07.02.06.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Leyval, directrice de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152567DR06

07.02.06.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Florence Chartier, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est. - 01/01/2016 - - DEC152485DR06

- Décision portant délégation de signature, à Mme Florence Chartier, adjointe à la déléguée régionale Centre-Est pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 01/01/2016 - - DEC152486DR06

- Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Danin en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale de la circonscription Centre Est - 01/01/2016 - - DEC152509DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Alain Dereux, directeur de l'unité FR2604 intitulée Sciences de la matière et technologies par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152515DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Blin, directeur de l'unité FR2843 intitulée Institut Jean Barriol - Chimie et Physique Moléculaires et Biomoléculaires par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152516DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Christian Moyne, directeur de l'unité FR2863 intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152517DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre Vallois, directeur de l'unité FR3198 intitulée Fédération Charles Hermite par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152518DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Didier Mainard, directeur de l'unité FR3209 intitulée Bioingénierie Moléculaire, Cellulaire et Thérapeutique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152519DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Daniel Hissel, directeur de l'unité FR3539 intitulée Fuel Cell LAB par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152520DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Vincent Boudon, directeur de l'unité GDR3152 intitulée Spectroscopie moléculaire par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152523DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Sylvain Picaud, directeur de l'unité GDR3622 intitulée GDR SUIE par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152525DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Bigand, directeur de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152527DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Abderrahim Jourani, directeur de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152528DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Foltete, directeur de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152529DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Chaillet, directeur de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152530DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Sylvain Picaud, directeur de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152531DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Daniel Gilbert, directeur de l'unité UMR6249 intitulée Laboratoire Chrono-Environnement par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152532DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Luc Pénicaud, directeur de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152533DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Pascal Neige, directeur de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences - Dijon par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152534DR06

- Décision portant délégation de signature à Mme Laurence Ravillon, directrice de l'unité UMR6295 intitulée Centre de Recherche sur le Droit des Marchés et des Investissements Internationaux par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152535DR06

- Décision portant délégation de signature à Mme Annie Dumont, directrice de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152536DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Franck Denat, directeur de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152537DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Alain Dereux, directeur de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152538DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Fabrice Meriaudeau, directeur de l'unité UMR6306 intitulée Laboratoire d'Électronique, d'Informatique et d'Image par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152539DR06

- Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Béjean, directrice de l'unité UMR6307 intitulée Laboratoire d'Economie de Dijon par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152540DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Christian Le Merdy, directeur de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152541DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Dominik Schaniel, directeur de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152542DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Didier Wolf, directeur de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152543DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Nabonnand, directeur de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152544DR06

- Décision portant délégation de signature à Mme Eva Buchi, directrice de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152545DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Mikhail Lebedkin, directeur de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux par la déléguée

régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152547DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Laurent Falk, directeur de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152548DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Xavier Coqueret, directeur de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152549DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Georges Durry, directeur de l'unité UMR7331 intitulée Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152550DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Raphaël Pik, directeur de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Péetrographiques et Géochimiques par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152551DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Jacques Pironon, directeur de l'unité UMR7359 intitulée Georessources par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152552DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Fabien Thomas, directeur de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152553DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Jouzeau, directeur de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152554DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Bertrand Tillier, directeur de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152555DR06

- Décision portant délégation de signature à M. François-Xavier Maquart, directeur de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152556DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Marion, directeur de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152559DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Bertrand Koebel, directeur de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'Économie Théorique et Appliquée par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152560DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Fabrice Lemoine, directeur de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152561DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Alain Walcarius, directeur de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152562DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Gros, directeur de l'unité UMR7565 intitulée Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152564DR06

- Décision portant délégation de signature à Mme Céline Reylé, directrice de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152565DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Denis Roizard, directeur de l'unité UMS3653 intitulée Gestion de l'Institut Carnot énergie et environnement de Nancy par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152568DR06

- Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Kauffmann, directrice par intérim de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152570DR06
- Décision portant délégation de signature à, M. Philippe Barral, directeur par intérim de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152571DR06
- Décision portant délégation de signature à, M. Francis Aubert, directeur de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152573DR06
- Décision portant délégation de signature à Mlle Nicole Benoit, responsable du service central de traitement de la dépense (SCTD) de la direction de l'information financière et des comptes (DCIF) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152574DR06
- Décision portant délégation de signature à Claire Priou-Jacotot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2604 intitulée Sciences de la matière et technologies - 01/01/2016 - - DEC152585DR06
- Décision portant délégation de signature à Claudine Jonon et Claire Priou-Jacotot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3152 intitulée Spectroscopie moléculaire - 01/01/2016 - - DEC152588DR06
- Décision portant délégation de signature à Eliane Soudagne pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3622 intitulée GDR SUIE - 01/01/2016 - - DEC152589DR06
- Décision portant délégation de signature à Corinne Martin et Sandrine Pinson pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement - 01/01/2016 - - DEC152593DR06
- Décision portant délégation de signature à François-Pierre Tourneux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager - 01/01/2016 - - DEC152595DR06
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) au titre de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie - 01/01/2016 - - DEC152596DR06
- Décision portant délégation de signature à Jean-Yves Hihn et Eliane Soudagne pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules - 01/01/2016 - - DEC152597DR06
- Décision portant délégation de signature à Gudrun Bornette, Olivier Fabbri, Francis Raoul, et Sylvie Costille pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6249 intitulée Laboratoire Chrono-Environnement - 01/01/2016 - - DEC152598DR06
- Décision portant délégation de signature à Lionel Bretilon et Olivier Lalouette pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation - 01/01/2016 - - DEC152599DR06
- Décision portant délégation de signature à Pierre Camberlin et Sophie Montuire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences - Dijon - 01/01/2016 - - DEC152600DR06
- Décision portant délégation de signature à Guy Millot, Roland Oltra, Claudine Jonon, Claire Priou-Jacotot, et Nathalie Dufour pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne - 01/01/2016 - - DEC152608DR06
- Décision portant délégation de signature à Catherine Baumont pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6307 intitulée Laboratoire d'Economie de Dijon - 01/01/2016 - - DEC152611DR06

- Décision portant délégation de signature à Mariana Haragus pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon - 01/01/2016 - - DEC152612DR06
- Décision portant délégation de signature à Paul Allé et Anne Clause pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations - 01/01/2016 - - DEC152614DR06
- Décision portant délégation de signature à Thierry Divoux et Christelle Lhoste-Kondratow et pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy - 01/01/2016 - - DEC152615DR06
- Décision portant délégation de signature à Pierre-Edouard Bour et Lydie Mariani pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré - 01/01/2016 - - DEC152616DR06
- Décision portant délégation de signature à Michel Musiol, Gérard Augustin et Sabrina Martin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française - 01/01/2016 - - DEC152617DR06
- Décision portant délégation de signature à Albert Tidu et Jacqueline Decker pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux - 01/01/2016 - - DEC152619DR06
- Décision portant délégation de signature à Dominique Thomas, Raphaël Schneider et Sylvie Vaultrin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés - 01/01/2016 - - DEC152620DR06
- Décision portant délégation de signature à Janos Sapi et Christelle Anstett pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims - 01/01/2016 - - DEC152621DR06
- Décision portant délégation de signature à Isabelle Geoffroy et Christian France-Lanord pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques - 01/01/2016 - - DEC152622DR06
- Décision portant délégation de signature à Anne-Sylvie André-Mayer et Philippe De Donato et Alain Tramonti pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7359 intitulée Georessources - 01/01/2016 - - DEC152623DR06
- Décision portant délégation de signature à Pascale Bauda, Christian Mustin, Caroline François, et Cécile Lorentz pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux - 01/01/2016 - - DEC152624DR06
- Décision portant délégation de signature à Bruno Charpentier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire - 01/01/2016 - - DEC152625DR06
- Décision portant délégation de signature à Laurent Martiny et Olivier Piot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire - 01/01/2016 - - DEC152626DR06
- Décision portant délégation de signature à Chantal Chretien et Yannick Toussaint pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications - 01/01/2016 - - DEC152630DR06

- Décision portant délégation de signature à Bruno Jeandidier et Catherine Tomson-Pallix pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'Économie Théorique et Appliquée - 01/01/2016 - - DEC152632DR06
- Décision portant délégation de signature à Sophie Didierjean et Edith Lang pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée - 01/01/2016 - - DEC152633DR06
- Décision portant délégation de signature à Mustapha Abdelmoula, Christophe Gantzer, Christophe Merlin et Michel Perdicakis pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement - 01/01/2016 - - DEC152635DR06
- Décision portant délégation de signature à Mounir Tarek pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7565 intitulée Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes - 01/01/2016 - - DEC152636DR06
- Décision portant délégation de signature à Isabelle Geoffroy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine - 01/01/2016 - - DEC152640DR06
- Décision portant délégation de signature à Jean-Michel Cromptin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3653 intitulée Gestion de l'Institut Carnot énergie et environnement de Nancy - 01/01/2016 - - DEC152641DR06
- Décision portant délégation de signature à André Didierjean et Isabelle Mouret pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux - 01/01/2016 - - DEC152642DR06
- Décision portant délégation de signature à Nélia Roulot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon - 01/01/2016 - - DEC152643DR06
- Décision portant délégation de signature à M. Pierre Guibert, directeur de l'unité UMR5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152841DR06
- Décision portant délégation de signature à Philippe Fluzin, Philippe Dillmann et Florence Tanguy, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux - 01/01/2016 - - DEC152843DR06
- Décision portant délégation de signature à Claire François et Viviane Jelski pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique - 01/01/2016 - - DEC162938DR06
- Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Castoldi, correspondant pour la protection des données par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC163134DR06
- Décision portant délégation de signature à Christian Le Merdy et Pascaline Saire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2753 intitulée Analyse Fonctionnelle, Harmonique et Probabilités - 01/01/2016 - - DEC160088DR06
- Décision portant délégation de signature à M. Gilles Lancien, directeur de l'unité GDR2753 intitulée Analyse Fonctionnelle, Harmonique et Probabilités par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC160089DR06
- Décision portant délégation de signature Massimo Nespolo et Anne Clause pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations - 01/02/2016 - - DEC160117DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Dominik Schaniel, directeur de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2016 - - DEC160118DR06

07.02.08. DR8

07.02.08.08. 2016

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean FEUILLARD, directeur de l'unité FR3503 intitulée "Génomique, Environnement, Immunité" ζ PCV, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 15/01/2016 - - DEC160004DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Pascal BRAULT, directeur de l'unité FR776 intitulée "Energétique, Propulsion, Espace, Environnement" - EPEE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 15/01/2016 - - DEC160005DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Christine FERNADEZ-MALOIGNE, directrice de l'unité FR3423 intitulée "Fédération de recherche Mathématiques et Interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité" - MIRES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 15/01/2016 - - DEC160007DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Joël BIARD, directeur de l'unité FR3482 intitulée "Fédération des études supérieures du Moyen-Age et de la Renaissance" - FESMAR, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

- 15/01/2016 - - DEC160009DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Jérôme LE ROUSSEAU, directeur de l'unité FR2964 intitulée "Fédération Denis Poisson" - FDP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 15/01/2016 - - DEC160010DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Franck FAYON, directrice de l'unité FR2950 intitulée "Fédération RMN du Solide à Hauts Champs" ζ RMN-SHC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 15/01/2016 - - DEC160012DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. David GIRON, directeur de l'unité UMR7261 intitulée "Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte" - IRBI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 15/01/2016 - - DEC160015DR08

- Décision portant délégation de signature à Mme Nadine BUSSON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7261 intitulée "Institut de recherche sur la biologie de l'insecte" - IRBI - 25/01/2016 - - DEC160016DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Pierre SIMORRE, directeur de l'unité FR3050 intitulée "Très grande infrastructure de résonance magnétique nucléaire à très hauts champs" - IR RMN THC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 15/01/2016 - - DEC160017DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Patrick SIMON, directeur de l'unité FR3469 intitulée "Matériaux Val de Loire-Limousin" - MATV2L, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 15/01/2016 - - DEC160025DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Patrick VIGNAUD, Directeur de l'unité UMR7262 intitulée "Institut International de paléoprimatologie humaine : évolution et paléoenvironnements" - IPHEP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 12/01/2016 - - DEC163005DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Olivier DE VIRON, directeur de l'unité UMR7266 intitulée "Littoral, Environnement et Sociétés" - LIENSs par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 12/01/2016 - - DEC163006DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Didier BOUCHON, directeur de l'unité UMR7267 intitulée "Ecologie et Biologie des Interactions" - EBI - 12/01/2016 - - DEC163011DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Olivier MARTIN, directeur de l'unité UMR7311 intitulée "Institut de Chimie Organique et Analytique" - ICOA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 12/01/2016 - - DEC163015DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Sabine PETIT, directrice de l'unité UMR7285 intitulée "Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers" - IC2MP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 15/01/2016 - - DEC163069DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation" - CEMHTI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 15/01/2016 - - DEC163096DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Eva JAKAB TOTH, Directrice de l'unité UPR4301 intitulée "Centre de Biophysique Moléculaire" - CBM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 15/01/2016 - - DEC163109DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Yves GERVAIS, Directeur de l'unité UPR3346, intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - PPRIME, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 15/01/2016 - - DEC163119DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Michel COGNE, directeur de l'unité UMR7276 intitulée "Contrôle des Réponses Immunes B et des Lymphoproliférations" - CRIBL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 15/01/2016 - - DEC163135DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Gilles PAINAUD, directeur de l'unité UMR7292 intitulée "Génétique, Immunologie Chimie et Cancer" - GICC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 15/01/2016 - - DEC163139DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Valérie QUESNIAUX, Directrice de l'unité UMR7355 intitulée "Immunologie, Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires" - INEM, par el délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 15/01/2016 - - DEC163145DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Iskender GOKALP, directeur de l'unité UPR3021, intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement " - ICARE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 15/01/2016 - - DEC163151DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Olivier MARTIN, directeur de l'unité FR2708 intitulée "Physique et Chimie du Vivant" - PCV, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 15/01/2016 - - DEC160002DR08

07.02.09. DR10

07.02.09.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Eric Westhof, directeur de l'unité FRC1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/12/2015 - - DEC152904DR10

07.02.09.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Bertrand Seraphin, directeur de l'unité UMR7104 Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/01/2016 - - DEC163004DR10
- Décision portant délégation de signature à M. Stefan Haacke, directeur de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2016 - - DEC163000DR10

07.02.10. DR11

07.02.10.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine ANQUETIN, directrice de l'unité UMR5564 intitulée Laboratoire d'Etude des Transferts en Hydrologie et Environnement (LTHE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/01/2016 - - DEC162949DR11
- Décision portant délégation de signature à Yannick CHAMPION, directeur de l'unité UMR5266 intitulée Science et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMAP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/01/2016 - - DEC162945DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc JAFFREZO, directeur de l'unité UMR5183 intitulée Laboratoire de Glaciologie et de Géophysique de l'Environnement (LGGE) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/01/2016 - - DEC162947DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Thierry GALLAY, directeur de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier (IF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/01/2016 - - DEC162946DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe CREBIER, directeur de l'unité UMS3040 intitulée Circuits Multi-Projets (CMP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/01/2016 - - DEC163027DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Thierry BOUCHE, directeur de l'unité UMS5638 intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (Mathdoc), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/01/2016 - - DEC163028DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Thierry BARON, directeur de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies et de la Microélectronique (LTM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/01/2016 - - DEC163029DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Gerardus RIKKEN, directeur de l'unité UPR3328 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2016 - - DEC162972DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Ahcene BOUMENDJEL, directeur de l'unité UMR5063 intitulée Département de Pharmacologie Moléculaire (DPM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/01/2016 - - DEC162998DR11
- Décision portant délégation de signature à Mme Monica BACIU, directrice de l'unité UMR5105 intitulée Laboratoire de Psychologie et NeuroCognition (LPNC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2016 - - DEC160032DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Luc FRAPPAT, directeur de l'unité UMR5108 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique (LAPTH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2016 - - DEC160034DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Philippe BRIAND, directeur de l'unité UMR5127 intitulée Laboratoire de Mathématiques (LAMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2016 - - DEC160037DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Emmanuel BROQUIN, directeur de l'unité UMR5130, intitulée Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique -Laboratoire d'Hyperfréquence et Caractérisation (IMEP-LAHC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2016 - - DEC160038DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Salvador MIR, directeur de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2016 - - DEC160040DR11
- Décision portant délégation de signature à M. James ROUDET, directeur de l'unité UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2ELab), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2016 - - DEC160042DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Eric GAUSSIÉ, directeur de l'unité UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2016 - - DEC160043DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude LEPRETRE, directeur de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2016 - - DEC160044DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Didier CHAUSSY, directeur de l'unité UMR5518 intitulée Laboratoire Génie des Procédés Papetiers (LGP2), par le délégué régional en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 21/01/2016 - - DEC160047DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Achim WIRTH, directeur de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/01/2016 - - DEC160055DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Nadia EL KISSI, directrice de l'unité UMR5520 intitulée Laboratoire Rhéologie des Procédés (LRP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/01/2016 - - DEC160056DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Gioacchino VIGGIANI, directeur de l'unité UMR5521 intitulée Sols, solides, structures et risques (3SR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/01/2016 - - DEC160058DR11

- Décision portant délégation de signature à M. François POMPANON, directeur de l'unité UMR5553 intitulée Laboratoire d'Ecologie alpine (LECA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/01/2016 - - DEC160063DR11

- Décision portant délégation de signature M. Giovanni LAMANNA, directeur de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/01/2016 - - DEC160064DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric CHANDEZON, directeur de l'unité UMR5819 intitulée Structures et Propriétés d'Architectures Moléculaires (SPRAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/01/2016 - - DEC160065DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Arnaud LUCOTTE, directeur de l'unité UMR5821, intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/01/2016 - - DEC160070DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Ioan-Lucian PREJBEANU, directeur de l'unité UMR8191 intitulée Spintronique et technologie des composants (SPINTEC) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/01/2016 - - DEC160071DR11

- Décision portant délégation de signature à Michel FILY, directeur par intérim de l'unité UMS832, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/01/2016 - - DEC160072DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne IMBERTY, directrice de l'unité UPR5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/01/2016 - - DEC160073DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Radu BURLACU, directeur de l'unité FRE3748, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Appliquées à la Gestion (CERAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/01/2016 - - DEC163019DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Sébastien BERGER, directeur de l'UMS2920, intitulée Observatoire des Micro et Nano Technologies (OMNT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/01/2016 - - DEC160080DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Gabriel VALAY, directeur de l'unité UMS3370 intitulée Station Alpine Joseph Fourier (SAJF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/01/2016 - - DEC160084DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Brigitte BIDEGARAY FESQUET, directrice de l'unité UMS3042 intitulée Moyens Informatiques Multimédia, Information Scientifique (MI2S), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2016 - - DEC160085DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Stéphane CORDIER, directeur de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2016 - - DEC160086DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Darren HART, directeur de l'unité UMS3518 intitulée Integrated Structural Biology, Grenoble (ISBG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2016 - - DEC160095DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Alexandre KRAINIK, directeur de l'unité UMS3552 intitulée IRMAGE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2016 - - DEC160100DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Serge COSNIER, directeur de l'unité UMR5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2016 - - DEC160101DR11

- Décision portant délégation de signature à M. François-Xavier DESERT, directeur de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2016 - - DEC160102DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe CINQUIN, directeur de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2016 - - DEC160103DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Jérôme MARS, directeur de l'unité UMR5216 intitulée Grenoble Images Parole Signal Automatique (GIPSA-lab), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2016 - - DEC160110DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Sylvain COTTAZ, directeur de l'unité FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2016 - - DEC160113DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc SCHWARTZ, directeur de l'unité FR3381 intitulée Pôle Grenoble Cognition (PGC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2016 - - DEC160115DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Stéphane LEMARIE, directeur de l'unité UMR5313 intitulée Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble (GAEL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2016 - - DEC160116DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Daniel LLERENA, directeur de l'unité FR3311 intitulée INNOVACS Innovation, Connaissances et Société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2016 - - DEC160120DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Julia MEYER, directrice de l'unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes (CPTGA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2016 - - DEC160122DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Etienne BUSTARRET, directeur de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel (Néel), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2016 - - DEC160152DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis BARRAT directeur de l'unité UMR5588, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPHY), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/01/2016 - - DEC162948DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Florence MARANINCHI, Directrice de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/01/2016 - - DEC162954DR11

- Décision donnant délégation de signature à Mme Anna MINGUZZI, directrice de l'unité UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux condensés (LPM2C), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/01/2016 - - DEC162952DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Fabien ARNAUD, directeur par intérim de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/01/2016 - - DEC162951DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Monika WOLOSZYN, directrice de l'unité UMR5271 intitulée Laboratoire Optimisation de la Conception et Ingénierie de l'Environnement (LOCIE) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/01/2016 - - DEC162944DR11

07.02.12. DR13

07.02.12.07. 2015

- GDR3544 - Délégation de signature PRM de M. Joseph GRIL - 19/10/2015 - - DEC152263DR13

07.02.12.08. 2016

- UMR5214 - Délégation de signature de M. Alain FOUCARAN - 25/01/2016 - - DEC160075DR13

- UMR5048 - Délégation de signature de M. Pierre-Emmanuel MILHIET - 18/01/2016 - -
DEC163162DR13

- UMR5243 - Délégation de signature de M. Jean-Louis BODINIER - 13/01/2016 - -
DEC163047DR13

- UMR5140 - Délégation de signature de M. David LEFEVRE - 11/01/2016 - - DEC162993DR13

- UMR5140 - Délégation de signature PRM de M. David LEFEVRE - 11/01/2016 - -
DEC162994DR13

- UMR5237 - Délégation de signature PRM de Mme Anne DEBANT - 06/01/2016 - -
DEC162956DR13

- UMR5237 - Délégation de signature de Mme Anne DEBANT - 06/01/2016 - - DEC162955DR13

07.02.13. DR14

07.02.13.07. 2015

- Décision portant modification de la décision DEC142563DAJ du 14 novembre 2014 portant
délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées

- 14/01/2016 - - DEC162937DAJ

07.02.14. DR15

07.02.14.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Balcou, directeur de l'unité mixte e
recherche n° UMR5107, intitulée Centre des Lasers Intenses et Applications (CELIA), par la
déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/12/2015 - - DEC152392DR15

- Décision portant délégation de signature à M. Dorchie pour les actes relevant des attributions de la
personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n° UMR5107 intitulée Centre
des Lasers Intenses et Applications (CELIA) - 18/12/2015 - - DEC152810DR15

07.02.14.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Hontebeyrie pour les actes relevant des
attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5254 intitulée Institut des
sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM) -
08/01/2016 - - DEC162990DR15

- Décision portant délégation de signature à Mme Cécile Zakri, directrice de l'UPR8641 intitulée
Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur
secondaire - 14/01/2016 - - DEC163058DR15

- Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Schmitt pour les actes relevant des
attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UPR8641 intitulée Centre de
Recherche Paul Pascal (CRPP) - 14/01/2016 - - DEC163062DR15

- Décision portant délégation de signature à M. Peter Moonen, directeur de l'UMS3360 intitulée «
Développement de méthodologies expérimentales pour les métiers du Génie Pétrolier » (D-MeX),
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/01/2016 - - DEC163063DR15

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne Delagnes, directrice de l'UMR5199 intitulée «
De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement, Anthropologie » (PACEA), par la déléguée
régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/01/2016 - - DEC163065DR15

- Décision portant délégation de signature à Mme Christine Couture pour les actes relevant des
attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5199 intitulée « De la Préhistoire
à l'Actuel : Culture, Environnement, Anthropologie » (PACEA) - 14/01/2016 - - DEC163066DR15

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Philippe Domenger, directeur de l'UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/01/2016 - - DEC163076DR15
- Décision portant délégation de signature à M. Mohamed Mosbah pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI) - 14/01/2016 - - DEC163079DR15
- Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Galliero, directeur de l'UMR5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFC-R), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/01/2016 - - DEC163084DR15
- Décision portant délégation de signature à M. Gilles Pijaudier-Cabot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFC-R) - 14/01/2016 - - DEC163086DR15
- Décision portant délégation de signature à M. Sébastien Lecommandoux, directeur de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/01/2016 - - DEC163088DR15
- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Peruch pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO) - 15/01/2016 - - DEC163090DR15
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric Arquis, directeur de l'UMR5295 intitulée « Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux » (I2M), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/01/2016 - - DEC160028DR15
- Décision portant délégation de signature à M. Didier Lassaque pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5295 intitulée « Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux » (I2M) - 19/01/2016 - - DEC160030DR15
- Décision portant délégation de signature à M. Gérard Vignoles, directeur de l'UMR5801 intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux (LCTS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/01/2016 - - DEC162980DR15
- Décision portant délégation de signature à M. Roger Fischer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5801 intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux (LCTS) - 08/01/2016 - - DEC162981DR15
- Décision portant délégation de signature à M. Ryszard Lobinski, directeur de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/01/2016 - - DEC162982DR15

07.02.16. DR17

07.02.16.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Mme Marie Cartier, directrice de l'unité FRE3706 intitulée Centre nantais de sociologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/12/2015 - - DEC152894DR17

07.02.16.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Marie Cartier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité - 04/01/2016 - - DEC152895DR17

07.02.17. DR18

07.02.17.08. 2016

- DS EGID FR3508 - 06/01/2016 - - DEC163043DR18

07.02.18. DR19

07.02.18.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric THIBAU-STARZYK, directeur de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/11/2015 - - DEC152495DR19

07.02.19. DR20

07.02.19.07. 2015

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe STEE, directeur de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/12/2015 - - DEC152655DR20

- Décision donnant délégation de signature à Mme Vanessa HILL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE - 04/01/2016 - - DEC152656DR20

07.02.19.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne CORVAL, directrice de l'unité UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2016 - - DEC162969DR20

- Décision portant délégation de signature à M. Grégory Maggion pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV) - 07/01/2016 - - DEC162970DR20

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.03.01.08. 2016

- Décision portant création de la formation de recherche en évolution FRE3772 intitulée "Laboratoire Traitement et Communication de l'Information" et nomination de son responsable - 12/01/2016 - - DEC152857INS2I

07.03.07. DR7

07.03.07.07. 2015

- Décision de création de l'UMS "Le laboratoire de l'Education", à compter du 1er janvier 2016 - 05/01/2016 - - DEC152861INSHS

07.03.15. DR16

07.03.15.08. 2016

- Décision portant création de l'unité mixte de recherche UMR5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques » (ISA) - 20/01/2016 - - DEC162988INC

07.04. Décisions tarifaires

07.04.05. DR5

07.04.05.08. 2016

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR8183 intitulée Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) - 11/01/2016 - - DEC162997DR05

07.04.09. DR10

07.04.09.07. 2015

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3286 intitulée Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg - 22/12/2015 - - DEC162977DR10

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.06.01.03. 2016

- Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7227 intitulée « Centre de recherche et de documentation des Amériques » - 12/01/2016 - - DEC163003DR01

07.06.05. DR5

07.06.05.07. 2015

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3571 intitulée Gènes, synapses et cognition. - 21/12/2015 - - DEC152880DR05

07.06.05.08. 2016

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7074 intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD). - 03/02/2016 - - DEC160204DR05

07.06.08. DR8

07.06.08.07. 2015

- Décision portant modification de la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant notamment création de l'UMR7347 intitulée Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies (GREMAN) - 22/01/2016 - - DEC152369INSIS

07.06.10. DR11

07.06.10.07. 2015

- Décision modifiant la décision n° DEC122891DGDS portant création de la fédération de recherche (FR) n° FR3490 intitulé Fédération de Recherche en Mathématiques Rhône-Alpes-Auvergne ; - 18/12/2015 - - DEC152804INSMI

07.06.15. DR16

07.06.15.08. 2016

- Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'Institut de chimie - 13/01/2016 - - DEC162941INC

- Décision modifiant la décision n° 130387SGCN du 15 février 2013 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 20/01/2016 - - DEC160048SGCN

- Décision relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2016 - 18/01/2016 - - DEC160033SGCN

07.06.17. DR18

07.06.17.07. 2015

- CL CERAPS UMR8026 - 01/01/2015 - - DEC152908DR18

- CL HEUDIASYC UMR7253 - 01/01/2015 - - DEC152909DR18

- CL UMET UMR8207 - 12/03/2015 - - DEC152907DR18

- CL IEMN UMR8520 - 31/07/2015 - - DEC152906DR18

07.06.19. DR20

07.06.19.08. 2016

- Décision portant modification de la décision DEC133205DR20 donnant délégation de signature à M. Antoine SCIANDRA, directeur de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/01/2016 - - DEC163051DR20

- Décision portant modification de la décision DEC110245DR20 donnant délégation de signature à Mme Isabelle COURTOIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche sur mer (LOV) - 13/01/2016 - - DEC163052DR20

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.07. 2015

- Liste d'aptitude établie au titre de 2016 - 15/12/2015 - - DEC160054DRH

- Décision du 29/10/2015 relative à une sanction disciplinaire - 29/10/2015 - - DEC152338DRH

- Tableau d'avancement établi au titre de 2016 - 15/12/2015 - - DEC160053DRH

DEC162996DSFIM

Décision portant nomination de Mme Cynthia Sayegh aux fonctions de responsable de la cellule TGIR et adjointe au responsable du service d'appui financier à la science de la Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision DEC151188DAJ portant nomination de M. Jean-Marc Oléron aux fonctions de directeur de la stratégie financière ;

Vu la décision DEC142213DAJ portant nomination de M. Laurent PINON aux fonctions de chef de service d'appui financier à la science de la Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM) ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – Mme Cynthia Sayegh, Ingénieure d'études, est nommée responsable de la cellule TGIR et adjointe au chef du service d'appui

financier à la science de la Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation à compter du 1^{er} janvier 2016.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2015

Jean-Marc OLERON



Direction de la stratégie financière de
l'immobilier et de la modernisation

www.cnrs.fr/DSFIM

3 rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

DEC162996DSFIM

Décision portant nomination de Mme Cynthia Sayegh aux fonctions de responsable de la cellule TGIR et adjointe au responsable du service d'appui financier à la science de la Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision DEC151188DAJ portant nomination de M. Jean-Marc Oléron aux fonctions de directeur de la stratégie financière ;

Vu la décision DEC142213DAJ portant nomination de M. Laurent PINON aux fonctions de chef de service d'appui financier à la science de la Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM) ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – Mme Cynthia Sayegh, Ingénieure d'études, est nommée responsable de la cellule TGIR et adjointe au chef du service d'appui financier à la science de la Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation à compter du 1^{er} janvier 2016.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2015

Jean-Marc OLÉRON

DEC160050DAJ

Décision portant modification de la décision DEC140817DAJ du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC140817DAJ du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – La décision DEC140817DAJ du 28 février 2014 susvisée est modifiée comme suit :

- A l'article 3.2, les termes « contrats DGA et ANRS pour l'accueil des boursiers, » sont supprimés ;

- A l'article 2.2, à la suite des termes « - la comptabilisation des aides accordées pour la réalisation de programmes scientifiques de l'ANRS ; » sont insérés les termes « - l'exécution des contrats DGA et ANRS pour l'accueil des boursiers. ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152899DAJ

Décision constituant la commission électorale spécialisée pour l'élection des membres des sections du Comité national de la recherche scientifique (CADHOC).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la décision n°DEC152808DAJ du 18 décembre 2015 fixant les modalités de l'organisation de l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Art. 1er – Création

En application de l'article 3.2 de la décision n° DEC152808DAJ susvisée, il est créé une commission électorale spécialisée compétente pour l'établissement des listes électorales de l'élection des membres des sections du Comité national de la recherche scientifique.

La commission électorale spécialisée est assistée d'un secrétariat exécutif dirigé par le délégué pour les élections.

Art. 2 – Composition

La commission électorale spécialisée comprend un président, trois représentants des instituts du CNRS, un représentant de chacune des organisations syndicales des personnels du CNRS et de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Secrétaire général du Comité national de la recherche scientifique ou son représentant, le président de chacune des sections du Comité national de la recherche scientifique ou son représentant et le délégué pour les élections ou son représentant.

Les membres de la commission électorale spécialisée sont :

M. Jean-François Merle, ancien membre du Conseil d'Etat, Président,

Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du CoNRS,

Mme Johanna Michielin, déléguée pour les élections.

Au titre des représentants des instituts du CNRS :

Mme Thi-Ngeune Lo, Institut des sciences humaines et sociales,

Mme Virginia Frey, Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes,

Mme Brigitte René, Institut des sciences biologiques.

Au titre des représentants des organisations syndicales :

Pour les organisations syndicales des personnels du CNRS :

M. Rodolphe Defiolle

M. Philippe Blanc

M. Daniel Steinmetz

représentant le SNPTES,

représentant le SGEN-CFDT RECHERCHE EPST,

représentant le SNTRS-CGT,



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

M. Jean-François Kieffer	représentant SUD RECHERCHE EPST,
M. Jean-Luc Choukroun	représentant le SNIRS CFE-CGC,
M. Patrick Monfort	représentant le SNCS-FSU,
Mme Caroline Zimmer	représentant le SNPREEES-FO.

Pour les organisations syndicales de l'enseignement supérieur et la recherche :

Mme Graciela Pavon-Djavid	représentant l'UNSA EDUCATION.
---------------------------	--------------------------------

Au titre des présidents des sections du CoNRS ou leurs représentants :

Section 1	M. Yorick Blumenfeld, Directeur de Recherche du CNRS
Section 2	M. Jean-Michel Maillet, Directeur de Recherche du CNRS
Section 3	M. Fabio Pistolesi, Directeur de Recherche du CNRS
Section 4	M. Christian Bordas, Directeur de Recherche du CNRS
Section 5	Mme Elisabeth Lemaire, Directeur de Recherche du CNRS
Section 6	Mme Frédérique Bassino, Professeure des Universités
Section 7	Mme Michèle Basseville, Directeur de Recherche du CNRS
Section 8	M. Christian Bergaud, Directeur de Recherche du CNRS
Section 9	M. Claude Verdier, Directeur de Recherche du CNRS
Section 10	M. Jacques Magnaudet, Directeur de Recherche du CNRS
Section 11	M. Henri Cramail, Professeur des Universités
Section 12	M. Frédéric Leroux, Directeur de Recherche du CNRS
Section 13	M. Xavier Assfeld, Professeur des Universités
Section 14	M. Arnaud Etcheberry, Directeur de Recherche du CNRS
Section 15	M. Philippe Thomas, Directeur de Recherche du CNRS
Section 16	Mme Agnès Delmas, Directeur de Recherche du CNRS
Section 17	M. Michel Marcelin, Directeur de Recherche du CNRS
Section 18	M. Guillaume Fiquet, Directeur de Recherche du CNRS
Section 19	Mme Nadine Chaumerliac, Directeur de Recherche du CNRS
Section 20	Mme Marie-Thérèse Giudici-Ortoni, Directeur de Recherche du CNRS
Section 21	M. Frédéric Barras, Professeur des Universités
Section 22	M. Pascal Therond, Directeur de Recherche du CNRS
Section 23	M. Jean-Marc Deragon, Professeur des Universités
Section 24	M. Luc Penicaud, Directeur de Recherche du CNRS
Section 25	M. Laurent Fagni, Directeur de Recherche du CNRS
Section 26	M. Georges Di Scala, Directeur de Recherche du CNRS
Section 27	M. Olivier Neyrolles, Directeur de Recherche du CNRS

Section 28	M. Daniel Scherman, Directeur de Recherche du CNRS
Section 29	Mme Dominique Mouchiroud, Professeure des Universités
Section 30	M. Eric Chauvet, Directeur de Recherche du CNRS
Section 31	M. Bruno Maureille, Directeur de Recherche du CNRS
Section 32	M. Pierre Moret, Directeur de Recherche du CNRS
Section 33	Mme Claire Mouradian, Directeur de Recherche du CNRS
Section 34	Mme Anne Reboul-Moeschler, Directeur de Recherche du CNRS
Section 35	M. Philippe Büttgen, Professeur des Universités
Section 36	M. Philippe Coulangeon, Directeur de Recherche du CNRS
Section 37	M. Jean-Benoît Zimmermann, Directeur de Recherche du CNRS
Section 38	M. Marc Abeles, Directeur de Recherche du CNRS
Section 39	M. Denis Eckert, Directeur de Recherche du CNRS
Section 40	M. Christophe Jaffrelot, Directeur de Recherche du CNRS
Section 41	M. Philippe Biane, Directeur de Recherche du CNRS,

Art. 3 – Publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera consultable au siège du CNRS (secrétariat général pour les élections - 3 rue Michel Ange - 75016 Paris) ainsi que sur le site web des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris, le 7 janvier 2016



Alain Fuchs

DEC160099DAJ

Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°152808DAJ du 18 décembre 2015 fixant les modalités de l'organisation de l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°152809DAJ du 18 décembre 2015 fixant le calendrier de l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu le relevé de décisions de la commission électorale spécialisée en date des 19 et 27 janvier 2016 ;

DECIDE

Article 1er

La liste électorale pour l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique est arrêtée, conformément aux dispositions de l'article 4.2 de la décision n°152808DAJ susvisée.

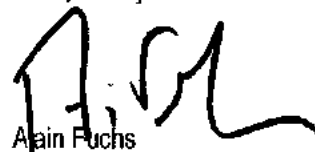
Cette liste est consultable pendant une période définie au calendrier de l'élection, sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>, ou au siège de l'établissement sur support papier.

La date limite de réception des réclamations sur la liste électorale est le 12 février 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Paris, le 29 janvier 2016


Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mége
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 93 90

DEC152896DAJ

Décision constituant la commission électorale pour l'élection des membres des sections du Comité national de la recherche scientifique (COMEL)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la décision n°DEC152808DAJ du 18 décembre 2015 fixant les modalités de l'organisation de l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique ;



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 98 40 00
F. 01 44 98 49 13

DECIDE :

Art. 1er – Création

En application de l'article 3.1 de la décision n° DEC152808DAJ susvisée, il est créé une commission électorale compétente pour l'élection des membres des sections du Comité national de la recherche scientifique.

La commission électorale est assistée d'un secrétariat exécutif dirigé par le délégué pour les élections.

Art. 2 – Composition

La commission électorale comprend un président, trois représentants des instituts du CNRS, deux présidents de sections du Comité national de la recherche scientifique, le secrétaire général du Comité national de la recherche scientifique ou son représentant, un représentant de chacune des organisations syndicales représentatives des personnels du CNRS et de l'enseignement supérieur et de la recherche et le délégué pour les élections du CNRS ou son représentant.

Les membres de la commission électorale sont :

M. Jean-François Merle, ancien membre du Conseil d'Etat, président,

Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du CoNRS,

Mme Johanna Michielin, déléguée pour les élections.

Au titre des représentants des instituts du CNRS :

Mme Thi-Ngeune Lo, Institut des sciences humaines et sociales,

Mme Virginia Frey, Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes,

Mme Brigitte René, Institut des sciences biologiques.

Au titre des présidents de section du CoNRS :

Mme Michèle Basseville, présidente de la section 7,

M. Philippe Büttgen, président de la section 35.

Au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des personnels :

Pour les organisations syndicales des personnels du CNRS :

M. Rodolphe Defiolle	représentant le SNPTES,
M. Philippe Blanc	représentant le SGEN-CFDT RECHERCHE EPST,
M. Daniel Steinmetz	représentant le SNTRS-CGT,
M. Jean-François Kieffer	représentant SUD RECHERCHE EPST,
M. Jean-Luc Choukroun	représentant le SNIRS CFE-CGC,
M. Patrick Monfort	représentant le SNCS-FSU,
Mme Caroline Zimmer	représentant le SNPREES-FO.

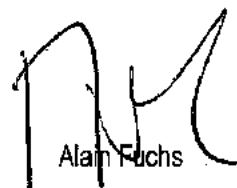
Pour les organisations syndicales de l'enseignement supérieur et la recherche :

Mme Graciela Pavon-Djavid	représentant UNSA EDUCATION.
---------------------------	------------------------------

Art. 3 – Publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera consultable au siège du CNRS (secrétariat général pour les élections - 3 rue Michel Ange, 75016 Paris) ainsi que sur le site web des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris, le 7 janvier 2016



Alain Fuchs

CIRCULAIRE RELATIVE A L'EMPLOI DES PERSONNELS CONTRACTUELS DU CNRS

Résumé :

La présente circulaire a pour objet de fixer les règles d'emploi des personnels contractuels du CNRS.

En ce qui concerne les agents en CDD, elle traite des points suivants :

- les bases réglementaires ;
- les modalités de recrutement au CNRS ;
- les modalités de détermination de la rémunération ;
- les modalités de financement ;
- le suivi et la gestion de ces agents.

Pour les agents en CDI, elle fixe les règles relatives à leurs modalités de gestion.

Version actualisée le 1^{er} janvier 2016 pour tenir compte de la revalorisation du SMIC à cette date.

La présente circulaire a pour objet de fixer les règles et conditions d'emploi des personnels recrutés par le CNRS sur des contrats à durée déterminée ou bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée.

Elle fait suite à la publication de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique qui a modifié les fondements juridiques du recrutement de personnels contractuels prévues par la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et donné lieu à la transformation du contrat de certains agents du CNRS en contrat à durée indéterminée.

La présente circulaire abroge celle du 23 mars 2007 (n° 0070001DRH). Elle en reprend toutefois l'essentiel des principes.

Elle a vocation à évoluer en fonction des travaux engagés au niveau fonction publique pour la mise en œuvre du protocole d'accord du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique : accès à l'emploi titulaire et amélioration des conditions d'emploi.

Elle prend en compte les modifications introduites dans le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 par les décrets n° 2014-364 du 21 mars 2014 et n° 2014-1318 du 3 novembre 2014.

CIRCULAIRE RELATIVE A L'EMPLOI DES PERSONNELS CONTRACTUELS DU CNRS	- 1 -
TITRE I – RECRUTEMENT ET GESTION DES CDD	- 5 -
CHAPITRE I – LA BASE REGLEMENTAIRE	- 5 -
I. DISPOSITIONS INTERNES AU CNRS	- 5 -
II. DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES	- 6 -
CHAPITRE II – LES MODALITES DE RECRUTEMENT AU CNRS.....	- 8 -
I. LES DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES RECRUTEMENTS	- 8 -
A. BENEFICIAIRES	- 8 -
B. MODALITES D'EMPLOI	- 9 -
II. LES MODALITES PROPRES A CHAQUE DISPOSITIF	- 10 -
A. CDD POUR FORMATION A ET PAR LA RECHERCHE.....	- 10 -
B. CDD POUR PRATIQUE DE LA RECHERCHE	- 11 -
C. CDD EN ACCOMPAGNEMENT DE LA RECHERCHE	- 11 -
CHAPITRE III – LES REMUNERATIONS	- 12 -
I. CDD FORMATION A ET PAR LA RECHERCHE.....	- 12 -
II. CDD PRATIQUE DE LA RECHERCHE	- 12 -
A. LE PRINCIPE D'UNE REMUNERATION PREFIXEE.....	- 12 -
B. PAR EXCEPTION UNE REMUNERATION FORFAITAIRE INDIVIDUALISEE	- 13 -
III. CDD EN ACCOMPAGNEMENT DE LA RECHERCHE.....	- 13 -
A. LE PRINCIPE D'UNE REMUNERATION PREFIXEE.....	- 14 -
B. PAR EXCEPTION UNE REMUNERATION FORFAITAIRE INDIVIDUALISEE	- 14 -
IV. CAS PARTICULIER DES RECRUTEMENTS DE FONCTIONNAIRES	- 15 -
CHAPITRE IV – LE FINANCEMENT	- 16 -
I. FINANCEMENT 100% PAR UN PARTENAIRE	- 16 -
II. COFINANCEMENT	- 16 -
CHAPITRE V – LE SUIVI ET LA GESTION DES CDD	- 18 -

I.	L'ENTRETIEN D'ACTIVITE.....	- 18 -
II.	LE RENOUVELLEMENT OU LE NON RENOUVELLEMENT DU CDD DE L'AGENT	- 19 -
III.	LA REEVALUATION DE LA REMUNERATION	- 19 -
 TITRE II - LA GESTION DES AGENTS EN CDI.....		- 21 -
I.	LE SUIVI DE L'ACTIVITE DES AGENTS EN CDI	- 21 -
A.	L'EVALUATION DES CDI CHERCHEURS.....	- 21 -
B.	L'ENTRETIEN D'ACTIVITE DES CDI IT	- 21 -
II.	LA REEVALUATION DE LA REMUNERATION	- 21 -
III.	LA MOBILITE DU CDI	- 22 -
A.	MOBILITE INTERNE.....	- 22 -
B.	L'ACCUEIL EN CDI	- 22 -
C.	MOBILITE EXTERNE.....	- 22 -
 ANNEXES.....		- 24 -

TITRE I – RECRUTEMENT ET GESTION DES CDD

CHAPITRE I – LA BASE REGLEMENTAIRE

I. DISPOSITIONS INTERNES AU CNRS

Le CNRS a décidé, quelle que soit la source du financement, d'identifier trois motifs de recrutement des personnels contractuels. (Décision DEC070010DRH du 23 février 2007 du Directeur général du CNRS) :

- la « formation à et par la recherche » pour les chercheurs doctorants,
- la « pratique de la recherche » pour les jeunes chercheurs et les chercheurs confirmés,
- l'« accompagnement de la recherche » pour les ingénieurs et les techniciens.

Cette typologie traduit la volonté du CNRS, employeur de ces personnels, d'offrir des activités ou des fonctions qui s'inscrivent dans le cadre d'un parcours de formation et/ ou professionnel.

Cet objectif doit conduire les acteurs du recrutement à identifier les besoins d'emploi suffisamment en amont de toute procédure de recrutement afin de déterminer au mieux l'ensemble des éléments de la relation contractuelle.

Cet objectif oblige également ces acteurs à respecter les règles d'emploi propres à chaque motif de recrutement mais aussi les principes généraux suivants:

- aucune présence dans les unités et les services sans contrat de travail ou convention de stage,
- l'obligation de conclure des conventions pour toute offre de financement de rémunération de personnels par un partenaire (doctorants en particulier) afin de préciser l'objet et les modalités de l'accueil.

Les recrutements doivent être réalisés conformément aux modalités prévues par la charte des CDD au CNRS.

Il s'agit de partir des éléments de terrain (activités confiées, profil de la personne concernée) d'identifier, avec l'unité (ou le service), le motif de recrutement pertinent et la base légale qui s'y rapporte. De cet examen, préalable à tout recrutement, découlera l'ensemble des dispositions applicables pour tous les acteurs sur la période de recrutement considérée.

Ces motifs ont vocation à concerner les recrutements à durée déterminée de tous les personnels de l'établissement, à l'exception de certains recrutements spécifiques qui obéissent à des régimes juridiques particuliers à savoir :

- CDD Marie Sklodowska-Curie,

- Médecins de prévention,
- Apprentis,
- CDD Handicap,
- DRAF (directeur de recherche associé français).

II. DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Le recrutement d'agents contractuels par le CNRS s'effectue dans le respect des dispositions applicables aux agents contractuels de l'Etat. (Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux agents contractuels de l'Etat).

En conséquence, la quasi-totalité des recrutements en CDD au CNRS doit être réalisée sur le fondement de l'un des articles suivants :

- l'article 4 2° qui permet le recrutement de personnels contractuels du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient,

- l'article 6 qui permet le recrutement pour des besoins permanents impliquant un service à temps incomplet dans la limite de 70 % d'un service à temps complet,

- l'article 6 quater qui permet le remplacement de fonctionnaires ou de contractuels :

- absents en raison de divers congés (congé annuel, congé de maladie, de grave ou de longue maladie, congé de longue durée, congé de maternité ou pour adoption, congé parental, congé de présence parentale...);
- autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel. Aussi le recrutement contractuel sur ce motif est limité au cas d'un service subissant l'absence de plusieurs agents en situation de temps partiel et dont la charge cumulée de travail dégagee permet le recrutement d'un agent contractuel à temps plein.

Ce motif ne doit pas permettre de recruter des personnels à temps incomplet.

- l'article 6 quinquies qui permet le recrutement de personnels contractuels en cas de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Ce motif est utilisé dès lors que le responsable de l'allocation de moyens pour la structure concernée a confirmé la pérennité du poste vacant en raison d'un départ en retraite ou en détachement par exemple et s'est engagé à entreprendre la procédure permettant l'occupation du poste par un fonctionnaire dans les meilleurs délais,

- L'article 6 sexies qui autorise l'établissement à établir des recrutements d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité. Il peut s'agir :

- d'une augmentation temporaire de l'activité habituelle de l'unité ou du service pouvant résulter, par exemple, d'une commande importante entraînant temporairement un surcroît de travail et ne correspondant en aucun cas à la charge habituelle supportée ;

- de recruter des collaborateurs pour exécuter une tâche occasionnelle, précisément définie et non durable ;
- d'un besoin ponctuel de main d'œuvre faisant appel à des compétences ne relevant pas de l'activité principale de l'unité ;
- ou de travaux réguliers et prévisibles se répétant chaque année, à date à peu près fixe, en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs (ex : période d'augmentation d'activité au sein du service central des concours).

Les personnes engagées précédemment en qualité de vacataire au sens de la circulaire n°010001DRH du 20 novembre 2001 - c'est-à-dire pour assurer des travaux de nature ponctuelle ne s'inscrivant pas dans l'activité régulière et quotidienne de l'unité - devront l'être sur le fondement de l'article 6 sexies. La circulaire du 20 novembre 2001 précitée sera modifiée pour réserver cette modalité de paiement après service fait aux seules activités de prestation financées sur les crédits de fonctionnement des laboratoires.

Le fondement de l'article 6 sexies ne peut en aucun cas être utilisé pour pallier l'absence d'un fonctionnaire ou une vacance temporaire d'emploi..

Lors de chaque recrutement, il vous appartient d'identifier la base légale applicable (articles 4-2° / 6 / 6 quater / 6 quinquies / 6 sexies de la loi du 11 janvier 1984) et l'ensemble des règles particulières qui en découlent.

Les agents contractuels recrutés par le CNRS sur le fondement des articles précités sont régis par les dispositions du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié qui fixe les dispositions applicables à tous les agents contractuels des établissements publics de l'Etat.

En ce qui concerne les doctorants, la base juridique de leur recrutement en CDD se trouve aux articles L 412-1 et L 412-2 du code de la recherche (codification de l'article 23 de la loi n°82-610 du 15 juillet 1982 modifiée d'orientation de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France) qui permettent au CNRS, dans le cadre de la formation à et par la recherche, de verser des allocations individuelles spécifiques prenant la forme d'un contrat à durée déterminée couvrant la période de formation. Les doctorants sont régis par le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche.

CHAPITRE II – LES MODALITES DE RECRUTEMENT AU CNRS

I. LES DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES RECRUTEMENTS

A. BENEFICIAIRES

Pour tous les recrutements, les bénéficiaires doivent jouir de leurs droits civiques, être aptes physiquement et ne pas avoir de mention au casier judiciaire (bulletin n°2) incompatible avec les fonctions à exercer.

Nationalité : S'agissant de recrutement d'agents contractuels de l'Etat, les bénéficiaires peuvent être ressortissants de tous les pays.

Toutefois, le recrutement de personnes de nationalité étrangère est conditionné par leur situation régulière sur le territoire. Ces personnes doivent, en outre, se trouver en position régulière au regard du code du service national de l'Etat dont elles sont ressortissantes

Aptitude physique : Une visite médicale doit être effectuée par un médecin agréé avant le recrutement afin de déterminer si l'intéressé est physiquement apte à l'exercice des fonctions postulées.

Age : Les bénéficiaires doivent être âgés de 18 ans minimum et de 65 à 67 ans maximum¹.

A titre exceptionnel, le recrutement de bénéficiaires âgés de 16 à 18 ans peut être autorisé pour des périodes très courtes et dans le cadre de la législation propre à ces personnels protégés. Ainsi, leur recrutement n'est possible que sous réserve de l'autorisation de leur représentant légal et dans la mesure où les travaux qui leur sont confiés ne revêtent en aucun cas un caractère dangereux conformément aux articles D. 4153-21 et suivants du code du travail.

Diplôme : Les bénéficiaires doivent être titulaires d'un diplôme correspondant à celui exigé lors du recrutement d'un fonctionnaire pour des fonctions de même niveau, ou d'une expérience professionnelle suffisante correspondant aux missions qui lui seront confiées.

Ainsi, une personne titulaire d'un titre ou d'un diplôme immédiatement inférieur à celui requis pour l'exercice de ses fonctions et qui justifie d'une expérience professionnelle salariée exercée de façon continue ou non, équivalente à une durée totale cumulée d'au moins trois ans en lien avec les qualifications requises pour le poste peut être recrutée pour le niveau considéré.

De même, une personne qui n'est titulaire d'aucun diplôme pourra être recrutée en tant qu'agent contractuel, dès lors qu'elle justifie d'une expérience professionnelle salariée exercée de façon continue ou non, équivalente à une durée totale cumulée :

- d'au moins deux ans en lien avec les qualifications requises pour un poste de niveau V ;

¹ Loi n°2011-1906 du 21 décembre 2011 de financement de la sécurité sociale pour 2012 et décret n°2011-2034 du 29 décembre 2011

- d'au moins trois ans en lien avec les qualifications requises pour un poste de niveau IV ;
- d'au moins quatre ans en lien avec les qualifications requises pour un poste de niveau III ;
- d'au moins cinq ans en lien avec les qualifications requises pour un poste de niveau II ;
- d'au moins sept ans en lien avec les qualifications requises pour un poste de niveau I ou de niveau chercheur.

S'agissant des recrutements de CDD « accompagnement de la recherche » il revient aux services des ressources humaines d'apprécier l'expérience professionnelle au regard du poste proposé. Ils peuvent le cas échéant solliciter des experts du métier concerné. S'agissant des recrutements de CDD « pratique de la recherche », les services des ressources humaines se rapprocheront des directeurs adjoints scientifiques des instituts.

B. MODALITES D'EMPLOI

Les fonctions : Issues du besoin d'emploi exprimé en amont, les fonctions sont qualifiées dans le contrat en tenant compte des tableaux de fonctions de la présente circulaire (c.f. tableaux infra) et des référentiels métiers existant dans l'établissement.

Quotité : Les recrutements effectués sur le fondement de l'article 4-2°, article 6 quater, article 6 quinquies, article 6 sexies de la loi du 11 janvier 1984 précitée sont obligatoirement réalisés pour des fonctions devant être effectuées à temps plein. L'exercice des fonctions à temps partiel ne peut être sollicité par un agent contractuel qu'à l'issue d'un an de services à temps complet.

Seuls les contrats conclus sur le fondement de l'article 6 de la loi du 11 janvier 1984 précitée aux fins de pourvoir des besoins permanents à temps incomplet peuvent être réalisés sur des quotités inférieures au temps plein et ce dans la limite de 70% d'un temps plein. Ces recrutements doivent conserver un caractère exceptionnel et être justifiés par le directeur d'unité.

Durée d'emploi : Elle est déterminée par la base légale retenue pour établir le contrat.

Sur le fondement des articles 4 -2 et 6, la durée du contrat ne peut excéder 3 ans. Il peut être renouvelé dans les conditions prévues à l'article 6 bis de la loi du 11 janvier 1984 (cf. infra).

Sur le fondement de l'article 6 quater, la durée du CDD peut être égale à la durée de l'absence de l'agent fonctionnaire ou contractuel remplacé. Les congés listés à l'article 6 quater étant principalement donnés pour des durées initiales qui peuvent être renouvelés, le recrutement initial de l'agent contractuel est d'une durée limitée à celle du congé considéré. Lorsque le congé de l'agent fonctionnaire ou contractuel est prolongé, le contrat de l'agent contractuel peut être prolongé d'autant.

Sur le fondement de l'article 6 quinquies, la durée est d'un an renouvelable dans la limite d'un an si, au terme de la première année, le recrutement d'un fonctionnaire pour pourvoir la vacance de poste s'est avéré infructueux.

Sur le fondement de l'article 6 sexies, le recrutement est limité à six mois sur une période de douze mois consécutifs lorsque le recrutement est motivé par un accroissement saisonnier d'activité ou à douze mois sur une période de dix-huit mois consécutifs lorsque le recrutement est motivé par un accroissement temporaire d'activité.

Le recours aux personnels contractuels ne saurait en aucun cas être un moyen de pérenniser l'emploi d'une personne par le jeu de recrutements successifs. Aussi toute demande ayant pour effet de porter la période en CDD au-delà d'une durée de trois années fera l'objet d'un examen attentif en lien avec l'institut concerné. Dans l'hypothèse où l'agent justifie d'une période d'emploi sur le même poste de travail mais rémunéré par un autre employeur, cette période devra également être prise en considération dans la durée de trois ans.

J'attire votre attention sur le fait qu'en vertu de l'article 6 bis de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, un contrat à durée déterminée pourrait se voir transformer en contrat à durée indéterminée si celui-ci est conclu ou renouvelé en application des articles 4 et 6 susmentionnés au-delà d'une durée de six ans. En effet, le CNRS est, dans ce cas, tenu de proposer à l'agent un CDI. De même, lorsqu'un agent dont le contrat est fondé sur l'article 4 ou l'article 6 atteint une ancienneté de 6 ans avant l'échéance de son contrat en cours, le CNRS doit lui proposer un avenant de CDIisation.

L'article 6 bis précise que :

1) la durée de 6 ans est comptabilisée au titre de l'ensemble des services effectués dans les emplois occupés en application des articles 4, 6, 6 quater, 6 quinquies et 6 sexies ;

2) la durée de services publics effectifs s'apprécie dans des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique ;

3) elle doit avoir été accomplie dans sa totalité auprès du même établissement public ;

4) pour l'appréciation de cette durée, les services accomplis à temps incomplet et à temps partiel sont assimilés à du temps complet ;

5) les services accomplis de manière discontinue sont pris en compte, sous réserve que la durée des interruptions entre deux contrats soit inférieure ou égale à 4 mois.

Il convient de souligner que, si à l'initiative du CNRS, un CDD n'était pas renouvelé, aucun autre CDD ne pourrait être engagé pour occuper le même poste de travail. Seul un personnel permanent pourrait reprendre les tâches anciennement dévolues au CDD (par exemple : TA Cergy Pontoise 28 juin 2010 n° 0709150).

II. LES MODALITES PROPRES A CHAQUE DISPOSITIF

A. CDD POUR FORMATION A ET PAR LA RECHERCHE

Le contrat doctoral est utilisé pour les chercheurs en devenir auxquels le CNRS ouvre la possibilité de réaliser des travaux de recherche au sein de ses unités de recherche. Ces travaux doivent les mener à l'obtention d'une thèse.

L'article L. 412-2 du code de la recherche et le décret n°2009-464 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche précisent les conditions de recrutement et d'emploi des doctorants.

Les modalités du contrat doctoral sont précisées par la note DRH/SDPC-D-2009-118 du 5 octobre 2009 qui se trouve en annexe de la présente circulaire.

B. CDD POUR PRATIQUE DE LA RECHERCHE

Il s'agit des « CDD chercheurs ». Ces contrats sont réalisés pour satisfaire des besoins d'emploi auxquels le CNRS ne peut satisfaire immédiatement par le biais de personnels titulaires.

Ces contrats sont utilisés pour des personnes de toute nationalité venant effectuer, sur la base des dispositions communes à tout recrutement, des activités de recherche au sein des unités du CNRS.

C. CDD EN ACCOMPAGNEMENT DE LA RECHERCHE

Il s'agit des « CDD ingénieurs et techniciens ».

Ces contrats sont réalisés pour satisfaire des besoins d'emploi auxquels le CNRS ne peut satisfaire immédiatement par le biais de ses personnels titulaires.

Il s'agit des recrutements permettant d'assurer la continuité du service ou s'inscrivant dans un projet particulier. Les recrutements sont effectués dans le cadre des dispositions applicables aux agents contractuels de la fonction publique et destinés à faire réaliser des activités correspondant à celles des agents ingénieurs et techniciens de l'établissement.

CHAPITRE III – LES REMUNERATIONS

I. CDD FORMATION A ET PAR LA RECHERCHE

Les doctorants bénéficient au CNRS d'une rémunération brute forfaitaire mensuelle fixée par décision du président du CNRS. Elle est actuellement de 1757 €.

II. CDD PRATIQUE DE LA RECHERCHE

A. LE PRINCIPE D'UNE REMUNERATION PREFIXEE

La rémunération brute forfaitaire mensuelle est déterminée en application d'un barème tenant compte de la durée de l'expérience acquise dans des fonctions de recherche après l'obtention du doctorat².

Le barème de rémunération, indexé sur la valeur du point d'indice fonction publique et établi par zone de résidence, figure en annexe de la présente note. Il est réactualisé en fonction de l'augmentation de la valeur du point.

J'attire votre attention sur le fait que le barème de rémunération permet exclusivement de déterminer le montant de la rémunération de l'agent en contrat à durée déterminée lors de son recrutement et ne constitue pas une « grille » d'évolution qui permettrait à l'agent de bénéficier d'une augmentation automatique de sa rémunération.

Cas particuliers :

- la rémunération des chercheurs ayant une expérience inférieure à 2 ans après l'obtention du doctorat est comprise entre 2500 € et 2885 €.
- les chercheurs dont l'expérience est inférieure à deux ans lors de leur recrutement et dont la rémunération est inférieure à 2885 euros bénéficient d'une augmentation automatique de leur

² Pour les personnes titulaires d'un titre ou d'un diplôme immédiatement inférieur au doctorat, recrutées au regard de leur expérience professionnelle (cf. chapitre II supra, section I/A/ diplôme), seule la fraction d'expérience professionnelle supérieure à trois ans sera prise en compte pour déterminer le montant de leur rémunération (la fraction de trois ans ayant été prise en compte pour la détermination du niveau de recrutement).

Pour les personnes qui ne sont titulaires d'aucun diplôme, recrutées au regard de leur expérience professionnelle (cf. chapitre II supra, section I/A/ diplôme), seule la fraction d'expérience professionnelle supérieure à sept ans sera prise en compte pour déterminer le montant de leur rémunération (la fraction de deux à sept ans ayant été prise en compte pour la détermination du niveau de recrutement).

rémunération au début de leur troisième année de contrat : celle-ci est automatiquement portée à 2885 euros.

Les contrats de travail font mention de la rémunération forfaitaire ainsi déterminée.

De même, c'est ce montant brut forfaitaire mensuel exprimé en euros que la délégation gestionnaire a la charge de saisir dans le système d'information (SIRHUS).

En outre, les délégations attribueront le cas échéant en sus de la rémunération forfaitaire ainsi identifiée, le supplément familial de traitement (SFT) ainsi que le remboursement des frais de transport auxquels les bénéficiaires ont droit. Pour les agents contractuels percevant une rémunération forfaitaire, le SFT est calculé sur la base d'un indice unique de référence (décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié).

B. PAR EXCEPTION UNE REMUNERATION FORFAITAIRE INDIVIDUALISEE

1. Au niveau local

Le directeur d'unité peut solliciter une majoration de la rémunération forfaitaire préfixée jusqu'à 15 % auprès du délégué régional. Le directeur d'unité doit alors motiver sa demande au regard de la spécificité des fonctions confiées et/ou au regard de la situation particulière du chercheur.

2. Au niveau national

A titre exceptionnel, il est possible de recourir à une majoration supérieure à 15 %.

Dans ce cas, le délégué régional sur demande motivée du directeur d'unité d'une majoration de la rémunération forfaitaire préfixée saisit le Président qui décide du montant de la majoration accordée. L'avis du directeur scientifique concerné peut être sollicité.

Je vous rappelle que la motivation sollicitée doit permettre à l'établissement de justifier des majorations accordées auprès du Contrôleur général dans le cadre du contrôle a posteriori des actes. En outre, le délégué régional doit être en mesure de pouvoir dénombrer à tout moment les majorations ainsi accordées.

III. CDD EN ACCOMPAGNEMENT DE LA RECHERCHE

A. LE PRINCIPE D'UNE REMUNERATION PREFIXEE

La rémunération brute forfaitaire mensuelle est déterminée en application d'un barème tenant compte de la durée de l'expérience acquise dans des fonctions du niveau de celles faisant l'objet du recrutement³.

Le barème de rémunération, indexé sur la valeur du point d'indice fonction publique et établi par zone de résidence, figure en annexe de la présente note. Il est réactualisé en fonction de l'augmentation de la valeur du point.

J'attire votre attention sur le fait que le barème de rémunération permet exclusivement de déterminer le montant de la rémunération de l'agent en contrat à durée déterminée lors de son recrutement et ne constitue pas une « grille » d'évolution qui permettrait à l'agent de bénéficier d'une augmentation automatique de sa rémunération..

Les contrats de travail font mention de la rémunération forfaitaire ainsi déterminée.

De même, c'est ce montant brut forfaitaire mensuel exprimé en euros que la délégation gestionnaire a la charge de saisir dans le système d'information (SIRHUS).

En outre, les délégations attribueront le cas échéant en sus de la rémunération forfaitaire ainsi identifiée, le supplément familial de traitement (SFT) ainsi que le remboursement des frais de transport auxquels les bénéficiaires ont droit. Pour les agents contractuels percevant une rémunération forfaitaire, le SFT est calculé sur la base d'un indice unique de référence (décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié).

B. PAR EXCEPTION UNE REMUNERATION FORFAITAIRE INDIVIDUALISEE

a) Au niveau local :

Le directeur d'unité peut solliciter une majoration de la rémunération forfaitaire préfixée jusqu'à 15% auprès du délégué régional. Le directeur d'unité doit alors motiver sa demande au regard de la spécificité des fonctions confiées et/ou au regard de la situation particulière de la personne recrutée.

³ Pour les personnes titulaires du titre ou diplôme du niveau requis, il est tenu compte des années d'expérience acquises dans des fonctions du niveau de celles faisant l'objet du recrutement (notamment la période de préparation de la thèse).

Pour les personnes titulaires d'un titre ou d'un diplôme immédiatement inférieur à celui requis, recrutées au regard de leur expérience professionnelle (cf.chapitre II/section I/A/ diplôme), seule la fraction d'expérience professionnelle supérieure à 3 ans sera prise en compte pour déterminer le montant de leur rémunération (la fraction de trois ans ayant été prise en compte pour la détermination du niveau de recrutement).

Pour les personnes qui ne sont titulaires d'aucun diplôme, recrutées au regard de leur expérience professionnelle, seule la fraction d'expérience professionnelle supérieure à la durée déterminée au Chapitre II supra (section I/A/ diplôme) sera prise en compte pour déterminer le montant de leur rémunération (la fraction de deux à sept ans ayant été prise en compte pour la détermination du niveau de recrutement).

b) Au niveau national :

A titre exceptionnel, il est possible de recourir à une majoration supérieure à 15 %.

Dans ce cas, le délégué régional sur demande motivée du directeur d'unité d'une majoration de la rémunération forfaitaire préfixée saisit le Président qui décide du montant de la majoration accordée. L'avis du directeur scientifique concerné peut être sollicité.

Le recours à une rémunération forfaitaire individualisée ne se justifie que pour les recrutements de personnes dotées de compétences hautement spécialisées ou sur des emplois de responsabilité. Ainsi, pour les actions s'inscrivant dans la volonté de l'établissement d'être attractif pour les personnels dits de « haut niveau », la rémunération pourra être déterminée en fonction des rémunérations du marché du travail, sur la base notamment des dernières rémunérations des bénéficiaires concernés.

Je vous rappelle que la motivation sollicitée doit permettre à l'établissement de justifier des majorations accordées auprès du Contrôleur général dans le cadre du contrôle a posteriori des actes. En outre, le délégué régional doit être en mesure de pouvoir dénombrer à tout moment les majorations ainsi accordées.

IV. CAS PARTICULIER DES RECRUTEMENTS DE FONCTIONNAIRES

L'accueil de fonctionnaires titulaires, notamment ceux des autres EPST, doit s'effectuer par détachement sur un emploi de titulaire. L'accueil sur contrat doit rester exceptionnel. Les recrutements en contrat à durée déterminée de fonctionnaires titulaires s'inscrivent alors dans le cadre d'un accueil en détachement sur un emploi ne conduisant pas à pension (Article 14 – 4° du décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions).

La rémunération mensuelle brute forfaitaire correspond à, selon les cas :

- la rémunération fixée par notre établissement pour les recrutements de doctorants,
- la rémunération déterminée au regard de leur rémunération dans leur corps d'origine pour les recrutements de chercheurs ou IT, tout gain de rémunération doit être justifié au regard des fonctions confiées.

CHAPITRE IV – LE FINANCEMENT

Le financement ne peut en aucun cas déterminer le motif de recrutement. L'origine du financement de tout recrutement doit toutefois être identifiée dans le contrat lui-même et au sein de l'outil de gestion du personnel (SIRHUS).

En effet, l'origine du financement de tout recrutement est une donnée essentielle à conserver à des fins tant comptables que statistiques.

Le financement du recrutement peut être assuré à 100% par le CNRS, à 100% par un partenaire ou cofinancé.

I. FINANCEMENT 100% PAR UN PARTENAIRE

Dans un souci d'attractivité des métiers de la recherche, il est nécessaire qu'un financement ne se limite pas à la prise en charge de la rémunération du recrutement (salaires et charges qui s'y rapportent) mais prévoit également les coûts indirects qui peuvent s'y rattacher.

Certaines conventions sont gérées au niveau national (conventions ARC, AFM, DGA...). Elles sont instruites par le service conseil et expertise juridique de la Direction des ressources humaines et transmises à la délégation Paris Michel-Ange pour la mise en œuvre.

II. COFINANCEMENT

Le financement conjoint de recrutements par un ou plusieurs partenaire(s) et le CNRS concerne, à titre principal, les recrutements de doctorants. Il peut également concerner le recrutement de jeunes chercheurs.

J'attire votre attention sur la nécessité de faire figurer dans les conventions de cofinancement les modalités de la prise en charge des rémunérations, des charges afférentes, des frais de gestion ainsi qu'éventuellement des coûts indirects des recrutements envisagés. En tout état de cause, c'est le CNRS qui recrute et verse la rémunération à l'agent recruté ; l'organisme partenaire doit donc verser au CNRS le montant de sa participation.

Le cofinancement peut être mis en œuvre avec des administrations, des entreprises ou tout organisme extérieur public ou privé, français ou étranger.

La part du CNRS est plafonnée à 50 % en cas de cofinancement avec un partenaire et à 33 % en cas de cofinancement avec plusieurs partenaires. Le CNRS pourra désormais réduire sa participation en deçà de ces deux plafonds sur certains recrutements.

Je vous rappelle que, s'agissant des co-financements de contrats doctoraux, l'agent devra effectuer la totalité de son contrat au CNRS (soit trois ans) : aucune mise à disposition auprès de l'organisme partenaire ne pourra être organisée ni de recrutements successifs par chaque partenaire.

Le cofinancement impliquant l'utilisation de crédits du CNRS, son élargissement à de nouvelles structures doit être fait sur la base d'un avis motivé du directeur scientifique concerné et d'une autorisation du Président.

De même, l'assouplissement de la participation du CNRS au cofinancement ne peut trouver son application que pour des opérations spécifiques et donc sur la base d'un avis motivé du directeur scientifique concerné et d'une autorisation du Président.

CHAPITRE V – LE SUIVI ET LA GESTION DES CDD

Le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat précise les règles applicables au personnel contractuel. Il traite des modalités de recrutement, des congés, de la mobilité, du temps partiel, de la discipline et de la fin de contrat des agents contractuels. Il précise également les attributions des commissions consultatives paritaires qui sont compétentes s'agissant des agents en CDD. Au CNRS, ces commissions ont été instaurées par décisions n°080040DRH et 080041DRH en date du 22 juillet 2008 modifiées.

Le décret du 17 janvier 1986 s'accompagne de la circulaire du ministère de la fonction publique en date du 26 novembre 2007.

Par ailleurs, il est rappelé que les agents en CDD peuvent postuler aux concours externes mais aussi au concours internes sous réserve qu'ils remplissent les conditions prévues par le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des EPST.

En plus du dispositif réglementaire, une charte bénéficiant aux agents en contrat à durée déterminée a été élaborée et marque l'engagement du CNRS envers les agents en contrat à durée déterminée qu'il emploie. Il s'agit de responsabiliser les recruteurs sur l'intégration de l'agent recruté, son accompagnement tout au long du contrat et la préparation de la fin de contrat. Il s'agit également de rechercher une homogénéité de traitement, d'information, et d'accompagnement quel que soit le lieu de recrutement.

I. L'ENTRETIEN D'ACTIVITE

Tout agent en contrat à durée déterminée qui en fait la demande doit bénéficier d'un entretien d'activité avec son responsable hiérarchique ou le directeur de l'unité.

Lors de cet entretien, seront abordés :

- le bilan des activités du CDD dans l'établissement ;
- les objectifs des prochains mois du poste occupé par le CDD ;
- les formations nécessaires au CDD pour accomplir sa mission ;
- la préparation de la fin du CDD.

Les agents en CDD recrutés pour répondre à un besoin permanent et pour une durée supérieure à un an bénéficient d'un entretien systématique avec leur responsable hiérarchique après 6 mois d'activité puis à une fréquence annuelle.

Lors de ces entretiens, outre les actions de formations sur l'enrichissement des compétences, l'accompagnement organisé par le CNRS pour faciliter l'accès à l'emploi est également proposé.

II. LE RENOUVELLEMENT OU LE NON RENOUVELLEMENT DU CDD DE L'AGENT

Il résulte des dispositions de l'article 45 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat que l'employeur a l'obligation de prévenir l'agent recruté en CDD de ses intentions de renouveler ou non le contrat.

Un courrier informant l'agent recruté en CDD du renouvellement ou non de son contrat doit être envoyé par le CNRS au plus tard :

- huit jours avant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée inférieure à six mois ;
- un mois avant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée supérieure ou égale à six mois et inférieure à deux ans ;
- deux mois avant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée supérieure ou égale à deux ans ;
- trois mois avant le terme de l'engagement pour le contrat susceptible d'être reconduit pour une durée indéterminée.

Par ailleurs, la notification de la décision de non-renouvellement doit être précédée d'un entretien lorsque le contrat est susceptible d'être reconduit pour une durée indéterminée ou lorsque la durée du contrat ou de l'ensemble des contrats conclus pour répondre à un besoin permanent est supérieure ou égale à trois ans.

Lorsqu'il est proposé de renouveler le contrat, l'agent contractuel dispose d'un délai de huit jours pour faire connaître, le cas échéant, son acceptation. En cas de non-réponse dans ce délai, l'intéressé est présumé renoncer à l'emploi.

III. LA REEVALUATION DE LA REMUNERATION

Conformément à l'article 1-3 du décret du 17 janvier 1986 précoté, la rémunération des agents recrutés en contrat à durée déterminée sur le fondement des articles 4 ou 6 de la loi n°84-16 fait l'objet d'une réévaluation lorsqu'ils ont acquis une ancienneté de trois ans en continu sur des contrats CNRS.

La réévaluation est effectuée notamment au vu des résultats des entretiens professionnels ou de l'éventuelle évolution des fonctions.

La réévaluation de la rémunération ne conduit pas nécessairement à une augmentation de la rémunération versée à l'agent. Lorsque la réévaluation donne lieu à une augmentation de la rémunération, elle prend la forme d'un pourcentage appliqué à la rémunération servie à l'agent. Ce pourcentage ne peut excéder les valeurs suivantes :

- 4,1% pour les travaux scientifiques ;
- 3,8% pour les travaux techniques hautement spécialisés (niveau 1) ;
- 3,7% pour les travaux d'études et de conception (niveau 2) ;
- 3,4% pour les travaux d'études techniques (niveau 3) ;

- 0,8% pour les travaux de réalisation (niveau 4) ;
- 0,3% pour les travaux d'exécution (niveau 5).

La décision faisant suite à cette réévaluation est prise par le délégué régional sur proposition du directeur d'unité.

TITRE II - LA GESTION DES AGENTS EN CDI

Le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat précise les règles applicables au personnel contractuel. Il traite des modalités de recrutement, des congés, de la mobilité, du temps partiel, de la discipline et de la fin de contrat des agents contractuels. Il précise également les attributions des commissions consultatives paritaires qui sont compétentes s'agissant des agents en CDI. Au CNRS, ces commissions ont été instaurées par décisions n°080040DRH et 080041DRH en date du 22 juillet 2008 modifiées.

Le décret du 17 janvier 1986 s'accompagne de la circulaire du ministère de la fonction publique en date du 26 novembre 2007.

I. LE SUIVI DE L'ACTIVITE DES AGENTS EN CDI

A. L'EVALUATION DES CDI CHERCHEURS

Les CDI chercheurs doivent présenter un rapport d'activité en vue de leur évaluation par leur(s) sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS). Cette évaluation est effectuée selon la même périodicité que les chercheurs titulaires.

B. L'ENTRETIEN D'ACTIVITE DES CDI IT

Les agents en CDI font l'objet d'une évaluation en application des dispositions de l'article 1-4 V du décret du 17 janvier 1986 précité. Cette évaluation donne lieu, suite à un entretien avec le supérieur hiérarchique direct, à l'établissement d'un dossier annuel d'activité comparable à celui des fonctionnaires.

Ce dossier est communiqué à l'agent qui, le cas échéant, le complète par ses observations sur la conduite de l'entretien, sur ses perspectives de mobilité et sur ses besoins de formation. Il est signé par l'agent et versé à son dossier.

II. LA REEVALUATION DE LA REMUNERATION

La rémunération des agents en contrat à durée indéterminée fait l'objet d'une réévaluation tous les trois ans.

La réévaluation est effectuée au vu notamment :

- des résultats des entretiens professionnels et de l'éventuelle évolution des fonctions pour les IT ;
- de l'évaluation effectuée par le comité national pour les chercheurs.

La réévaluation de la rémunération ne conduit pas nécessairement à une augmentation de la rémunération versée à l'agent. Lorsque la réévaluation donne lieu à une augmentation de la rémunération, elle prend la forme d'un pourcentage appliqué à la rémunération servie à l'agent. Ce pourcentage ne peut excéder les valeurs suivantes :

- 6,3% pour les travaux scientifiques ;
- 7,6% pour les travaux techniques hautement spécialisés (niveau 1) ;
- 7,3% pour les travaux d'études et de conception (niveau 2) ;
- 6,1% pour les travaux d'études techniques (niveau 3) ;
- 3,1% pour les travaux de réalisation (niveau 4) ;
- 1,3% pour les travaux d'exécution (niveau 5).

La décision faisant suite à cette réévaluation est prise par le délégué régional sur proposition du directeur d'unité.

Cas particulier : les agents bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée au titre de l'ex-INIST Diffusion sont maintenus dans la grille spécifique qui leur est actuellement applicable et sont soumis au régime de réévaluation de la rémunération sus-décrie une fois qu'ils ont atteint le sommet de leur grille.

III. LA MOBILITE DU CDI

A. MOBILITE INTERNE

La mobilité interne des CDI chercheurs s'organise selon les mêmes modalités que pour les chercheurs titulaires. Ils peuvent postuler aux concours externes du CNRS.

Les agents en CDI IT du CNRS peuvent postuler aux emplois offerts dans le cadre des campagnes NOEMI et FESP de même niveau. Ils peuvent postuler aux concours externes du CNRS et aux concours internes s'ils remplissent les conditions pour s'y porter candidat.

B. L'ACCUEIL EN CDI

Les agents titulaires d'un CDI dans une administration centrale de l'Etat, un service déconcentré en dépendant ou un établissement public de l'Etat qui seraient recrutés au CNRS conservent leur CDI en application de l'article 6 ter de la loi du 11 janvier 1984 précitée.

C. MOBILITE EXTERNE

1. La mise à disposition

L'agent employé pour une durée indéterminée peut faire l'objet d'une mise à disposition dans les conditions prévues par l'article 33 - 1 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions

applicables aux agents contractuels de l'Etat. Cette mise à disposition ne peut intervenir qu'avec l'accord de l'agent.

Elle fait l'objet d'une convention conclue entre l'administration d'origine et l'administration d'accueil qui s'inspire de celle en vigueur pour la mise à disposition des fonctionnaires dans les conditions du décret n°85-986 du 16 septembre 1985.

Dans cette situation, l'agent demeure régi par les dispositions du décret du 17 janvier 1986 précité.

2. Le congé de mobilité

L'agent en CDI peut solliciter sous réserve des nécessités de service un congé de mobilité.

Il est accordé dans les conditions prévues à l'article 33-2 du décret du 17 janvier 1986 précité.

Le 1^{er} janvier 2016

Le directeur général délégué aux ressources

Christophe COUDROY

ANNEXES

Extrait de la loi n° 83- 634 du 13 juillet 1983 modifiée
Extrait de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée
Barème de rémunération des CDD

LOI N° 83-634 DU 13 JUILLET 1983 PORTANT DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES

EXTRAIT

Article 3 - Sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents de l'Etat, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics à caractère administratif sont, à l'exception de ceux réservés aux magistrats de l'ordre judiciaire et aux fonctionnaires des assemblées parlementaires, occupés soit par des fonctionnaires régis par le présent titre, soit par des fonctionnaires des assemblées parlementaires, des magistrats de l'ordre judiciaire ou des militaires dans les conditions prévues par leur statut.

Article 5 - Sous réserve des dispositions de l'article 5 bis Nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire :

1° S'il ne possède la nationalité française ;

2° S'il ne jouit de ses droits civiques ;

3° Le cas échéant, si les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions ;

4° S'il ne se trouve en position régulière au regard du code du service national ;

5° S'il ne remplit les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Article 5 bis - Les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ont accès, dans les conditions prévues au statut général, aux corps, cadres d'emplois et emplois. Toutefois, ils n'ont pas accès aux emplois dont les attributions soit ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté, soit comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique de l'Etat ou des autres collectivités publiques. Ils ne peuvent avoir la qualité de fonctionnaires :

1° S'ils ne jouissent de leurs droits civiques dans l'Etat dont ils sont ressortissants ;

2° S'ils ont subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions ;

3° S'ils ne se trouvent en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;

4° S'ils ne remplissent les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Les statuts particuliers précisent, en tant que de besoin, les conditions dans lesquelles les fonctionnaires ne possédant pas la nationalité française peuvent être nommés dans les organes consultatifs dont les avis ou les propositions s'imposent à l'autorité investie du pouvoir de décision.

Les fonctionnaires qui bénéficient des dispositions du présent article ne peuvent en aucun cas se voir conférer de fonctions comportant l'exercice d'attributions autres que celles qui sont mentionnées au premier alinéa.

Les conditions d'application du présent article sont fixées par décret en Conseil d'Etat.

**LOI N° 84-16 DU 11 JANVIER 1984 PORTANT DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA
FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT**

EXTRAIT

Article 4 - Par dérogation au principe énoncé à l'article 3 du titre Ier du statut général, des agents contractuels peuvent être recrutés dans les cas suivants :

1° Lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

2° Pour les emplois du niveau de la catégorie A et, dans les représentations de l'Etat à l'étranger, des autres catégories, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.

Article 6 - Les fonctions qui, correspondant à un besoin permanent, impliquent un service à temps incomplet d'une durée n'excédant pas 70 % d'un service à temps complet, sont assurées par des agents contractuels.

Le contrat conclu en application du présent article peut l'être pour une durée indéterminée.

Article 6 bis - Lorsque les contrats pris en application des articles 4 et 6 sont conclus pour une durée déterminée, cette durée est au maximum de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Tout contrat conclu ou renouvelé en application des mêmes articles 4 et 6 avec un agent qui justifie d'une durée de services publics effectifs de six ans dans des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique est conclu, par une décision expresse, pour une durée indéterminée.

La durée de six ans mentionnée au deuxième alinéa du présent article est comptabilisée au titre de l'ensemble des services effectués dans des emplois occupés en application des articles 4, 6, 6 quater, 6 quinquies et 6 sexies. Elle doit avoir été accomplie dans sa totalité auprès du même département ministériel, de la même autorité publique ou du même établissement public. Pour l'appréciation de cette durée, les services accomplis à temps incomplet et à temps partiel sont assimilés à du temps complet.

Les services accomplis de manière discontinue sont pris en compte, sous réserve que la durée des interruptions entre deux contrats n'excède pas quatre mois.

Lorsqu'un agent atteint l'ancienneté mentionnée aux deuxième à quatrième alinéas du présent article avant l'échéance de son contrat en cours, celui-ci est réputé être conclu à durée indéterminée. L'autorité d'emploi lui adresse une proposition d'avenant confirmant cette nouvelle nature du contrat.

Seul le premier alinéa s'applique aux contrats conclus pour la mise en œuvre d'un programme de formation, d'insertion, de reconversion professionnelle ou de formation professionnelle d'apprentissage.

Article 6 ter - Lorsque l'Etat ou un établissement public à caractère administratif propose un nouveau contrat sur le fondement des articles 4 ou 6 à un agent contractuel lié par un contrat à durée indéterminée à l'une des personnes morales mentionnées à l'article 2 pour exercer des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, le contrat peut être conclu pour une durée indéterminée.

Article 6 quater -Les remplacements de fonctionnaires occupant les emplois permanents de l'Etat et de ses établissements publics mentionnés à l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dans la mesure où ils correspondent à un besoin prévisible et constant, doivent être assurés en faisant appel à d'autres fonctionnaires.

Des agents contractuels peuvent être recrutés pour assurer le remplacement momentané de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental, d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale, de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux, de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de l'Etat.

Le contrat est conclu pour une durée déterminée. Il est renouvelable par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer.

Article 6 quinquies - Pour les besoins de continuité du service, des agents contractuels peuvent être recrutés pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Il ne peut l'être que lorsque la communication requise à l'article 61 a été effectuée.

Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au deuxième alinéa du présent article, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Article 6 sexies - Des agents contractuels peuvent être recrutés pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité lorsque cette charge ne peut être assurée par des fonctionnaires.

La durée maximale des contrats ainsi conclus et leurs conditions de renouvellement sont fixées par le décret prévu à l'article 7.

Article 6 septies Lorsque, du fait d'un transfert d'autorité ou de compétences entre deux départements ministériels ou autorités publiques, un agent est transféré sous l'autorité d'une autorité ou d'un ministre autre que celle ou celui qui l'a recruté par contrat, le département ministériel ou l'autorité publique d'accueil lui propose un contrat reprenant, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires, les clauses substantielles du contrat dont il est titulaire. S'il s'agit d'un contrat à durée indéterminée, seul un contrat de même nature peut lui être proposé.

Les services accomplis au sein du département ministériel ou de l'autorité publique d'origine sont assimilés à des services accomplis auprès du département ministériel ou de l'autorité publique d'accueil.

En cas de refus de l'agent d'accepter le contrat proposé, le département ministériel ou l'autorité publique d'accueil peut prononcer son licenciement.

Article 7 - Le décret qui fixe les dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat recrutés dans les conditions définies aux articles 4, 6, 6 quater, 6 quinquies et 6 sexies de la présente loi est pris en Conseil d'Etat après avis du Conseil supérieur de la fonction publique. Il

comprend notamment, compte tenu de la spécificité des conditions d'emploi des agents contractuels, des règles de protection sociale équivalentes à celles dont bénéficient les fonctionnaires, sauf en ce qui concerne les régimes d'assurance maladie et d'assurance vieillesse.

BAREME DES REMUNERATIONS FORFAITAIRES DES PERSONNELS CONTRACTUELS DU CNRS A COMPTER DU 01/01/2016

Rémunérations brutes mensuelles en € par zone de résidence																		
niveau - après obtention du doctorat	Expérience < 2 ans			Expérience ≥ 2 ans et < 7 ans			Expérience ≥ 7 ans et < 10 ans			Expérience ≥ 10 ans et < 15 ans			Expérience ≥ 15 ans et < 20 ans			Expérience ≥ 20 ans		
	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone
Travaux scientifiques (niveau CH)	2575 à 2971,55	2525 à 2913,85	2500 à 2885	3 572,12	3 502,76	3 468,08	3 915,50	3 839,47	3 801,46	4 087,19	4 007,83	3 968,15	4 173,03	4 092,00	4 051,49	4 215,95	4 134,09	4 093,16

	Expérience < 3 ans			Expérience ≥ 3 ans et < 5 ans			Expérience ≥ 5 ans et < 10 ans			Expérience ≥ 10 ans et < 15 ans			Expérience ≥ 15 ans et < 20 ans			Expérience ≥ 20 ans		
	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone
Travaux techniques hautement spécialisés (niveau 1)	2 365,51	2 319,58	2 296,62	2 556,28	2 506,64	2 481,83	2 737,51	2 684,35	2 657,78	2 918,74	2 862,06	2 833,73	3 009,35	2 950,92	2 921,70	3 054,65	2 995,34	2 965,68
Travaux d'études et de conception (niveau 2)	2 031,67	1 992,22	1 972,50	2 174,75	2 132,52	2 111,41	2 317,82	2 272,82	2 250,32	2 465,67	2 417,79	2 393,86	2 539,60	2 490,29	2 465,63	2 576,56	2 526,53	2 501,51
Travaux d'études techniques (niveau 3)	1 821,83	1 786,45	1 768,77	1 941,05	1 903,36	1 884,52	2 050,75	2 010,93	1 991,02	2 174,75	2 132,52	2 111,41	2 236,75	2 193,32	2 171,60	2 267,74	2 223,71	2 201,69
Travaux de réalisation (niveau 4)	1 573,82	1 543,26	1 527,99	1 640,60	1 608,74	1 592,82	1 712,13	1 678,89	1 662,27	1 764,59	1 730,33	1 713,20	1 790,82	1 756,05	1 738,66	1 803,93	1 768,90	1 751,39
Travaux d'exécution (niveau 5)	1 510,62	1 481,29	1 466,62	1 520,91	1 491,38	1 476,61	1 559,52	1 529,24	1 514,10	1 611,98	1 580,68	1 565,03	1 638,20	1 606,39	1 590,49	1 651,32	1 619,25	1 603,22

DEC152882INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Olivier Giraud, directeur par intérim et Mme Léa Lima, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133019DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique et nommant Mme Léa Lima, directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Léa Lima, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 31 décembre 2015.

II. A compter de cette même date, Il est mis fin aux fonctions de M. Olivier Giraud, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire.

Article 2

I. M. Olivier Giraud, Directeur de recherche de 2^{eme} classe au CNRS est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée du 1^{er} janvier 2016 au 31 juillet 2016.

II. Mme Léa Lima, Maitre de conférences au CNAM, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période mentionnée à l'article 2.1.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Fait à Paris, le 13 janvier 2016

Le Président du CNRS
Alain FUCHS

DEC163157DR01

Décision portant nomination de Mme Vanessa DE LA GRANGE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé (UTCBS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé (UTCBS) et nommant M. Daniel SCHERMAN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 9 octobre 2015 ;

Considérant que **Mme Vanessa DE LA GRANGE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du CNRS du 12 au 14 novembre, puis du 11 au 13 décembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Vanessa DE LA GRANGE**, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé (UTCBS) à compter du 10 octobre 2015.

Mme Vanessa DE LA GRANGE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Vanessa DE LA GRANGE** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 21.12.2015.

Le directeur de l'unité
Daniel SCHERMAN



Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif

Pour le Délégué régional de la
circonscription Paris - Villejuif du CNRS
L'Adjointe au Délégué



Anne-Françoise DUVAL

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes



Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional INSERM Paris 5

Nicolas Jeanjean

Délégué Régional

Inserm Paris 5

2 rue d'Alésia - 75014 PARIS

Tél. : 01 40 78 49 00 - Fax : 01 40 78 49 98

Email : DR-Paris5@inserm.fr

Visa de Christian LERMINIAUX, directeur de l'École Chimie ParisTech



Le Directeur
de l'École Nationale
Supérieure de Chimie de Paris

Christian LERMINIAUX

DEC152606DR01

Décision portant cessation de fonctions de **M. Christian BLEUX**, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative (BFA)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142107DR02 du 28 août 2014 portant nomination de **M. Christian BLEUX** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

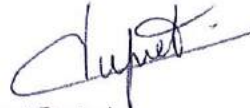
DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par **M. Christian BLEUX** dans l'unité du CNRS UMR8251 à compter du 22 novembre 2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

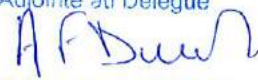
Fait à Ivry sur Seine le 1^{er} décembre 2015

Le directeur de l'unité
Jean-Marie DUPRET



Visa de Patrick MCUNAUD, délégué régional Paris A

Pour le Délégué régional de la
circonscription Paris - Villejuif du CNRS
L'Adjointe au Délégué

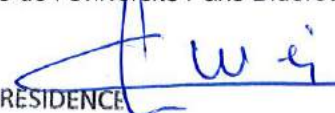


Anna-Françoise DUVAL

Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris Diderot

université
PARIS
DIDEROT
PARIS 7

PRÉSIDENCE



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

DEC160079DR01

Décision portant nomination de **M. Mathieu LEROUX-COYAU** aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM) et nommant M. Giuseppe BALDACCI en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 9 juillet 2014 ;

Considérant que **M. Mathieu LEROUX-COYAU** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation CNRS Paris Michel-Ange et par l'Institut Curie les 28 et 30 janvier, puis du 10 mars au 13 mars 2009,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Mathieu LEROUX-COYAU**, TCE est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM) à compter du 10 juillet 2014.

M. Mathieu LEROUX-COYAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, **M. Mathieu LEROUX-COYAU** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **25 JAN. 2016**



Le directeur de l'unité
Giuseppe BALDACCI

Pour le Délégué régional de la
Circonscription Paris-Villejuif du
CNRS et par délégation
l'Adjoint au Délégué régional
en charge du service mutualisé

Eric CHAREYRE

Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris Diderot



université
PARIS DIDEROT
PRESIDENCE

DEC152928INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Cécile Vidal, directrice adjointe, et nomination de M. Romain Huret aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8168 intitulée Mondes Américains.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8168 intitulée Mondes Américains et nommant Mme Véronique Boyer directrice de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1

M. Romain Huret, directeur d'études à l'EHESS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2016, en remplacement de Mme Cécile Vidal, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 janvier 2016

Le président,
Alain Fuchs



DEC152929INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Odile Journet, directrice adjointe, et nomination de Mme Marianne Lemaire aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf) et nommant M. Pierre Boilley directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1

Mme Marianne Lemaire, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2016, en remplacement de Mme Odile Journet, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 janvier 2016

Le président,
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152930INSHS

Décision portant nomination de Mme Françoise Daucé aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n° 8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre-Européen (CERCEC).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre-Européen (CERCEC) et nommant Mme Catherine Gousseff directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC151725INSHS en date du 27 juillet 2015 portant nomination de Mme Françoise Daucé aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre-Européen (CERCEC) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1

Mme Françoise Daucé, directrice d'études à l'EHESS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} mars 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 janvier 2016



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Le président,
Alain Fuchs

DEC152931INSHS

Décision portant nomination de M. Rainer Maria Kiesow aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 8131 intitulée Centre Georg Simmel. Recherches franco-allemandes en sciences sociales.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8131 intitulée Centre Georg Simmel. Recherches franco-allemandes en sciences sociales et nommant Mme Bénédicte Zimmermann directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC151573INSHS en date du 20 juillet 2015 portant nomination de M. Rainer Maria Kiesow aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8131 intitulée Centre Georg Simmel. Recherches franco-allemandes en sciences sociales ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1

M. Rainer Maria Kiesow, directeur d'études à l'EHESS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} mars 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 janvier 2016



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Le président,
Alain Fuchs

DEC152932INSHS

Décision portant nomination de M. Wolf Feuerhahn et de M. Rafael Mandressi aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n° 8560 intitulée Centre Alexandre-Koyré (CAK).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8560 intitulée Centre Alexandre-Koyré et nommant Mme Antonella Romano directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC152127INSHS en date du 15 octobre 2015 portant nomination de M. Wolf Feuerhahn et de M. Rafael Mandressi aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8560 intitulée Centre Alexandre-Koyré (CAK) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1

M. Wolf Feuerhahn, chargé de recherche de 1ère classe au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} mars 2016.

M. Rafael Mandressi, chargé de recherche de 1ère classe au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} mars 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 janvier 2016



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Le président,
Alain Fuchs

DEC152870INSHS

Décision portant nomination de M. Fabrice BOUDJAABA en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

Vu la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales,

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Fabrice BOUDJAABA, chargé de recherche au CNRS est renouvelé en tant que chargé de mission auprès du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission est d'assurer le suivi des laboratoires et des personnels de la section 33 ainsi que les travaux de cette dernière. Il secondera Pascal Marty dans le domaine de la coopération et des appels à projets européens.

Article 2

M. Fabrice Boudjaaba, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.


Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Paris Villejuif.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 JAN. 2016**



Le Président



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152781INSHS

Décision portant nomination de Mme Valérie November aux fonctions de directrice et de MM. Gilles Jeannot et Pascal Ughetto aux fonctions de directeurs adjoints de l'UMR n° 8134. *Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés*

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTS) et nommant M. Olivier COUTARD directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC152052INSHS en date du 5 octobre 2015 portant nomination de Mme Valérie November aux fonctions de directrice par intérim et de MM. Gilles Jeannot et Pascal Ughetto aux fonctions de directeurs adjoints par intérim jusqu'au 31 décembre 2015 ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique;

Vu l'avis de l'assemblée générale du 12 février 2015 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Mme Valérie NOVEMBER, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur Gilles JEANNOT, ingénieur divisionnaire des TPE à l'Ecole des Ponts Paritech et M. Pascal UGHETTO, professeur des universités à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée sont nommés directeurs adjoints, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le / 2 FEV. 2016



Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 86 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC163024INSHS

Décision portant nomination de M. Alexandre HENRY et de M. Yann RICHARD comme directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n° 8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche, et notamment renouvellement de l'UMR n°8586 intitulée *Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique* et nommant M. Jérôme LOMBARD directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 8 janvier 2016 ;

DECIDE :

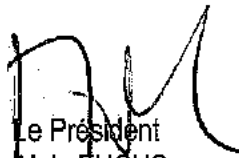
Article 1^{er}

M. Alexandre HENRY, Ingénieur d'études au CNRS, et M. Yann RICHARD, professeur des universités à l'Université Paris 1- Panthéon Sorbonne, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **26 JAN. 2016**


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 18

T. 01 44 98 40 00
F. 01 44 96 53 60

DEC152927INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Guillaume Carré, directeur adjoint, et nomination de Mme Véra Dorofeeva-Lichtmann aux fonctions de directrice adjointe, et de M. Xavier Paulès aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8173 intitulée Chine, Corée, Japon (CCJ).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8173 intitulée Chine, Corée, Japon (CCJ) et nommant M. François Gipouloux directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC151575INSHS en date du 20 juillet 2015 portant nomination de M. Frédéric Obringer aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 8173 intitulée Chine, Corée, Japon (CCJ), en remplacement de M. François Gipouloux ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1

Mme Véra Dorofeeva-Lichtmann, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2016, en remplacement de M. Guillaume Carré, démissionnaire.

M. Xavier Paulès, maître de conférences à l'EHESS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Fait à Paris, le 13 janvier 2016

Le président,
Alain Fuchs



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

DEC152453DR02

Décision portant nomination de Mme Catherine Cantrel aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole normale supérieure

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 nommant M. Antoine Triller, directeur de l'unité Institut de biologie de l'Ecole normale supérieure;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources radioactives non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à Mme Catherine Cantrel le 28/09/2015 par le CNAM ;

Vu l'avis favorable du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 12/11/2015,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

MME Catherine Cantrel, assistant ingénieur, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 25/09/2015.

Article 2 : Missions¹

Mme Catherine Cantrel exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Catherine Cantrel sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 23/11/2015

Le directeur d'unité
Antoine Triller



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard



DEC152454DR02

Décision portant nomination de Mme Elsa Van Elslande aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 nommant M. Philippe Walter, directeur de l'unité Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X délivrée à Mme Elsa Van Elslande le 12/10/2015 par European Nuclear Safety Training & Tutoring Institute, filiale de formation professionnelle de l'IRSN ;

Vu l'avis favorable du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 12/11/2015,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Elsa Van Elslande, ingénieur d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 01/10/2015.

Article 2 : Missions¹

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Mme Elsa Van Elslande exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Elsa Van Elslande sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 23/11/2015

Le directeur d'unité
Philippe Walter

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC152455DR02

Décision portant nomination de Mme Pascale Jolivet aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8226 intitulée Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 nommant M. Stéphane Lemaire, directeur de l'unité Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à Mme Pascale Jolivet le 06/11/2015 par SGS Qualitest Industrie;

Vu l'avis favorable du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 12/11/2015,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Pascale Jolivet, ingénieur d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 06/11/2015.

Article 2 : Missions¹

Mme Pascale Jolivet exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Pascale Jolivet sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 23/11/2015

Le directeur d'unité
Stéphane Lemaire

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC152658INC

Décision portant cessation de fonctions de Mme Claire-Marie Pradier et nomination de M. Xavier Carrier aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR2482 intitulée " Institut des Matériaux de Paris-Centre (IMPC)"

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de la fédération de recherche n°2482 intitulée " Institut des Matériaux de Paris-Centre (IMPC) " et nommant Mme Claire-Marie Pradier, directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de Mme Claire-Marie Pradier, directrice de la fédération de recherche n° FR2482 intitulée "Institut des Matériaux de Paris-Centre (IMPC), démissionnaire à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il A compter de cette même date, M. Xavier Carrier, professeur des universités à l'université Pierre et Marie Curie, est nommé directeur de la fédération de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 janvier 2016

Le Président du CNRS,
Alain FUCHS



DEC151649DR02

Décision portant nomination de M. Rémi Duhamel aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie (IMPMC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie (IMPMC) et nommant M. Guillaume Fiquet en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 17/06/2014 ;

Considérant que M. Rémi Duhamel a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS du 01/06/2015 au 03/06/2015 et du 29/06/2015 au 01/07/2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Rémi Duhamel, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie (IMPMC), à compter du 02/07/2015.

M. Rémi Duhamel exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Rémi Duhamel est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

01 42 34 94 00
01 43 26 87 23


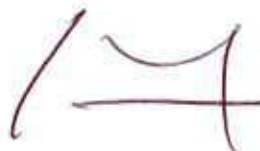


Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.


Fait à Paris, le 21/07/2015

Guillaume FIQUET
 Directeur

Le directeur d'unité
Guillaume Fiquet



Visa de la déléguée régionale du CNRS.
Christine d'Argouges



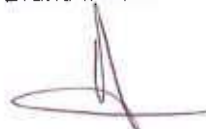
Pour le Président
Et par la Délégation
Le Directeur Général des Services
Hervé COMBAZ

Visa du Président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno David

Le Président
du Muséum national d'histoire naturelle

Bruno DAVID





DEC152115INSIS

Décision portant nomination de Monsieur François COULOUVRAT aux fonctions de chargé de mission

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

Article 1^{er}

Monsieur François COULOUVRAT, directeur de recherche 2^{ème} classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le domaine d'expertise de l'acoustique et des ondes non linéaires ainsi que celui des ondes de choc et du bang sonique.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur François COULOUVRAT demeure affecté à l'UMR7190 – Institut Jean le Rond d'Alembert – Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152775INSHS

Décision portant nomination de Mme Stéphanie Vermeersch aux fonctions de directrice et de Mmes Agnès Deboulet et Alessia de Biase aux fonctions de directrices adjointes de l'unité mixte de recherche n° 7218 *Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement (LAVUE)*

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7218 intitulée *Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement* et nommant M. Jean-Pierre LEVY directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC151389INSHS du 27 juillet 2015 portant nomination de Mme Stéphanie Vermeersch aux fonctions de directrice par intérim et de Mmes Agnès Deboulet et Alessia de Biase aux fonctions de directrices adjointes par intérim jusqu'au 31 décembre 2015 ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique;

Vu l'avis de l'assemblée générale du 23 mars 2015 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

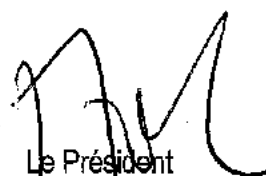
Mme Stéphanie VERMEERSCH, chargée de recherche au CNRS, est nommé directrice de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Alessia de BIASE, maître assistant des écoles d'architecture à l'ENSA Paris la Villette, et Mme Agnès DEBOULET, professeur des universités à l'Université Vincennes-Saint Denis, sont nommées directrices adjointes, à compter de cette même date.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **21 DEC. 2015**


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 98 40 00
F. 01 44 98 53 90

DEC162943INSHS

Décision portant nomination de Mme Patricia Paperman, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142117DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création de l'unité mixte de recherche n°8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS) et nommant Mme Anne-Emmanuelle Berger, directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC151969INSHS du 14 octobre 2015 portant nomination de Mme Patricia Paperman, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Patricia Paperman, professeure à l'Université Paris 8, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **18 JAN. 2016**

Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 86 40 00
F. 01 44 96 53 90



DEC152122INSIS

Décision portant nomination de Madame Isabelle SAGNES en qualité de chargée de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Madame Isabelle SAGNES, directeur de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet de suivre les activités de recherche en nanotechnologies et TGIR.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Isabelle SAGNES demeure affectée au laboratoire de photonique et de nanostructures (LPN) – UPR20 – Marcoussis.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, Madame Isabelle SAGNES percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain Fuchs

DEC160035DR06

Décision portant nomination de Mme Pascaline Hoël aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS76 intitulée INIST

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC152471DAJ du 15 décembre 2015 nommant Mme Isabelle Kauffmann directrice par intérim de l'INIST - UPS76 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 15 octobre 2015 ;

Considérant que Mme Pascaline Hoël a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Lorraine les 15, 16, 17 Septembre 2015 et les 13, 15,16 octobre 2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Pascaline Hoël, assistante ingénieur AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité INIST - UPS76, à compter du 20 novembre 2015.

Mme Pascaline Hoël exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Pascaline Hoël est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité par intérim.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 22 janvier 2016

La directrice de l'unité par intérim
Isabelle Kauffmann

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

DEC152868DR06

Décision portant nomination de M. Christian Pieralli aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Christian Pieralli, chargé de recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission pour les régions Bourgogne et Franche-Comté, auprès du délégué régional de la circonscription Centre-Est et de la déléguée scientifique référente Bourgogne et Franche-Comté, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017.

Sa mission a pour objet, en étroite coordination avec le délégué régional et le directeur scientifique référent Bourgogne et Franche-Comté de :

- Participer au montage et au suivi de projets régionaux
- Contribuer à la mise en œuvre et au suivi de la politique de site

Et sous la responsabilité du délégué régional, d'assurer la représentation du CNRS dans certaines instances locales ou régionales.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Christian Pieralli demeure affecté à l'UMR6174 Institut FEMTO-ST, 15B Avenue des Montbouçons, 25000 Besançon.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, Monsieur Christian PIERALLI, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation N° 06 Centre-Est.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2016

Le président

Alain Fuchs

DEC163017DR06

Décision portant nomination de Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS76 intitulée INIST

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC152471DAJ du 15 décembre 2015 nommant Mme Isabelle Kauffmann directrice par intérim de l'INIST - UPS76 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 20 mars 2012 ;

Considérant que Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine les 14, 15, 21, 22 février 2013 et les 14 et 15 mars 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez, adjointe technique principale ATP2, est nommé(e) aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'INIST - UPS76, à compter du 20 novembre 2015.

Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité par intérim.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à, le

La directrice de l'unité par intérim
Isabelle Kauffmann

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

DEC152337DR07

Décision portant cessation de fonctions de M. Bernard BEGUIN, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR5256 intitulée "Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon".

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC070026DR07 du 02/05/2007 portant nomination de M. Bernard BEGUIN aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Bernard BEGUIN, dans l'unité du CNRS n°5256, à compter du 01/01/2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à VILLEURBANNE, le 10/11/2015

Le directeur de l'unité
Michel LACROIX

Visa du délégué régional du CNRS



Visa du chef d'établissement partenaire



Décision portant nomination de Mme Nathalie BAILO aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5308 intitulée "Centre International de Recherche en Infectiologie".

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision **DEC122887DGDS** du **19/12/2012** nommant **M. François-Loïc COSSET**, directeur de l'unité "**Centre International de Recherche en Infectiologie**" ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche, option **sources non scellées – sources scellées nécessaires à leur contrôle**, délivrée à **Mme Nathalie BAILO** le **19/12/2014** par l'Apave ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Nathalie BAILO, assistante ingénieur, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 21/11/2014.

Article 2 : Missions¹

Mme Nathalie BAILO exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **Mme Nathalie BAILO** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à **LYON**, le **20/11/2015**

Le directeur d'unité
François-Loïc COSSET

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers



DEC152118INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Fabien GODEFERD aux fonctions de chargé de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Fabien GODEFERD, directeur de recherche 2^{ème} classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, Du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 10 en charge des activités scientifiques Mécanique des Fluides.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Fabien GODEFERD demeure affecté à l'UMR5509 – LMFA – Ecully.

Article 2

Du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, Monsieur Fabien GODEFERD percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC163114dr08

Décision portant nomination de M. Friedrich PILLER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire» - CBM

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR4301, intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM, dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option source radioactives non scellées délivrée à M. Friedrich PILLER le 31 mai 2012 par la société de radioprotection Progray ;

Vu l'avis favorable du CHS du 6 décembre 2007 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Friedrich PILLER, Chargé de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 mai 2017.

Article 2 : Missions

M. Friedrich PILLER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Friedrich PILLER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 18/01/2016

La directrice d'unité
Eva JAKAB TOTH

Visa du délégué régional du CNRS
M. Eric BUFFENOIR



DEC152113INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Stéphane BILA aux fonctions de chargé de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Stéphane BILA, chargé de recherche 1^{ère} classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge des activités scientifiques antennes et circuits hyperfréquences.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Stéphane BILA demeure affecté à l'UMR7252 – XLIM – Limoges.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, Monsieur Stéphane BILA percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre-Poitou-Charentes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC163112dr08

Décision portant nomination de Mme Anne BRACONNIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR4301, intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM, dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 06 septembre 2012 ;

Considérant que Mme Anne BRACONNIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université François Rabelais de Tours les 7-8 juin, 14_15 juin et 28_29 juin 2012 à Tours ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Anne BRACONNIER, Assistante-Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire» à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Anne BRACONNIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anne BRACONNIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 janvier 2016

La directrice de l'unité
Eva JAKAB TOTH

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC163115dr08

Décision portant nomination de M. Franck COSTE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR4301, intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM, dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option source Radioactives scellées et appareils électriques émettant des rayons X délivrée à M. Franck Coste le 30 mai 2012 par la société de radioprotection Progray ;

Vu l'avis favorable du CHS en date du 02 octobre 2007 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Franck COSTE, Ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 30 mai 2017.

Article 2 : Missions

M. Franck COSTE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Franck COSTE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 janvier 2016

La directrice d'unité
Eva JAKAB TOTH

Visa du délégué régional du CNRS
M. Eric BUFFENOIR

DEC163001INC

Décision portant nomination de M. Thierry ARTUSO aux fonctions de sous-directeur de l'unité propre de recherche (UPR) n°4301 « Centre de biophysique moléculaire » (CBM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC131039DAJ du 2 avril 2013 portant nomination de M. Dominique Massiot aux fonctions de directeur de l'Institut de chimie ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité propre de recherche (UPR) n°4301 intitulée Centre de biophysique moléculaire (CBM) et nommant Madame Eva JAKAB TOTH, directrice de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Sur proposition du directeur d'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Thierry ARTUSO, Ingénieur de recherche au CNRS, est nommé sous-directeur de l'unité propre de recherche intitulée « Centre de biophysique moléculaire » (CBM) n° 4301, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur de l'Institut de chimie
Dominique Massiot

DEC163116dr08

Décision portant nomination de Mme Aurélia LE DANTEC aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR4301, intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM, dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « sources non scellées » délivrée à Mme Aurélia LE DANTEC le 02 avril 2015 par CNRS Formation Entreprises ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire en date du 28 mai 2015 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Aurélia LE DANTEC, Technicienne de classe normale, est nommé personne compétente en radioprotection à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 02 avril 2020.

Article 2 : Missions

Mme Aurélia LE DANTEC exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Aurélia LE DANTEC sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 janvier 2016

La directrice d'unité
Eva JAKAB TOTH

Visa du délégué régional du CNRS
M. Eric BUFFENOIR

DEC163111dr08

Décision portant nomination de Mme Cristine GONCALVES aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR4301, intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM, dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 19 mai 2011 ;

Considérant que Mme Cristine GONCALVES a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes du 23 septembre au 24 octobre 2008 d'une durée de 42 heures.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Cristine GONCALVES, Ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire» à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Cristine GONCALVES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Cristine GONCALVES est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 janvier 2016

La directrice de l'unité
Eva JAKAB TOTH

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC152470INS2I

Décision portant nomination de M. Christian JUTTEN aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n°142225INS2I du 26 septembre 2014 portant nomination de M. Christian JUTTEN aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christian JUTTEN, professeur à l'Université Joseph Fourier Grenoble 1, est prolongé dans ses fonctions en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant du « Signal et ERC ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Christian JUTTEN, demeure affecté au Laboratoire Grenoble Image, Parole, Signal, Automatique (GIPSA-lab) – UMR5216 – Grenoble.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, M. Christian JUTTEN, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152470INS2I

Décision portant nomination de M. Christian JUTTEN aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n°142225INS2I du 26 septembre 2014 portant nomination de M. Christian JUTTEN aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christian JUTTEN, professeur à l'Université Joseph Fourier Grenoble 1, est prolongé dans ses fonctions en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant du « Signal et ERC ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Christian JUTTEN, demeure affecté au Laboratoire Grenoble Image, Parole, Signal, Automatique (GIPSA-lab) – UMR5216 – Grenoble.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, M. Christian JUTTEN, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le
12 JAN. 2016


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 63 90

DEC151620DR12

Décision portant nomination de M. Romain BASTIEN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS 3514 intitulée Stella Mare

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 111222INEE portant création de l'unité mixte UMS3514 intitulée Stella Mare et nommant M. Antoine AIELLO en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMS 3514¹ en date du 09/07/2014 ;

Considérant que M. Romain BASTIEN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 11 au 13 mars 2014 et du 25 au 27 mars 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Romain BASTIEN, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS 3514 intitulée Stella Mare à compter du 1er juillet 2015.

M Romain BASTIEN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Romain BASTIEN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Fait à Biguglia, le 16 décembre 2015

Le directeur de l'unité
M. Antoine AIELLO

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HÉRMES

Visa du Président de l'Université de Corse Pasquale Paoli
M. Paul-Marie ROMANI

DEC152645INSIS

Décision modifiant la décision DEC151309DGDS portant prolongation des structures opérationnelles de recherche

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC133424INSIS en date du 27 janvier 2014 portant nomination de M. Bernard Porterie aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI) ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 3 de la décision DEC151309DGDS susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche (UMR7343) intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI) sont modifiées comme suit :

- la ligne suivante est supprimée :

« Directeur adjoint : M. Bernard PORTERIE, professeur ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs



DEC152120INSIS

Décision portant nomination de Madame Martine MASBERNAT aux fonctions de chargée de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Madame Martine MASBERNAT, directeur de recherche 2^{ème} classe du CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 10 en charge des activités scientifiques Génie des Procédés.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Martine MASBERNAT demeure affectée à l'UMR5503 – LGC – Toulouse.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, Madame Martine MASBERNAT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152469INS2I

Décision portant nomination de M. Marc-Olivier KILLIJIAN aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n°142223INS2I du 26 septembre 2014 portant nomination de M. Marc-Olivier KILLIJIAN aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Marc-Olivier KILLIJIAN, directeur de recherche au CNRS, est prolongé dans ses fonctions en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de
« l'informatique, des systèmes et des réseaux ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Marc-Olivier KILLIJIAN, demeure affecté au Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS) – UPR8001 – Toulouse.

Article 2

Du 1er janvier au 31 décembre 2016, M. Marc-Olivier KILLIJIAN, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152469INS2I

Décision portant nomination de M. Marc-Olivier KILLIJIAN aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n°142223INS2I du 26 septembre 2014 portant nomination de M. Marc-Olivier KILLIJIAN aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Marc-Olivier KILLIJIAN, directeur de recherche au CNRS, est prolongé dans ses fonctions en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de « l'informatique, des systèmes et des réseaux ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Marc-Olivier KILLIJIAN, demeure affecté au Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS) – UPR8001 – Toulouse.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, M. Marc-Olivier KILLIJIAN, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

12 JAN. 2016


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 98 40 00
F. 01 44 96 53 96

Décision portant nomination de Mme Anne-Emilie ALLAIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5287 intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCIA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142135DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5287 intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCIA) et nommant M. Jean-René CAZALETS en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5287 en février 2015 ;

Considérant que Mme Anne-Emilie ALLAIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine les 30 mars, 4 mai, 26 mai, 1^{er} juin, 15 juin, 2 octobre, 15 octobre et 26 octobre 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Anne-Emilie ALLAIN, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5287 intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCIA), à compter du 1^{er} novembre 2015.

Mme Anne-Emilie ALLAIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anne-Emilie ALLAIN, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 29 octobre 2015

Le directeur de l'unité
Jean-René CAZALET

Visa de la déléguée régionale du CNRS général des services Gaëlle BUJAN	Signature du directeur de l'Université de Bordeaux Eric DUTIL
---	---



DEC152119INSIS

Décision portant nomination de Madame Nathalie MALBERT aux fonctions de chargé de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Madame Nathalie MALBERT, professeur des universités 1^{ère} classe, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge des structures opérationnelles de recherche du domaine de l'électronique, des micro et nanotechnologies, la photonique et l'électromagnétisme.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Nathalie MALBERT demeure affectée à l'UMR5218 – Laboratoire de l'intégration, du matériau au système – IMS - Talence.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, Madame Nathalie MALBERT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine-Limousin.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152456INC

Décision portant cessation de fonctions de Mme Mari Kono et nomination de M. Fabien Grasset aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale UMI3629, intitulée "Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) "

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte internationale n° 3629 intitulée " Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) " et nommant Mme Mari KONO directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Sur proposition du directeur de l'institut de Chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I Il est mis fin aux fonctions de Mme Mari Kono, directrice de l'unité mixte internationale susvisée, démissionnaire à compter du 1^{er} janvier 2016.

II A compter de cette même date, M. Fabien Grasset, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte internationale susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2016

Alain FUCHS



DEC152459INC

Décision portant renouvellement de la nomination de Monsieur Daniel BORGIS aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n° 142242INC du 10 octobre 2014 portant nomination de Monsieur Daniel BORGIS en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Daniel BORGIS, Directeur de recherche de 1^{ère} classe, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie pour la période **du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « chimie théorique et calcul scientifique ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Daniel BORGIS demeure affecté à l'UMR8640 - Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif (PASTEUR) - ENS Paris - Département de Chimie, 24 rue Lhomond – PARIS CEDEX 05.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, Monsieur Daniel BORGIS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 2 ou 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2016

Le président
Alain Fuchs

DEC152460INC

**Décision portant renouvellement de la nomination de Monsieur
Thierry LOISEAU aux fonctions de chargé de mission**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n° 141915INC du 24 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Thierry LOISEAU en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Thierry LOISEAU, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie pour la période **du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017**. Sa mission a pour objet de suivre les projets et activités des laboratoires concernés dans le domaine du nucléaire.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Thierry LOISEAU demeure affecté à l'UMR8181 – Unité de Catalyse et Chimie du Solide – Université Lille1 – Sciences et Technologies – 59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, Monsieur Thierry LOISEAU percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas de Calais et Picardie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 janvier 2016

Le président
Alain Fuchs

DEC152784INS2I

Décision portant nomination de Mme Brigitte d'ANDREA-NOVEL aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n°142265INS2I du 19 décembre 2014 portant nomination de Mme Brigitte d'ANDREA-NOVEL aux fonctions de chargée de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Brigitte d'ANDREA-NOVEL, professeure de classe exceptionnelle à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, est prolongée dans ses fonctions en qualité de chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant des « Relations industrielles, le transfert, l'innovation et l'interface avec la DIRE ».

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, Mme Brigitte d'ANDREA-NOVEL, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel Ange.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152784INS2I

Décision portant nomination de Mme Brigitte d'ANDREA-NOVEL aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n°142265INS2I du 19 décembre 2014 portant nomination de Mme Brigitte d'ANDREA-NOVEL aux fonctions de chargée de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Brigitte d'ANDREA-NOVEL, professeure de classe exceptionnelle à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, est prolongée dans ses fonctions en qualité de chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant des « Relations industrielles, le transfert, l'innovation et l'interface avec la DIRE ».

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, Mme Brigitte d'ANDREA-NOVEL, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel Ange.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le
12 JAN. 2016


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 98 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC152763IN2P3

Décision portant nomination de M. Claude Colledani aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Claude Colledani, ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut national de physique nucléaire et physique des particules, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le domaine IAO-CAO électronique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Claude Colledani demeure affecté à l'Institut pluridisciplinaire Hubert Curien (UMR 7178) à Strasbourg.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 M. Claude Colledani, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation alsace.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC162987INC

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. François COUTY, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8180 intitulée «Institut Lavoisier de Versailles » (ILV)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UMR8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles (ILV), et nommant M. Christian Serre directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Christian SERRE, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 1^{er} février 2016.

II. A compter de cette même date, M François COUTY, Professeur des universités de 1^{ère} classe à l'Université Versailles St Quentin en Yvelines, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18/01/2016

Le président du CNRS

Alain Fuchs

DEC152873INSHS

Décision portant nomination de Mme Sylvie OLLITRAULT en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

Vu la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales,

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sylvie OLLITRAULT, Directrice de recherche au CNRS est renouvelée en tant que chargée de mission auprès du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du 1^{er} janvier 2016 au 31 octobre 2016, en charge de la section 40 et du suivi de la structuration des équipes de recherche dans son domaine.

Article 2

Mme Sylvie OLLITRAULT, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Régionale – Bretagne et Pays de Loire.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 JAN. 2016**


Le Président



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152866DR17

Décision portant nomination de Mme Virginie Bertot aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 08 décembre 2004 portant création et organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Virginie Bertot, ingénieure d'études de 2^e classe, est nommée chargée de mission auprès de la déléguée régionale de la circonscription Bretagne - Pays de la Loire, du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016. Sa mission a pour objet la préparation technique, juridique et logistique des opérations de travaux.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Virginie Bertot demeure affectée à la Délégation Bretagne - Pays de la Loire, située au 1 rue André et Yvonne Meynier à Rennes (35).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016, Mme Virginie Bertot percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne - Pays de la Loire.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2016

Le président

Alain Fuchs

DEC152864DR17

Décision portant nomination de Mme Alexandra Schilliger aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 08 décembre 2004 portant création et organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Alexandra Schilliger, ingénieure d'études de 2^e classe, est nommée chargée de mission auprès de la déléguée régionale de la circonscription Bretagne - Pays de la Loire, du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016. Sa mission a pour objet la conduite des opérations de travaux.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Alexandra Schilliger demeure affectée à la Délégation Bretagne - Pays de la Loire, située au 1 rue André et Yvonne Meynier à Rennes (35).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016, Mme Alexandra Schilliger percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne - Pays de la Loire.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2016

Le président

Alain Fuchs

DEC152749DR18

Décision portant nomination de Mme Annunziata SAVOIA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8523 intitulée Physique des lasers atomes et molécules PhLAM

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 8523 intitulée Physique des lasers atomes et molécule et nommant M. Marc DOUAY en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Annunziata SAVOIA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 06 au 07/10 du 20 au 21/10 et du 17 au 18/11/11,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Annunziata SAVOIA, IR, est reconduite dans sa nomination aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8523 intitulée Physique des lasers atomes et molécule, à compter du 01/01/2015.

Mme Annunziata SAVOIA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme, Annunziata SAVOIA est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Lille, le 10/12/2015

Le directeur de l'unité
Marc DOUAY

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Visa du président de l'Université Lille1
Philippe ROLLET

DEC152893DAJ

Décision portant nomination de M. Guy Lippens aux fonctions de chargé de mission à temps partiel auprès de la déléguée régionale de la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie ;

Sur proposition de la Déléguée Régionale de la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie ;

DECIDE :

Art. 1er. – M. Guy Lippens, directeur de recherche, est nommé chargé de mission à temps partiel auprès de la déléguée régionale pour la circonscription Nord - Pas de Calais et Picardie, à compter du 1^{er} septembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2018.

Sa mission est d'accompagner la déléguée régionale dans la structuration du projet portant acquisition et installation d'un RMN 1200 Mhz à Lille.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **18 JAN. 2016**


Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152241DR18

Décision portant nomination de Mme DEBEAUVAIS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8198 intitulée Evolution Ecologie et Paléontologie

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 142119DGDS portant création de l'unité mixte n° 8198 intitulée Evolution Ecologie et Paléontologie et nommant M. VEKEMANS en qualité de directeur ;

Considérant que Mme DEBEAUVAIS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à l'Ecole Centrale de Lille du 05 au 06/10/ du 05 au 06/11 et du 03 au 04/12/2015 par le CNRS, les Universités Lille1 et Lille2, l'INSERM, L'Ecole Centrale Lille, l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille et l'ENSAIT.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laurence DEBEAUVAIS, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8198 intitulée Evolution Ecologie et Paléontologie, à compter du 05/12/2015.

Mme Laurence DEBEAUVAIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453, susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laurence DEBEAUVAIS, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 15/12/2015

Le directeur de l'unité
Xavier VEKEMANS

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Visa du Président de l'Université Lille1
Philippe ROLLET

DEC152003DR18

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-luc DUVAL, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7338 intitulée Biomécanique et Bioingénierie

LA DIRECTTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC03D039DR18 du 01/01/2002 portant nomination de M. Jean-Luc DUVAL aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Jean-Luc DUVAL, dans l'unité du CNRS n°7338, à compter du 01 octobre 2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 01 octobre 2015

La directrice de l'unité
Marie-Christine HO BA THO



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Visa du Président de l'université
Alain STORCK

DEC152769DR18

Décision portant nomination de Monsieur Mathieu GENETE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8019 intitulée Centre lillois d'études de recherches sociologiques et économiques (CLERSE)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 8019 intitulée Centre lillois d'études de recherches sociologiques et économiques et nommant M. Sébastien FLEURIEL en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Mathieu GENETE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 06 au 07/10 du 20 au 21/10 et du 17 au 18/11/11.

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Mathieu GENETE, AI, est reconduit dans sa nomination aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8019 intitulée Centre lillois d'études de recherches sociologiques et économiques, à compter du 01/01/2015.

Monsieur Mathieu GENETE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Mathieu GENETE, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Lille, le 14/12/2015

Le directeur de l'unité
Sébastien FLEURIEL

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Visa du président de l'Université Lille1
Philippe ROLLET

DEC152926INC

Décision portant nominations par intérim de M. Antoine Maignan et de M. Loïc Le Pluart respectivement aux fonctions de directeur et de directeur adjoint de l'unité mixte de service n° UMS3318 intitulée "CNRT Matériaux"

LE PRESIDENT,

Vu le décret n 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC122893DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 3318 intitulée CNRT Matériaux et nommant M. Alexandre Wahl directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC133386INC du 24 décembre 2013 portant cessation de fonctions de M. Alexandre Wahl et nomination de Mme Annie-Claude Gaumont directrice par intérim de l'unité susvisée ;

Vu la décision DEC141717INC du 7 juillet 2014 portant prolongation du mandat de Mme Annie-Claude Gaumont aux fonctions de directrice par intérim de l'unité susvisée ;

Vu la décision DEC150913INC du 29 avril 2015 portant prolongation du mandat de Mme Annie-Claude Gaumont aux fonctions de directrice par intérim de l'unité susvisée

Vu l'accord des partenaires;

Vu l'avis la proposition du comité directeur de l'unité en date du 17 décembre 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Antoine Maignan, directeur de recherche au CNRS et M. Loïc Le Pluart, maître de conférences à l'université de Caen Basse Normandie, sont nommés respectivement directeur et directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 janvier 2016



DEC152872INSHS

Décision portant nomination de M. Basudeb CHAUDHURI en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

Vu la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales,

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Basudeb CHAUDHURI, Maître de conférence hors classe, chercheur à l'UMR 6211 est renouvelé en tant que chargé de mission auprès du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, en charge du point de contact national pour le défi 6 SHS (sociétés innovantes et inclusives) dans le cadre du programme Horizon 2020.

Article 2

M. Basudeb CHAUDHURI, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Régionale - Normandie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 JAN. 2016**


Le Président



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152032DSFIM

Décision portant nomination de M Gérard Richard aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M Gérard Richard, Ingénieur de recherche hors classe, responsable du service technique et logistique de la délégation Aquitaine est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet d'apporter une expertise immobilière, en particulier concernant les domaines du clos et couvert.

Pour l'exercice de cette mission, M. Gérard Richard demeure affecté à la délégation régionale Aquitaine.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016 M Gérard Richard percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152033DSFIM

Décision portant nomination de M. Gérard Zanon aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Gérard Zanon, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet d'apporter une expertise immobilière, en particulier dans les domaines de la maintenance et des systèmes d'information du patrimoine.

Pour l'exercice de cette mission, M. Gérard Zanon demeure affecté à la Délégation Provence et Corse.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016 M Gérard Zanon, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152887CNPS

Décision portant nomination de M. Kevin GEIGER aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100259DAJ du 01 octobre 2010 portant organisation de la coordination nationale de prévention et de sécurité

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Kevin GEIGER, ingénieur de recherche au CNRS (IR2), responsable du service de prévention et de sécurité de la délégation Alsace, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction déléguée aux ressources dans le cadre de la coordination nationale de prévention et de sécurité du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet d'apporter une expertise et des compétences au sujet de l'outil informatique utilisé pour la formalisation et le suivi des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUER) des unités de recherche du CNRS, appelé « application EvRP ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Kevin GEIGER demeure affecté à la délégation Alsace, 23 rue du Loess, 67037 Strasbourg

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, Monsieur Kevin GEIGER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2016

Le président
Alain Fuchs

DEC152888CNPS

Décision portant nomination de Mme Frédérique MAZE-CORADIN aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100259DAJ du 01 octobre 2010 portant organisation de la coordination nationale de prévention et de sécurité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Frédérique MAZE-CORADIN, ingénieure de recherche au CNRS (IR2), responsable du service de prévention et de sécurité de la délégation Paris B, est nommée chargée de mission auprès du président pour la direction déléguée aux ressources dans le cadre de la coordination nationale de prévention et de sécurité du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet la prévention du risque chimique.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Frédérique MAZE-CORADIN demeure affectée à la délégation Paris B, 16 rue Pierre et Marie Curie, 75005 Paris.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, Madame Frédérique MAZE-CORADIN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2016

Le président
Alain Fuchs

DEC152890CNPS

Décision portant nomination de M. Damien MONCOQ aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100259DAJ du 01 octobre 2010 portant organisation de la coordination nationale de prévention et de sécurité

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Damien MONCOQ, ingénieur de recherche au CNRS (IR2), responsable du service de prévention et de sécurité de la délégation Centre Limousin Poitou Charentes, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction déléguée aux ressources dans le cadre de la coordination nationale de prévention et de sécurité du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet la prévention des risques liés à l'utilisation de nanomatériaux.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Damien MONCOQ demeure affecté à la délégation Centre Limousin Poitou Charentes, 3 avenue de la Recherche Scientifique, 45071 Orléans.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, Monsieur Damien MONCOQ percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Limousin Poitou Charentes

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2016

Le président
Alain Fuchs

DEC152891DRH

Décision portant nomination de M. Pascal LOISEL aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pascal LOISEL, ingénieur de recherche hors classe, responsable du service Systèmes et Traitement de l'Information à la Direction des ressources humaines, est reconduit dans ses fonctions de chargé de mission à temps partiel auprès du président, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet la direction de la maîtrise d'ouvrage du système décisionnel ZENTO de l'établissement.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pascal LOISEL demeure affecté à la Direction des ressources humaines du CNRS, 3 rue Michel-Ange 75016 PARIS.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, M. Pascal LOISEL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2016

Le Président
Alain Fuchs

DEC152720DSFIM

Décision portant nomination de M. Emmanuel Vialan aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Emmanuel Vialan, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet d'apporter une expertise immobilière, en particulier concernant les domaines du chauffage, de la ventilation et de la climatisation.

Pour l'exercice de cette mission, M Emmanuel Vialan demeure affecté à la délégation régionale Midi-Pyrénées.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016 M. Emmanuel Vialan, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Article 2 ou 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152818FSD

Décision portant nomination de Mme Laetitia PIERRON aux fonctions de chargé de mission auprès du Fonctionnaire de Sécurité de Défense pour le développement des applications informatiques ASSAV & MARION

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°133400DAJ du 1^{er} janvier 2014 portant création et organisation de la direction de la sûreté ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Laetitia PIERRON assistant ingénieur au service SSI-DR6 est nommée chargée de mission auprès du président pour la direction de la sûreté, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet la conception et le développement informatique de l'application ASSAV et MARION.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Laëtitia PIERRON demeure affectée à la délégation Centre Est, 17 rue Notre Dame des Pauvres, 54519 Vandoeuvre cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, Mme Laëtitia PIERRON percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Est.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 décembre 2015

Le président
Alain Fuchs

DEC152886CNPS

Décision portant nomination de M. Yann AUGER aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100259DAJ du 01 octobre 2010 portant organisation de la coordination nationale de prévention et de sécurité

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Yann AUGER, ingénieur de recherche au CNRS (IR2), responsable du service de prévention et de sécurité de la délégation Ile de France Ouest et Nord, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction déléguée aux ressources dans le cadre de la coordination nationale de prévention et de sécurité du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet la prévention des risques liés à la mise en œuvre des rayonnements optiques artificiels.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Yann AUGER demeure affecté à la délégation Ile de France Ouest et Nord, 1 place Aristide Briand, 92195 MEUDON Cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, Monsieur Yann AUGER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Ouest et Nord

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2016

Le président
Alain Fuchs

DEC152475DSFIM

Décision portant nomination de M Hugues Schoenfeld aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M Hugues Schoenfeld, Ingénieur de recherche 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet d'apporter une expertise immobilière, en particulier concernant les domaines de la sécurité et de l'accessibilité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Hugues Schoenfeld demeure affecté à la Délégation Alsace du CNRS.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016 M Hugues Schoenfeld percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace.

Article 2 ou 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152036DSFIM

Décision portant nomination de M. Olivier Rainart aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier Rainart, Ingénieur d'études 1^{ère} classe, responsable du service technique et logistique de la délégation Côte d'Azur est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet d'apporter une expertise immobilière en particulier dans les domaines des économies d'énergies.

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier Rainart demeure affecté à la délégation Côte d'Azur.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016 M. Olivier Rainart, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Côte d'Azur.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152034DSFIM

Décision portant nomination de M. Patrice Geoffroy aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Patrice Geoffroy, Ingénieur d'études 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre. Sa mission a pour objet d'apporter une expertise immobilière, en particulier dans le domaine des installations électriques.

Pour l'exercice de cette mission, M. Patrice Geoffroy demeure affecté à la délégation Centre-Est.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016 M. Patrice Geoffroy percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre-Est.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC163156DIST

Décision portant nomination de Mme Christine Weil-Miko aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

[Si versement d'une indemnité

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

Vu la décision n°100176DAJ portant création et organisation de la direction de l'information scientifique et technique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Christine Weil-Miko, IR1, affectée à l'INIST (UPS 76), est nommée chargée de mission auprès du président pour la direction de l'information scientifique et technique, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet les négociations et les acquisitions de ressources numériques nationales.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Christine Weil-Miko demeure affectée à l'INIST à Vandoeuvre les Nancy (54).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 Mme Christine Weil-Miko, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre-Est.

Article 2 ou 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DECXXXXXX

Décision portant renouvellement de la nomination de Monsieur Philippe Roussignol, en qualité de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Philippe Roussignol, Directeur de recherche de première classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour la Direction Europe de la Recherche et coopération internationale (DERCI) du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi de dossiers relatifs à l'Espace Européen de la Recherche.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Philippe Roussignol demeure affecté à l'UMR 8551.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, Monsieur Philippe Roussignol percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation de Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC151300DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Michel Rosso aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut de Physique (INP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CNRS du 17 octobre 2014 conférant le titre de directeur de recherche émérite à M. Michel Rosso ;

Vu la décision DEC143110INP du 6 janvier 2015 portant nomination de M. Michel Rosso aux fonctions de chargé de mission ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Physique (INP) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} juin 2015, il est mis fin aux fonctions de M. Michel Rosso, chargé de mission auprès du président pour l'Institut de Physique (INP), en charge du suivi des GDR, des réseaux métiers et technologiques et de la politique de site « Alpes ».

Art. 2. – A compter de cette même date, M. Michel Rosso, directeur de recherche, est nommé aux fonctions de délégué scientifique de l'INP en charge de la politique de site.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2016

Alain Fuchs

DEC152918DAJ

Décision portant nomination de Mme Fanny Farget aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'IN2P3 ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} février 2016, Mme Fanny Farget, chargée de recherche, est nommée directrice adjointe scientifique de l'IN2P3, en charge du domaine « Nucléaire et Applications ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 janvier 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152919DAJ

Décision portant nomination de M. Christian Olivetto aux fonctions de directeur adjoint technique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'IN2P3 ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} mars 2016, M. Christian Olivetto, ingénieur de recherche, est nommé directeur adjoint technique de l'IN2P3, en remplacement de Mme Catherine Clerc, appelée à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 janvier 2026

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152924DAJ

Décision portant nomination de Mme Catherine Rechenmann aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition de la directrice de l'INSB ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} janvier 2016, Mme Catherine Rechenmann, directrice de recherche, est nommée aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'INSB, en charge de la thématique « Biologie intégrative végétale ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152923DAJ

Décision portant nomination de M. Jean-Maurice Dura aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition de la directrice de l'INSB ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} janvier 2016, M. Jean-Maurice Dura, directeur de recherche, est nommé aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INSB, en charge de la thématique « Biologie cellulaire, Développement, Evolution ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152921DAJ

Décision portant nomination de M. Hugues Lortat-Jacob aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition de la directrice de l'INSB ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} janvier 2016, M. Hugues Lortat-Jacob, directeur de recherche, est nommé aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INSB, en charge de la thématique « Biologie moléculaire et structurale, Biochimie ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152920DAJ

Décision portant renouvellement de Mme Florence Noble aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC112853DAJ du 21 décembre 2011 portant nomination de Mme Florence Noble aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'INSB ;

Sur proposition de la directrice de l'INSB ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} janvier 2016, Mme Florence Noble est renouvelée aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'INSB, en charge de la thématique « Pharmacologie, bioingénierie, imagerie et biotechnologie ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2016



DEC152765INSMI

Décision portant nomination de M. Olivier Goubet aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier Goubet, professeur des Universités est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs interactions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi des relations avec les Alliances.

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier Goubet demeure affecté à l'UMR7352 (LAMFA) dirigée par Fabien Durand.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 M. Olivier Goubet, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie (DR18).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152846INSMI

Décision portant nomination de M. Laurent Guillopé aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

Vu la décision n°10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Laurent Guillopé, Professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences Mathématique et de leurs interactions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet la formation.

Pour l'exercice de cette mission, M. Laurent Guillopé demeure affecté à l'UMR6629 dirigée par Gilles Carron.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 M. Laurent Guillopé, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire (DR17).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152863DAJ

Décision portant nomination de Mme Anne Imberty aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut de Chimie (INC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC152439DAJ du 8 décembre 2015 portant fin de fonctions de Mme Anne Imberty aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Chimie (INC) ;

Vu la proposition du directeur de l'Institut de Chimie (INC) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Anne Imberty est nommé aux fonctions de délégué scientifique de l'INC en charge de l'interdisciplinarité, du 1^{er} janvier au 31 mars 2016.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 janvier 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152915DAJ

Décision portant nomination de Mme Frédérique de Fornel aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Physique (INP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Physique (INP) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} janvier 2016, Mme Frédérique de Fornel, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe scientifique de l'INP, en charge du domaine « Politique de Sites ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152916DAJ

Décision portant nomination de Mme Astrid Lambrecht aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Physique (INP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Physique (INP) ;

DÉCIDE :

Art. 1er. – A compter du 1^{er} janvier 2016, Mme Astrid Lambrecht, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe scientifique de l'INP, en charge du domaine « Milieux dilués, optique et lasers, plasmas chauds ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152917DAJ

Décision portant fin de fonctions de Mme Pascale Roubin aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Physique (INP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC10001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC140092DAJ du 27 janvier 2014 portant renouvellement de M. Pascale Roubin aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Physique (INP) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 31 décembre 2015, il est mis fin aux fonctions de Mme Pascale Roubin, directrice adjointe scientifique de l'INP en charge du domaine « Milieux dilués, optique et lasers, plasmas chauds », appelée à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162989INEE

Décision portant nomination de Mme Victoria de CASTEJA aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Victoria de Casteja, Ingénieur d'Etudes Hors Classe, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut Ecologie et Environnement du 1^{er} février 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet de prendre en charge des questions et actions relatives à la formation scientifique et aux écoles thématiques.

Pour l'exercice de cette mission, Madame de Victoria de Casteja demeure affectée à l'UMR7041 Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ArScAn) – Université de Paris Ouest Nanterre La Défense -Maison René Ginouvès- 21 allée de l'université - 92023 NANTERRE cedex

Article 2

Du 1^{er} février 2016 au 31 décembre 2017, Madame Victoria de Casteja percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 05 - Ile-de-France Ouest et Nord.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC163064DAJ

Décision portant nomination de Mme Marie Gaille aux fonctions d'adjointe au directeur scientifique référent

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC150800DAJ du 16 mars 2015 portant nomination de M. Hippolyte d'Albis aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) et d'adjoint au directeur scientifique référent ;

Vu la décision DEC150668DAJ du 16 mars 2015 portant nomination de Mme Marie Gaille fonctions de directrice adjointe scientifique de l'INSHS ;

Sur proposition du directeur de l'INSHS ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} janvier 2016, Mme Marie Gaille est nommée aux fonctions d'adjointe au directeur scientifique référent en charge de la COMUE Sorbonne Universités, en remplacement de M. Hippolyte d'Albis.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2016



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC163091INEE

Décision portant nomination de M. Philippe Grellier aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7245 intitulée « Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes (MCAM) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes et nommant Mme Sylvie Rebuffat, directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} février 2016, il est mis fin aux fonctions M. Philippe Grellier, professeur au Museum National d'Histoire Naturelle, en qualité de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée.

Article 2

M. Philippe Grellier est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} février 2016 jusqu'au terme du mandat de l'unité, en remplacement de Mme Sylvie Rebuffat, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président

Alain Fuchs

DEC163092INEE

Décision portant nomination de M. François FROMARD aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur François Fromard, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut Ecologie et Environnement du 1^{er} février 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet de prendre en charge l'ensemble des actions menées par l'Institut écologie et Environnement relatives à l'écologie tropicale et la biodiversité des mangroves, en relation avec la Directrice Adjointe Scientifique en charge du domaine « Ecologie, Evolution et Biodiversité », de participer à la réflexion de prospective sur ces domaines et d'animer les réseaux thématiques afférents.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur François Fromard demeure affecté à l'UMR 5245- Laboratoire écologie fonctionnelle et environnement (ECOLAB) – Université Toulouse-Paul Sabatier – Bâtiment 4R1 – 118, route de Narbonne – 31062 Toulouse cedex 9

Article 2

Du 1^{er} février 2016 au 31 décembre 2017, Monsieur François Fromard percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 14, Midi-Pyrénées.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152719DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc RENNEVILLE, directeur de l'unité UMS3726 intitulée Centre pour Les humAnités nuMériques et l'histOiRe de la justice (CLAMOR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC152021INSHS du 30 septembre 2015 portant création de l'unité UMS3726, intitulée « Centre pour Les humAnités nuMériques et l'histOiRe de la justice (CLAMOR), dont le directeur est Monsieur Marc RENNEVILLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc RENNEVILLE, directeur de l'unité UMS3726, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005² susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
4. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
5. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc RENNEVILLE, délégation de signature est donnée à Madame Sophie VICTORIEN, Ingénieur de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152231DR01 du 14 octobre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 7 décembre 2015

Le délégué régional
Patrick MOUNAUD



DEC152748DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Anouk BARBEROUSSE, directrice par intérim de l'unité FRE3593 intitulée Sciences, Normes, Décisions (SND), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC152091INSHS du 27 octobre 2015 portant nomination de Madame Anouk BARBEROUSSE aux fonctions de responsable par intérim et de Monsieur Igor DOUVEN, aux fonctions de responsable adjoint par intérim de la FRE3593 intitulée « Sciences, Normes, Décisions (SND) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anouk BARBEROUSSE, directrice par intérim de l'unité FRE3593, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anouk BARBEROUSSE directrice, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine NOËL, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142721DR01 du 26 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

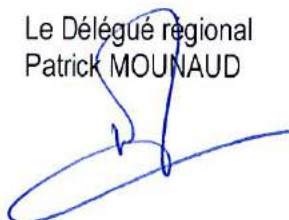
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 10 décembre 2015

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



DEC160159DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Farhad KHOSROKHAVAR, directeur de l'unité UMR8039 intitulée Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC151479INSHS du 16 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Farhad KHOSROKHAVAR directeur et Madame Alexandra POLI, directrice adjointe de l'UMR8039, intitulée « Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Farhad KHOSROKHAVAR, directeur de l'unité UMR8039, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Farhad KHOSROKHAVAR, délégation de signature est donnée à Madame Alexandra POLI, Chargé de recherche 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151404DR01 du 11 juin 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUHAUD



DEC160158DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier CAPPE directeur de l'unité FRE3772 intitulée Laboratoire Traitement et Communication de l'Information, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC152857INS2I du 12 janvier 2016 portant création de l'unité FRE3772, intitulée « Laboratoire Traitement et Communication de l'Information » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier CAPPE, directeur de l'unité FRE3772, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier CAPPE, délégation de signature est donnée à Madame Gersende FORT, Directrice de recherche, Monsieur Laurent PAUTET, Professeur de recherche, et Madame Janique REGIS, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150731DR01 du 23 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

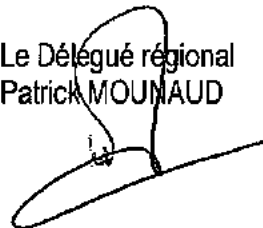
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUMAUD



DEC160148DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier CAPPE directeur de l'unité FRE3772 intitulée Laboratoire Traitement et Communication de l'Information, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC152857INS2I du 12 janvier 2016 portant création de l'unité FRE3772, intitulée « Laboratoire Traitement et Communication de l'Information » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier CAPPE, directeur de l'unité FRE3772, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gersende FORT Directrice de recherche, Monsieur Laurent PAUTET, Professeur de recherche, et Madame Janique REGIS, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150731DR01 du 23 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

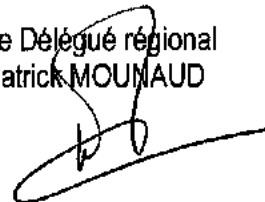
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 29 janvier 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUHAUD



DEC160062DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Stéphane DEMRI, directeur de l'unité UMR8643 intitulée Laboratoire Spécification et Vérification (LSV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC152644INS2I du 18 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Stéphane DEMRI aux fonctions de directeur et Madame Patricia BOUYER-DECITRE aux fonctions de directrice adjointe de l'unité UMR8643 « Laboratoire Spécification et Vérification (LSV) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane DEMRI, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane DEMRI, délégation de signature est donnée à Madame Patricia BOUYER-DECITRE, Directrice adjointe, Monsieur Serge HADDAD, Professeur des unités, et Madame Virginie GUENARD, Assistant ingénieur , aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152040DR01 du 16 septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 22 janvier 2016

Le Délégué régional
Patricia MOUNAUD



DEC160060DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pierre BOILLEY directeur de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC152929INSHS du 13 janvier 2016 portant cessation de fonctions de Madame Odile JOURNET, directrice adjointe, et nomination de Madame Marianne LEMAIRE aux fonctions de directrice adjointe de l'UMR8171 intitulée « Institut des mondes africains (IMAF) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre BOILLEY, directeur de l'unité UMR8171, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre BOILLEY, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Laure DERAT, directrice de recherche 2^{ème} classe, Monsieur Jean-Paul COLLEYN, directeur d'études, Madame Marianne LEMAIRE, Chargée de recherche 1^{ère} classe, et Madame Véronique LAUTIER, ingénieur d'études 1^{ère} classe, et , aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC143146DR01 du 11 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 22 janvier 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



DEC163080DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc ROBIN, directeur de l'unité UMR8259 intitulée Département d'Economie de Sciences Po, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC151291DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR8259, intitulée « Département d'Economie de Sciences Po », dont le directeur est Monsieur Jean-Marc ROBIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc ROBIN, directeur de l'unité UMR8259, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 14 janvier 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



DEC163075DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier GIRAUD, directeur par intérim de l'unité UMR3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC152882INSHS du 13 janvier 2016 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Olivier GIRAUD, directeur par intérim et Madame Léa LIMA, directrice adjointe par intérim de l'UMR3320, intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier GIRAUD, directeur par intérim de l'unité UMR3320, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GIRAUD, délégation de signature est donnée à Madame Léa LIMA, Maître de conférences, et Madame Zaëra MARIAUX, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC143135DR01 du 11 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

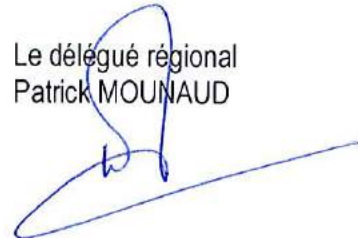
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 14 janvier 2016

Le délégué régional
Patrick MOUNAUD



DEC152638DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7088 intitulée Dauphine recherches en management

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7088, intitulée Dauphine Recherches en Management, dont la directrice est Mme Isabelle Huault ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR7088 intitulée Dauphine Recherches Management à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la décision DEC151862 du 7 septembre 2015 portant nomination de Nicolas Berland aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7088 jusqu'au 28 février 2016.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine Vicens, ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Paris B
Service financier et comptable

www.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 novembre 2015

Le directeur d'unité

Nicolas Berland



DEC152477DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 7241, intitulée « Centre interdisciplinaire de recherche en biologie », dont le directeur est Monsieur Alain PROCHIANTZ ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7241, intitulée Centre Interdisciplinaire de recherche en Biologie, dont le directeur est Alain Prochiantz,

Vu la décision n°143252 du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nicole BRAURE, Ingénieur d'étude 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2015

Le Directeur d'unité

Alain PROCHIANTZ

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



Délégation Paris B
Service financier et comptable

www.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23



Délégation Paris B
Service financier et comptable

www.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

DEC152637DR02

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas Berland, Directeur de l'unité UMR7088 intitulée Dauphine Recherches en Management par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7088, intitulée Dauphine Recherches en Management, dont la directrice est Mme Isabelle Huault ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR7088 intitulée Dauphine Recherches Management à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la décision DEC151862 du 7 septembre 2015 portant nomination de Nicolas Berland aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7088 jusqu'au 28 février 2016.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Nicolas Berland, directeur de l'unité UMR7088, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au



Délégation Paris B
Service financier et comptable

www.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Berland, délégation de signature est donnée à Christine Vicens, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 novembre 2015

La déléguée régionale
Christine d'Argouges



DEC152476DR02

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alain PROCHIANTZ, directeur de l'unité UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 7241, intitulée « Centre interdisciplinaire de recherche en biologie », dont le directeur est Monsieur Alain PROCHIANTZ ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7241, intitulée Centre Interdisciplinaire de recherche en Biologie, dont le directeur est Alain Prochiantz,

Vu la décision n°143252 du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alain PROCHIANTZ, directeur de l'unité UMR7241, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au



Délégation Paris B
Service financier et comptable

www.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain PROCHIANTZ, délégation de signature est donnée à Madame Nicole BRAURE, Ingénieur d'études 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à paris, le 20 janvier 2015

La Déléguée régional
Christine d'Argouges



DEC160144DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Olivier Vallon, directeur de l'unité GDR3422 intitulée Organismes photosynthétiques (PHOTOSYNT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité GDR3422, intitulée Organismes photosynthétiques (PHOTOSYNT), dont le directeur est M. Olivier VALLON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier Vallon, directeur de l'unité GDR3422, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 135 000 Euros HT au 01/01/2016

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Vallon, délégation de signature est donnée à Mme Danielle Bascle, Assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2016

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC152426DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8622 intitulée Institut d'électronique fondamentale

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8622, intitulée « Institut d'électronique fondamentale », dont le directeur est Monsieur André DE LUSTRAC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Daniel BOUCHIER, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel BOUCHIER, délégation est donnée à Madame Sylvie LAMOUR, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2015

Monsieur André DE LUSTRAC
Directeur de l'unité n° UMR8622

Monsieur Daniel BOUCHIER Madame Sylvie LAMOUR

DEC152425DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur André DE LUSTRAC*, directeur de l'unité *UMR8622* intitulée *Institut d'électronique fondamentale*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8622, intitulée « Institut d'électronique fondamentale », dont le directeur est Monsieur André DE LUSTRAC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur André DE LUSTRAC, directeur de l'unité UMR8622, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur André DE LUSTRAC**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Daniel BOUCHIER, directeur de recherche, Madame Sylvie LAMOUR, assistante ingénieure**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision **DEC140733DR04** du 17/02/2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2015

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur André DE LUSTRAC

Monsieur Daniel BOUCHIER

Madame Sylvie LAMOUR

DEC152885DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Samuel WALLON*, directeur de l'unité *GDR3753* intitulée *Chromodynamique quantique*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC151307DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2016, de l'unité GDR3753, intitulée « Chromodynamique quantique », dont le directeur est Monsieur Samuel WALLON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Samuel WALLON, directeur de l'unité GDR3753, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Samuel WALLON

DEC152680DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Patrick AUDEBERT*, directeur de l'unité *UMR7605* intitulée *Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7605, intitulée « Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses », dont le directeur est Monsieur Patrick AUDEBERT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrick AUDEBERT, directeur de l'unité UMR7605, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick AUDEBERT, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie JACQUEMOT, directrice de recherche, Monsieur François MATHIEU, ingénieur, Madame Valérie DEMUYT, ingénieure d'étude, et Madame Véronique DUROX, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Patrick AUDEBERT

Madame Sylvie JACQUEMOT

Monsieur François MATHIEU

Madame Valérie DEMUYT

Madame Véronique DUROX

DEC152727DR04

**Décision portant délégation de signature à *Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA*, directeur de l'unité *UMR7231* intitulée *Propagation des ondes : étude mathématique et simulation*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7231, intitulée « Propagation des ondes : étude mathématique et simulation » ;

Vu la décision DEC151487INSIS nommant Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA directeur de l'unité à compter du 01/07/2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, directeur de l'unité UMR7231, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric LUNEVILLE, professeur, Madame Eliane BECACHE, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA

Monsieur Eric LUNEVILLE

Madame Eliane BECACHE

DEC152723DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7641, intitulée « Centre de mathématiques appliquées », dont le directeur est Madame Anne DE BOUARD LIBERGE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nasséra NAAR, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité
Madame Anne DE BOUARD LIBERGE

Madame Nasséra NAAR

DEC152722DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Anne DE BOUARD LIBERGE, directeur de l'unité UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7641, intitulée « Centre de mathématiques appliquées », dont le directeur est Madame Anne DE BOUARD LIBERGE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne DE BOUARD LIBERGE, directeur de l'unité UMR7641, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne DE BOUARD LIBERGE, délégation de signature est donnée à Madame Nasséra NAAR, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Madame Anne DE BOUARD LIBERGE

Madame Nasséra NAAR

DEC152670DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-Claude BRIENT*, directeur de l'unité *UMR7638* intitulée *Laboratoire Leprince-Ringuet*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7638, intitulée « Laboratoire Leprince-Ringuet », dont le directeur est Monsieur Jean-Claude BRIENT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude BRIENT, directeur de l'unité UMR7638, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude BRIENT, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal PAGANINI, directeur de recherche, Madame Thu BIZAT, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Jean-Claude BRIENT

Monsieur Pascal PAGANINI

Madame Thu BIZAT

DEC152671DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince-Ringuet

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7638, intitulée « Laboratoire Leprince-Ringuet », dont le directeur est Monsieur Jean-Claude BRIENT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pascal PAGANINI, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal PAGANINI, délégation est donnée à Madame Thu BIZAT, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Jean-Claude BRIENT

Monsieur Pascal PAGANINI

Madame Thu BIZAT

DEC152728DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7231 intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7231, intitulée « Propagation des ondes : étude mathématique et simulation » ;

Vu la décision DEC151487INSIS nommant Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA directeur de l'unité à compter du 01/07/2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Eric LUNEVILLE, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LUNEVILLE, délégation est donnée à Madame Eliane BECACHE, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité
Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA

Monsieur Eric LUNEVILLE

Madame Eliane BECACHE

DEC152681DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7605, intitulée « Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses », dont le directeur est Monsieur Patrick AUDEBERT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sylvie JACQUEMOT, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie JACQUEMOT, délégation est donnée à Monsieur François MATHIEU, ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie JACQUEMOT et de Monsieur François MATHIEU, délégation est donnée à Madame Valérie DEMUYT, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie JACQUEMOT, de Monsieur François MATHIEU et de Madame Valérie DEMUYT, délégation est donnée à Madame Véronique DUROX, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Patrick AUDEBERT

Madame Sylvie JACQUEMOT Monsieur François MATHIEU

Madame Valérie DEMUYT

Madame Véronique DUROX

DEC152682DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Antoine ROUSSE*, directeur de l'unité *UMR7639* intitulée *Laboratoire d'optique appliquée*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7639, intitulée « Laboratoire d'optique appliquée », dont le directeur est Monsieur Antoine ROUSSE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Antoine ROUSSE, directeur de l'unité UMR7639, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine ROUSSE, délégation de signature est donnée à Madame Patricia TOULLIER, ingénieure d'étude, Monsieur Philippe ZEITOUN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Antoine ROUSSE

Madame Patricia TOULLIER

Monsieur Philippe ZEITOUN

DEC152683DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7639 intitulée Laboratoire d'optique appliquée

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7639, intitulée « Laboratoire d'optique appliquée », dont le directeur est Monsieur Antoine ROUSSE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Patricia TOULLIER, ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia TOULLIER, délégation est donnée à Monsieur Philippe ZEITOUN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Antoine ROUSSE

Madame Patricia TOULLIER

Monsieur Philippe ZEITOUN

DEC152684DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Cornelis VAN DER BEEK*, directeur de l'unité *UMR7642* intitulée *Laboratoire des solides irradiés*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7642, intitulée « Laboratoire des solides irradiés », dont le directeur est Monsieur Cornelis VAN DER BEEK ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Cornelis VAN DER BEEK, directeur de l'unité UMR7642, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cornelis VAN DER BEEK, délégation de signature est donnée à Madame Valérie VENIARD-MARTIN, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Cornelis VAN DER BEEK

Madame Valérie VENIARD-MARTIN

DEC152685DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des solides irradiés

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7642, intitulée « Laboratoire des solides irradiés », dont le directeur est Monsieur Cornelis VAN DER BEEK ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valérie VENIARD-MARTIN, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Cornelis VAN DER BEEK

Madame Valérie VENIARD-MARTIN

DEC152689DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Bernard PIRE*, directeur de l'unité *UMR7644* intitulée *Centre de physique théorique*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7644, intitulée « Centre de physique théorique », dont le directeur est Monsieur Bernard PIRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bernard PIRE, directeur de l'unité UMR7644, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard PIRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick MORA, directeur de recherche, Madame Florence AUGER, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Bernard PIRE

Monsieur Patrick MORA

Madame Florence AUGER

DEC152690DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7644 intitulée Centre de physique théorique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7644, intitulée « Centre de physique théorique », dont le directeur est Monsieur Bernard PIRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrick MORA, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick MORA, délégation est donnée à Madame Florence AUGER, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Bernard PIRE

Monsieur Patrick MORA

Madame Florence AUGER

DEC152693DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur François HACHE*, directeur de l'unité *UMR7645* intitulée *Laboratoire d'optique et biosciences*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7645, intitulée « Laboratoire d'optique et biosciences », dont le directeur est Monsieur François HACHE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François HACHE, directeur de l'unité UMR7645, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François HACHE, délégation de signature est donnée à Madame Christelle FRANÇAIS, ingénieure d'étude, Madame Laure LACHAPELLE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur François HACHE

Madame Christelle FRANÇAIS

Madame Laure LACHAPELLE

DEC152694DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7645 intitulée Laboratoire d'optique et biosciences

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7645, intitulée « Laboratoire d'optique et biosciences », dont le directeur est Monsieur François HACHE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Christelle FRANÇAIS, ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christelle FRANÇAIS, délégation est donnée à Madame Laure LACHAPELLE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité
Monsieur François HACHE

Madame Christelle FRANÇAIS Madame Laure LACHAPELLE

DEC152699DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Yves MECHULAM, directeur de l'unité UMR7654 intitulée Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7654, intitulée « Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique », dont le directeur est Monsieur Yves MECHULAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Yves MECHULAM, directeur de l'unité UMR7654, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves MECHULAM, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre PLATEAU, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Yves MECHULAM

Monsieur Pierre PLATEAU

DEC152701DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7654 intitulée Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7654, intitulée « Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique », dont le directeur est Monsieur Yves MECHULAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre PLATEAU, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Yves MECHULAM

Monsieur Pierre PLATEAU

DEC152710DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Pere ROCA CABARROCAS*, directeur de l'unité *UMR7647* intitulée *Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7647, intitulée « Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces », dont le directeur est Monsieur Pere ROCA CABARROCAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pere ROCA CABARROCAS, directeur de l'unité UMR7647, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pere ROCA CABARROCAS, délégation de signature est donnée à Madame Laurence CORBEL, ingénieure d'étude, Monsieur Costel Sorin COJOCARU, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Pere ROCA CABARROCAS

Madame Laurence CORBEL

Monsieur Costel Sorin COJOCARU

DEC152711DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7647, intitulée « Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces », dont le directeur est Monsieur Pere ROCA CABARROCAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Laurence CORBEL, ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence CORBEL, délégation est donnée à Monsieur Costel Sorin COJOCARU, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Pere ROCA CABARROCAS

Madame Laurence CORBEL

Monsieur Costel Sorin COJOCARU

DEC152714DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Patrick LE TALLEC*, directeur de l'unité *UMR7649* intitulée *Laboratoire de mécanique des solides*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7649, intitulée « Laboratoire de mécanique des solides », dont le directeur est Monsieur Patrick LE TALLEC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrick LE TALLEC, directeur de l'unité UMR7649, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick LE TALLEC, délégation de signature est donnée à Madame Valérie JAMET, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Patrick LE TALLEC

Madame Valérie JAMET

DEC152715DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7649 intitulée Laboratoire de mécanique des solides

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7649, intitulée « Laboratoire de mécanique des solides », dont le directeur est Monsieur Patrick LE TALLEC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valérie JAMET, ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Patrick LE TALLEC

Madame Valérie JAMET

DEC152716DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Yvan MARTEL*, directeur de l'unité *UMR7640* intitulée *Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7640, intitulée « Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique », dont le directeur est Monsieur Yvan MARTEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Yvan MARTEL, directeur de l'unité UMR7640, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yvan MARTEL, délégation de signature est donnée à Monsieur François GOLSE, professeur, Madame Pascale FUSEAU, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Yvan MARTEL

Monsieur François GOLSE

Madame Pascale FUSEAU

DEC152721DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7640 intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7640, intitulée « Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique », dont le directeur est Monsieur Yvan MARTEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François GOLSE, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François GOLSE, délégation est donnée à Madame Pascale FUSEAU, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Yvan MARTEL

Monsieur François GOLSE

Madame Pascale FUSEAU

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Halperin, directeur par intérim de l'unité l'UMR7074 intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavellier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité l'UMR 7074, intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD) ;

Vu la décision n° DEC151451INSHS du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de M. Jean-Luc Halperin, aux fonctions de directeur par intérim de l'unité l'UMR7074, intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc Halperin, directeur de l'unité UMR7074, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc Halperin, délégation de signature est donnée à M. Eric Millard, PUCE, Mme Stephanie-Hennette-Vauchez, PU et M. Robert Carvais, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC142322DR05 du 25 septembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 septembre 2015

Le délégué régional
Philippe Cavelier

Décision portant délégation de signature à M. Eric Millard, Mme Stephanie-Hennette-Vachez, M. Robert Carvais pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'UMR7074, intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité l'UMR 7074, intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD) ;

Vu la décision n° DEC151451INSHS du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de M. Jean-Luc Halperin, aux fonctions de directeur par intérim de l'unité l'UMR7074, intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric Millard, directeur-adjoint, Mme Stephanie-Hennette-Vachez, directrice-adjointe et M. Robert Carvais, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 17 septembre 2015

Le directeur d'unité
Jean-Luc Halperin

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Fouqueré, directeur de l'unité FR3734 intitulée Fédération MathSTIC (MathSTIC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavellier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité FR3734 intitulée Fédération MathSTIC (MathSTIC), dont le directeur est M. Christophe Fouqueré ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe Fouqueré, directeur de l'unité FR3734, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 12 janvier 2016

Le délégué régional
Philippe Cavalier

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Leyval, directrice de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122893DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMS3562, intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine ;

Vu la décision DEC143096INSU du 18 décembre 2014 portant nomination de Corinne Leyval aux fonctions de directrice de l'UMS3562 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Corinne Leyval**, directrice de l'unité UMS3562, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Corinne Leyval, délégation de signature est donnée à **Isabelle Geoffroy**, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC150151DR06 du 21 octobre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152485DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Florence Chartier, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale de la circonscription Centre Est

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC060151DAJ du 22 février 2006 nommant Mme Florence Chartier aux fonctions d'adjointe au délégué régional Centre-Est ;

Vu la décision DEC152137DR06 du 29 septembre 2015 portant nomination de Mme Christine Oriol aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC010119DR06 du 26 novembre 2001 portant nomination de Mme Monique Mullier, adjointe à la responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC090171DR6 du 18 juin 2009 portant nomination de Mme Sophie Pichet aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est, délégation est donnée à **Mme Florence Chartier**, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès et de Madame Florence Chartier, délégation de signature est donnée à **Madame Christine Oriol**, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès, Madame Florence Chartier et Madame Christine Oriol, délégation de signature est donnée à **Madame Monique Mullier**, adjointe à la responsable des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès, Madame Florence Chartier, Madame Christine Oriol et Madame Monique Mullier, délégation de signature est donnée à **Madame Sophie Pichet**, responsable du service des affaires générales, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 5

La décision DEC152145DR06 du 1^{er} octobre 2015 est abrogée.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152486DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Florence Chartier, adjointe à la déléguée régionale Centre-Est pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Florence Chartier**, ingénieure de recherche 1^{ère} classe, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence Chartier, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à **Madame Christine Oriol**, ingénieure de recherche 1^{ère} classe, responsable du service des ressources humaines.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence Chartier et de Madame Christine Oriol, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à **Madame Monique Mullier**, ingénieure d'études 1^{ère} classe, adjointe à la responsable des ressources humaines.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence Chartier, de Madame Christine Oriol et Madame Monique Mullier, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à **Madame Sophie Pichet**, ingénieure d'études 1^{ère} classe, responsable du service des affaires générales.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016.

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152509DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Danin en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale de la circonscription Centre Est

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est, délégation est donnée à **Mme Sylvie Danin**, Assistant Ingénieur CNRS, à l'effet de signer les ordres de mission émis dans le cadre de la Formation Permanente.

Article 2

La décision DEC100235DR06 du 1^{er} juillet 2010 est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152515DR06

Décision portant délégation de signature à M. Alain Dereux, directeur de l'unité FR2604 intitulée Sciences de la matière et technologies par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR2604, intitulée Sciences de la matière et technologies ;

Vu la décision DEC151220INC du 24 juillet 2015 portant nomination de Alain Dereux aux fonctions de directeur de la FR2604 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Alain Dereux**, directeur de l'unité FR2604, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain Dereux, délégation de signature est donnée à **Claire Priou-Jacotot**, Assistant Ingénieur CNRS, administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC1523448DR06 du 27 octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152516DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Blin, directeur de l'unité FR2843 intitulée Institut Jean Barriol - Chimie et Physique Moléculaires et Biomoléculaires par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122891DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité FR2843, intitulée Institut Jean Barriol - Chimie et Physique Moléculaires et Biomoléculaires, dont le directeur est M. Jean-Luc Blin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Luc Blin**, directeur de l'unité FR2843, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC130001DR06 du 1er janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152517DR06

Décision portant délégation de signature à M. Christian Moyne, directeur de l'unité FR2863 intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122891DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité FR2863, intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés ;

Vu la décision DEC143176INSIS du 23 décembre 2014 portant nomination de Christian Moyne aux fonctions de directeur de la FR2863 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Christian Moyne**, directeur de l'unité FR2863, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC143332DR06 du 1er janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152518DR06

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Vallois, directeur de l'unité FR3198 intitulée Fédération Charles Hermite par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122891DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité FR3198, intitulée Fédération Charles Hermite, dont le directeur est M. Pierre Vallois ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pierre Vallois**, directeur de l'unité FR3198, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152519DR06

Décision portant délégation de signature à M. Didier Mainard, directeur de l'unité FR3209 intitulée Bioingénierie Moléculaire, Cellulaire et Thérapeutique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122891DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité FR3209, intitulée Bioingénierie Moléculaire, Cellulaire et Thérapeutique, dont le directeur est M. Didier Mainard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Didier Mainard**, directeur de l'unité FR3209, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Didier Mainard, délégation de signature est donnée à **Youri Motorine**, Professeur à l'Université de Lorraine, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC130007DR06 du 1er janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152520DR06

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Hissel, directeur de l'unité FR3539 intitulée Fuel Cell LAB par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC120207INSIS du 06 mars 2012 portant création de l'unité FR3539, intitulée Fuel Cell LAB, dont le directeur est M. Daniel Hissel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Daniel Hissel**, directeur de l'unité FR3539, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC121264DR06 du 06 mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152523DR06

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Boudon, directeur de l'unité GDR3152 intitulée Spectroscopie moléculaire par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC120060DSI du 29 février 2012 portant création de l'unité GDR3152, intitulée Spectroscopie moléculaire, dont le directeur est M. Vincent Boudon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Vincent Boudon**, directeur de l'unité GDR3152, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Vincent Boudon, délégation de signature est donnée à **Claudine Jonon**, Ingénieur de Recherche CNRS et à **Claire Priou-Jacotot**, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC100166DR06 du 1er juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152525DR06

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain Picaud, directeur de l'unité GDR3622 intitulée GDR SUIE par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR3622, intitulée GDR SUIE, dont le directeur est M. Sylvain Picaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Sylvain Picaud**, directeur de l'unité GDR3622, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Sylvain Picaud, délégation de signature est donnée à **Eliane Soudagne**, Assistant Ingénieur à l'Université de Franche-Comté, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC140433DR06 du 13 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152527DR06

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Bigand, directeur de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR5022, intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement, dont le directeur est M. Emmanuel Bigand ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Emmanuel Bigand**, directeur de l'unité UMR5022, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Emmanuel Bigand, délégation de signature est donnée à **Corinne Martin**, Technicienne CNRS, à **Sandrine Pinson**, Adjoint Technique à l'Université de Bourgogne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC120125DR06 du 1er janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152528DR06

Décision portant délégation de signature à M. Abderrahim Jourani, directeur de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR5584, intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne dont le directeur est M. Abderrahim Jourani ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Abderrahim Jourani**, directeur de l'unité UMR5584, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Abderrahim Jourani, délégation de signature est donnée à **Mme Lucy Moser-Jauslin**, Professeur à l'université de Bourgogne et à **M. Samuel Herrmann**, Professeur à l'université de Bourgogne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC143102DR06 du 09 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152529DR06

Décision portant délégation de signature à, M. Jean-Christophe Foltete, directeur de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6049, intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager, dont le directeur est M. Jean-Christophe Foltete ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Christophe Foltete**, directeur de l'unité UMR6049, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Christophe Foltete, délégation de signature est donnée à **François-Pierre Tourneux**, Maître de Conférences à l'université de Franche-Comté, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC120083DR06 du 20 juin 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152530DR06

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Chaillet, directeur de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6174, intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie, dont le directeur est M. Nicolas Chaillet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Nicolas Chaillet**, directeur de l'unité UMR6174, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Chaillet, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Pascal Carpentier**, Ingénieur d'Etude CNRS, secrétaire général, à **Mme Marie-Cécile Pera**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directrice adjointe, à **M. Laurent Larger**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, aux directeurs de départements mentionnés ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. François Lanzetta**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département Energie ;
- à **M. Serge Galliou**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Temps-Fréquence ;
- à **Mme Olga Kouchnarenko**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directrice du département DISC ;
- à **M. Emmanuel Foltête**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Mec'Appli ;
- à **M. Hervé Maillotte**, Directeur de Recherche CNRS, directeur du département Optique ;
- à **M. Michaël Gauthier**, Directeur de Recherche CNRS, directeur du département AS2M ;
- à **M. Wilfrid Boireau**, Chargé de Recherche CNRS, directeur du département MN2S.

Article 4

Les décisions n° DEC153356DR06 du 1^{er} janvier 2015, DEC150822DR06 du 05 mars 2015 et DEC152075DR06 du 1^{er} octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152531DR06

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain Picaud, directeur de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6213, intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules, dont le directeur est M. Sylvain Picaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Sylvain Picaud**, directeur de l'unité UMR6213, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Sylvain Picaud, délégation de signature est donnée à **Jean-Yves Hihn**, Professeur des universités, directeur adjoint et à **Eliane Soudagne**, Assistant Ingénieur à l'Université de Franche-Comté, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC120114DR06 du 1er janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152532DR06

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Gilbert, directeur de l'unité UMR6249 intitulée Laboratoire Chrono-Environnement par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6249, intitulée Laboratoire Chrono-Environnement, dont le directeur est M. Daniel Gilbert ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Daniel Gilbert**, directeur de l'unité UMR6249, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Daniel Gilbert, délégation de signature est donnée à **Gudrun Bornette**, Directrice de Recherche CNRS, à **Olivier Fabbri**, Professeur à l'université de Franche-Comté, à **Francis Raoul**, Maître de conférences à l'université de Franche-Comté et à **Sylvie Costille**, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC152346DR06 du 27 octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152533DR06

Décision portant délégation de signature à M. Luc Pénicaud, directeur de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6265, intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation, dont le directeur est M. Luc Pénicaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Luc Pénicaud**, directeur de l'unité UMR6265, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Luc Pénicaud, délégation de signature est donnée à **Lionel Bretillon**, Directeur de Recherche INRA, directeur adjoint et à **Olivier Lalouette**, Ingénieur d'Etude INRA, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC130942DR06 du 20 mars 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152534DR06

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Neige, directeur de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences - Dijon par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6282, intitulée Biogéosciences - Dijon, dont le directeur est M. Pascal Neige ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pascal Neige**, directeur de l'unité UMR6282, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascal Neige, délégation de signature est donnée à **Pierre Camberlin**, Professeur des universités, directeur adjoint et à **Sophie Montuire**, Directrice de Recherche EPHE, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC120105DR06 du 1er janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152535DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence Ravillon, directrice de l'unité UMR6295 intitulée Centre de Recherche sur le Droit des Marchés et des Investissements Internationaux par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6295, intitulée Centre de Recherche sur le Droit des Marchés et des Investissements Internationaux, dont la directrice est Mme Laurence Ravillon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Laurence Ravillon**, directrice de l'unité UMR6295, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Laurence Ravillon, délégation de signature est donnée à **Marianne Malicet**, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC120109DR06 du 1er janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

Décision portant délégation de signature à Mme Annie Dumont, directrice de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6298, intitulée Archéologie - Terre - Histoire – Sociétés ;

Vu la décision DEC132573INSHS du 17 septembre 2013 portant nomination de Annie Dumont et Sébastien Bully aux fonctions de directrice et directeur adjoint de l'UMR6298 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Annie Dumont**, directrice de l'unité UMR6298, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Annie Dumont, délégation de signature est donnée à **Sébastien Bully**, Chargé de Recherche CNRS, directeur adjoint et à **Laëtitia Bassereau-Vaultier**, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC132847DR06 du 1er octobre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152537DR06

Décision portant délégation de signature à M. Franck Denat, directeur de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6302, intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne, dont le directeur est M. Franck Denat ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Franck Denat**, directeur de l'unité UMR6302, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Franck Denat, délégation de signature est donnée à **Pierre Le Gendre**, Professeur des universités, directeur adjoint et à **Claire Lejault**, Assistant Ingénieur CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC120093DR06 du 1er janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152538DR06

Décision portant délégation de signature à M. Alain Dereux, directeur de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6303, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne, dont le directeur est M. Alain Dereux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Alain Dereux**, directeur de l'unité UMR6303, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain Dereux, délégation de signature est donnée à **Guy Millot**, Professeur des universités, directeur adjoint, à **Roland Oltra**, Directeur de Recherche CNRS, directeur adjoint, à **Claudine Jonon**, Ingénieur de Recherche CNRS, à **Claire Priou-Jacotot**, Assistant Ingénieur CNRS et à **Nathalie Dufour**, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC120107DR06 du 1er janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152539DR06

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice Meriaudeau, directeur de l'unité UMR6306 intitulée Laboratoire d'Électronique, d'Informatique et d'Image par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6306, intitulée Laboratoire d'Électronique, d'Informatique et d'Image, dont le directeur est M. Fabrice Meriaudeau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Fabrice Meriaudeau**, directeur de l'unité UMR6306, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice Meriaudeau, délégation de signature est donnée à **Dominique Ginhac**, Professeur à l'université de Bourgogne, directeur adjoint et à **David Fofi**, Professeur à l'université de Bourgogne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC142662DR06 du 20 octobre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152540DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Béjean, directrice de l'unité UMR6307 intitulée Laboratoire d'Economie de Dijon par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR6307, intitulée Laboratoire d'Economie de Dijon, dont la directrice est Mme Sophie Béjean ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Sophie Béjean**, directrice de l'unité UMR6307, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Sophie Béjean, délégation de signature est donnée à **Catherine Baumont**, Professeur à l'université de Bourgogne , aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC141084DR06 du 11 mars 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152541DR06

Décision portant délégation de signature à M. Christian Le Merdy, directeur de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6623, intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon ;

Vu la décision DEC140763INSMI du 11 mars 2014 nommant Christian Le Merdy aux fonctions de directeur de l'UMR6623 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Christian Le Merdy**, directeur de l'unité UMR6623, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Christian Le Merdy, délégation de signature est donnée à **Mariana Haragus**, Professeur à l'université de Franche-Comté, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC142495DR06 du 20 octobre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152542DR06

Décision portant délégation de signature à M. Dominik Schaniel, directeur de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7036, intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations, dont le directeur est M. Dominik Schaniel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Dominik Schaniel**, directeur de l'unité UMR7036, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Dominik Schaniel, délégation de signature est donnée à **Paul Allé**, Ingénieur de Recherche CNRS, directeur adjoint et à **Anne Clause**, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC130015DR06 du 1er janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152543DR06

Décision portant délégation de signature à M. Didier Wolf, directeur de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7039, intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy, dont le directeur est M. Didier Wolf ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Didier Wolf**, directeur de l'unité UMR7039, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Didier Wolf, délégation de signature est donnée à **Thierry Divoux**, Professeur à l'université de Lorraine, directeur adjoint et à **Christelle Lhoste-Kondratow**, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC130017DR06 du 1er janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152544DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Nabonnand, directeur de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7117, intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré, dont le directeur est M. Philippe Nabonnand ;

Vu la décision DEC142667INSHS du 09 décembre 2014 portant nomination de Philippe Nabonnand aux fonctions de directeur de l'UMR7117 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Philippe Nabonnand**, directeur de l'unité UMR7117, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe Nabonnand, délégation de signature est donnée à **Pierre-Edouard Bour**, Ingénieur d'Etude CNRS, directeur adjoint et à **Lydie Mariani**, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC143100DR06 du 1er janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

Décision portant délégation de signature à Mme Eva Buchi, directrice de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française, dont la directrice est Mme Eva Buchi ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Eva Buchi**, directrice de l'unité UMR7118, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Eva Buchi, délégation de signature est donnée à **Michel Musiol**, Professeur à l'université de Lorraine, à **Gérard Augustin**, Ingénieur d'Etude CNRS et à **Sabrina Martin**, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC150580DR06 du 1er janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152547R06

Décision portant délégation de signature à M. Mikhail Lebedkin, directeur de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7239, intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux, dont le directeur est M. Mikhail Lebedkin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Mikhail Lebedkin**, directeur de l'unité UMR7239, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mikhail Lebedkin, délégation de signature est donnée à **Albert Tidu**, Professeur à l'Université de Lorraine, directeur adjoint et à **Jacqueline Decker**, Ingénieur à l'université de Lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC133313DR06 du 1er janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152548DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Falk, directeur de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7274, intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés, dont le directeur est M. Laurent Falk ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Laurent Falk**, directeur de l'unité UMR7274, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Laurent Falk, délégation de signature est donnée à **Dominique Thomas**, Professeur à l'université de Lorraine, directeur adjoint, à **Raphaël Schneider**, Professeur à l'université de Lorraine, directeur adjoint et à **Sylvie Vaultrin**, Assistant Ingénieur CNRS, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC142170DR06 du 1er octobre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152549DR06

Décision portant délégation de signature à M. Xavier Coqueret, directeur de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7312, intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims, dont le directeur est M. Xavier Coqueret ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Xavier Coqueret**, directeur de l'unité UMR7312, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Xavier Coqueret, délégation de signature est donnée à **Janos Sapi**, Professeur des Universités et à **Christelle Anstett**, Ingénieur d'Etudes CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC120098DR06 du 1er janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152550DR06

Décision portant délégation de signature à M. Georges Durry, directeur de l'unité UMR7331 intitulée Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7331, intitulée Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique, dont le directeur est M. Georges Durry ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Georges Durry**, directeur de l'unité UMR7331, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC120116DR06 du 1er janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152551DR06

Décision portant délégation de signature à M. Raphaël Pik, directeur de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7358, intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques ;

Vu la décision DEC150023INSU du 02 février 2015 portant nomination de Raphaël Pik aux fonctions de directeur de l'UMR7358 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Raphaël Pik**, directeur de l'unité UMR7358, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Raphaël Pik, délégation de signature est donnée à **Isabelle Geoffroy**, Ingénieur d'Etude CNRS et à **Christian France-Lanord**, Directeur de Recherche CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC143335DR06 du 1er janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152552DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jacques Pironon, directeur de l'unité UMR7359 intitulée Georressources par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7359, intitulée Georressources, dont le directeur est M. Jacques Pironon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jacques Pironon**, directeur de l'unité UMR7359, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jacques Pironon, délégation de signature est donnée à **Anne-Sylvie André-Mayer**, Professeur à l'université de Lorraine, à **Philippe De Donato**, Directeur de Recherche CNRS et à **Alain Tramonti**, Ingénieur d'Etude CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC130029DR06 du 1er juillet 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152553DR06

Décision portant délégation de signature à M. Fabien Thomas, directeur de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7360, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux, dont le directeur est M. Fabien Thomas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Fabien Thomas**, directeur de l'unité UMR7360, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Fabien Thomas, délégation de signature est donnée à **Pascale Bauda**, Professeur à l'université de Lorraine, directrice adjointe, à **Christian Mustin**, Directeur de Recherche CNRS, à **Caroline François**, Ingénieur d'Etude CNRS et à **Cécile Lorentz**, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC142493DR06 du 23 octobre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Jouzeau, directeur de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7365, intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire, dont le directeur est M. Jean-Yves Jouzeau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Yves Jouzeau**, directeur de l'unité UMR7365, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Yves Jouzeau, délégation de signature est donnée à **Bruno Charpentier**, Professeur à l'université de Lorraine, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC133311DR06 du 1er janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152555DR06

Décision portant délégation de signature à M. Bertrand Tillier, directeur de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR7366, intitulée Centre Georges Chevrier, dont le directeur est M. Bertrand Tillier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Bertrand Tillier**, directeur de l'unité UMR7366, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC140740DR06 du 19 février 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152556DR06

Décision portant délégation de signature à M. François-Xavier Maquart, directeur de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR7369, intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire, dont le directeur est M. François-Xavier Maquart ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François-Xavier Maquart, directeur de l'unité UMR7369, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de François-Xavier Maquart, délégation de signature est donnée à **Laurent Martiny**, Professeur à l'université de Reims Champagne-Ardenne, directeur adjoint et à **Olivier Piot**, Professeur à l'université de Reims Champagne-Ardenne, directeur adjoint,, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC141216DR06 du 1er janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152559DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Marion, directeur de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7503, intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications, dont le directeur est M. Jean-Yves Marion ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Yves Marion**, directeur de l'unité UMR7503, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Yves Marion, délégation de signature est donnée à **Chantal Chretien**, Ingénieur d'Etude CNRS et à **Yannick Toussaint**, Chargé de Recherche INRIA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC130035DR06 du 1er janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152560DR06

Décision portant délégation de signature à M. Bertrand Koebel, directeur de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'Économie Théorique et Appliquée par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7522, intitulée Bureau d'Économie Théorique et Appliquée, dont le directeur est M. Bertrand Koebel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Bertrand Koebel**, directeur de l'unité UMR7522, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Bertrand Koebel, délégation de signature est donnée à **Bruno Jeandidier**, Chargé de Recherche CNRS, directeur adjoint en charge de la composante lorraine, à **Catherine Tomson-Pallix**, Ingénieur d'Etude CNRS, responsable administrative de la composante lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC130954DR06 du 1er janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152561DR06

Décision portant délégation de signature à, M. Fabrice Lemoine, directeur de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7563, intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée, dont le directeur est M. Fabrice Lemoine ;

Vu la décision DEC133433INSIS du 10 janvier 2014 portant nomination de Sophie Didierjean aux fonctions de directrice adjointe de l'UMR7563 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Fabrice Lemoine**, directeur de l'unité UMR7563, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice Lemoine, délégation de signature est donnée à **Sophie Didierjean** Professeur à l'université de Lorraine, directrice adjointe et à **Edith Lang**, Ingénieur d'Etude CNRS, administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC140190DR06 du 02 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152562DR06

Décision portant délégation de signature à M. Alain Walcarius, directeur de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7564, intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement, dont le directeur est M. Alain Walcarius ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Alain Walcarius**, directeur de l'unité UMR7564, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain Walcarius, délégation de signature est donnée à **Mustapha Abdelmoula**, Ingénieur de Recherche CNRS, directeur adjoint, à **Christophe Gantzer**, Professeur à l'université de Lorraine, directeur adjoint, à **Christophe Merlin**, Maître de Conférences à l'université de Lorraine et à **Michel Perdicakis**, Ingénieur de Recherche CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC130039DR06 du 1er janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152564DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Gros, directeur de l'unité UMR7565 intitulée Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7565, intitulée Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes ;

Vu la décision DECDEC151632INC du 16 juillet 2015 portant nomination de Philippe Gros et Mounir Tarek aux fonctions de directeur et directeur adjoint de l'UMR7565 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Philippe Gros**, directeur de l'unité UMR7565, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe Gros, délégation de signature est donnée à **Mounir Tarek**, Directeur de Recherche CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC151935DR06 du 1er août 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152565DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Céline Reylé, directrice de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122739DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMS3245, intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie ;

Vu la décision DEC122931INSU du 05 décembre 2012 portant nomination de Céline Reylé aux fonctions de directrice de l'UMS3245 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Céline Reylé**, directrice de l'unité UMS3245, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Céline Reylé, délégation de signature est donnée à **Michel Lacaille**, Ingénieur d'Etude à l'université de Franche-Comté, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC123093DR06 du 18 décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152568DR06

Décision portant délégation de signature à, M. Denis Roizard, directeur de l'unité UMS3653 intitulée Gestion de l'Institut Carnot énergie et environnement de Nancy par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMS3653, intitulée Gestion de l'Institut Carnot énergie et environnement de Nancy , dont le directeur est M. Denis Roizard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Denis Roizard**, directeur de l'unité UMS3653, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Denis Roizard, délégation de signature est donnée à **Jean-Michel Cromptin**, Ingénieur de Recherche à l'université de Lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC140174DR06 du 02 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152570DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Kauffmann, directrice par intérim de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC121459DAJ du 26 avril 2012 portant création de l'unité UPS76, intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique ;

Vu la décision DEC152471DAJ du 15 décembre 2015 portant nomination de Mme Isabelle Kauffmann aux fonctions de directrice par intérim de l'UPS76 intitulée INIST ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Isabelle Kauffmann**, Ingénieur de Recherche CNRS, directrice par intérim de l'unité UPS76, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement d'Isabelle Kauffmann, délégation est donnée à **Claire François**, Ingénieur de Recherche CNRS, responsable de pôle.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'Isabelle Kauffmann, délégation est également donnée **jusqu'à concurrence de 50 000€** à **Viviane Jelski**, Assistant Ingénieur CNRS, coordinatrice du secteur "gestion des dépenses", aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

La décision **DEC151565DR06** du **1er juillet 2015** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152571DR06

Décision portant délégation de signature à, M. Philippe Barral, directeur par intérim de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122733DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité USR3124, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux ;

Vu la décision DEC151540INSHS du 22 juillet 2015 portant nomination de MM Philippe Barral et André Didierjean, respectivement directeur et directeur adjoint, par intérim, de l'USR3124

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Barral, directeur de l'unité USR3124, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe Barral, délégation de signature est donnée à **André Didierjean**, Professeur à l'université de Franche-comté, directeur adjoint et à **Isabelle Mouret**, Ingénieur d'Etude CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC151932DR06 du 1er septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152573DR06

Décision portant délégation de signature à, M. Francis Aubert, directeur de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122733INSHS du 05 janvier 2012 portant création de l'unité USR3516, intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon, dont le directeur est M. Francis Aubert ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Francis Aubert**, directeur de l'unité USR3516, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Francis Aubert, délégation de signature est donnée à **Nélia Roulot**, Ingénieur de Recherche à l'université de Bourgogne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC130818DR06 du 1er avril 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152574DR06

Décision portant délégation de signature à Mlle Nicole Benoit, responsable du service central de traitement de la dépense (SCTD) de la direction de l'information financière et des comptes (DCIF) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC152061DAJ du 29 septembre 2015 portant nomination de Mlle Nicole Benoit aux fonctions de responsable du service central de traitement de la dépense (SCTD) de la direction de l'information financière et des comptes (DCIF) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mlle Nicole Benoit**, directrice de l'unité SCTD, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Nicole Benoit, délégation de signature est donnée à **Rosaria Donato**, Ingénieur de Recherche CNRS, responsable du pôle Exploitation du Service Central de Traitement de la Dépense du CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC152186DR06 du 1er novembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152585DR06

Décision portant délégation de signature à Claire Priou-Jacotot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2604 intitulée Sciences de la matière et technologies

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR2604, intitulée Sciences de la matière et technologies, dont le directeur est Alain Dereux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Claire Priou-Jacotot**, Assistant Ingénieur CNRS, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ se.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Alain Dereux

DEC152588DR06

Décision portant délégation de signature à Claudine Jonon et Claire Priou-Jacotot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3152 intitulée Spectroscopie moléculaire

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120060DSI du 29 février 2012 portant création de l'unité GDR3152, intitulée Spectroscopie moléculaire, dont le directeur est Vincent Boudon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Claudine Jonon**, Ingénieur de Recherche CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Claudine Jonon, délégation est donnée à **Claire Priou-Jacotot**, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Vincent Boudon

DEC152589DR06

Décision portant délégation de signature à Eliane Soudagne pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3622 intitulée GDR SUIE

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR3622, intitulée GDR SUIE, dont le directeur est Sylvain Picaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Eliane Soudagne**, Assistant Ingénieur à l'Université de Franche-Comté, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Sylvain Picaud

DEC152593DR06

Décision portant délégation de signature à Corinne Martin et Sandrine Pinson pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR5022, intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement, dont le directeur est Emmanuel Bigand ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Corinne Martin**, Technicienne CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Corinne Martin, délégation est donnée à **Sandrine Pinson**, Adjoint Technique à l'Université de Bourgogne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Emmanuel Bigand

DEC152595DR06

Décision portant délégation de signature à François-Pierre Tourneux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6049, intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager, dont le directeur est Jean-Christophe Foltete ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **François-Pierre Tourneux**, Maître de Conférences à l'université de Franche-Comté, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Jean-Christophe Foltete

DEC152596DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) au titre de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6174, intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie, dont le directeur est Nicolas Chaillet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Pascal Carpentier**, Ingénieur d'Etude CNRS, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier, délégation est donnée à **Mme Marie-Cécile Pera**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier et de Mme Marie-Cécile Pera, délégation est donnée à **M. Laurent Larger**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier, de Mme Marie-Cécile Pera et de M. Laurent Larger, délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision aux **directeurs de départements** mentionnés ci-après, relevant de l'unité et **dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

- à **M. François Lanzetta**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département Energie ;
- à **M. Serge Galliou**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Temps-Fréquence ;
- à **Mme Olga Kouchnarenko**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directrice du département DISC ;
- à **M. Emmanuel Foltête**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Mec'Appli ;
- à **M. Hervé Maillotte**, Directeur de Recherche CNRS, directeur du département Optique ;
- à **M. Michaël Gauthier**, Directeur de Recherche CNRS, directeur du département AS2M ;
- à **M. Wilfrid Boireau**, Chargé de Recherche CNRS, directeur du département MN2S.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Nicolas Chaillet

DEC152597DR06

Décision portant délégation de signature à Jean-Yves Hihn et Eliane Soudagne pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6213, intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules, dont le directeur est Sylvain Picaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Jean-Yves Hihn**, Professeur des universités, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Yves Hihn, délégation est donnée à **Eliane Soudagne**, Assistant Ingénieur à l'Université de Franche-Comté, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Sylvain Picaud

DEC152598DR06

Décision portant délégation de signature à Gudrun Bornette, Olivier Fabbri, Francis Raoul, et Sylvie Costille pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6249 intitulée Laboratoire Chrono-Environnement

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6249, intitulée Laboratoire Chrono-Environnement, dont le directeur est Daniel Gilbert ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Gudrun Bornette**, Directrice de Recherche CNRS, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Gudrun Bornette, délégation est donnée à **Olivier Fabbri**, Professeur à l'université de Franche-Comté, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Gudrun Bornette et de Olivier Fabbri, délégation est donnée à **Francis Raoul**, Maître de conférences à l'université de Franche-Comté, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Gudrun Bornette, de Olivier Fabbri et de Francis Raoul, délégation est donnée à Sylvie Costille, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Daniel Gilbert

DEC152599DR06

Décision portant délégation de signature à Lionel Bretillon et Olivier Lalouette pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6265, intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation, dont le directeur est Luc Pénicaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Lionel Bretillon**, Directeur de Recherche INRA, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Lionel Bretillon, délégation est donnée à **Olivier Lalouette**, Ingénieur d'Etude INRA, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Luc Pénicaud

DEC152600DR06

Décision portant délégation de signature à Pierre Camberlin et Sophie Montuire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences - Dijon

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6282, intitulée Biogéosciences - Dijon, dont le directeur est Pascal Neige ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Pierre Camberlin**, Professeur des universités, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre Camberlin, délégation est donnée à **Sophie Montuire**, Directrice de Recherche EPHE, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Pascal Neige

DEC152608DR06

Décision portant délégation de signature à Guy Millot, Roland Oltra, Claudine Jonon, Claire Priou-Jacotot, et Nathalie Dufour pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6303, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne, dont le directeur est Alain Dereux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Guy Millot**, Professeur des universités, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Guy Millot, délégation est donnée à **Roland Oltra**, Directeur de Recherche CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Guy Millot et de Roland Oltra, délégation est donnée à **Claudine Jonon**, Ingénieur de Recherche CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Guy Millot, de Roland Oltra et de Claudine Jonon, délégation est donnée à **Claire Priou-Jacotot**, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Guy Millot, de Roland Oltra, de Claudine Jonon et de Claire Priou-Jacotot, délégation est donnée à **Nathalie Dufour**, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Alain Dereux

DEC152611DR06

Décision portant délégation de signature à Catherine Baumont pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6307 intitulée Laboratoire d'Economie de Dijon

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR6307, intitulée Laboratoire d'Economie de Dijon, dont la directrice est Sophie Béjean ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Catherine Baumont**, Professeur à l'université de Bourgogne, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} janvier 2016

La directrice d'unité

Sophie Béjean

DEC152612DR06

Décision portant délégation de signature à Mariana Haragus pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6623, intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon, dont le directeur est Christian Le Merdy ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mariana Haragus**, Professeur à l'université de Franche-Comté, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Christian Le Merdy

DEC152614DR06

Décision portant délégation de signature à Paul Allé et Anne Clause pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7036, intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations, dont le directeur est Dominik Schaniel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Paul Allé**, Ingénieur de Recherche CNRS, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Paul Allé, délégation est donnée à **Anne Clause**, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Dominik Schaniel

DEC152615DR06

Décision portant délégation de signature à Thierry Divoux et Christelle Lhoste-Kondratow et pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7039, intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy, dont le directeur est Didier Wolf ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Thierry Divoux**, Professeur à l'université de Lorraine, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Thierry Divoux, délégation est donnée à **Christelle Lhoste-Kondratow**, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Didier Wolf

DEC152616DR06

Décision portant délégation de signature à Pierre-Edouard Bour et Lydie Mariani pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7117, intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré, dont le directeur est Philippe Nabonnand ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Pierre-Edouard Bour**, Ingénieur d'Etude CNRS, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre-Edouard Bour, délégation est donnée à **Lydie Mariani**, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Philippe Nabonnand

DEC152617DR06

Décision portant délégation de signature à Michel Musiol, Gérard Augustin et Sabrina Martin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7118, intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française, dont la directrice est Eva Buchi ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Michel Musiol**, Professeur à l'université de Lorraine, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel Musiol, délégation est donnée à **Gérard Augustin**, Ingénieur d'Etude CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel Musiol et de Gérard Augustin, délégation est donnée à **Sabrina Martin**, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La directrice d'unité

Eva Buchi

DEC152619DR06

Décision portant délégation de signature à Albert Tidu et Jacqueline Decker pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7239, intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux, dont le directeur est Mikhail Lebedkin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Albert Tidu**, Professeur à l'Université de Lorraine, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Albert Tidu, délégation est donnée à **Jacqueline Decker**, Ingénieur à l'université de Lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Mikhail Lebedkin

DEC152620DR06

Décision portant délégation de signature à Dominique Thomas, Raphaël Schneider et Sylvie Vultrin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7274, intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés, dont le directeur est Laurent Falk ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Dominique Thomas**, Professeur à l'université de Lorraine, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Dominique Thomas, délégation est donnée à **Raphaël Schneider**, Professeur à l'université de Lorraine, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Dominique Thomas et de Raphaël Schneider, délégation est donnée à **Sylvie Vultrin**, Assistant Ingénieur CNRS, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Laurent Falk

DEC152621DR06

Décision portant délégation de signature à Janos Sapi et Christelle Anstett pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7312, intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims, dont le directeur est Xavier Coqueret ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Janos Sapi**, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Janos Sapi, délégation est donnée à **Christelle Anstett**, Ingénieur d'Etudes CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Reims, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Xavier Coqueret

DEC152622DR06

Décision portant délégation de signature à Isabelle Geoffroy et Christian France-Lanord pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Péetrographiques et Géochimiques

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7358, intitulée Centre de Recherches Péetrographiques et Géochimiques, dont le directeur est Raphaël Pik ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Isabelle Geoffroy**, Ingénieur d'Etude CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Isabelle Geoffroy, délégation est donnée à **Christian France-Lanord**, Directeur de Recherche CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Raphaël Pik

DEC152623DR06

Décision portant délégation de signature à Anne-Sylvie André-Mayer et Philippe De Donato et Alain Tramonti pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7359 intitulée Georessources

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7359, intitulée Georessources, dont le directeur est Jacques Pironon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Anne-Sylvie André-Mayer**, Professeur à l'université de Lorraine, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement d'Anne-Sylvie André-Mayer, délégation est donnée à **Philippe De Donato**, Directeur de Recherche CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'Anne-Sylvie André-Mayer et de Philippe De Donato, délégation est donnée à **Alain Tramonti**, Ingénieur d'Etude CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Jacques Pironon

DEC152624DR06

Décision portant délégation de signature à Pascale Bauda, Christian Mustin, Caroline François, et Cécile Lorentz pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7360, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux, dont le directeur est Fabien Thomas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Pascale Bauda**, Professeur à l'université de Lorraine, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascale Bauda, délégation est donnée à **Christian Mustin**, Directeur de Recherche CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascale Bauda et de Christian Mustin, délégation est donnée à **Caroline François**, Ingénieur d'Etude CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascale Bauda, de Christian Mustin et de Caroline François, délégation est donnée à **Cécile Lorentz**, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Fabien Thomas

DEC152625DR06

Décision portant délégation de signature à Bruno Charpentier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaires

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7365, intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaires, dont le directeur est Jean-Yves Jouzeau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Bruno Charpentier**, Professeur à l'université de Lorraine, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Jean-Yves Jouzeau

DEC152626DR06

Décision portant délégation de signature à Laurent Martiny et Olivier Piot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR7369, intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire, dont le directeur est François-Xavier Maquart ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Laurent Martiny**, Professeur à l'université de Reims Champagne-Ardenne, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Laurent Martiny, délégation est donnée à **Olivier Piot**, Professeur à l'université de Reims Champagne-Ardenne, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Reims, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

François-Xavier Maquart

DEC152630DR06

Décision portant délégation de signature à Chantal Chretien et Yannick Toussaint pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7503, intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications, dont le directeur est Jean-Yves Marion ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Chantal Chretien**, Ingénieur d'Etude CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Chantal Chretien, délégation est donnée à **Yannick Toussaint**, Chargé de Recherche INRIA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Jean-Yves Marion

DEC152632DR06

Décision portant délégation de signature à Bruno Jeandidier et Catherine Tomson-Pallix pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'Économie Théorique et Appliquée

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7522, intitulée Bureau d'Économie Théorique et Appliquée, dont le directeur est Bertrand Koebel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Bruno Jeandidier**, Chargé de Recherche CNRS, directeur adjoint en charge de la composante lorraine, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Bruno Jeandidier, délégation est donnée à **Catherine Tomson-Pallix**, Ingénieur d'Etude CNRS, responsable administrative de la composante lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Bertrand Koebel

DEC152633DR06

Décision portant délégation de signature à Sophie Didierjean et Edith Lang pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7563, intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée, dont le directeur est Fabrice Lemoine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Sophie Didierjean**, Professeur à l'université de Lorraine, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Sophie Didierjean, délégation est donnée à **Edith Lang**, Ingénieur d'Etude CNRS, administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Fabrice Lemoine

DEC152635DR06

Décision portant délégation de signature à Mustapha Abdelmoula, Christophe Gantzer, Christophe Merlin et Michel Perdicakis pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7564, intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement, dont le directeur est Alain Walcarius ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mustapha Abdelmoula**, Ingénieur de Recherche CNRS, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mustapha Abdelmoula, délégation est donnée à **Christophe Gantzer**, Professeur à l'université de Lorraine, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mustapha Abdelmoula et de Christophe Gantzer, délégation est donnée à **Christophe Merlin**, Maître de Conférences à l'université de Lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mustapha Abdelmoula, de Christophe Gantzer et de Christophe Merlin, délégation est donnée à Michel Perdicakis, Ingénieur de Recherche CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Alain Walcarius

DEC152636DR06

Décision portant délégation de signature à Mounir Tarek pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7565 intitulée Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7565, intitulée Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes, dont le directeur est Philippe Gros ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mounir Tarek**, Directeur de Recherche CNRS, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Philippe Gros

DEC152640DR06

Décision portant délégation de signature à Isabelle Geoffroy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122893DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMS3562, intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine, dont la directrice est Corinne Leyval ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Isabelle Geoffroy**, Assistant Ingénieur CNRS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La directrice d'unité

Corinne Leyval

DEC152641DR06

Décision portant délégation de signature à Jean-Michel Cromptin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3653 intitulée Gestion de l'Institut Carnot énergie et environnement de Nancy

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMS3653, intitulée Gestion de l'Institut Carnot énergie et environnement de Nancy, dont le directeur est Denis Roizard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Jean-Michel Cromptin**, Ingénieur de Recherche à l'université de Lorraine, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Denis Roizard

DEC152642DR06

Décision portant délégation de signature à André Didierjean et Isabelle Mouret pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122733DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité USR3124, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux, dont le directeur est Philippe Barral ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **André Didierjean**, Professeur à l'université de Franche-comté, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de André Didierjean, délégation est donnée à **Isabelle Mouret**, Ingénieur d'Etude CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Philippe Barral

DEC152643DR06

Décision portant délégation de signature à Nélia Roulot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122733INSHS du 05 janvier 2012 portant création de l'unité USR3516, intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon, dont le directeur est Francis Aubert ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Nélia Roulot, Ingénieur de Recherche à l'université de Bourgogne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Francis Aubert

DEC152841DR06

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Guibert, directeur de l'unité UMR5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5060, intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux, dont le directeur est M. Pierre Guibert ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pierre Guibert**, directeur de l'unité UMR5060, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre Guibert, délégation de signature est donnée à **Philippe Fluzin**, Directeur de Recherche CNRS, directeur adjoint, à **Philippe Dillmann**, Directeur de Recherche CNRS, sous-directeur et à **Florence Tanguy**, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC110182DR06 du 1er janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152843DR06

Décision portant délégation de signature à Philippe Fluzin, Philippe Dillmann et Florence Tanguy, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5060, intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux, dont le directeur est M. Pierre Guibert ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Philippe Fluzin**, Directeur de Recherche CNRS, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe Fluzin, délégation est donnée à **Philippe Dillmann**, Directeur de Recherche CNRS, sous-directeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe Fluzin et de Philippe Dillmann, délégation est donnée à **Florence Tanguy**, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Pierre Guibert

DEC162938DR06

Décision portant délégation de signature à Claire François et Viviane Jelski pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique

LA DIRECTRICE D'UNITE PAR INTERIM

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121459DAJ du 26 avril 2012 portant création de l'unité UPS76, intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique ;

Vu la décision DEC152471DAJ du 15 décembre 2015 portant nomination de Mme Isabelle Kauffmann aux fonctions de directrice par intérim de l'UPS76 intitulée INIST ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Claire François**, Ingénieur de Recherche CNRS, responsable de pôle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Claire François, délégation est donnée à **Viviane Jelski**, Assistant Ingénieur CNRS, coordinatrice du secteur "gestion des dépenses" **jusqu'à concurrence de 50 000€**, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La directrice d'unité par intérim

Isabelle Kauffmann

DEC163134DR06

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Castoldi, correspondant pour la protection des données par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC152292DAJ du 21 octobre 2015 portant nomination de Mme Myriam Fadel aux fonctions de directrice des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 9 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC151966DAJ du 6 novembre 2015 portant nomination de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de correspondant pour la protection des données, responsable du service du CIL du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Nicolas Castoldi**, correspondant pour la protection des données, responsable du service du CIL du CNRS, au nom de la déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et la limite des crédits disponible du service, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins du service ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Castoldi, délégation de signature est donnée à **Mme Myriam Fadel**, directrice des affaires juridiques, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Castoldi et de Mme Myriam Fadel, délégation est donnée à **Mme Sylvie Collignon**, assistante juridique du service informatique et libertés à Nancy, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

janvier 2016

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er}

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC160088DR06

Décision portant délégation de signature à Christian Le Merdy et Pascaline Saire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2753 intitulée Analyse Fonctionnelle, Harmonique et Probabilités

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité GDR2753, intitulée Analyse Fonctionnelle, Harmonique et Probabilités dont le directeur est M. Gilles Lancien ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Christian Le Merdy**, Professeur à l'Université de Franche-comté et à **Pascaline Saire**, Assistant Ingénieur CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Gilles Lancien

DEC160089DR06

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Lancien, directeur de l'unité GDR2753 intitulée Analyse Fonctionnelle, Harmonique et Probabilités par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité GDR2753, intitulée Analyse Fonctionnelle, Harmonique et Probabilités dont le directeur est M. Gilles Lancien ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Gilles Lancien**, directeur de l'unité GDR2753, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Lancien, délégation de signature est donnée à **M. Christian Le Merdy**, Professeur à l'université de Franche-Comté, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Lancien et de M. Christian Le Merdy, délégation de signature est donnée à **Mme Pascaline Saire**, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC160117DR06

Décision portant délégation de signature Massimo Nespolo et Anne Clause pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7036, intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations, dont le directeur est Dominik Schaniel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Massimo Nespolo**, Professeur à l'Université de Lorraine, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Massimo Nespolo, délégation est donnée à **Anne Clause**, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Dominik Schaniel

DEC160118DR06

Décision portant délégation de signature à M. Dominik Schaniel, directeur de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7036, intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations, dont le directeur est Dominik Schaniel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Dominik Schaniel**, directeur de l'unité UMR7036, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominik Schaniel, délégation de signature est donnée à M. **Massimo Nespolo**, Professeur à l'Université de Lorraine et à **Anne Clause**, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152542DR06 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} février 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC160004dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean FEUILLARD, directeur de l'unité FR3503 intitulée "Génomique, Environnement, Immunité, Santé, Thérapeutique" – GEIST, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité FR3503, intitulée « Génomique, Environnement, Immunité, Santé, Thérapeutique » – GEIST, dont le directeur est M. Jean FEUILLARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean FEUILLARD, directeur de l'unité FR3503, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC150538DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC160005dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Pascal BRAULT, directeur de l'unité FR776 intitulée "Energétique, Propulsion, Espace, Environnement" – EPEE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité FR776, intitulée « Energétique, Propulsion, Espace, Environnement » – EPEE, dont le directeur est M. Pascal BRAULT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal BRAULT, directeur de l'unité FR776, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BRAULT, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie JAUFFRION, Technicienne de classe exceptionnelle, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC150526DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC160007dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, directrice de l'unité FR3423 intitulée " Fédération de recherche Mathématiques et Interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité " – MIRES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité FR3423, intitulée « Fédération de recherche Mathématiques et Interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité » – MIRES, dont la directrice est Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, directrice de l'unité FR3423, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, délégation de signature est donnée à M. Philippe CARRE, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La décision n° DEC150544DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC160009dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Joël BIARD, directeur de l'unité FR3482 intitulée "Fédération des Etudes Supérieures du Moyen-Age et de la Renaissance" - FESMAR, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité FR3482 intitulée "Fédération des Etudes Supérieures du Moyen-Age et de la Renaissance" - FESMAR, dont le directeur est M. Joël BIARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Joël BIARD, directeur de l'unité FR3482, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC150539DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC160010dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Jérôme LE ROUSSEAU, directeur de l'unité FR2964 intitulée " Fédération Denis Poisson " – FDP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité FR2964, intitulée « Fédération Denis Poisson » – FDP, dont le directeur est M. Jérôme LE ROUSSEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme LE ROUSSEAU, directeur de l'unité FR2964, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme LE ROUSSEAU, délégation de signature est donnée à M. Ahmad EL SOUFI, Professeur des Universités, à M. Amaury MOUCHET, Maître de conférences et à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La décision n° DEC150529DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC160012DR08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Franck FAYON, directeur de l'unité FR2950 intitulée "Fédération RMN du Solide à Hauts Champs" - RMN-SHC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité FR2950 intitulée "Fédération RMN du Solide à Hauts Champs" - RMN-SHC, dont le directeur est M. Franck FAYON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck FAYON, directeur de l'unité FR2950, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck FAYON, délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche et à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La décision n° DEC150528DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC160015dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. David GIRON, directeur de l'unité UMR7261 intitulée "Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte" - IRBI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7261 intitulée "Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte" - IRBI, dont le directeur est M. David GIRON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David GIRON, directeur de l'unité UMR7261, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David GIRON, délégation de signature est donnée à Mme Nadine BUSSON, Assistante-Ingénieure, à Mme Christelle SUPPO, Professeur des Universités et à M. Simon DUPONT, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La décision n° DEC150519DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC160016dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Nadine BUSSON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7261 intitulée « Institut de recherche sur la biologie de l'insecte » - IRBI

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7261 intitulée « Institut de recherche sur la biologie de l'insecte » - IRBI dont le directeur est M. David GIRON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nadine BUSSON, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement, de Mme Nadine BUSSON, délégation est donnée à Mme Christelle SUPPO, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement, de Mme Nadine BUSSON et de Mme Christelle SUPPO, délégation est donnée à M. Simon DUPONT, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 4

La décision n° DEC152193DR08 du 28 septembre 2015 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Tours, le 25 janvier 2016

Le Directeur d'unité
David GIRON

DEC160017dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Pierre SIMORRE, directeur de l'unité FR3050 intitulée " Très Grande Infrastructure de Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs" - IR RMN THC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité FR3050 intitulée " Très Grande Infrastructure de Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs" - TGIR RMN SHC, dont le directeur est M. Jean-Pierre SIMORRE;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre SIMORRE, directeur de l'unité FR3050, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre SIMORRE, délégation de signature est donnée à Mme Anne LESAGE, Ingénieure de recherche et directrice-adjointe, à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche et à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La décision n° DEC150541DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC160025dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Patrick SIMON, directeur de l'unité FR3469 intitulée "Matériaux Val de Loire-Limousin" – MATV2L, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité FR3469 intitulée "Matériaux Val de Loire - Limousin" - MATV2L, dont le directeur est M. Patrick SIMON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick SIMON, directeur de l'unité FR3469, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SIMON, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante-Ingénieure, et à Mme Marie-France ROUILLIER, Ingénieure d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La décision n° DEC150540DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC163005dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Patrick VIGNAUD, directeur de l'unité UMR7262 intitulée "Institut international de paléoprimateologie, paléontologie humaine : évolution et paléoenvironnements" - IPHEP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7262, intitulée « Institut de paléoprimateologie, paléontologie humaine : évolution paléoenvironnements » - IPHEP, dont le directeur est M. Patrick VIGNAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick VIGNAUD, directeur de l'unité UMR7262, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick VIGNAUD, délégation de signature est donnée à M. Franck GUY, Chargé de recherche et à Mme Ghislaine FLORENT, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150520DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 12 janvier 2016

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC163006dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Olivier DE VIRON, directeur de l'unité UMR7266 intitulée "Littoral, Environnement et Sociétés" - LIENSs, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7266, intitulée « Littoral, Environnements et Sociétés » - LIENSs, dont le directeur est M. Olivier DE VIRON ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier DE VIRON, directeur de l'unité UMR7266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DE VIRON, délégation de signature est donnée à Mme Marianne GRABER, Professeur des Universités, à Mme Nathalie LONG, Chargée de recherche et à Mme Lucia PICARD, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150459DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 12 janvier 2016

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC163011dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Didier BOUCHON, directeur de l'unité UMR7267 intitulée "Ecologie et Biologie des Interactions" - EBI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7267, intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI, dont le directeur est M. Didier BOUCHON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier BOUCHON, directeur de l'unité UMR7267, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BOUCHON, délégation de signature est donnée à Mme Rossitza ATANASSOVA, Professeur des Universités, à M. Pierre GREVE, Professeur des Universités et à M. Jean-Marc BERJEAUD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150508DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 12 janvier 2016

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC163015dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Olivier MARTIN, directeur de l'unité UMR7311 intitulée "Institut de Chimie Organique et Analytique" - ICOA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7311, intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA, dont le directeur est M. Olivier MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier MARTIN, directeur de l'unité UMR7311, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier MARTIN, délégation de signature est donnée à M. Luigi AGROFOGLIO, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150499DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 12 janvier 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC163069dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Sabine PETIT, directrice de l'unité UMR7285 intitulée "Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers" – IC2MP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7285, intitulée « Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers » - IC2MP, dont la directrice est Mme Sabine PETIT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sabine PETIT, directrice de l'unité UMR7285, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine PETIT, délégation de signature est donnée à M. Yannick POUILLOUX, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine PETIT et du subdélégué mentionné à l'article 2, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie RANGER, Assistante-Ingénieure, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 1 000 euros HT.

Article 4

La décision n° DEC150505DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC163096dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation" – CEMHTI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3079, intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, dont la directrice est Mme Catherine BESSADA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BESSADA, délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche, à M. Patrick ECHEGUT, Directeur de Recherche, à Mme Marie-France BARTHE, Directrice de Recherche, à Mme Marie-France ROUILLIER, Ingénieure d'études et à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151138DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2016

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC163109dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Eva JAKAB TOTH, directrice de l'unité UPR4301 intitulée "Centre de Biophysique Moléculaire" – CBM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR4301, intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM, dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Eva JAKAB TOTH, directrice de l'unité UPR4301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva JAKAB TOTH, délégation de signature est donnée à M. Patrick MIDOUX, Directeur de Recherche, et à M. Thierry ARTUSO, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150511DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2016

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC163119dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Yves GERVAIS, Directeur de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P' par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3346, intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - PPRIME, dont le directeur est M. Yves GERVAIS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves GERVAIS, directeur de l'unité UPR3346, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GERVAIS, délégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Claude GRANDIDIER, Professeur des Universités, Directeur-adjoint de l'UPR3346,
- M. Jean-François BARBOT, Professeur des Universités, Directeur du Département PMM
- M. Yves NADOT, Professeur à l'ENSMA, Directeur adjoint du Département PMM
- M. Jacques BOREE, Professeur à l'ENSMA, Directeur du Département FTC
- M. Eric FOUCAULT, Professeur des Universités, Directeur adjoint du Département FTC,
- M. Saïd ZEGHLOUL, Professeur des Universités, Directeur du Département GMSC,
- M. Mihai ARGHIR, Professeur des Universités, Directeur adjoint du Département GMSC,
- M. Patrick BERTERRETTE, Ingénieur de Recherche, Responsable plateforme CEAT/PROMETEE
- Mme Nicole DUBOIS, Ingénieure d'Etudes, Responsable coordination administrative,
- M. Denis BERTHEAU, Ingénieur de Recherche, Département PMM,

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

- M. Anthony BERNARD, Ingénieur de Recherche, Département FTC,
- M. Bruno LAMONGIE, Ingénieur de Recherche, Département PMM

Aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152768DR08 du 15 décembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC163135dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Michel COGNE, directeur de l'unité UMR7276 intitulée "Contrôle des Réponses Immunes B et des Lymphoproliférations" – CRIBL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7276, intitulée « Contrôle des Réponses Immunes B et des Lymphoproliférations » - CRIBL, dont le directeur est M. Michel COGNE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel COGNE, directeur de l'unité UMR7276, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel COGNE, délégation de signature est donnée à M. Eric PINAUD, Chargé de Recherche, à M. Yves DENIZOT, Directeur de recherche à l'INSERM et à M. Jean FEUILLARD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150506DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2016

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC163139dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Gilles PAINAUD, directeur de l'unité UMR7292 intitulée "Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer" – GICC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7292, intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC, dont le directeur est M. Gilles PAINAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles PAINAUD, directeur de l'unité UMR7292, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles PAINAUD, délégation de signature est donnée à M. Olivier HERAULT, Professeur des Universités et à Mme Anne MYCHAK, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150503DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC163145dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Valérie QUESNIAUX, directrice de l'unité UMR7355 intitulée "Immunologie, Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires" – INEM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7355, intitulée « Immunologie, Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires» - INEM, dont la directrice est Mme Valérie QUESNIAUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Valérie QUESNIAUX, directrice de l'unité UMR7355, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie QUESNIAUX, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle COUILLIN, Directrice de recherche, à M. Stéphane MORTAUD, Maître de conférences et à M. Sylvain BRIAULT, Praticien hospitalier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151597DR08 du 09 juillet 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2016

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC163151dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Iskender GOKALP, directeur de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3021, intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » – ICARE, dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Iskender GOKALP, directeur de l'unité UPR3021, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iskender GOKALP, délégation de signature est donnée à Mme Murielle CHEVRIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iskender GOKALP et de Mme Murielle CHEVRIER délégation de signature est donnée à Mme Corinne DELAHYE, Assistante-Ingénieure, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 euros HT.

Article 4

La décision n° DEC151136DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC160002dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Olivier MARTIN, directeur de l'unité FR2708 intitulée "Physique et Chimie du Vivant" – PCV, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité FR2708, intitulée « Physique et Chimie du Vivant » – PCV, dont le directeur est M. Olivier MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier MARTIN, directeur de l'unité FR2708, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier MARTIN, délégation de signature est donnée à Mme Eva JAKAB TOTH, Directrice de l'UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM, à M. Thierry ARTUSO, Directeur-adjoint de l'UPR4301 – CBM et à M. Patrick MIDOUX, Directeur-adjoint de l'UPR4301 – CBM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150527DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC152904DR10

Décision portant délégation de signature à M. Eric Westhof, directeur de l'unité FRC1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant approuvant le renouvellement de l'unité FRC1589, intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire, dont le directeur est M. Eric Westhof ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric Westhof, directeur de l'unité FRC1589, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Westhof, délégation de signature est donnée à Mme Sylviane Muller, directrice adjointe et Mme Christine Schmitt, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 20 000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC143018DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 22 décembre 2015

Le délégué régional
Patrice Soullie



FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLÉANT OU D'UN DÉLÉGATAIRE
DE L'ORDONNATEUR D'UN ORGANISME PUBLIC



Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) : WESTHOF

Prénoms : Eric

Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation : 1^{er} décembre 2015

Certifié exact, à Strasbourg, le 22 décembre 2015

(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, à Strasbourg, le 22 décembre 2015

(Signature de l'ordonnateur attestant du caractère exécutoire de la délégation)

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLÉANT OU D'UN DÉLÉGATAIRE
DE L'ORDONNATEUR D'UN ORGANISME PUBLIC



Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) : **MULLER**

Prénoms : **Sylviane**

Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation : **1^{er} décembre 2015**

Certifié exact, à **Strasbourg**, le **22 décembre 2015**

(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, à **Strasbourg**, le **22 décembre 2015**

Le Délégué Régional

(Signature de l'ordonnateur attestant du caractère exécutoire de la délégation) **Patrice SOULLIE**

FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLÉANT OU D'UN DÉLÉGATAIRE
DE L'ORDONNATEUR D'UN ORGANISME PUBLIC



Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) : SCHMITT

Prénoms : Christine

Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation : 1^{er} décembre 2015

Certifié exact, à Strasbourg, le 22 décembre 2015

(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, à Strasbourg, le 22 décembre 2015

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

(Signature de l'ordonnateur attestant du caractère exécutoire de la délégation)

Décision portant délégation de signature à M. Bertrand Seraphin, directeur de l'unité UMR7104 Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7104, intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire, dont le directeur est M. Bertrand Seraphin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bertrand Seraphin, directeur de l'UMR7104, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand Seraphin, délégation de signature est donnée à :

- M. Yann Hérault, directeur adjoint [DRCE CNRS] ;
 - M. Norbert Ghyselink [DR2 CNRS] pour toute commande dans la limite de 20.000 € ;
 - Mme Katell Morvan, directrice administrative et financière [IR Unistra] pour toute commande dans la limite de 20.000 € ;
 - Mme Peggy Mathon [IE2 Unistra] pour toute commande dans la limite de 20.000 € ;
 - Mme Valérie Reine [AI CNRS] pour toute commande dans la limite de 20.000 € ;
- aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142934DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 12 janvier 2016

Le délégué régional
Patrice Soullie



FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLÉANT OU D'UN DÉLÉGATAIRE
DE L'ORDONNATEUR D'UN ORGANISME PUBLIC



Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) : **SERAPHIN**

Prénoms : **Bertrand**

Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation : **08 janvier 2016**

Certifié exact, à **Strasbourg**, le **12 janvier 2016**

A blue ink signature, appearing to be 'Bertrand Seraphin', is written over the date.

(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, à **Strasbourg**, le **12 janvier 2016**

Le Délégué Régional

A blue ink signature, appearing to be 'Patrice Soullie', is written over the text 'Le Délégué Régional'.

(Signature de l'ordonnateur attestant du caractère exécutoire de la délégation) **Patrice SOULLIE**

FORMULAIRE D'ACCRÉDITATION D'UN SUPPLÉANT OU D'UN DÉLÉGATAIRE
DE L'ORDONNATEUR D'UN ORGANISME PUBLIC



Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) : **HÉRAULT**

Prénoms : **Yann**

Date de prise d'effet de la décision jointe domant délégation : **08 janvier 2016**

Certifié exact, à **Strasbourg**, le **12 janvier 2016**.

(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, à **Strasbourg**, le **12 janvier 2016**

Le Délégué Régional

(Signature de l'ordonnateur attestant du caractère exécutoire de la délégation)

Patrice SOULLIE

FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLÉANT OU D'UN DÉLÉGATAIRE
DE L'ORDONNATEUR D'UN ORGANISME PUBLIC



Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) : **GHYSELINCK**

Prénoms : **Norbert**

Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation : **08 janvier 2016**

Certifié exact, à **Strasbourg**, le **12 janvier 2016**

(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, à **Strasbourg**, le **12 janvier 2016**

Le Délégué Régional

(Signature de l'ordonnateur attestant du caractère exécutoire de la délégation) **Patrice SOULLIE**

FORMULAIRE D'ACCRÉDITATION D'UN SUPPLÉANT OU D'UN DÉLÉGATAIRE
DE L'ORDONNATEUR D'UN ORGANISME PUBLIC



Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) : **MORVAN**

Prénoms : **Katell**

Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation : **08 janvier 2016**

Certifié exact, à **Strasbourg**, le **12 janvier 2016**

(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, à **Strasbourg**, le **12 janvier 2016**

Le Délégué Régional

(Signature de l'ordonnateur attestant du caractère exécutoire de la délégation) **Patrice SOULLIE**

FORMULAIRE D'ACCRÉDITATION D'UN SUPPLÉANT OU D'UN DÉLÉGATAIRE
DE L'ORDONNATEUR D'UN ORGANISME PUBLIC



Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) : **MATHON**

Prénoms : **Peggy**

Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation : **08 janvier 2016**

Certifié exact, à **Strasbourg**, le **12 janvier 2016**

(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, à **Strasbourg**, le **12 janvier 2016**

Le Délégué Régional

Patrice SCULLIE

(Signature de l'ordonnateur attestant du caractère exécutoire de la décision)

FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLÉANT OU D'UN DÉLÉGATAIRE
DE L'ORDONNATEUR D'UN ORGANISME PUBLIC



Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) : REINE

Prénoms : Valérie

Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation : 08 janvier 2016

Certifié exact, à Strasbourg , le 12 janvier 2016

(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, à Strasbourg , le 12 janvier 2016

Le Délégué Régional

(Signature de l'ordonnateur attestant du caractère exécutoire de la délégation)

Patrice SOULLIE

DEC163000DR10

Décision portant délégation de signature à M. Stefan Haacke, directeur de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg, dont le directeur est M. Stefan Haacke ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stefan Haacke, directeur de l'unité UMR7504, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stefan Haacke, délégation de signature est donnée à M. Carlo Massobrio [DR1], M. Jean-Yves Bigot [DRCE], Mme Angélique Lobner [AI] et Mme Joëlle Lacava [IE], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 20 000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC151262DR10 du 27 mai 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 11 janvier 2016

Le délégué régional
Patrice Soullie

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC162949DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine ANQUETIN, directrice de l'unité UMR5564 intitulée Laboratoire d'Etude des Transferts en Hydrologie et Environnement (LTHE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée d'un an, de l'unité UMR5564 intitulée Laboratoire d'Etude des Transferts en Hydrologie et Environnement (LTHE), dont La directrice est Mme Sandrine ANQUETIN, et M. Marc DESCLOITRES, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandrine ANQUETIN, directrice de l'unité UMR5564, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine ANQUETIN, délégation de signature est donnée à M. Marc DESCLOITRES, IRHCIRD, directeur adjoint, à Mme Valérie LANARI, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Mme Odette NAVE, TCE IRD, responsable de la gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 4.000 €.

Article 3

La décision n° DEC140943DR11 du 12 mars 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

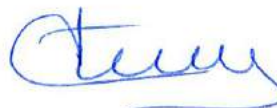
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 6 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Sandrine ANQUETIN..... E-mail :direction-lthe@ujf-grenoble.fr....., Directrice de l'unité : LTHE
Code Unité :5564..... Intitulé :Laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement.....
Adresse : ...Bâtiment OSUG B, 460 rue de la piscine – Domaine Universitaire – BP 53 – 38041 Grenoble cedex 9.....

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
 - les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFÉRENTS (Oui/Non)	LIMITE ÉVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	ANQUETIN Sandrine DR2 CNRS, directrice LTHE		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	DESCLOITRES Marc IRHC IRD, directeur-adjoint		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	LANARI Valérie AI CNRS Responsable Administrative		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	NAVE Odette, TCE IRD Responsable financière		OUI	OUI	4000 € (soit quatre mille euros)

Date : ...04/01/2016.....

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC162945DR11

Décision portant délégation de signature à Yannick CHAMPION, directeur de l'unité UMR5266 intitulée Science et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMAP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5266 intitulée Science et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMAP), dont le directeur est M. Yannick CHAMPION

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yannick CHAMPION, directeur de l'unité UMR5266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick CHAMPION, délégation de signature est donnée à Mme Pascale ESTEOULE, 1D Grenoble INP ; responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ; à M. Christophe MARTIN, DR2 CNRS, responsable groupe GPM2, et Mme Annie GAGNOUD, DR2 CNRS, responsable du groupe EPM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 3.000 €, et à Mme Claire THOMASSON, TCS CNRS, responsable administrative adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 15 000 €.

Article 3

La décision n° DEC150481DR11 du 4 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

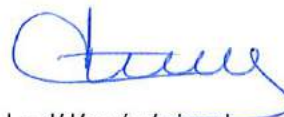
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 8 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Yannick CHAMPION






E-mail : yannick.champion@simap.grenoble-inp.fr

Directeur de l'unité : SIMAP

Code Unité : UMR 5266 Intitulé : Science et Ingénierie des Matériaux et Procédés

Adresse : 1130 rue de la Piscine 38400 ST MARTIN D'HERES

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	CHAMPION Yannick, DR Directeur		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	ESTEOULE Pascale, IE Responsable Administrative		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	MARTIN Christophe, DR Responsable Groupe GPM2		OUI		3000 euros
Mandataire éventuel	GAGNOUD Annie, DR Responsable Groupe EPM		OUI		3000 euros
Mandataire éventuel	THOMASSON Claire, TC Responsable Admin. adjointe		OUI		15000 euros

Date : 17/12/2015

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC162947DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc JAFFREZO, directeur de l'unité UMR5183 intitulée Laboratoire de Glaciologie et de Géophysique de l'Environnement (LGGE) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée d'un an, de l'unité UMR5183 intitulée Laboratoire de Glaciologie et de Géophysique de l'Environnement (LGGE), dont le directeur est M. Jean-Luc JAFFREZO, et M. Gaël DURAND, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc JAFFREZO, directeur de l'unité UMR5183, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc JAFFREZO, délégation de signature est donnée à M. Gaël DURAND, CR1 CNRS, directeur adjoint, et à Mme Carole BIENVENU, IE2 CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152016DR11 du 18 septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

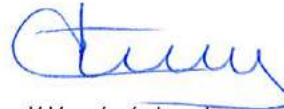
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 6 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Jean-Luc JAFFREZO, E-mail : jean-luc.jaffrezo@lgge.obs.ujf-grenoble.fr,




Directeur de l'unité :

Code Unité : UMR5183, Intitulé : Laboratoire de Glaciologie et de Géophysique de l'Environnement,

Adresse : 54, rue Molière – B.P. 96 – 38402 ST MARTIN D'HERES CEDEX,

❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
- et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	JAFFREZO Jean-Luc DR2 - Directeur		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	DURAND Gaël CR1 – Directeur Adjoint		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	BIENVENU Carole IE2 – Responsable administrative		OUI	OUI	

Date : ... 04/01/2016,

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC162946DR11

Décision portant délégation de signature à M. Thierry GALLAY, directeur de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier (IF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier (IF), dont le directeur est M. Thierry GALLAY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry GALLAY, directeur de l'unité UMR5582, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry GALLAY, délégation de signature est donnée à Mme Céline DELEVAL, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151198DR11 du 7 mai 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

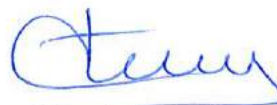
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 6 janvier 2015



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00
F 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Thierry GALLAY.....



E-mail : thierry.gallay@ujf-grenoble.fr, Directeur de l'unité : Institut Fourier

Code Unité : UMR5582..... Intitulé :

Adresse : 100 rue des Maths, BP74, 38402 Saint Martin d'Hères cedex.....

❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
- et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Thierry Gallay PR2 Professeur d'Université Directeur de l'unité		OUI	OUI	.
Mandataire éventuel	Céline Deleval AI Directrice adjointe administrative		OUI	OUI	
Mandataire éventuel					

Date :

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC163027DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe CREBIER, directeur de l'unité UMS3040 intitulée Circuits Multi-Projets (CMP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS3040 intitulée Circuits Multi-Projets (CMP), dont le directeur est M. Jean-Christophe CREBIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. M. Jean-Christophe CREBIER, directeur de l'unité UMS3040, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement **M. Jean-Christophe CREBIER**, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle AMIELH, IE ADR, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC131766DR11 du 27 mai 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 13 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00
F 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

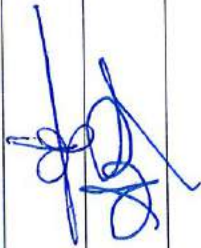
Je soussigné(e), Jean-Christophe CREBIER

E-mail : jean-christophe.crebier@imag.fr, Directeur de l'unité :

Code Unité : UMS3040 Intitulé : Service CMP - Circuits Multi-Projets

Adresse : 46 avenue Félix Viallet - 38031 GRENOBLE Cedex

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Jean-Christophe Crébier, DR				
Mandataire éventuel	Isabelle Amieilh, Responsable Administrative		Oui	Oui	
Mandataire éventuel					
Mandataire éventuel					

Date : 04/01/2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC163028DR11

Décision portant délégation de signature à M. Thierry BOUCHE, directeur de l'unité UMS5638 intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (Mathdoc), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS5638 intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (Mathdoc), dont le directeur est M. Thierry BOUCHE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry BOUCHE, directeur de l'unité UMS5638, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Thierry BOUCHE, délégation de signature est donnée à Mme Hanane AYADI, AI CNRS, gestionnaire, et à M. Jean-Luc ARCHIMBAUD, IRHC CNRS, responsable de projets, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 20.000 €.

Article 3

La décision n° DEC110338DR11 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 13 janvier 2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61






**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Thierry Bouche E-mail : thierry.bouche@univ-grenoble-alpes.fr, Directeur de l'unité :

Code Unité : UMS 5638 Intitulé : Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (Mathdoc)
Adresse : Domaine Universitaire, Bâtiment Institut Fourier, 100 rue des Maths, BP 74, 38402 St-Martin-d'Hères Cedex

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
- et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Thierry Bouche Maître de conférences, directeur		Oui	Oui	
Mandataire	Hanane Ayadi Assistante Ingénieur, Gestionnaire de l'unité		Oui	Oui	20 000 € HT
Mandataire	Jean-Luc Archimbaud Ingénieur de recherche Directeur adjoint technique de l'unité		Oui	Oui	20 000 € HT

Date : 4 janvier 2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC163029DR11

Décision portant délégation de signature à M. Thierry BARON, directeur de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies et de la Microélectronique (LTM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies et de la Microélectronique (LTM), dont le directeur est M. Thierry BARON, et M. Maxime BESACIER, directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry BARON, directeur de l'unité UMR5129, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Thierry BARON, délégation de signature est donnée à M. Maxime BESACIER, MC UJF, Directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110306DR11 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 13 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



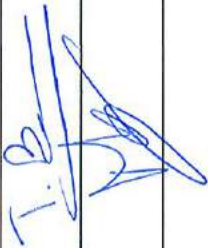
DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Je soussigné(e), **Thierry BARON**..... E-mail : thierry.baron@cea.fr Directeur de l'unité : LTM

Code Unité : UMR 5129..... Intitulé : Laboratoire des Technologies de la Microélectronique

Adresse : 17 RUE DES MARTYRS 38054 GRENOBLE CEDEX 9

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Thierry BARON DR2 - Directeur		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	Maxime BESACIER Maître de conférences Directeur Adjoint		Oui	Oui	
Mandataire éventuel					
Mandataire éventuel					

Date : 04/01/2016.....

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC162972DR11

Décision portant délégation de signature à M. Gerardus RIKKEN, directeur de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses, dont le directeur est M. Gerardus RIKKEN, et Mme Françoise HIPPERT et M. Olivier PORTUGAL, directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gerardus RIKKEN, directeur de l'unité UMR3228, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gerardus RIKKEN, délégation de signature est donnée à Mme Françoise HIPPERT, PU1 Grenoble INP, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à Mme Amélie PIC, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 2.000,00 € HT.

Article 3

La décision n° DEC120302DR11 du 7 mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 7 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**




Je soussigné(e), Geert RIKKEN

E-mail : geert.rikken@lncmi.cnrs.fr....., Directeur de l'unité :

Code Unité : UPR3228 Intitulé : Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses...

Adresse : 25 rue des Martyrs, 38000 Grenoble

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Geert RIKKEN, DRCE Directeur		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	Françoise HIPPERT, PU1 Directrice Adjointe		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	Amélie PIC, AI Responsable administrative		OUI	OUI	Limité à 2000 euros hors taxes par engagement
Mandataire éventuel					

Date : 4 janvier 2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC162998DR11

Décision portant délégation de signature à M. Ahcene BOUMENDJEL, directeur de l'unité UMR5063 intitulée Département de Pharmacologie Moléculaire (DPM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5063 intitulée Département de Pharmacologie Moléculaire (DPM), dont le directeur est M. Ahcene BOUMENDJEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ahcene BOUMENDJEL, directeur de l'unité UMR5063, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC110287DR11 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

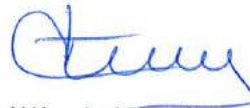
Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 12 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61




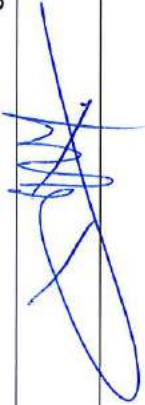
**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné : **Ahcène BOUMENDJEL** E-mail : **Ahcene.Boumendjel@ujf-grenoble.fr**....., Directeur de l'unité :

Code Unité : **5063** Intitulé : **Département de Pharmacochimie Moléculaire**

Adresse : **470 rue de la chimie, Bâtiment André Rassat, 38400 Saint Martin d'Hères**

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	BOUMENDJEL Ahcène PU, Directeur de l'UMR 5063		OUI	OUI	Limite à 100 000 € HT
Mandataire éventuel	BATTISTONI Pascale Gestionnaire de l'Unité 5063		OUI	OUI	
Mandataire éventuel					
Mandataire éventuel					

Date : 01 Janvier 2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160032DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Monica BACIU, directrice de l'unité UMR5105 intitulée Laboratoire de Psychologie et NeuroCognition (LPNC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5105 intitulée Laboratoire de Psychologie et NeuroCognition (LPNC), dont la directrice est Mme Monica BACIU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Monica BACIU, directeur de l'unité UMR5105, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou Mme Monica BACIU, délégation de signature est donnée à Mme Carole PEYRIN, CR1 CNRS, responsable d'équipe, et à Mme Claire LEROY BERNARD, SAENES UGA, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150959DR11 du 24 mars 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

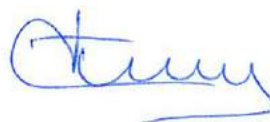
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), **Monica BACIU**


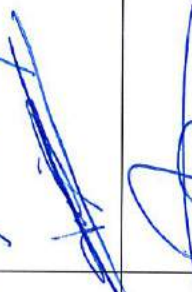

E-mail : monica.baciu@univ-grenoble-alpes.fr

Directrice de l'unité :

Code Unité : **UMR 5105** Intitulé : **LPNC** (Laboratoire de Psychologie et NeuroCognition)

Adresse : **BSHM – 1251 Avenue Centrale – BP47 – 38042 GRENOBLE Cedex**

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Monica BACIU PUCE UGA Directrice		oui	oui	
Mandataire éventuel	Carole PEYRIN CNRS – CR1 Responsable d'Equipe		oui	oui	
Mandataire éventuel	Claire LEROY BERNARD (SAENES) Responsable Administrative et Financière		oui	oui	

Date : le 04 janvier 2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160034DR11

Décision portant délégation de signature à M. Luc FRAPPAT, directeur de l'unité UMR5108 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique (LAPTH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5108 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique (LAPTH) , dont le directeur est M. Luc FRAPPAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Luc FRAPPAT, directeur de l'unité UMR5108, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00
F 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Luc FRAPPAT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Philippe GUILLET, DR1 CNRS, Mme Dominique TURC, IE1 CNRS, responsable administrative, et Mme Véronique JONNERY, AI CNRS, assistante de gestion aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151833DR11 du 24 août 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Je soussigné(e), Luc FRAPPAT,

E-mail : luc.frappat@lapth.cnrs.fr,





Directeur de l'unité : LAPTh

Code Unité : UMR5108

Intitulé : Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique Théorique

Adresse : 9 chemin de Bellevue, BP 110, F-74941 Annecy-le-Vieux cedex

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	FRAPPAT Luc, PREX, Directeur		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	GUILLET Jean-Philippe, DR1, Sous-directeur		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	TURC Dominique, IE1, Responsable administrative		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	JONNERY Véronique, AI, Assistante de gestion		OUI	OUI	

Date : 05 janvier 2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160037DR11

Décision portant délégation de signature à M. Philippe BRIAND, directeur de l'unité UMR5127 intitulée Laboratoire de Mathématiques (LAMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5127 intitulée laboratoire de Mathématiques (LAMA), dont le directeur est M. Philippe BRIAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe BRIAND, directeur de l'unité UMR5127, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Philippe BRIAND, délégation de signature est donnée à M. Georges COMTE, PU2 Université Savoie Mont Blanc, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140966DR11 du 13 mars 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

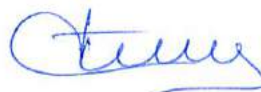
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

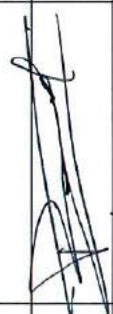

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Philippe BRIAND E-mail : philippe.briand@univ-savoie.fr Directeur de l'unité :
 Code Unité : UNRS127 Intitulé : Laboratoire de Mathématiques de l'UNSB
 Adresse : Université Savoie Mont Blanc, LAMA UNRS127, 73376 LE-BOURGNET-DU-LAC, CEDEX

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marches et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	<u>BRIAND Philippe PR et DU</u>		<u>oui</u>	<u>oui</u>	
Mandataire éventuel	<u>COMTE George PR</u>		<u>oui</u>	<u>oui</u>	
Mandataire éventuel					
Mandataire éventuel					

Date : 12/01/2016
Ph. Briand

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160038DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Emmanuel BROQUIN, directeur de l'unité UMR5130, intitulée Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique – Laboratoire d'Hyperfréquence et Caractérisation (IMEP-LAHC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5130 intitulée Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique - Laboratoire d'Hyperfréquence et Caractérisation (IMEP-LAHC), dont le directeur est M. Jean-Emmanuel BROQUIN, et M Jean-Louis COUTAZ et Mme Anne KAMINSKI-CACHOPO, directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Emmanuel BROQUIN, directeur de l'unité UMR5130, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Jean-Emmanuel BROQUIN, délégation de signature est donnée à Mme Anne KAMINSKI-CACHOPO, PU2 Grenoble INP, directrice adjointe, à M. Jean-Louis COUTAZ, PU2 Université Savoie Mont Blanc, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à Mme Dalhila ALOUANI, T Grenoble INP, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5.000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC140772DR11 du 28 février 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**





Je soussigné(e), **Jean-Emmanuel Broquin**

E-mail : **broquin@minatec.grenoble-inp.fr**, Directeur de l'unité :

Code Unité : **UMR 5130**, Intitulé : **Institut de Microélectronique, Electromagnétisme, Photonique - Laboratoire d'Hyperféquence et Caractérisation (IMEP-LaHC)**

Adresse : **MINATEC-Grenoble-INP, 3 parvis Louis Néel, CS 50257, 38016 Grenoble Cedex 1**

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
 - les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Broquin Jean-Emmanuel Professeur des Universités DU		Oui	Oui	
Mandatitaire éventuel	Kaminski Anne Professeur des Universités DU adjointe		Oui	Oui	
Mandatitaire éventuel	Coutaz Jean-Louis Professeur des Universités DU adjoint		Oui	Oui	
Mandatitaire éventuel	Alouani Dalhila Technicienne Responsable Administratif et Financier		Oui	Non	5 000 €

Date : **4 janvier 2016**

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : **Isabelle CIEREN** – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr


Jean-Emmanuel BROQUIN
Directeur IMEP-LAHC

DEC160040DR11

Décision portant délégation de signature à M. Salvador MIR, directeur de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA), dont le directeur est M. Salvador MIR, et MM. Skandar BASROUR et Frédéric PETROT, directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Salvador MIR, directeur de l'unité UMR5159, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Salvador MIR, délégation de signature est donnée à M. Skandar BASROUR, PR UGA, directeur adjoint, et à Mr Frédéric PETROT, PR Grenoble INP, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150290DR11 du 28 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Je soussigné(e), **Salvador MIR**

E-mail : directeur-tima@imag.fr

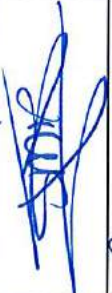


Directeur de l'unité : **Laboratoire TIMA**

Code Unité : **UMR 5159**

Intitulé : **Techniques de l'Informatique et de la Microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés**

Adresse : **46 avenue Félix Viallet – 38031 GRENOBLE Cedex**

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Salvador MIR Directeur de Recherches 2 CNRS Directeur du Laboratoire TIMA UMR 5159		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	Skandar BASROUR Professeur UFR / POLYTECH Directeur Adjoint du Laboratoire TIMA UMR 5159		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	Frédéric PETROT Professeur GRENOBLE INP / ENSIMAG Directeur Adjoint du Laboratoire TIMA UMR 5159		OUI	OUI	
Mandataire éventuel					

Date : 4 janvier 2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : **Isabelle CIEREN** – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160042DR11

Décision portant délégation de signature à M. James ROUDET, directeur de l'unité UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2ELab), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2ELab), dont le directeur est M. James ROUDET, et M. Nouredine HADJ-SAID, directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. James ROUDET, directeur de l'unité UMR5269 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. James ROUDET, délégation de signature est donnée à M. Nouredine HADJ-SAID, directeur-adjoint, PRCE Grenoble INP, et à Mme Sylvianne FLAMMIER, responsable financière, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142218DR11 du 12 septembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

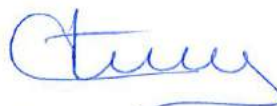
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9




T 04 76 88 10 00
F 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), James ROUDET..... E-mail : james.roudet@g2elab.grenoble-inp.fr....., Directeur de l'unité : G2Elab
Code Unité : UMR 5269..... Intitulé : ...Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble.....
Adresse : GreEN-ER - 21 avenue des martyrs - 33031 Grenoble cedex 1.....

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	James ROUDET PR CE		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	Nouredine HADJ-SAID PR CE Responsable adjoint de l'unité		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	Sylvianne FLAMMIER AI Responsable Financière		OUI	OUI	

Date : 04/01/2016.....

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160043DR11

Décision portant délégation de signature à M. Eric GAUSSIÉ, directeur de l'unité l'UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG) dont le directeur est M. Eric GAUSSIÉ, et Mme Gaëlle CALVARY et de M. Noël DE PALMA, directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric GAUSSIÉ, directeur de l'unité UMR5217, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00
F 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric GAUSSIER, délégation de signature est donnée à Mme Gaëlle CALVARY, PU1 Grenoble INP, directrice adjointe, à M. Noël DE PALMA, PU2 UGA, directeur adjoint, à Mme Christine GUIMET, AI CNRS, assistante gestionnaire, et à Mme Pascale POULET, IE2 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152019DR11 du 18 septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21 janvier 2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(é), Eric Gaussier

E-mail : eric.gaussier@imag.fr,




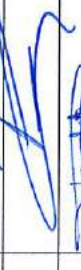

Directeur de l'unité : LIG

Code Unité : UMR5217

Intitulé : Laboratoire d'Informatique de Grenoble

Adresse : 110, Avenue de la Chimie, Domaine universitaire de St Martin d'Hères, BP 53 - 38041 Grenoble cedex 9

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	GAUSSIER Eric PR Univ. Grenoble Alpes Directeur		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	CALVARY Gaelle PR Grenoble INP Directeur-Adjoint		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	DE PALMA Noel PR Univ. Grenoble Alpes Directeur-Adjoint		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	GUMET Christine AI CNRS		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	POULET Pascale IE CNRS		Oui	Oui	

Date : 4 janvier 2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160044DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude LEPRETRE, directeur de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI), dont le directeur est M. Jean-Claude LEPRETRE, MM. Lionel FLANDIN et Yann BULTEL, directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Claude LEPRETRE, directeur de l'unité UMR5279, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude LEPRETRE, délégation de signature est donnée à M. Yann BULTEL, PU1 G-INP, directeur-adjoint, à M. Lionel FLANDIN, PU1 Université Savoie Mont-Blanc, directeur-adjoint, à Mme Teodolinda VIVENZIO, IEHC CNRS, responsable administrative et financière, et à M. Nabil SMAILI, IE2 G-INP, gestionnaire financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150861DR11 du 12 MARS 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

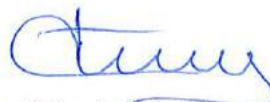
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), ...Jean-Claude LEPRETRE- e-mail : jean-claude.lepretre@lepmi.grenoble-inp.fr Directeur de l'unité : LEPMI

Code Unité : UMR 5279 - Intitulé : Laboratoire d'Electrochimie et de Physicochimie des Matériaux et des Interfaces

Adresse : 1130, rue de la Piscine – BP 75 – 38402 Saint Martin d'Hères Cedex

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
 - les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Jean-Claude LEPRETRE Professeur UJF Directeur du LEPMI		X	X	
Directeur Adjoint du LEPMI	Yann BULTEL Professeur G-INP		X	X	
Directeur Adjoint du LEPMI	Lionel FLANDIN Professeur Uds		X	X	
Responsable Administrative et Financière (RAF)	Teodolinda VIVENZIO Ingénieur d'Etudes CNRS		X	X	
Adjoint à la RAF	Nabil SMALLI Ingénieur d'Etudes G-INP		X	X	

DEC160047DR11

Décision portant délégation de signature à M. Didier CHAUSSY, directeur de l'unité UMR5518 intitulée Laboratoire Génie des Procédés Papetiers (LGP2), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5518 intitulée Laboratoire Génie des Procédés Papetiers (LGP2), dont le directeur est M Didier CHAUSSY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier CHAUSSY, directeur de l'unité UMR5518, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00
F 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Didier CHAUSSY, délégation de signature est donnée à M. Stéphane VERNAC, IR2 CFA AGEFPI, gestionnaire administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110296DR11 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21 janvier 2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), **Didier CHAUSSY** E-mail : **didier.chaussy@grenoble-inp.fr**, Directeur de l'unité :
 Code Unité : **5518** Intitulé : **LGPR**
 Adresse : **46 rue de la République CS 10065 38402 St Martin d'Hères**

- ❖ Sollicite une **délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire** :
 - les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	CHAUSSY Didier PRÉC. directeur		oui	oui	
Mandataire éventuel	VERNAZ Stephane IR PCL		oui	oui	
Mandataire éventuel	Gestionnaires administratifs et financier				
Mandataire éventuel					

Date : **26/04/16**

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160055DR11

Décision portant délégation de signature à M. Achim WIRTH, directeur de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), dont le directeur est M. Achim WIRTH, et M. Jean-Pierre FRANCO, directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Achim WIRTH, directeur de l'unité UMR5519, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Achim WIRTH, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre FRANC, DR2 CNRS, directeur-adjoint et à M. Jhoan GENNAI, IE2 CNRS, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140607DR11 du 11 février 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 22 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61




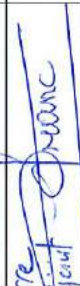

**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ETABLIR LES DELÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Achim WIRTH..... E-mail : achim.wirth@legi.cnrs.fr, Directeur de l'unité : LEGI

Code Unité : UR 5519..... Intitulé : Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels

Adresse : 1209 rue de la piscine - B.P. 53 - 38041 Grenoble Cedex 9

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	<u>WIRTH Achim DR2 Directeur</u>		<u>oui</u>	<u>oui</u>	
Mandataire éventuel	<u>FRANC Jean-Pierre DR2 Directeur adjoint</u>		<u>oui</u>	<u>oui</u>	
Mandataire éventuel	<u>GENNAI Inoan IE2- Resp admin.</u>		<u>oui</u>	<u>oui</u>	
Mandataire éventuel					

Date : 4. Jan. 2016.....

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr1.cnrs.fr

DEC160056DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Nadia EL KISSI, directrice de l'unité UMR5520 intitulée Laboratoire Rhéologie des Procédés (LRP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UM5520 intitulée Laboratoire Rhéologie des Procédés (LRP), dont la directrice est Mme Nadia EL KISSI;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nadia EL KISSI, directrice de l'unité UMR5520, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00
F 04 76 88 11 61

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadia EL KISSI, délégation de signature est donnée à M. François BERGEROT, IE2 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 800 euros.

Article 3

La décision n° DEC122013 du 6 juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

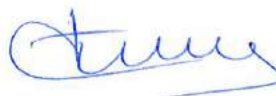
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 22 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00
F 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Nadia El Kissi

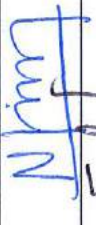

E-mail : elkissi@ujf-grenoble.fr

Directeur de l'unité :

Code Unité : UMR 5520 Intitulé : LABORATOIRE RHEOLOGIE ET PROCEDES

Adresse : 363 Rue de la Chimie Domaine Universitaire 38400 Saint Martin d'Hères

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 135000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	EL KISSI Nadia DR		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	BERGEROT François IE		OUI	OUI	800 €
Mandataire éventuel					
Mandataire éventuel					

Date : 05/01/2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dir11.cnrs.fr

DEC160058DR11

Décision portant délégation de signature à M. Gioacchino VIGGIANI, directeur de l'unité UMR5521 intitulée Sols, solides, structures et risques (3SR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5521 intitulée intitulée Sols, solides, structures et risques (3SR), dont le directeur est M. Gioacchino VIGGIANI, et MM. Robert PEYROUX, Frédéric DUFOUR et Pascal VILLARD, directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gioacchino VIGGIANI, directeur de l'unité UMR5521, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gioacchino VIGGIANI, délégation de signature est donnée à M. Pascal VILLARD, PU1 UGA, directeur adjoint, à M. Robert PEYROUX, CR1 CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 10.000 €, à Mme Sonia MARTINATO, CDI INPG SA, responsable financière et à Mme Shéhérazade MEZENNER, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5.000 €

Article 3

La décision n° DEC132889DR11 du 2 octobre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61








**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), ... Gioacchino VIGGIANI..... E-mail : ...cino.viggiani@3sr-grenoble.fr....., Directeur de l'unité :
Code Unité : ... UMR5521..... Intitulé : ...Laboratoire Sols, Solides, Structures et Risques.....

Adresse : Université Grenoble Alpes / Bâtiment Galilée - Laboratoire 3SR - CS 40700 - 38 058 Grenoble cédex 9

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
 - les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 135 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 135 000 € HT)
Responsable de l'unité	Gioacchino VIGGIANI Prof. UJF / Directeur		oui	oui	
Mandataire éventuel	Pascal VILLARD Prof. UJF / Dir. Adjoint		oui	oui	10000.00
Mandataire éventuel	Robert PEYROUX CR CNRS/ Dir. Adjoint		oui	oui	10000.00
Mandataire éventuel	Sonia MARTINATO CD / INPG SA / Resp. financière		oui	oui	5000.00
Mandataire éventuel	Shéhérazade MEZENER AI CNRS / Resp. Administrative		oui	oui	5000.00

Date : 05/01/2016.....

DEC160063DR11

Décision portant délégation de signature à M. François POMPANON, directeur de l'unité UMR5553 intitulée Laboratoire d'Ecologie alpine (LECA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5553 intitulée Laboratoire d'Ecologie alpine (LECA), dont le directeur est M. François POMPANON, MM. Stéphane REYNAUD, Jean-Christophe CLEMENT, Wilfried THUILLER,, directeurs adjoints, et Mme Christiane GALLET, directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François POMPANON, directeur de l'unité UMR5523, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François POMPANON, délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe CLEMENT, MCF UGA, Directeur adjoint, M. Stéphane REYNAUD, MCF UGA, directeur-adjoint, M. Wilfried THUILLER, DR2 CNRS, directeur adjoint, et à Mme Florence SAGNIMORTE, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC131895DR11 du 11 juin 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61








**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), M. François POMPANON.....E-mail : francois.pompanon@ujf-grenoble.fr....., Directeur de l'unité :

Code Unité : UMR 5553..... Intitulé : LECA- Laboratoire d'Ecologie Alpine.....

Adresse : 2233 rue de la piscine – Bat D Biologie – 38400 ST MARTIN D HERES.....

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
 - les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 135 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 135 000 € HT)
Responsable de l'unité	POMPANON FRANCOIS Professeur - Directeur		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	CLEMENT JEAN-CHRISTOPHE MCF – Directeur Adjoint		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	REYNAUD STEPHANE MCF – Directeur Adjoint		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	THUILLER WILFRIED DR – Directeur Adjoint		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	SAGNIMORTE FLORENCE AI – Responsable Administrative		Oui	Oui	

Date : 08/01/2016.....

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160064DR11

Décision portant délégation de signature M. Giovanni LAMANNA, directeur de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP), dont le directeur est M. Giovanni LAMANNA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Giovanni LAMANNA, directeur de l'unité UMR5814, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giovanni LAMANNA, délégation de signature est donnée à M. Lionel BERT-ERBOUL IE1C CNRS, responsable administration et services généraux, Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX, IRHC CNRS, responsable projets et stratégie, Mme Sylvie ROSIER LEES, DR1 CNRS, responsable RH et services techniques, et à Mme Edwige TOURNEFIER, DR2 CNRS, responsable enseignement supérieur et scientifique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152012DR11 du 15 septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Giovanni LAMANNA

E-mail : giovanni.lamanna@lapp.in2p3.fr, Directeur de l'unité : LAPP

Code Unité : UMR5814

Intitulé : Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules

Adresse : 9 chemin de Bellevue – BP 110 – 74941 Annecy-le-Vieux Cedex

❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 135 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
- et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 135 000 € HT)
Responsable de l'unité	LAMANNA Giovanni, DR2 Directeur		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	BERT-ERBOUL Lionel, IE1C Responsable administration et services généraux		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	NEYROUD GIGLEUX Nadine, IRHC Responsable projets et stratégie		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	ROSIER LEES Sylvie, DR1 Responsable RH et services techniques		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	TOURNEFIER Edwige, DR2 Responsable Enseignement Supérieur et scientifique		Oui	Oui	

Date : 05/01/2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160065DR11

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric CHANDEZON, directeur de l'unité UMR5819 intitulée Structures et Propriétés d'Architectures Moléculaires (SPrAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5819 intitulée Structures et propriétés d'architectures moléculaires (SPrAM), dont le directeur par intérim est M. Frédéric CHANDEZON, et M. Yoann ROUPIOZ, directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric CHANDEZON, directeur de l'unité UMR5819, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CHANDEZON, délégation de signature est donnée à M. Yoann ROUPIOZ, CR1 CNRS, directeur-adjoint, et à Mme Joëlle PAPARELLA, TCS CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150482DR11 du 5 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Frédéric CHANDEZON.....E-mail : frederic.chandezon@cea.fr....., Directeur de l'unité :
Code Unité : 0761..... *UFR 5818*..... Intitulé : SPAM.....

Adresse : CEA Grenoble/INAC 17 rue des martyrs 38054 Grenoble cedex 9

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
 - les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	CHANDEZON Frédéric DU -		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	ROUIOZ Yoann DU adjoint - <i>CR1 CNRS</i>		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	PAPARELLA Joëlle Responsable administrative <i>TES CNRS</i>		OUI	OUI	
Mandataire éventuel					

Date : 04/01/2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dir11.cnrs.fr

DEC163029DR11

Décision portant délégation de signature à M. Arnaud LUCOTTE, directeur de l'unité UMR5821, intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5821 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC), dont le directeur est M. Arnaud LUCOTTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Arnaud LUCOTTE, directeur de l'unité UMR5821, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud LUCOTTE, délégation de signature est donnée à M. Thierry LAMY , IRHC CNRS, responsable technique et coordinateur de projets, à Mme Colette DESLORIEUX, IR1 CNRS, responsable administrative et financière, à Mme Christine SERVOZ-GAVIN, AI CNRS, Adjointe à la responsable administrative et financière, et à Mme Cécile VANNIER, AI CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151857DR11 du 24 août 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

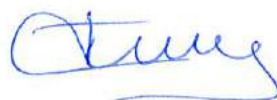
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00
F 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Arnaud LUCOTTE

E-mail : ...lucotte@lpsc.in2p3.fr,



Directeur de l'unité : LPSC

Code Unité : UMR 5821 – 0763

Intitulé : Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie

Adresse : 53 avenue des Martyrs – 38026 Grenoble cedex

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Arnaud LUCOTTE – DR2 Directeur d'Unité		oui	oui	Sans limite
Mandataire éventuel	Thierry LAMY – IRHC Adjoint au Directeur – Responsable Technique et Coordinateur de projets		oui	oui	Sans limite
Mandataire éventuel	Colette DESLORIEUX – IRHC Adjointe au Directeur Directrice Administrative et Financière		oui	oui	Sans limite
Mandataire éventuel	Christine SERVOZ-GAVIN – AI Adjointe à la Directrice Administrative et Financière		oui	oui	Sans limite
Mandataire éventuel	Cécile VANNIER - AI Assistante gestionnaire		oui	oui	Sans limite

Date : 11 janvier 2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160071DR11

Décision portant délégation de signature à M. Ioan-Lucian PREJBEANU, directeur de l'unité UMR8191 intitulée Spintronique et technologie des composants (SPINTEC) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR8191 intitulée Spintronique et Technologie des Composants (SPINTEC), dont le directeur est M. Ioan-Lucian PREJBEANU, et M. Olivier FRUCHART, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ioan-Lucian PREJBEANU, directeur de l'unité UMR8191, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ioan-Lucian PREJBEANU, délégation de signature est donnée à M. Olivier FRUCHART, DR2 CNRS, Directeur adjoint, et à Mme Catherine BROISIN, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC141176DR11 du 4 avril 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**


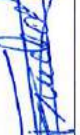

Je soussigné(e), Lucian PREJBEANU

E-mail : Lucian.prejbeanu@cea.fr, Directeur de l'unité :

Code Unité : 1343 - **UVR 2131** Intitulé : SPINTEC (Spintronique et technologie des composants)

Adresse : 17 avenue des Martyrs - Bât 1005 / CEA - 38054 GRENOBLE Cedex

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 135000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 135000 € HT)
Responsable de l'unité	PREJBEANU Lucian (Ingénieur) - directeur		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	FRUCHART Olivier (DR) - Directeur adjoint		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	BROISIN Catherine (AI) - Responsable administrative		OUI	OUI	
Mandataire éventuel					

Date : 5 JANVIER 2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS - Alpes - 25, rue des Martyrs - BP 166 - 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN - Tél. : 04 76 88 11 67 - Fax : 04 76 88 11 61 - E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160072DR11

Décision portant délégation de signature à Michel FILY, directeur par intérim de l'unité UMS832, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS832 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG), dont le directeur par intérim est M. Michel FILY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. M. Michel FILY, directeur par intérim de l'unité UMS832, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Michel FILY, délégation de signature est donnée à Mme Leslie HOLLETT, IE UGA, responsable administrative, et à Mme Hélène HOSTACHY, AI CNRS, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 10.000 euros.

Article 3

La décision n° DEC131631DR11 du 21 mai 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e) Michel Fily E-mail : michel.fily@ijf-grenoble.fr, Directeur de l'unité : OSUG
 Code Unité : VRS 832 Intitulé : Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble
 Adresse : 122 rue de la Piscine, Domaine Univ., 38400 St Martin d'Hères

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 135 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 135 000 € HT)
Responsable de l'unité	FILY NICHEL PROFESSEUR DIRECTEUR		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	HOLLETT LESLIE IGE RESPONSABLE ADMINISTRATIVE		Oui	Oui	10 000 € HT
Mandataire éventuel	HOSTACHY HELENE ASI GESTIONNAIRE FINANCIERE		Oui	Oui	10 000 € HT
Mandataire éventuel					

Date : 7 janvier 2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160073DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Anne IMBERTY, directrice de l'unité UPR5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 de l'unité UPR5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), dont a directrice est Mme Anne IMBERTY, et MM. William HELBERT et Laurent HEUX, les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne IMBERTY, directrice de l'unité UPR5301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne IMBERTY, délégation de signature est donnée à M. Laurent HEUX, DR2 CNRS, directeur adjoint, à M. William HELBERT, DR2 CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à Mme Isabelle CALDARA, AI CNRS, responsable administrative Ressources Humaines, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5.000,00 € HT.

Article 3

La décision n° DEC123079DR11 du 5 décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 janvier 2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Anne IMBERTY E-mail :anne.imberty@cermav.cnrs.fr....., Directeur de l'unité : CERMAV

Code Unité : ...UPR 5301..... Intitulé : ... Centre de Recherche sur les Macromolécules Végétales

Adresse : Domaine Universitaire 601 rue de la chimie 38041 Grenoble cedex 9

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 135 000 HT au 01/01/2016), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 135 000 € HT)
Responsable de l'unité	IMBERTY Anne DR CNRS, Directeur		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	HEUX Laurent DR CNRS, Directeur Adjoint		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	HELBERT William DR CNRS, Directeur Adjoint		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	CALDARA Isabelle AI CNRS, Resp. Admin Ressources Humaines		Oui	Oui	5 000 €

Date : le 4 janvier 2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC163019DR11

Décision portant délégation de signature à M. Radu BURLACU, directeur de l'unité FRE3748, intitulée Centre d'études et de Recherches Appliquées à la Gestion (CERAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151293GDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FRE3748 intitulée Centre d'études et de Recherches Appliquées à la Gestion (CERAG), dont le directeur est M. Radu BURLACU et M. Charles PIOT, directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Radu BURLACU, directeur de l'unité FRE3748, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Radu BURLACU, délégation de signature est donnée à M. Camille SERVOZ-GAVIN, AI CNRS, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 1.500 €.

Article 3

La décision n° DEC132636DR11 du 12 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 12 janvier 2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), RADU BURLACU



E-mail :radu.burlacu@univ-grenoble-alpes.fr....., Directeur de l'unité :

Code Unité :FRE3748..... Intitulé :CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES APPLIQUEES A LA GESTION.....

Adresse :

❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
- et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	RADU BURLACU PU-DIR. UNITE		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	SERVOZ-GAVIN CAMILLE AI-ADMIN.		OUI	OUI	1500
Mandataire éventuel					
Mandataire éventuel					

Date : ..G4 janvier 2016.....

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

~~LE DIRECTEUR DU CERAG,
Radu Burlacu~~

DEC160080DR11

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien BERGER, directeur de l'UMS2920, intitulée Observatoire des Micro et Nano Technologies (OMNT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS2920 intitulée Observatoire des Micro et Nano Technologies (OMNT), dont le directeur est M. M. Sébastien BERGER, et M. Patrice RANNOU, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sébastien BERGER, directeur de l'unité UMS2920, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Sébastien BERGER, délégation de signature est donnée à M. Patrice RANNOU, DR2 CNRS, directeur adjoint et à Mme Catherine LO CICERO, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC132894DR11 du 3 octobre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

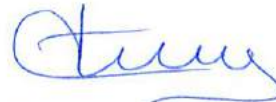
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Sébastien BERGER




E-mail : sebastien.berger@cea.fr, Directeur de l'unité :

Code Unité : UMS 2920

Intitulé : Observatoire des Micro et Nano Technologies

Adresse : 17 rue des Martyrs, Campus Minatoc – CEA Grenoble , Bâtiment 10.05 38054 Grenoble cedex

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 135 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 135 000 € HT)
Responsable de l'unité	BERGER Sébastien Ingénieur CEA Directeur d'unité		oui	oui	
Mandataire éventuel	RANNOU Patrice Directeur de recherche Directeur adjoint		oui	oui	
Mandataire éventuel	LO CICERO Catherine Assistant ingénieur Responsable administrative		oui	oui	

Date : 4 janvier 2016.....

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : isabelle.cieren@cea.fr – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160084DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Gabriel VALAY, directeur de l'unité UMS3370 intitulée Station Alpine Joseph Fourier (SAJF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS3370 intitulée Station alpine Joseph Fourier (SAJF), dont le directeur est M. Jean-Gabriel VALAY, et MM. Rolland DOUZET et Philippe CHOLER, les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Gabriel VALAY, directeur de l'unité UMS3370, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Jean-Gabriel VALAY, délégation de signature est donnée à M. Rolland DOUZET, PRAG UGA , directeur adjoint et à M. Philippe CHOLER, CR1 CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC143206DR11 du 15 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes


25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e) : Jean-Gabriel VALAY E-mail : j.gabriel.valay@univ-grenoble-alpes.fr Directeur de l'unité : SASF
 Code Unité : UMS 3370 Intitulé : Station a. pure Joseph Fourier
 Adresse : Biologie Bât D 2233 rue de la Piscine 38400 St Martin d'Hères

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 135000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 135000 € HT)
Responsable de l'unité	<u>VALAY Jean-Gabriel</u>		<u>OUI</u>	<u>OUI</u>	<u>Sans objet</u>
Mandataire éventuel	<u>DOUZET PHILIPPE</u> <u>Rolland</u> <u>Directeur adjoint</u>		<u>OUI</u>	<u>OUI</u>	<u>Sans objet</u>
Mandataire éventuel	<u>CHOLER Philippe</u> <u>Directeur adjoint</u>		<u>OUI</u>	<u>OUI</u>	<u>Sans objet</u>

Date : 4 janvier 2016
 Document original à retourner au Délégué régional CNRS - Alpes - 25, rue des Martyrs - BP 166 - 38042 Grenoble Cedex 9
 Dossier suivi par : Isabelle CIEREN - Tél. : 04 76 88 11 67 - Fax : 04 76 88 11 61 - E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

177

DEC160085DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Brigitte BIDEGARAY FESQUET, directrice de l'unité UMS3042 intitulée Moyens Informatiques Multimédia, Information Scientifique (MI2S), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151310DGDS du 18 décembre 2015 prorogeant pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2016, dans un intérêt de service, l'unité UMS3042 intitulée intitulée Moyens Informatiques Multimédia, Information Scientifique (MI2S), dont la directrice est Mme Brigitte BIDEGARAY FESQUET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Brigitte BIDEGARAY FESQUET, directrice de l'unité UMS3042, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00
F 04 76 88 11 61

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Brigitte BIDEGARAY FESQUET, délégation de signature est donnée à Mme Martine LEMOINE, AI CNRS, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC122020DR11 du 6 juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

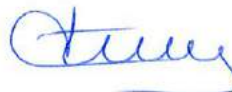
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), **Brigitte BIDEGARAY-FESQUEE** - mail : **Brigitte.Bidegaray@inra.fr**, Directeur de l'unité :

Code Unité : **UTS 3042** Initiale : **Rayens Informatiques Numériques et Information Scientifique**

Adresse : **Naison Jean Kurtzmann CS 40700 38058 Grenoble Cedex 9**

- ❖ Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :
 - les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	BIDEGARAY - FESQUEE Brigitte CRA		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	LENOINE Noëmie AI Géohommeier Préventive		OUI	OUI	
Mandataire éventuel					
Mandataire éventuel					

Date : **4 janvier 2016**

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160086DR11

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane CORDIER, directeur de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS5458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), dont le directeur est M. Stéphane CORDIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane CORDIER, directeur de l'unité UMS3458 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Stéphane CORDIER, délégation de signature est donnée à Mme Françoise BOUILLET, IE1 CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à Mme Juana DOS SANTOS, AI Floralis, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 4.000 €.

Article 3

La décision n° DEC142450DR11 du 15 octobre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), ...**Stéphane CORDIER**.


E-mail : ...stephane.cordier@agence-maths-entreprises.fr....., Directeur de l'unité :

Code Unité : ...**UMS3458**.....

Intitulé : **AMIES : Agence pour les Mathématiques en Interaction avec les Entreprises et la Société**

Adresse : UJF - 51 rue des Mathématiques - Tour IRMA BP 53 - 38041 GRENOBLE CEDEX

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit **135 000 HT** au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 135 000 € HT)
Responsable de l'unité	CORDIER Stéphane,		oui	oui	
Mandataire éventuel	BOUILLET Françoise		oui	oui	
Mandataire éventuel	DOS SANTOS Juana		oui	oui	4 000 euros
Mandataire éventuel					

Date : 4 janvier 2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160095DR11

Décision portant délégation de signature à M. Darren HART, directeur de l'unité UMS3518 intitulée Integrated Structural Biology, Grenoble (ISBG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS3518 intitulée Integrated Structural Biology, Grenoble (ISBG), dont le directeur est M. Darren HART ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Darren HART, directeur de l'unité UMS3518, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Darren HART, délégation de signature est donnée à Mme Linda PONNET, TCS CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5.000 €.

Article 3

La décision n° DEC150349DR11 du 28 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

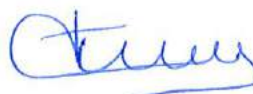
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**



Je soussigné, Darren Hart..... E-mail : darren.hart@ibs....., Directeur de l'unité :

JK

Code Unité : UMS3518..... Intitulé: Integrated Structural Biology Grenoble

Adresse : 71 avenue des martyrs Bâtiment CIBB CS90181 38042 GRENOBLE CEDEX 09

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	HART Darren DR - Directeur ISBG		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	PONNET Linda TCS - Gestionnaire ISBG		OUI	OUI	5.000,00 €
Mandataire éventuel					
Mandataire éventuel					

Date : 05/01/2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160100DR11

Décision portant délégation de signature à M. Alexandre KRAINIK, directeur de l'unité UMS3552 intitulée IRMAGE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS3552 intitulée IRMAGE, dont le directeur est M. Alexandre KRAINIK, et M. Emmanuel BARBIER, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alexandre KRAINIK, directeur de l'unité UMS3552, à l'effet de signer, au nom délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Alexandre KRAINIK**, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel BARBIER, DR2 INSERM, Directeur adjoint, Mme Marie-Claude ZANONI, TCN INSERM, gestionnaire et à Mme Emmanuelle GRILLON, IE1 UGA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151328DR11 du 3 juin 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

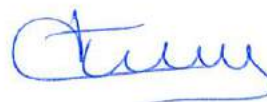
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Alexandre KRAINIK.....

E-mail : AKrainik@chu-grenoble.fr.....

Directeur de l'unité :

Code Unité : UMS 3552.....

Intitulé : IRMaGe.....

Adresse : Bâtiment Edmond J Safra, Chemin Fortuné Ferrini, 38700 LA TRONCHE.....

❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
- et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	KRAINIK Alexandre PU-PH Directeur jusqu'au 31-12-20		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	BARBIER Emmanuel DR2 Dir.adjoint jusqu'au 31-12-20		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	ZANONI Marie Claude TCN Gestionnaire		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	GRILLON Emmanuelle IE1 Ingénieure		OUI	OUI	

Date : 6 janvier 2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160101DR11

Décision portant délégation de signature à M. Serge COSNIER, directeur de l'unité UMR5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM), dont le directeur est M. Serge COSNIER, et Mme Anne MILET, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Serge COSNIER, directeur de l'unité UMR5250, à l'effet de signer, au nom délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Serge COSNIER, délégation de signature est donnée à Mme Anne MILET, PU0 UGA, directrice adjointe, à M. Eric SAINT-AMAN, PU1 UGA, resp. équipe CIRE, à M. Didier BOTURYN, DR2 CNRS, resp. équipe I2BM, et à M. Jean-François POISSON, PU2 UGA, resp. équipe SERCO, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 90.000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC130794DR11 du 06 mars 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Serge COSNIER.....




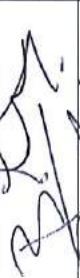

E-mail : serge.cosnier@univ-grenoble-alpes.fr....., Directeur de l'unité :

Code Unité : UMR 5250.....

Intitulé : Département de Chimie Moléculaire (DCM).....

Adresse : Université Grenoble Alpes – 301 et 570 rue de la Chimie – CS 40700 – 38058 GRENOBLE CEDEX 9.....

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	COSNIER Serge DR1 - Directeur		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	MILET Anne PR0 – Directrice Adjointe		OUI	OUI	90 000 € HT
Mandataire éventuel	SAINT-AMAN Eric PR1 – Resp. Equipe CIRE		OUI	OUI	90 000 € HT
Mandataire éventuel	BOTURYN Didier DR2 – Resp. Equipe I2BM		OUI	OUI	90 000 € HT
Mandataire éventuel	POISSON Jean-François PR2 – Resp. Equipe SERCO		OUI	OUI	90 000 € HT

Date : 04 janvier 2016.....

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160102DR11

Décision portant délégation de signature à M. François-Xavier DESERT, directeur de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG), dont le directeur est M. François-Xavier DESERT, et M. Sylvain DOUTE, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à . François-Xavier DESERT, directeur de l'unité UMR5274, à l'effet de signer, au nom délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Xavier DESERT, délégation de signature est donnée à M. Sylvain DOUTE, CR1 CNRS, directeur-adjoint, à Mme Béatrice BOURDON-PIBARET, IEHC CNRS, directrice administrative, à M. Philippe FEAUTRIER, IRHC CNRS, directeur technique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à M. Bruno MAILLARD, IE2 CNRS, responsable financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 20.000 €.

Article 3

La décision n° DEC151325DR11 du 3 juin 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

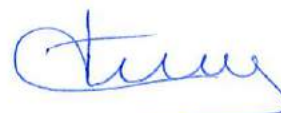
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 28 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), François-Xavier Désert

E-mail : francois-xavier.desert@obs.ujf-grenoble.fr, directeur.ipag@obs.ujf-grenoble.fr Directeur de l'unité : IPAG

Code Unité : ... UMR5274

Intitulé : Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble

Adresse : 414 Rue de la piscine, Domaine Universitaire, - BP53 – 38041 Grenoble Cedex 9

❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
- et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	François-Xavier Désert Astronome/ Directeur		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	Sylvain Douté Chercheur/ Directeur Adjoint		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	Béatrice Bourdon-Pibaret IE/ Directrice Administrative		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	Philippe Feautrier IRI/Directeur Technique		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	Bruno Maillard IE/Responsable Financier		OUI	OUI	20 000 euros

Date : 05 Janvier 2016.....

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160103DR11

Décision portant délégation de signature à M. Philippe CINQUIN, directeur de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG), dont le directeur est M. Philippe CINQUIN, et MM. François BOUCHER et Yohan PAYAN, les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe CINQUIN, directeur de l'unité UMR5525, à l'effet de signer, au nom délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CINQUIN, délégation de signature est donnée à M. François BOUCHER, PU1 UGA, Directeur adjoint, M. Yohan PAYAN, DR2 CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Mme Céline FONTANT, IE2 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 1.500 €.

Article 3

La décision n° DEC110262DR11 du 1^{er} janvier 2011. donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 28 janvier 2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61




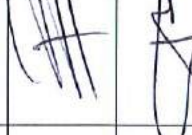
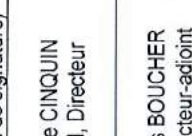
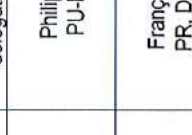
**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Philippe CINQUIN..... E-mail : Philippe.Cinquin@imag.fr....., Directeur de l'unité :

Code Unité :UMR 5525..... Intitulé :Laboratoire TIMC-IMAG.....

Adresse : Faculté de Médecine de Grenoble – Pavillon Taillefer – 38700 La Tronche.....

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Philippe CINQUIN PU-PH, Directeur		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	François BOUCHER PR, Directeur-adjoint		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	Yohan PAYAN DR, Directeur-adjoint		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	Céline FONTANT IE, Responsable administrative		OUI	OUI	1.500 €

Date : Le 08/01/2016...

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160110DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme MARS, directeur de l'unité UMR5216 intitulée Grenoble Images Parole Signal Automatique (GIPSA-lab), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5216 intitulée Grenoble Images Parole Signal Automatique (GIPSA-lab), dont le directeur est M. M. Jérôme MARS, et M. Nicolas MARCHAND, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme MARS, directeur de l'unité UMR5216, à l'effet de signer, au nom délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00
F 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme MARS, délégation de signature est donnée à M. Nicolas MARCHAND, DR2 CNRS, Directeur adjoint, à Mme Cécilia MENDES, IE2 CNRS, secrétaire générale, et à Mme Akila MOKHTARI, AI CNRS, responsable du service financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130041DR11 du 11 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

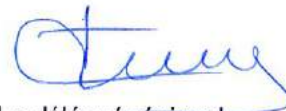
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 28 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61







DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Je soussigné Jérôme Mars..... E-mail : ...direction@gipsa-lab.grenoble-inp.fr, Directeur de l'unité :

Code Unité : ... UMR 5216 Intitulé : ... GIPSA-lab

Adresse : ... 11, rue des Mathématiques BP 46 38402 Saint-Martin-d'Hères

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	MARS JEROME PREX Grenoble INP Directeur		oui	oui	
Mandataire éventuel	MARCHAND NICOLAS DR2 CNRS Directeur adjoint		oui	oui	
Mandataire éventuel	MENDES CECILIA IE2 CNRS Secrétaire générale		oui	oui	
Mandataire éventuel	MOKHTARI AKILA AI CNRS Responsable du service financier		oui	oui	

Date : 4/01/2016.....

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160113DR11

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain COTTAZ, directeur de l'unité FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG), dont le directeur est M. Sylvain COTTAZ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sylvain COTTAZ, directeur de l'unité FR2605 à l'effet de signer, au nom délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain COTTAZ, délégation de signature est donnée à Mme Jamila BURLET, coordinatrice administrative et financière, TCE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC131239DR11 du 10 avril 2013, donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

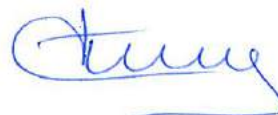
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 28 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), ...Sylvain Cottaz..... E-mail : sylvain.cottaz@cermav.cnrs.fr....., Directeur de l'unité : ICMG

Code Unité : ...FR2607..... Intitulé :Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble

Adresse : Bâtiment NanoBio
Campus universitaire
570 rue de la Chimie
38041 Grenoble cedex 09

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
 - les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Sylvain COTTAZ		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	Jamila BURLET Coordination Administrative et Financière		OUI	OUI	
Mandataire éventuel					
Mandataire éventuel					

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

Date : ... Grenoble le 04 Janvier 2016
Pr Sylvain COTTAZ
 Directeur ICMG
 FR2607

DEC160115DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc SCHWARTZ, directeur de l'unité FR3381 intitulée Pôle Grenoble Cognition (PGC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR3381 intitulée Pôle Grenoble Cognition (PGC), dont le directeur est M. Jean-Luc SCHWARTZ, et M. Martial MERMILLOD, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc SCHWARTZ, directeur de l'unité FR3381, à l'effet de signer, au nom délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc SCHWARTZ , délégation de signature est donnée à Mme Akila MOKHTARI, AI CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110403DR11 du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

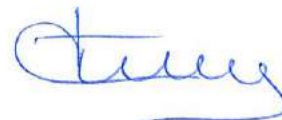
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 28 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Je soussigné(e), Jean-Luc Schwartz



E-mail : jean-luc.schwartz@gipsa-lab.grenoble-inp.fr Directeur de l'unité :

Code Unité : FR3381

Intitulé : Pôle Grenoble Cognition

Adresse : GIPSA-Lab – 11 rue des Mathématiques – 38400 Saint Martin d'Hères

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	SCHWARTZ Jean-Luc DR C NRS		oui	oui	
Mandataire éventuel	MOKHTARI Akila Responsable administrative et financière du Pôle		oui	oui	
Mandataire éventuel					
Mandataire éventuel					

Date : 4.10.11.2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160116DR11

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane LEMARIE, directeur de l'unité UMR5313 intitulée Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble (GAEL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR533 intitulée Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble (GAEL), dont le directeur est M. Stéphane LEMARIE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane LEMARIE, directeur de l'unité UMR55, à l'effet de signer, au nom délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane LEMARIE, délégation de signature est donnée à M. Patrick CRIQUI, DR1 CNRS, Mme Gwenaëlle CLEMENT, AI INRA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

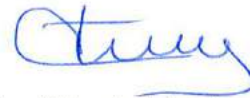
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Stéphane LEMARIE

E-mail : stephane.lemarie@grenoble.inra.fr




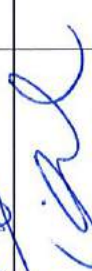
Directeur de l'unité : GAEL

Code Unité : UMR 5313

Intitulé : Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble

Adresse : Université Grenoble Alpes - Domaine Universitaire – BATEG - 1221 rue des Résidences BP 47 38040 GRENOBLE CEDEX 9

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	LEMARIE Stéphane DR INRA - Directeur		oui	oui	
Mandataire éventuel	CRICQUI Patrick DR CNRS – Directeur-Adjoint		oui	oui	
Mandataire éventuel	CLEMENT Gwenaelle AI INRA – Responsable administrative		oui	oui	
Mandataire éventuel	RIVAL Cécile AI UGA – Gestionnaire administrative		oui	oui	

Date : 12/01/2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160120DR11

Décision portant délégation de signature à M. Daniel LLERENA, directeur de l'unité FR3391 intitulée INNOVACS Innovation, Connaissances et Société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR3391 intitulée INNOVACS Innovation, Connaissances et Société, dont le directeur est M. Daniel LLERENA, et Mme Dominique RIEU, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel LLERENA, directeur de l'unité FR3391, à l'effet de signer, au nom délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00
F 04 76 88 11 61

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Daniel LLERENA**, délégation de signature est donnée à Mme Dominique RIEU, PUCE UGA, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110402DR11 du 06 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 28 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e) LLERENA Daniel..

E-mail : daniel.llerena@upmf-grenoble.fr , Directeur de l'unité : FR INNOVACS


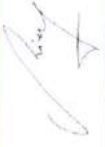
Code Unité : FR3391

Intitulé : INNOVACS Innovation, Connaissances et Société

Adresse : ... INNOVACS - MSH-Alpes, 1221 Avenue Centrale, Domaine Universitaire, 38400 Saint-Martin-d'Hères

❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional CNRS, ordonnateur secondaire :**

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
- et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	LLERENA Daniel PR 1, Directeur		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	RIEU Dominique PR EX, Co-Directeur		OUI	OUI	
Mandataire éventuel					
Mandataire éventuel					

Date : ...05/01/2016.....

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160122DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Julia MEYER, directrice de l'unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes (CPTGA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes (CPTGA), dont directrice est Mme Julia MEYER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Julia MEYER, directrice de l'unité FR3620, à l'effet de signer, au nom délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC140937DR11 du 11 mars 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 28 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61


**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Julia Meyer....., E-mail : julia.meyer@ujf-grenoble.fr....., Directeur de l'unité :

Code Unité : FR3620..... Intitulé : Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes (CPTGA)

Adresse : Maison des Magistères, 25 avenue des Martyrs, BP166, 38042 Grenoble Cedex

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
 - les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Meyer, Julia PR1		Oui	Oui	
Mandataire éventuel					
Mandataire éventuel					
Mandataire éventuel					

Date : 4/1/2016.....

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160152DR11

Décision portant délégation de signature à M. Etienne BUSTARRET, directeur de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel (Néel), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel (Néel), dont le directeur est M. Etienne BUSTARRET, et Mme Laurence MAGAUD, MM. Serge HUANT, Klaus HASSELBACH, Thierry FOURNIER, directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Etienne BUSTARRET, directeur de l'unité UPR2940, à l'effet de signer, au nom délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00
F 04 76 88 11 61

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne BUSTARRET, délégation de signature est donnée à Mme Laurence MAGAUD, DR2 CNRS, Directrice adjointe et directrice du département QUEST, M. Serge HUANT, DR1 CNRS, directeur adjoint et directeur du département PLUM, M. Klaus HASSEBACH, DR2 CNRS, directeur adjoint et directeur du département MCBT, M. Thierry FOURNIER, IRHC CNRS, directeur adjoint et directeur Technique, à Mme Nathalie BOURGEAT-LAMI, AI CNRS, responsable administrative, et Mme Laurence DETROYAT DIT PERRIN, TCS CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme Christine BEGUIER, IE2 CNRS, responsable de la gestion financière, et à Mme Caroline BARTOLI, AI CNRS, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 20.000 €.

Pour la bibliothèque des laboratoires du polygone scientifique, à Mme Armelle MICHETTI, IEHC CNRS, documentaliste, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à l'exclusion des ordres de missions et des bons de transport afférents, dans la limite de 2.000 €,

Pour le service de liquéfaction, à M. Christian GIANESE, IR1 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à l'exclusion des ordres de missions et des bons de transport afférents, dans la limite de 20.000 €,

Pour le service SERAS, à M. Emmanuel ROY, IR1 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à l'exclusion des ordres de missions et des bons de transport afférents, dans la limite de 20.000 €,

Pour le magasin, à M. Fabrice BRUNOUD, TCE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à l'exclusion des ordres de missions et des bons de transport afférents, dans la limite de 10.000 €,

Pour le département QUEST, à M. Pierre MALLET, DR2 CNRS, directeur-adjoint du département QUEST, et à Mme Sabine GADAL, TCN CNRS, secrétaire de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er},

Pour le département PLUM, à Mme Céline DARIE, MCHC UGA, directrice-adjointe du département PLUM, et à Mme Muriel BOYER, AI CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er},

Pour le département MCBT, à M. Xavier BLASE, DR1 CNRS, directeur-adjoint du département MCBT, et à Mme Christine MARTINELLI, AI CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150806DR11 du 3 mars 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

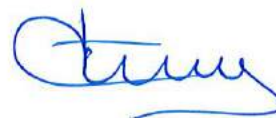
25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00
F 04 76 88 11 61

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 29 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00
F 04 76 88 11 61

DEMANDE DE DELEGATION DE SIGNATURE







Je soussigné(e), Etienne BUSTARRET E-mail : ...neel.direction@grenoble.cnrs.fr....., Directeur de l'unité :

Code Unité : ...UPR2940..... Intitulé : ...Institut Néel.....

Adresse : ...25 rue des Martyrs 38042 Grenoble Cedex 9.....

❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional CNRS, ordonnateur secondaire :**

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 130 000 HT au 01/01/2012), dans la limite des crédits de l'unité,
- et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées d'XLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	MISSIONS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser)
Responsable de l'unité	BUSTARRET Etienne, DR1		OUI	OUI	
Directeur adjoint NEEL Directeur technique	FOURNIER Thierry IRHC		OUI	OUI	
Assistante de direction NEEL	DETROYAT DIT PERRON Laurence TCS		OUI	OUI	
Responsable administrative NEEL	BOURGEOAT-LAMI Nathalie AI		OUI	OUI	
Responsable gestion financière NEEL	BEGUIER Christine IE2		OUI	OUI	20 000*
Gestion financière NEEL	BARTOLI Caroline AI		OUI	OUI	20 000*

Date : ...31/10/2016.....

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61

DEMANDE DE DELEGATION DE SIGNATURE






Je soussigné(e), Etienne BUSTARRET E-mail : ...neel.direction@grenoble.cnrs.fr....., Directeur de l'unité :

Code Unité : ... UPR2940 Intitulé : ... Institut Néel

Adresse : ...25 rue des Martyrs 38042 Grenoble Cedex 9.....

❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 130 000 HT au 01/01/2012), dans la limite des crédits de l'unité,
- et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées d'XLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	MISSIONS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser)
Responsable de l'unité	BUSTARRET Etienne, DR1				
Mandataire éventuel	MICETTI Armelle IEHC		OUI	NON	2 000 e
Mandataire éventuel	GIANESE Christian IRZ		OUI	NON	20 000 e
Mandataire éventuel	Emmanuel ROY IR1		OUI	NON	20 000 e
Mandataire éventuel	BRUNOUD Fabrice TCE		OUI	NON	10 000e

Date :

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

5/1/2016

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 –

DEMANDE DE DELEGATION DE SIGNATURE

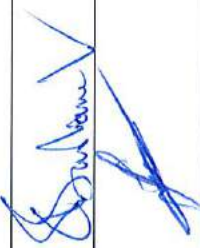


Je soussigné(e), Etienne BUSTARRET E-mail : ...neel.direction@grenoble.cnrs.fr....., Directeur de l'unité :

Code Unité : ...UPR2940..... Intitulé : ...Institut Néel.....

Adresse : ...25 rue des Martyrs 38042 Grenoble Cedex 9.....

❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 130 000 HT au 01/01/2012), dans la limite des crédits de l'unité,
- et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées d'XLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	MISSIONS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser)
Responsable de l'unité	BUSTARRET Etienne, DR1		OUI	OUI	
Directeur adjoint NEEL Directeur du dept. PLUM	HUANT Serge, DR1		OUI	OUI	
Directeur adjoint PLUM	DARIE Céline, MCHC		OUI	OUI	
Assistante de direction PLUM	BOYER Muriel AI		OUI	OUI	

Date : 5/11/2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9
 Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61

DEMANDE DE DELEGATION DE SIGNATURE





Je soussigné(e), Etienne BUSTARRET E-mail : ...neel.direction@grenoble.cnrs.fr....., Directeur de l'unité :

Code Unité : ...UPR2940..... Intitulé : ...Institut Néel.....

Adresse : ...25 rue des Martyrs 38042 Grenoble Cedex 9.....

❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional CNRS, ordonnateur secondaire :**

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 130 000 HT au 01/01/2012), dans la limite des crédits de l'unité,
- et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées d'XLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	MISSIONS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser)
Responsable de l'unité	BUSTARRET Etienne DR1		OUI	OUI	
Directeur adjoint NEEL Directeur du dept. QUEST	MAGAUD Laurence DR2		OUI	OUI	
Directeur adjoint QUEST	Pierre MALLET DR2		OUI	OUI	
Assistante de direction QUEST	GADAL Sabine TCN		OUI	OUI	

Date : 31/1/2016.....

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9
Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61

DEMANDE DE DELEGATION DE SIGNATURE





Je soussigné(e), Etienne BUSTARRET E-mail : ...neel.direction@grenoble.cnrs.fr....., Directeur de l'unité :

Code Unité : ...UPR2940..... Intitulé : ...Institut Néel.....

Adresse : ...25 rue des Martyrs 38042 Grenoble Cedex 9.....

❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional CNRS, ordonnateur secondaire :**

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 130 000 HT au 01/01/2012), dans la limite des crédits de l'unité,
- et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées d'XLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	MISSIONS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser)
Responsable de l'unité	BUSTARRET Etienne, DR1		OUI	OUI	
Directeur adjoint NEEL Directeur du dept. MCBT	HASSELBACH Klaus DR2		OUI	OUI	
Directeur adjoint MCBT	BLASE Xavier DR1		OUI	OUI	
Assistante de direction MCBT	MARTINELLI Christine AI		OUI	OUI	

Date : ...5/11/2016.....

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9
 Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61

DEC162948DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis BARRAT directeur de l'unité UMR5588, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPHY), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans, de l'unité UMR5588, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPHY), dont le directeur est M. Jean-Louis BARRAT, et M. Eric LACOT, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Louis BARRAT, directeur de l'unité UMR5588, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00
F 04 76 88 11 61



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Jean-Louis BARRAT, délégation de signature est donnée à M. Eric LACOT, PU UJF, directeur adjoint, et à Mme Annick COTILLARD, IE1 CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150398DR11 du 28 janvier 2015. donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 6 janvier 2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE





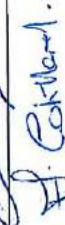
**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Jean-Louis Barrat - E-mail : jean-louis.barrat@ujf-grenoble.fr., Directeur de l'unité

Code Unité : UMR5588..... Intitulé : Laboratoire Interdisciplinaire de Physique-LIPhy.

Adresse : 140-Rue de la Physique-BP 87-38402 St Martin d'Hères Cédex

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
 - les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Jean-Louis Barrat, Professeur Directeur de l'Unité		oui	oui	
Mandataire éventuel	Eric Laco, Professeur Directeur-Adjoint		oui	oui	
Mandataire éventuel	Annick Cottillard (IE1) Responsable Administrative		oui	oui	Montant Unitaire ou égal à 60 000 € H.T.
Mandataire éventuel					

Date : le 04/01/2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : **Isabelle CIEREN** – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC162954DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Florence MARANINCHI, Directrice de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG dont la directrice est *Mme Florence MARANINCHI* et Mme Suzanne GRAF la directrice adjointe

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *Mme Florence MARANINCHI*, directrice de l'unité UMR5104, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Florence MARANINCHI, délégation de signature est donnée à Mme Suzanne GRAF, DR CNRS, Directrice adjointe, et à Mme Brigitte SENS-SALIS, IE1C UGA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110199DR11 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.


Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 7 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), ... Florence MARANINCHI.....

E-mail :florence.maraninchi@imag.fr....., Directeur de l'unité :

Code Unité :UMR 5104.....

Intitulé : Verimag.....

Adresse : Centre Equation, 2 Avenue de Vignate, 38610 Gières



Sollicite une délégation de signature pour signer moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur

secondaire :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
- et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Maraninchi Florence Professeur Grenoble INP Directrice de Verimag		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	Susanne GRAF DR CNRS Directrice adjointe de Verimag		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	Brigitte Sens-Salis I.E.I UGA Responsable administrative de Verimag		Oui	Oui	
Mandataire éventuel					

Date :4 janvier 2016.....

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dir11.cnrs.fr

DEC162952DR11

Décision donnant délégation de signature à Mme Anna MINGUZZI, directrice de l'unité UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux condensés (LPM2C), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5493, intitulée «Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux condensés (LPM2C) dont la directrice est Mme Anna MINGUZZI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anna MINGUZZI, directrice de l'UMR5493, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Anna MINGUZZI, délégation de signature est donnée à M. Sergey SKIPETROV, DR2 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150575DR11 du 8 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

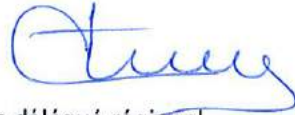
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 6 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Anna MINGUZZI E-mail : anna.minguzzi@lepmmc.cnrs.fr, Directeur de l'unité :
 Code Unité : UMR5493 Intitulé : Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux Condensés (LPMMC)
 Adresse : 25 Rue des Martyrs F-38042 GRENOBLE

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFÉRENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Anna MINGUZZI		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	Sergey SKIPETROV		Oui	Oui	
Mandataire éventuel					
Mandataire éventuel					

Date : 04 / 01 / 2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC162951DR11

Décision portant délégation de signature à M. Fabien ARNAUD, directeur de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM), dont le directeur est M. Fabien ARNAUD, et M. Bernard FANGET et Mme Véronique PEYRACHE-GADEAU, directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabien ARNAUD, directeur de l'unité UMR5204, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00
F 04 76 88 11 61

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Fabien ARNAUD, délégation de signature est donnée à Mme Véronique PEYRACHE-GADEAU, MC Université Savoie Mont-Blanc, Directrice adjointe, et à Mme Carole DIDIERJEAN, AI CNRS, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151583DR11 du 7 juillet 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

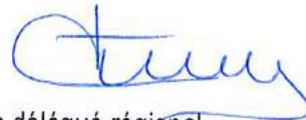
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 6 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61





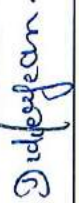
**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Fabien Arnaud.....E-mail : Fabien.Arnaud@univ-smb.fr....., Directeur de l'unité :

Code Unité :UMR 5204..... Intitulé :EDYTEM.....

Adresse : Pôle Montagne – Université Savoie Mont Blanc, Av. Mer Caspienne, 73376 Le Bourget du Lac Cedex

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	ARNAUD Fabien, DR CNRS Directeur du Laboratoire		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	PEYRACHE-GADEAU Véronique, MC Univ Directeur Adjoint		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	DIDIERJEAN Carole AI CNRS Gestionnaire		OUI	OUI	
Mandataire éventuel					

Date : 4 janvier 2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC162944DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Monika WOLOSZYN, directrice de l'unité UMR5271 intitulée Laboratoire Optimisation de la Conception et Ingénierie de l'Environnement (LOCIE) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5271 intitulée Laboratoire Optimisation de la Conception et Ingénierie de l'Environnement (LOCIE), dont la directrice est Mme Monika WOLOSZYN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Monika WOLOSZYN, directrice de l'unité UMR5271, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monika WOLOSZYN, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth DESBOS, IE2 Université Savoie Mont Blanc, gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°152026DR11 du 18 septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 6 janvier 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), ...Monika WOLOSZYN..... E-mail : monika.woloszyn@univ-smb.fr....., Directeur de l'unité : LOCIE –

Code Unité : UMR 5271 (code division 2414)..... Intitulé : ...Laboratoire Optimisation de la Conception et Ingénierie de l'Environnement..

Adresse : Polytech Chambéry...- Université de Savoie – Campus Technolac – 73376 LE BOURGET DU LAC Cedex

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
 - les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	WOLOSZYN Monika Professeur		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	DESBOS Elisabeth IGE – Gestionnaire		OUI	OUI	
Mandataire éventuel					
Mandataire éventuel					

Date : 16/12/2015

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC152263DR13

Décision portant délégation de signature à M. Joseph GRIL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3544, intitulée Sciences du bois ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120062DSI du 29 février 2012 portant création de l'unité GDR3544, intitulée, *Sciences du bois*, dont le directeur est M. Joseph GRIL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Annarella REMERCIARO, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.


Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2015

Le directeur d'unité

Joseph GRIL



¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC160075DR13

Décision portant délégation de signature à M. Alain FOUCARAN, directeur de l'unité UMR5214 intitulée Institut d'Electronique et des Systèmes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5214 intitulée, *Institut d'Electronique et des Systèmes* dont le directeur est M. Alain FOUCARAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain FOUCARAN, directeur de l'unité UMR5214 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FOUCARAN, délégation de signature est donnée à Mme Karine FLEUROT, IE1, à M. Fabien PASCAL, Professeur, et à M. Philippe CHRISTOL, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150604DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2016.

La déléguée régionale



Christaine GIBELLO

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

Directeur d'unité :

NOM : FOUCARAN Alain

Spécimen de signature



En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : FLEUROT Karine

Spécimen de signature

GRADE : IE1, Administratrice de l'IES



2) NOM : PASCAL Fabien

Spécimen de signature

GRADE : Professeur, Directeur Adjoint



3) NOM : CHRISTOL Philippe

Spécimen de signature

GRADE : Professeur, Directeur Adjoint



**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**


Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en **annexe 1**.

1) NOM : FLEUROT Karine

GRADE : IE1

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Secrétaire Générale

SPECIMEN DE SIGNATURE :



2) NOM : FABIEN Pascal

GRADE : Professeur

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur Adjoint

SPECIMEN DE SIGNATURE :



2) NOM : CHRISTOL Philippe

GRADE : Professeur

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur Adjoint

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité

DEC163162DR13

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Emmanuel MILHIET, directeur par intérim de l'unité UMR5048 intitulée Centre de biochimie structurale, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC150916INSB du 3 avril 2015, portant nomination de M. Pierre-Emmanuel MILHIET directeur par intérim de l'unité UMR5048 intitulée, *Centre de biochimie structurale* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre-Emmanuel MILHIET, directeur par intérim de l'unité UMR5048 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Emmanuel MILHIET, délégation de signature est donnée à M. William BOURGUET, DR1, à M. Didier DEBAIN, IE2, et à Florence LEPAGE, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151165DR13 du 1^{er} avril 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2016.

La déléguée régionale



Ghislaine GIBELLO

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES****Directeur d'unité :**

NOM : MILHIET Pierre-Emmanuel Spécimen de signature

En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : BOURGOET William Spécimen de signature

GRADE : DR1

2) NOM : DEBAIN Didier

Spécimen de signature

GRADE : IE2

3) NOM : LEPAGE Florence

Spécimen de signature

GRADE : TCE

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM: BOURQUET WILLIAM

GRADE: DR1

FONCTIONS AU SEIN DU LABO: Dir. Adjoint

SPECIMEN DE SIGNATURE :

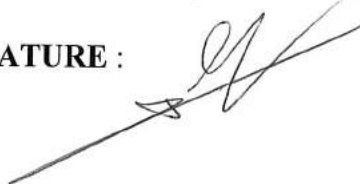


2) NOM: DEBAÏN Julien

GRADE: IE2

FONCTIONS AU SEIN DU LABO: SECRETAIRE GENERAL

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité



Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis BODINIER, directeur de l'unité UMR5243 intitulée Géosciences Montpellier, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, portant le renouvellement de l'unité UMR5243 Intitulée *Géosciences Montpellier* dont le directeur est M. Jean-Louis BODINIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Louis BODINIER, directeur de l'unité UMR5243 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis BODINIER, délégation de signature est donnée à M. Jean-François RITZ, DR2, à M. José ATIENZA, IR1, et à Mme Céline ROMESTANT, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150607DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2016.

La déléguée régionale



Ghislaine GIBELLO

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

Directeur d'unité :

NOM : Jean-Louis BODINIER

Spécimen de signature.



En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : Jean-François RITZ

Spécimen de signature

GRADE : DR2



2) NOM : José ATIENZA

Spécimen de signature

GRADE : IR1



3) NOM : Céline ROMESTANT

Spécimen de signature

GRADE : Ten



**DÉLEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITÉ
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACÉS
SOUS SON AUTORITÉ**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en **annexe 1**.

1) NOM : *Jose ATIENZA*

GRADE : *IRJ*

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : *Secrétaire général*

SPECIMEN DE SIGNATURE :



2) NOM : *Cécile ROMESTANT*

GRADE : *TEN*

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : *Responsable de la gestion*

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité

Le Directeur

Jean-Louis BODINIER

DEC162993DR13

Décision portant délégation de signature à M. David LEFEVRE, directeur de l'unité UMR5140 intitulée Archéologie des sociétés méditerranéennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, portant le renouvellement de l'unité UMR5140 intitulée, *Archéologie des sociétés méditerranéennes* dont le directeur est M. David LEFEVRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David LEFEVRE, directeur de l'unité UMR5140 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David LEFEVRE, délégation de signature est donnée à Mme Armelle GARDEISEN, IRHC, et à Mme Isabelle MERMET-GUYENNET, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150372DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2016.

La déléguée régionale



Ghislaine GIBELLO

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

Directeur d'unité :

NOM : LEFEVRE David

Spécimen de signature



En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : GARDEISEN Armelle

Spécimen de signature

GRADE : IRHC



2) NOM : MERMET-GUYENNET
Isabelle

Spécimen de signature

GRADE : IE1



3) NOM :

Spécimen de signature

GRADE :

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : GARDEISEN Armelle

GRADE : IRHC

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directrice adjointe

SPECIMEN DE SIGNATURE :

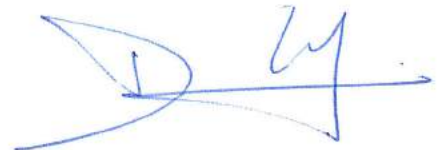


2) NOM : MERMET-GUYENNET Isabelle

GRADE : IE1

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Administratrice

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité

DEC162994DR13

Décision portant délégation de signature à M. David LEFEVRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5140, intitulée Archéologie des sociétés méditerranéennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5140, intitulée *Archéologie des sociétés méditerranéennes*, dont le directeur est M. David LEFEVRE

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Armelle GARDEISEN, Directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Armelle GARDEISEN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Isabelle MERMET-GUYENNET, Administratrice ;

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité



David LEFEVRE

DEC162956DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Anne DEBANT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5237, intitulée Centre de recherche de biochimie macromoléculaire ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5237, intitulée *Centre de recherche de biochimie macromoléculaire*, dont la directrice est Mme Anne DEBANT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hieu Vinh han PHAM, Administrateur d'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hieu Vinh han PHAM, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Yvan BOUBLIK, Directeur Adjoint Opérationnel ;

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan BOUBLIK, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Serge ROCHE, Directeur Adjoint ;

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} décembre 2015

La directrice d'unité



Anne DEBANT

DEC162955DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Anne DEBANT, directrice de l'unité UMR5237 intitulée Centre de recherche de biochimie macromoléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5237 intitulée *Centre de recherche de biochimie macromoléculaire*, dont la directrice est Mme Anne DEBANT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne DEBANT, directrice de l'unité UMR5237 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne DEBANT, délégation de signature est donnée à M. Hieu Vinh Han PHAM, IEHC, CNRS, à M. Serge ROCHE, DR INSERM, à M. Michel MOREAU, AI CNRS, à M. Ghislain MASMEJEAN, AI CNRS et à M. Yvan BOUBLIK, IR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152144DR13 du 1^{er} octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} décembre 2015.

La déléguée régionale



Ghislaine GIBELLO

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

Directeur d'unité :

NOM : DEBANT Anne


Spécimen de signature

En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

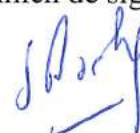
1) NOM : PHAM Hieu Vinh Han
GRADE : IEHC CNRS

Spécimen de signature



1) NOM : ROCHE Serge
GRADE : DR INSERM

Spécimen de signature



2) NOM : MOREAU Michel
GRADE : AI CNRS

Spécimen de signature



3) NOM : MASMEJEAN Ghislain
GRADE : AI CNRS

Spécimen de signature



4) NOM : BOUBLIK Yvan
GRADE : IR1 CNRS

Spécimen de signature

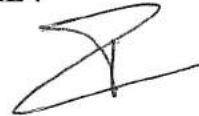


**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

- 1) NOM : PHAM Hieu Vinh Han
GRADE : IEHC CNRS
FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Administrateur d'unité

SPECIMEN DE SIGNATURE :



- 1) NOM : BOUBLIK Yvan
GRADE : IR1 CNRS
FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur Adjoint Opérationnel

SPECIMEN DE SIGNATURE :

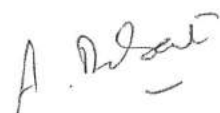


- 2) NOM : ROCHE Serge
GRADE : DR INSERM
FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur Adjoint

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité
Anne DEBANT



DEC162937DAJ

Décision portant modification de la décision DEC142563DAJ du 14 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu la décision DEC142563DAJ du 14 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'article 3 de la décision DEC142563DAJ du 14 novembre 2014 susvisée, à la suite des termes « à Mme Ingrid Bonet, responsable du service des ressources humaines, » sont ajoutés les termes « à M. Emmanuel Vialan, responsable du service des affaires immobilières et logistiques, ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 janvier 2016

Alain Fuchs

DEC152392DR15

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Balcou, directeur de l'unité mixte de recherche n°5107, intitulée Centre des Lasers Intenses et Applications (CELIA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision n° DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'UMR5107, intitulée Centre des Lasers Intenses et Applications (CELIA) dont le directeur est Philippe Balcou ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Balcou, directeur de l'unité mixte de recherche n°5107, intitulée Centre des Lasers Intenses et Applications (CELIA), à l'effet de signer, au nom de

la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Balcou, délégation de signature est donnée à M. Fabien Dorchies, directeur de recherche, Guillaume Duchateau, ingénieur chercheur et Sophie Heurtebise, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC142771DR15 du 21 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2015.

Article 6

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14 décembre 2015

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC152810DR15

Décision portant délégation de signature à M. Dorchies pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°5107 intitulée Centre des Lasers Intenses et Applications (CELIA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'UMR5107, intitulée Centre des Lasers Intenses et Applications (CELIA) dont le directeur est Philippe Balcou ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabien Dorchies, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien Dorchies, délégation est donnée à M. Guillaume Duchateau, ingénieur

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

chercheur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien Dorchies et de M. Guillaume Duchateau, délégation est donnée à Mme Sophie Heurtebise, ingénieure d'études aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2015.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 décembre 2015

Le directeur d'unité

Philippe Balci

DEC162990DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Hontebeyrie pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5254, intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM), dont le directeur est Ryszard Lobinski ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie Hontebeyrie, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Hontebeyrie, délégation est donnée à Mme Sophie Puyou-Lascassies, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Hontebeyrie et de Mme Sophie Puyou-Lascassies délégation est donnée à Mme Patricia Corno, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pau, le 14 janvier 2016

Le directeur d'unité
Ryszard Lobinski

DEC163058DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile Zakri, directrice de l'UPR8641 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UPR8641, intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP), dont la directrice est Cécile Zakri ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile Zakri, directrice de l'UPR8641, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile Zakri, délégation de signature est donnée à Mme Véronique Schmitt, directrice de recherche, Corinne Amengual, secrétaire générale et Béatrice Dupin, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC143325DR15 du 20 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14 janvier 2016

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC163062DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Schmitt pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UPR8641 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UPR8641, intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP), dont la directrice est Cécile Zakri ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Véronique Schmitt, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Schmitt, délégation est donnée à Mme Corinne Amengual, secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Schmitt et de Mme Corinne Amengual, délégation est donnée à Mme Béatrice Dupin, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 14 janvier 2016

La directrice d'unité
Cécile Zakri

DEC163063DR15

Décision portant délégation de signature à M. Peter Moonen, directeur de l'UMS3360 intitulée « Développement de méthodologies expérimentales pour les métiers du Génie Pétrolier » (D-MeX), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR3360, intitulée « Développement de méthodologies expérimentales pour les métiers du Génie Pétrolier » (D-MeX) dont le directeur est Peter Moonen ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Peter Moonen, directeur de l'UMS3360, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC152391DR15 du 5 novembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14 janvier 2016

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Delagnes, directrice de l'UMR5199 intitulée « De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement, Anthropologie » (PACEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5199, intitulée « De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement, Anthropologie » (PACEA), dont la directrice est Anne Delagnes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne Delagnes, directrice de l'UMR5199, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Delagnes, délégation de signature est donnée à Mme Christine Couture, directrice adjointe, Catherine Morel-Chevillet, administratrice et Jean-François Caro, gestionnaire financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC143325DR15 du 20 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14 janvier 2016

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC163066DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Christine Couture pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5199 intitulée « De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement, Anthropologie » (PACEA)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5199, intitulée « De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement, Anthropologie » (PACEA), dont la directrice est Anne Delagnes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine Couture, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Couture, délégation est donnée à Mme Catherine Morel-Chevillet, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Couture et de Mme Catherine Morel-Chevillet, délégation est donnée à Jean-François Caro, gestionnaire financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14 janvier 2016

La directrice d'unité
Anne Delagnes

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Philippe Domenger, directeur de l'UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5800, intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI), dont le directeur est Jean-Philippe Domenger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Philippe Domenger, directeur de l'UMR5800, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe Domenger, délégation de signature est donnée à M. Mohamed Mosbah, directeur adjoint, Audrey Lagailarde, responsable du pôle financier et Magali Hinnenberger, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC143325DR15 du 20 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14 janvier 2016

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC163079DR15

Décision portant délégation de signature à M. Mohamed Mosbah pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5800, intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI), dont le directeur est Jean-Philippe Domenger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Mohamed Mosbah, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed Mosbah, délégation est donnée à Mme Audrey Lagaille, responsable du pôle financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed Mosbah et de Mme Audrey Lagaille, délégation est donnée à Mme Magali Hinnenberger, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14 janvier 2016

Le directeur d'unité
Jean-Philippe Domenger

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Galliero, directeur de l'UMR5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFC-R), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5150, intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFC-R), dont le directeur est Guillaume Galliero ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guillaume Galliero, directeur de l'UMR5150, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume Galliero, délégation de signature est donnée à M. Gilles Pijaudier-Cabot, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC143325DR15 du 20 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14 janvier 2016

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC163086DR15

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Pijaudier-Cabot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFC-R)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5150, intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFC-R), dont le directeur est Guillaume Galliero ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles Pijaudier-Cabot, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pau, le 14 janvier 2016

Le directeur d'unité
Guillaume Galliero

DEC163088DR15

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien Lecommandoux, directeur de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5629, intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO), dont le directeur est M. Sébastien Lecommandoux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sébastien Lecommandoux, directeur de l'UMR5629 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Lecommandoux, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Peruch, chercheur et Mme Corinne Goncalves de Carvalho, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC143325DR15 du 20 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 15 janvier 2016

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC163090DR15

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Peruch pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5629, intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO), dont le directeur est M. Sébastien Lecommandoux;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Peruch, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Peruch, délégation est donnée à Mme Corinne Goncalves de Carvalho, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 14 janvier 2016

Le directeur d'unité
Sébastien Lecommandoux

Décision portant délégation de signature à M. Eric Arquis, directeur de l'UMR5295 intitulée « Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux » (I2M), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5295 intitulée « Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux » (I2M), dont le directeur est M. Eric Arquis ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric Arquis, directeur de l'UMR5295, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Arquis, délégation de signature est donnée à M. Didier Lassaque, ingénieur d'études, Sandrine Guit, assistante ingénieur et Gérard Lebreton, technicien, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC143325DR15 du 20 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 19 janvier 2016

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160030DR15

Décision portant délégation de signature à M. Didier Lassaque pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5295 intitulée « Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux » (I2M)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5295 intitulée « Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux » (I2M), dont le directeur est M. Eric Arquis ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier Lassaque, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Lassaque, délégation est donnée à Mme Sandrine Guit, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Lassaque et de Mme Sandrine Guit, délégation est donnée à M. Gérard Lebreton, technicien, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 19 janvier 2016

Le directeur d'unité
Eric Arquis

Décision portant délégation de signature à M. Gérard Vignoles, directeur de l'UMR5801 intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux (LCTS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5801, intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux (LCTS), dont le directeur est Gérard Vignoles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gérard Vignoles, directeur de l'UMR5801, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard Vignoles, délégation de signature est donnée à M. Roger Fischer, ingénieur et Yann Le Petitcorps, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151169DR15 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 8 janvier 2016

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC162981DR15

Décision portant délégation de signature à M. Roger Fischer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5801 intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux (LCTS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5801, intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux (LCTS), dont le directeur est Gérard Vignoles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Roger Fischer, ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roger Fischer, délégation est donnée à M. Yann Le Petitcorps, professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 8 janvier 2016

Le directeur d'unité
Gérard Vignoles

DEC162982DR15

Décision portant délégation de signature à M. Ryszard Lobinski, directeur de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM), dont le directeur est Ryszard Lobinski ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ryszard Lobinski, directeur de l'UMR5254, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ryszard Lobinski, délégation de signature est donnée à Mme Patricia Corno, technicienne, Sophie Hontebeyrie, ingénieure d'études et Sophie Puyou-Lascassies, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC143325DR15 du 20 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14 janvier 2016

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC152894DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Marie Cartier, directrice de l'unité FRE3706 intitulée Centre nantais de sociologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision DEC142121DGDS du 18 décembre 2014 portant création de la formation de recherche en évolution FRE3706 intitulée Centre nantais de sociologie dont la directrice est Annie Collovald ;

Vu la décision DEC152410INSHS du 27 novembre 2015 portant cessation de fonctions de Mme Annie Collovald, directrice, nomination de Mme Marie Cartier, directrice par intérim et M. Baptiste Viaud, directeur adjoint par intérim de la formation de recherche en évolution n°3706 intitulée Centre nantais de sociologie (CENS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie Cartier, directrice de l'unité FRE3706, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie Cartier, délégation de signature est donnée à M. Baptiste Viaud, maître de conférences des universités classe normale et Mme Johanne Palomba, secrétaire de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 décembre 2015

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC152895DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Marie Cartier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision DEC142121DGDS du 18 décembre 2014 portant création de la formation de recherche en évolution FRE3706 intitulée Centre nantais de sociologie dont la directrice est Annie Collovald ;

Vu la décision DEC152410INSHS du 27 novembre 2015 portant cessation de fonctions de Mme Annie Collovald, directrice, nomination de Mme Marie Cartier, directrice par intérim et M. Baptiste Viaud, directeur adjoint par intérim de la formation de recherche en évolution n°3706 intitulée Centre nantais de sociologie (CENS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Baptiste Viaud, maître de conférences des universités classe normale et Mme Johanne Palomba, secrétaire de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 04 janvier 2016

La directrice d'unité

Marie CARTIER

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC163043DR18

Décision portant délégation de signature à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité FR3508 intitulée **Institut Européen de Génomique du Diabète (EGID)**, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité FR3508, intitulée Institut Européen de Génomique du Diabète (EGID), dont le directeur est M. Philippe FROGUEL.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité FR3508 intitulée Institut Européen de Génomique du Diabète (EGID), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FROGUEL, la délégation de signature est donnée à :

- M. Dominique PACOT, Secrétaire Général.

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le 6 Janvier 2015

La déléguée régionale
Françoise Paillous

DEC163043DR18

Décision portant délégation de signature à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité FR3508 intitulée **Institut Européen de Génomique du Diabète (EGID)**, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité FR3508, intitulée Institut Européen de Génomique du Diabète (EGID), dont le directeur est M. Philippe FROGUEL.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité FR3508 intitulée Institut Européen de Génomique du Diabète (EGID), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FROGUEL, la délégation de signature est donnée à :

- M. Dominique PACOT, Secrétaire Général.

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le 6 Janvier 2016

La déléguée régionale
Françoise Paillous

DEC150266DR19

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric THIBAUT-STARZYK, directeur de l'unité UMR 6506 Laboratoire Catalyse et Spectrochimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Vincent GOUJON délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6506, intitulée « Laboratoire Catalyse et Spectrochimie, dont le directeur est Monsieur Frédéric THIBAUT-STARZYK ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric THIBAUT-STARZYK, directeur de l'unité UMR 6506, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Normandie

www.dr19.cnrs.fr

Unicité - 14, rue Alfred-Kastler
14052 Caen cedex 4

T +33 (0) 2 31 43 45 00
F +33 (0) 2 31 44 86 56

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric THIBAUT-STARZYK, délégation de signature est donnée à Madame Sophie GREARD, Assistant Ingénieur, et à Monsieur Philippe BAZIN, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130595DR19 du 18 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 4 novembre 2015

Le délégué régional
Vincent GOUJON

~~Pour le Délégué régional empêché et
par délégation, l'Adjoint au Délégué régional~~

~~Jean-Marc Daniel~~



Délégation Normandie

www.dr19.cnrs.fr

Unicité - 14, rue Alfred-Kastler
14052 Caen cedex 4

T +33 (0) 2 31 43 45 00
F +33 (0) 2 31 44 86 56

FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLÉANT OU D'UN DÉLÉGATAIRE
DE L'ORDONNATEUR D'UN ORGANISME PUBLIC



Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) : THIBAUT-STARZYK

Prénoms : FREDERIC

Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation : 4 novembre 2015

Certifié exact, à Caen le 17/11/15

(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, à Caen le 26/11/2015

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL
DU CNRS NORMANDIE

Vincent GOUJON

(Signature de l'ordonnateur attestant du caractère exécutoire de la délégation)

FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLÉANT OU D'UN DÉLÉGATAIRE
DE L'ORDONNATEUR D'UN ORGANISME PUBLIC



Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) : **GREARD**

Prénoms : **SOPHIE**

Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation : **4 novembre 2015**

Certifié exact, à **Caen**....., le **13/11/2015**...

(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, à **Caen**....., le **17/11/2015**...

(Signature de l'ordonnateur attestant du caractère exécutoire de la délégation)

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL
DU CNRS NORMANDIE

Vincent GOUJON

FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLÉANT OU D'UN DÉLÉGATAIRE
DE L'ORDONNATEUR D'UN ORGANISME PUBLIC



Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) : **BAZIN**

Prénoms : **PHILIPPE**

Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation : **4 novembre 2015**

Certifié exact, à **Cesam**....., le **16 novembre 2015**

Bazin

(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, à **Cesam**....., le **17 11 2015**

Goujon

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL
DU CNRS NORMANDIE**

(Signature de l'ordonnateur attestant du caractère exécutoire de la délégation)

Vincent GOUJON

DEC152655DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe STEE, directeur de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7293, intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE, dont le directeur est Thierry LANZ ;

Vu la décision n° 152652INSU nommant M. Philippe STEE aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 7293 intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE à compter du 1^{er} décembre 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe STEE, directeur de l'unité UMR7293, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe STEE, délégation de signature est donnée à Mme Vanessa HILL, chargée de recherche, Mme Sophie ROUSSET, ingénieur d'étude, M. Philippe BERIO, ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° 151774DR20 du 27/07/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 11/12/2015

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC152655DR20

Décision donnant délégation de signature à Mme Vanessa HILL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7293, intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE, dont le directeur est Thierry LANZ ;

Vu la décision n° 152652INSU nommant M. Philippe STEE aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 7293 intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE à compter du 1^{er} décembre 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Vanessa HILL, chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Vanessa HILL, délégation est donnée à Mme Sophie ROUSSET, ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Vanessa HILL et de Mme Sophie ROUSSET, délégation est donnée à M. Philippe BERIO, ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 04/01/16

Le directeur d'unité
Philippe STEE

DEC162969DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Anne CORVAL, directrice de l'unité UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 133025DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV), dont le responsable est Gabriel GORSKY ;

Vu la décision n° 152492INSU du 22/12/2015 portant nomination de Mme Anne CORVAL, directrice de l'UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV) à compter du 01/01/2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne CORVAL, responsable de l'unité UMS829, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne CORVAL, délégation de signature est donnée M. Grégory Maggion, secrétaire général et Mme Patricia Challier, responsable du service financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 152395DR20 du 06/11/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 07/01/2016

La déléguée régionale

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Béatrice SAINT-CRICQ

DEC162970DR20

Décision portant délégation de signature à M. Grégory Maggion pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133025DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV), dont le responsable est Gabriel GORSKY ;

Vu la décision n° 152492INSU du 22/12/2015 portant nomination de Mme Anne CORVAL, directrice de l'UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV) à compter du 01/01/2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Grégory Maggion, secrétaire général, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégory Maggion, délégation est donnée à Mme Patricia Challier, responsable du service financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villefranche sur mer, le 07/01/2016

La directrice d'unité
Anne CORVAL

DEC152857INS2I

Décision portant création de la formation de recherche en évolution FRE3772 intitulée « Laboratoire Traitement et Communication de l'Information » et nomination de son responsable

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5141 intitulée « Laboratoire Traitement et Communication de l'Information » et nommant M. Olivier Cappé, directeur de cette unité ;

Vu la circulaire n°00-0008 DCAJ du 10 janvier 2000 relative aux formations de recherche en évolution (FRE) ;

Vu l'avis de Telecom ParisTech ;

Sur proposition du directeur de l'institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création et objet

Il est créé, une formation de recherche en évolution (FRE3772) intitulée « Laboratoire Traitement et Communication de l'Information », issue de l'UMR5141, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour une durée d'un an. Cette FRE a pour objet de gérer la période transitoire et de faciliter la transformation de l'UMR5141.

Institut concerné : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Délégation en charge de la gestion de la FRE : Paris - Villejuif (DR01)

Sections d'évaluation du Comité national de la recherche scientifique : 06, 07

Article 2 : Nomination du responsable de la FRE3772

A compter du 1^{er} janvier 2016, M. Olivier Cappé, Directeur de Recherche au CNRS, est nommé responsable de la FRE3772 pour la durée mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2016

Le président
Alain Fuchs

DEC152861INSHS

Décision portant création de l'unité mixte de service n° 3773 intitulée Le Laboratoire de l'Education

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er} : création

L'unité mixte de service (UMS) n° 3773 intitulée « Le Laboratoire de l'Education » est créée, à compter du 1^{er} janvier 2016, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante :

Institut de rattachement : Institut des Sciences Humaines et Sociales

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : Ecole Normale Supérieure de Lyon

Délégation : Rhône-Auvergne

Section d'évaluation : 36


Article 2 : Nomination

M. Pascal MARTY, professeur des universités à l'ENS de Lyon, est nommé directeur par intérim de cette unité mixte de service, pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2016.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 JAN 2016


Le président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 98 53 90

DEC162988INC

Décision portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5280 intitulée Institut des sciences analytiques (ISA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences chimiques ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Renouvellement

Est renouvelée, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, l'unité mixte de recherche intitulée Institut des sciences analytiques (ISA) :

Etablissements cotutelles avec le CNRS : Université Claude Bernard, ENS Lyon

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE) ; Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation : Rhône-Auvergne

Sections : 13, 16

Article 2 : Nomination

Mme Nathalie SCHILDKNECHT, Chef de département à l'IFP Energies nouvelles et M. Christophe MORELL, Professeur des universités, sont nommés respectivement directrice et directeur-adjoint de cette unité mixte de recherche pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2016

Le président
Alain FUCHS

DEC162997DR05

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR8183 intitulée Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales (CESDIP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°132119DAJ en date du 2 septembre 2013 portant nomination de M. Philippe CAVELIER aux fonctions de délégué régionale pour la circonscription de l'Île de France Ouest et NORD ;

Vu la décision n° 140846DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Philippe CAVELIER, délégué régionale pour la circonscription de l'Île de France Ouest et Nord notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la décision n°141311DAJ en date du 30 avril 2014 portant modification de la décision n° 140846DAJ en date du 28 février 2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Le tarif de l'abonnement à la newsletter du GERN (Groupement Européen de Recherche sur les Normativités), rattaché à l'unité UMR8183 intitulée Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) est fixé à :

- 416.67 € H.T + TVA au taux en vigueur pour les membres institutionnels

- 41,67 € HT + TVA au taux en vigueur pour les membres individuels

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2016

Article 3 :

La décision n° DEC142021DR05 du 24 juillet 2014 est abrogée.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS¹.

¹ En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter

Fait à Meudon, le 11 janvier 2016

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional pour la
circonscription
Ile de France Ouest et Nord

DEC162977DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3286 intitulée Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité PCBIS intitulée Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2016. Cette décision annule et remplace la décision DEC131767DR10.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 22 décembre 2015.

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Pour le Délégué régional du CNRS Alsace
et par délégation,
l'Adjointe au Délégué régional,

Christine BRUNEL

7) CHI:

5329		25.82
5330	Client laboratoire CNRS	25.82
5331	Client public - Université Client externe	36.67

8) Dosage Plasma :

		10.65
5332		10.65
5333	Client laboratoire CNRS	18.17
5334	Client public - Université Client externe	

9) Liaison Proteines Plasmatiques 1 composé :

5335	Client laboratoire CNRS	186.32
5336	Client public - Université	186.32
5337	Client externe	264.66

10) Liaison Protéines Plasmatiques 5 composés :

5338	Client laboratoire CNRS	557.67
5339	Client public - Université	557.67
5340	Client externe	792.14

11) Log D – 1 composé :

5341	Client laboratoire CNRS	104.42
5342	Client public - Université	104.42
5343	Client externe	148.32

12) Log D – 5 composés :

5344	Client laboratoire CNRS	266.56
5345	Client public - Université	266.56
5346	Client externe	378.64

13) Méthode d'Analyse – 1 composé :

5347	Client laboratoire CNRS	67.94
5348	Client public - Université	67.94
5349	Client externe	96.51

20) pKa – 1 composé :

5368	Client laboratoire CNRS	245.34
5369	Client public - Université	245.34
5370	Client externe	348.49

21) pKa – 4 composés :

5371	Client laboratoire CNRS	708.66
5372	Client public - Université	708.66
5373	Client externe	1006.62

22) Solubilité 1 composé :

5374	Client laboratoire CNRS	147.08
5375	Client public - Université	147.08
5376	Client externe	208.93

23) Solubilité 5 composés :

5377	Client laboratoire CNRS	355.69
5378	Client public - Université	355.69
5379	Client externe	505.24

24) Solubilité 10 composés :

5380	Client laboratoire CNRS	559.76
5381	Client public - Université	559.76
5382	Client externe	795.12

25) Solubilité Express :

5383	Client laboratoire CNRS	30.69
5384	Client public - Université	30.69
5385	Client externe	43.59

26) Stabilité Chimique 2 temps – 1 composé :

5386	Client laboratoire CNRS	75.5€
5387	Client public - Université	75.5€
5388	Client externe	107.32

33) Stabilité Métabolique 5 temps – 1 composé :

5407	Client laboratoire CNRS	227.98
5408	Client public - Université	227.98
5409	Client externe	323.84

34) Stabilité Plasmatique 2 temps – 1 composé :

5410	Client laboratoire CNRS	115.88
5411	Client public - Université	115.88
5412	Client externe	164.60

35) Stabilité Plasmatique 2 temps – 5 composés :

5413	Client laboratoire CNRS	375.04
5414	Client public - Université	375.04
5415	Client externe	532.73

36) Stabilité Plasmatique 5 temps – 1 composé :

5416	Client laboratoire CNRS	208.68
5417	Client public - Université	208.68
5418	Client externe	296.41

L'ensemble des tarifs est à majorer du taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.

DEC163003DR01

Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7227 intitulée « Centre de recherche et de documentation des Amériques »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n°151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (PVJ) ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR7227 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, le conseil de laboratoire de l'UMR7227 est renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 1 membre de droit : le directeur d'unité ;
- 9 membres élus, répartis de la façon suivante :
 - 6 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs :
 - 2 dans le sous-collège des « chercheurs » ;
 - 2 dans celui des « enseignants-chercheurs » ;
 - 2 dans celui des doctorants.
 - 3 dans le collège des ITA ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 12 janvier 2016

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional

Pour le Délégué régional de la
circonscription Paris - Villejuif du CNRS
L'Adjointe au Délégué



Patrick Mounaud

Anne-Françoise DUVAL



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

DEC152880DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3571 intitulée Gènes, synapses et cognition.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151334DGDS du 12 juin 2015 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC122888DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR3571 intitulée Gènes, synapses et cognition,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3571.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 6 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 4 membres élus ;
- 1 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 21 décembre 2015

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC160204DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7074 intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151334DGDS du 12 juin 2015 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité l'UMR7074, intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7074 pour la durée fixée dans la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité UMR7074.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les trois directeurs adjoints ;
- 8 membres élus ;
- 2 membres nommés ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC152369INSIS

Décision portant modification du dispositif partenarial de l'unité mixte de recherche intitulée Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies (GREMAN) UMR7347

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 modifiée portant notamment création de l'unité mixte de recherche n°7347 intitulée Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies (GREMAN) et nommant M. Marc Lethiecq, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du Président de l'Université François Rabelais de Tours ;

Sur proposition du Directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

Décide :

Art. 1. – A compter du 1er janvier 2014, le dispositif partenarial de l'unité mixte de recherche n°7347 susmentionnée est modifié ainsi qu'il suit :

« Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS TOURS, INSA CENTRE VAL DE LOIRE

Etablissement partenaire : CEA »

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le président
Alain FUCHS

DEC152804INSMI

Décision modifiant la décision n° DEC122891DGDS portant création de la fédération de recherche (FR) n° 3490 intitulé Fédération de Recherche en Mathématiques Rhône-Alpes-Auvergne ;

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°DEC122891DGDS du 19 décembre 2012 portant création de la fédération de recherche (FR) n° 3490 intitulé Fédération de Recherche en Mathématiques Rhône-Alpes-Auvergne ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Décide

Article 1^{er} – Les dispositions relatives à la FR n° 3490 intitulé «Fédération de Recherche en Mathématiques Rhône-Alpes-Auvergne » sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2016, comme suit :

A l'article 1^{er} de la décision n° DEC122891DGDS en date du 19 décembre 2012 susvisée, remplacer les termes :

« Délégation Alpes »

Par les termes :

« Délégation Rhône-Auvergne »

Article 2 – M. Arnaud Guillin, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de cette fédération de recherche pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2016, en remplacement de M. Dorin Bucur, démissionnaire ;

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC162941INC

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2016 dans les unités de l'institut de chimie.

LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2016, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'institut 2016 sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'institut de chimie susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2016 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émarguer au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherches listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision abroge et remplace, à compter du 1^{er} janvier 2016, la décision n° 152226INC du 05/11/2015 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2015 dans les unités de l'institut de chimie.

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de l'institut de chimie listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le 13/01/2016


Le Directeur de l'institut de chimie

Dominique MASSIOT



ANNEXE 2 : Unités relevant de l'institut de chimie susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2016

Situations d'emplois / Activités	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations et de sites	14	UPR8241	Laboratoire de Chimie de Coordination (Toulouse)	BOUSSEKSOU Azzedine
	10	UMR7006	Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires (ISIS)(Strasbourg)	SAMORI Paolo
	08	UPR4301	Centre de Biophysique Moléculaire (CBM)	JAKAB TOTH Eva
	07	UMR5280	Institut des Sciences Analytiques (ISA)	SCHILDKNECHT Nathalie
	13	UMR5257	Institut de Chimie Séparative de Marcoule (ICSM)	PELLET-ROSTAING Stéphane
	04	UMR8000	Laboratoire de Chimie Physique (LCP)	MAITRE Philippe
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu : Accélérateur Cyclotron, Centre Synchrotron	19	UMR6014	Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse (COBRA)	PANNECOUCKE Xavier
	02	UMR7614	Laboratoire de Chimie Physique-Matière et Rayonnement (LCPMR)	DUBOIS Alain
	08	UPR3079	CEMHTI	BESSADA Catherine
	04	UMR8182	Institut de Chimie Moléculaire et des Matériaux d'Orsay (ICMMO)	AITKEN David
	04	UMR3685	NIMBE	PALACIN Serge
	04	UMR8000	Laboratoire de Chimie Physique (LCP)	MAITRE Philippe
Situations administratives particulières : Chargés (ées) d'étude en administration scientifique des instituts scientifiques Personnel gérant des salons, colloques ou conférences	16	INS1620	Institut de chimie	MASSIOT Dominique

ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut de chimie

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations et de sites	<p style="text-align: center;">Au titre de sujétions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions de gardien en dehors des heures normales de service - Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le fonctionnement et la sécurité d'installations <p style="text-align: center;">Au titre d'astreintes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents susceptibles d'intervenir pour la sécurité d'installations
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu : Accélérateur Cyclotron, Centre Synchrotron	<p style="text-align: center;">Au titre de sujétions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors des heures normales de service ou en horaires décalés - Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le fonctionnement et la sécurité d'installations
Situations administratives particulières : Chargés (ées) d'étude en administration scientifique des instituts scientifiques Personnel gérant des salons, colloques ou conférences	<p style="text-align: center;">Au titre de sujétions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors des heures normales de service

DEC160048SGCN

Décision modifiant la décision n° 130387SGCN du 15 février 2013 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

Le Président,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, la décision n° 130387SGCN du 15 février 2013 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132222DAJ du 15 juillet 2013 donnant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Jean-Yves ROYER, Directeur de recherche, est nommé membre du bureau de la section 18 – « Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles », en remplacement de Monsieur Pierre ROCHETTE, démissionnaire.

Art. 2 – L'article 1 de la décision du 15 février 2013 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Madame Anne DAVAILLE et Monsieur Pierre ROCHETTE » sont remplacés par les mots « Madame Anne DAVAILLE et Monsieur Jean-Yves ROYER ».

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20-JANVIER-2015

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national
Marie-Claude Labastie*



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DEC160033SGCN

Décision relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2016

LE PRESIDENT

- Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu l'arrêté 13 novembre 2015 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 2e classe du CNRS ;
- Vu l'avis du conseil scientifique du CNRS du 18 janvier 2016.

DECIDE

Article 1er : Est nommé expert du jury d'admissibilité du concours de recrutement de chercheurs ci-dessous désigné, ouvert au titre de l'année 2016, la personne dont le nom suit :

Prénom Nom	Section	Grade N° Concours
Jerome IDIER	Section 7	Concours CR2 51/04

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 janvier 2016

Alain Fuchs

DEC152908DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8026 intitulée **Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS)**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'UMR8026, dont le directeur est M. Jean-Gabriel CONTAMIN;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8026.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- 3 membres de droit
- 6 membres élus
- 8 membres nommés

➤ **Membres de droit :**

Jean-Gabriel CONTAMIN, Directeur
Etienne PENISSAT, directeur-adjoint
Y.Haddadi (AI CNRS)



➤ **Membres élus :**

Collège A :

T.Alam (MCF Université Lille 2)
M.Dreyfus (CR CNRS)
S.Guerard (MCF Université Lille 2)
N.Kaciaf (MCF Sciences Po Lille)
A.Laurent (DR CNRS)
A.Lejeune (CR CNRS)

➤ **Membres nommés**

Collège A :

S. Bracq (MCF Sciences Po Lille)
N.Bué (Professeur Université d'Artois)
A-C. Douillet (PR Université Lille 2)
J.Talpin (CR CNRS)

Collège B :

M.Legris-Revel (IR Université Lille 2)

Collège C (doctorants) :

G. Condurache
J.Lenoire
A.Mongy

➤ **Invités sans voie délibérative**

Y. Buchet de Neuilly (MCF Université Lille 2)
M.Hastings (PR Sciences Po Lille)
C.Huyard (CR CNRS)
J-J. Lavenue (PR Université Lille 2)
R. Lefebvre (PR Université Lille 2)

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à LILLE, le 1^{er} Janvier 2015

Pour le président et par délégation,
La Déléguée Régionale
Françoise PAILLOUS.

DEC152909DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7253 intitulée **Heuristique et diagnostic des systèmes complexes (HEUDIASYC)**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'UMR7253, dont le directeur est M. Ali CHARARA ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7253.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- 3 membres de droit
- 9 membres élus
- 4 membres nommés

➤ **Membres de droit :**

Ali CHARARA, Directeur

Yves GRANDVALET, directeur-adjoint

Abdelmadjid Bouabdallah (Directeur de département Génie Informatique)



➤ **Membres élus** :

▢ Collège enseignants-chercheurs :

- Vincent Frémont (titulaire, MCF)- Suppléant à élire
- Mohamed Sallak (titulaire, MCF)- Benjamin Lussier (suppléant, ECC)
- Antoine Jouglet (titulaire, MCF)- Suppléant à élire
- Pierre Morizet-Mahoudeaux (titulaire, PR)- Dominique Lenne(suppléant, PR)

▢ Collège chercheurs CNRS

- Pedro Castillo (titulaire, CR1) - Reine Talj (suppléante, CR2)

▢ Collège ITA-BIATSS

- Nathalie Alexandre (titulaire, T UTC) - Séverine Paprzycki (suppléante, T CNRS)
- Gérald Dherbomez (titulaire, IR CNRS)- Véronique Moisan (suppléante, AI CNRS)

▢ Collège doctorants et non permanents (renouvellement par élection en décembre 2014)

- Lotfi Zaouche (titulaire, doctorant)- Osamah Saif (suppléant, doctorant)
- Yue Kang (titulaire, doctorant)- Jiang Kun (suppléant, doctorant)

➤ **Membres nommés**

- Isabelle Fantoni (Responsable d'équipe ASER, DR CNRS) – Véronique Cherfaoui (responsable Adjointe de l'équipe ASER, MCF)
- Yves Grandvalet (Responsable d'équipe DI, DR CNRS) - Mylène Masson (Responsable Adjointe de l'équipe DI, MCF) (Personne à nommer, en remplacement d'Yves Grandvalet, devenu directeur adjoint)
- Abel Marie-Hélène (Responsable d'équipe ICI, PR) – Suppléant à nommer
- Aziz Moukrim (Responsable d'équipe RO, PR) – Suppléant à nommer

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à LILLE, le 1^{er} Janvier 2015

Pour le président et par délégation,
La Déléguée Régionale
Françoise PAILLOUS.

DEC152907DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8207 intitulée **Unité Matériaux et Transformations (UMET)**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'UMR8207, dont le directeur est M. Alexandre LEGRIS.

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8207.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 2 membres de droit
- 12 membres élus
- 6 membres nommés

➤ **Membres de droit :**

Alexandre LEGRIS, Directeur

Hugues LEROUX, directeur-adjoint



Collège Enseignants-Chercheurs/Enseignants:

Elu(e)s:

- . BECLIN Franck : Maître de Conférences
- . CASSETTA Mathilde : Maître de Conférences
- . DELAPLACE Guillaume : Directeur de Recherche
- . DUDOGNON Emeline : Maître de Conférences
- . LYSKAWA Joël : Maître de Conférences
- . MIRI-GAUCHER Valérie: Maître de Conférences

Nommé(e)s:

- . HILAIRET Nadège : Chargée de Recherche
- . PRORIOI-SERRE Ingrid : Chargée de Recherche
- . WILLART Jean-François : Directeur de Recherche

Collège des ITA/BIATSS/CDI/CDD

Elu(e)s:

- . DANEDE Florence: Ingénieur d'Etudes
- . DHENIN Jean-François : Ingénieur d'Etudes
- . SIX Thierry : Technicien
- . STAELENS Jean-Noël: Technicien

Nommé(e)s:

- . CRETON Damien : Technicien
- . MARIN Adeline : Assistant Ingénieur

Collège des Doctorants/Post-Docs/ ATER :

Elus:

- . DEQUEKER Jérôme : Doctorant
- . LANGRAND Christopher: Doctorant

Nommé(e)s:

- . DAVID Adéline : Doctorant

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à LILLE, le 12 Mars 2015

Pour le président et par délégation,
La Déléguée Régionale
Françoise PAILLOUS.

DEC152906DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8520 intitulée **Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie (IEMN)**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'UMR8520, dont le directeur est M. **Lionel BUCHAILLOT**;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8520.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 31 membres :

- 2 membres de droit
- 20 membres élus
- 9 membres nommés

➤ **Membres de droit :**

- Lionel BUCHAILLOT, (Directeur de l'Unité)
- Gilles DAMBRINE, Adjoint



➤ **Membres élus :**

Collège Enseignants-chercheurs/chercheurs

- Kamal LMIMOUNI (Axe 1)
- Dominique VIGNAUD (Axe 1)
- Philippe PERNOD (Axe 2)
- Alexis VLANDAS (Axe 2)
- Guillaume DUCOURNAU (Axe 3)
- Henri HAPPY (Axe 3)
- Sylvain BOLLAERT (Axe 3)
- Martine LIENARD (Axe 4)
- Christophe LOYER (Axe 4)
- Frédéric JENOT (Axe 5)
- Emmanuel MOULIN (Axe 5)

Collège ITA / BIATSS

- Emmanuelle GILLMANN (Administration)
- Marie LEFRANC (Administration)
- Arnaud MARECHAL (Administration)
- Karine BLARY (Technologie)
- Bertrand GRIMBERT (Technologie)
- Dmitri YAREKHA (Technologie)
- Maxime BERTHE (Autres plates-formes)
- Pierre LALY (Autres plates-formes)
- Rhédha KASSI (Autres plates-formes)

➤ **Membres nommés**

- Jamal ASSAAD (Directeur de la composante IEMN –DOAE)
- Olivier BOU MATAR (Responsable du Département Scientifique Acoustique)
- Laurent CLAVIER (Responsable du Département Scientifique Circuits et Systèmes de Télécommunications)
- François DANNEVILLE (Directeur de la composante Lille 1 à l'IEMN)
- Damien DUCATTEAU (Directeur Technique)
Véronique LABBE (Directrice Financière)
- Frédéric LEFEBVRE (Directeur Administratif)
- Didier STIEVENARD (Directeur de la recherche à l'ISEN)
- Vincent SENEZ (Responsable du département Micro et nano systèmes)
- Dominique VUILLAUME (Responsable du Département Scientifique Matériaux et Nanostructures)

➤ **Invités Permanents**

- François NEUJILLY (Responsable de la plateforme Micro et Nano fabrication)
- Dominique DERESMES (Responsable plateforme de Microscopie en Champ proche, EXCELSIOR)
- Pascal DELEMOTTE (Services techniques)
- Lamine KONE (Responsable de la plateforme Comptabilité Electro Magnétique)

➤ **Etudiants/ Doctorants**

- Yoan LECHAUX
- Selina LA BARBERA
- Matthieu PAWLIK
- Justine PHILIPPE
- Laid SADOUDI

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à LILLE, le 31 Juillet 2015

Pour le président et par délégation,
La Déléguée Régionale
Françoise PAILLOUS.

DEC163051DR20

Décision portant modification de la décision DEC133205DR20 donnant délégation de signature à M. Antoine SCIANDRA, directeur de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n°133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité UMR7093, intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche, dont le directeur est Antoine SCIANDRA ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. A l'article 2 de la décision DEC133205DR20 modifiée, les termes " délégation de signature est donnée à Mme Isabelle COURTOIS, assistant-ingénieur" sont remplacés par les termes " délégation de signature est donnée à Mme Isabelle MAIRE, ingénieur d'étude"

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 13 janvier 2016

La Déléguée Régionale

Béatrice SAINT-CRICQ

DEC163052DR20

Décision portant modification de la décision DEC110245DR20 donnant délégation de signature à Mme Isabelle COURTOIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche sur mer (LOV)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité UMR7093, intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche, dont le directeur est Antoine SCIANDRA ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A l'article 1 de la décision DEC110245DR20 modifiée, les termes " délégation est donnée à Mme Isabelle COURTOIS, assistant-ingénieur" sont remplacés par les termes " délégation est donnée à Mme Isabelle MAIRE, ingénieur d'étude"

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villefranche sur mer, le 13/01/2016

Le directeur d'unité
Antoine SCIANDRA

DEC160054DRH

Liste d'aptitude établie au titre de 2016

Après avis des commissions paritaires compétentes, les agents dont les noms suivent dans les décisions jointes sont inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre de 2016.



Le président

**Liste d'aptitude à l'accès au corps d'Ingénieur de
recherche au titre de l'année 2016 dressée après
avis de la CAP n° du 06 novembre 2015**

**Changement de corps au choix
IR2**

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Grade	Laboratoire	DR	BAP
1	18821	CANAFF	Christine	IEHC	UMR7285	08	B
2	18588	TRASBOT	Jean-Paul	IE1C	UPR3079	08	C
3	3885	PARADISI	Paola	IE1C	UMR7618	02	J
4	34693	PERINAL	Sylvie	IE1C	MOY1649	16	J
5	23642	MERCIER	Bernard	IE1C	UMR5564	11	C
6	7775	JENZER	Stephane	IE1C	UMR8607	04	C
7	34737	BASSAVA	Subbarao	IE1C	INS1610	16	J
8	20347	VERNAY	Emmanuelle	IE1C	UMR5821	11	F
9	40453	ROBERT	Veronique	IE1C	UMR6072	19	E
10	23970	NAVARRO	Patrice	IE1C	UMR5224	11	E
11	34457	POULAIN	Christelle	IE1C	INS1630	16	J
12	16522	PINTO	Francisco	IE1C	UMR5306	07	E
13	22867	ANDRE	Philippe	IE2	UMR7104	10	A
14	19133	LAURENS	Sylvie	IE1C	USR3125	12	F
15	15972	SIMIER	Pascal	IE1C	MOY500	05	E
16	16631	BOCHARD	Nathalie	IE1C	UMR5516	07	C
17	41379	DESCHAJNTRES	Sophie	IE1C	MOY2000	20	J
18	16098	LOURS	Michel	IE1C	UMR8630	05	C
19	28733	PIEGU	Benoit	IE1C	UMR7247	08	A

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Grade	Laboratoire	DR	BAP
20	31341	SUDRE	Joel	IE2	UMR5566	14	E
21	26672	BOCCANFUSO	Pierre	IE1C	UMI3189	16	F
22	31389	LEBLANC	Stephane	IE1C	MOY1400	14	G
23	38012	DELAGE	Ludovic	IE1C	UMR8227	17	A
24	15916	SALUT	Roland	IE2	UMR6174	06	B
25	52565	BAYOUMI	Hala	IE2	USR3123	16	D

Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2016

Fait à Paris, le 18 novembre 2015

Alain FUCHS
Président du CNRS



Le président

**Liste d'aptitude à l'accès au corps
d'Ingénieur d'études au titre de l'année 2016
dressée après avis de la CAP n° du 20
novembre 2015**

**Changement de corps au choix
IE2**

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Grade	Laboratoire	DR	BAP
1	1489	RADDAS	Daniele	AI	UMR7590	02	J
2	22334	SCHOENFELDER	Angele	AI	UMR7200	10	B
3	9409	HOFFMAN	Michele	AI	UMR9188	04	E
4	18939	QUEROL	Stella	AI	UPR841	08	F
5	27886	MAURY	Nadine	AI	UMR5290	13	J
6	34635	PEREZ	Yves	AI	MOY1600	16	G
7	32816	ALEXANDRE	Hugues	AI	UMR5245	14	E
8	3299	ABRIET	Sophie	AI	UMR8029	03	J
9	4490	FREBOURG	Ghislaine	AI	FR3631	02	A
10	9522	FALCINELLI	Sylvie	AI	UMR8607	04	J
11	41253	COURTOIS	Isabelle	AI	UMR7093	20	J
12	13677	MOTREUIL	Sebastien	AI	UMR6282	06	A
13	7833	CHEIK-ALI	Chafik	AI	UMR8607	04	C
14	41335	LEBLOND	Nathalie	AI	UMS829	20	B
15	20506	NAPPA	Jean-Marc	AI	UMR5814	11	C
16	25256	LAVAUD	Joelle	AI	UMR7309	12	F
17	14773	GEOFFROY	Isabelle	AI	UMR7358	06	J
18	4126	BAER ZERBIT	Lyse	AI	USR3132	16	J
19	17354	AMANS	Jean-Philippe	AI	UMR8111	05	C

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Grade	Laboratoire	DR	BAP
20	7936	FROIS	Valerie	AI	UMR8608	04	F
21	32052	ALFAURT	Philippe	AI	UMR5797	15	C
22	15975	COURAUD	Laurent	AI	UPR20	05	B
23	19183	NOEL	Carine	AI	UMR7285	08	J
24	4251	LECHENE	Pascal	AI	MOY200	02	E
25	15239	BEAUMONT	Laurence	AI	UPS855	05	C
26	10268	OGEREAU	David	AI	UMR9191	04	A
27	31286	ETCHEVERRY	Luc	AI	UMR5503	14	C
28	16873	BOTELLA	Claude	AI	UMR5270	07	C
29	34995	FLEURY	Valerie	AI	UMR8190	05	J
30	9968	KPEBE	Arlette	AI	UMR7281	12	A
31	5129	GENGEMBRE	Christophe	AI	UMR8006	01	E
32	4431	BOIBIEUX	Magali	AI	MOY700	07	J
33	4712	BEN ABDALLAH	Fatma	AI	UMR8104	01	J
34	34378	AMENGUAL	Corinne	AI	UPR8641	15	J
35	25633	HUGONNARD-ROCHE	Philippe	AI	MOY1100	11	G
36	41572	GANDIN	Carine	AI	UMR7275	20	A
37	41594	FANTEI CAUJOLLE	Yan	AI	UMR7293	20	E

Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2016

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2015

Alain FUCHS
Président du CNRS



Le président

**Liste d'aptitude à l'accès au corps
d'Assistant ingénieur au titre de l'année 2016
dressée après avis de la CAP n°5 du 27 novembre 2015**

**Changement de corps au choix
AI**

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Grade	Laboratoire	DR	BAP
1	8368	PASTOL-DELABESSE	Luce	TCE	UMR8148	04	F
2	41276	WDZIEKONSKI	Brigitte	TCE	UMR7277	20	A
3	4929	LE DANTEC	Sylvie	TCE	UMR8058	01	F
4	3820	DROUET	Catherine	TCE	UMR7598	02	J
5	30913	FOULQUIER	Marie-France	TCE	UPR8001	14	J
6	15613	CHOQUET	Mireille	TCE	MOY1632	16	J
7	34675	BELLANGER	Claire	TCE	MOY1600	16	G
8	23188	GANDON	Patricia	TCE	UMR5194	11	J
9	30721	PLATON	Eugene	TCE	MOY1678	14	E
10	25921	OLORON	Raphael	TCE	UMR7326	12	J
11	7795	GUERARD	Eric	TCE	UMR8607	04	C
12	22707	JESSEL	Bruno	TCE	UMR7178	10	A
13	20227	PIARULLI	Joseph	TCE	UMR5821	11	E
14	24989	THORE	Jean-Yves	TCE	UMS830	10	C
15	41341	VIARD	Noelle	TCE	UMR7370	20	J
16	37719	DEMEYER	Jean-Francois	TCE	UMR8520	18	G
17	14882	CORTOT	Jerome	TCE	UMR6265	06	A
18	37539	SCHWENCK	Sandrine	TCE	MOY1800	18	J
19	34343	ALBIN	Valerie	TCE	UMR8247	02	B

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Grade	Laboratoire	DR	BAP
20	9756	GOMES PINTO	Isabelle	TCE	MOY400	04	J
21	5948	GUILLOTEAU	Chrystele	TCE	UMR8177	01	J
22	40494	BOUET	Marie-Pierre	TCE	UMR6143	19	J
23	35075	STRAUB	Karine	TCE	MOY1600	16	J
24	37688	VALTER POTIER	Cecile	TCE	UMR6226	17	C
25	9905	DUSSART	Anne	TCE	UMR137	04	J
26	28862	SANDOVAL	Christelle	TCE	MOY1300	13	J
27	28938	GUEYDON	Elisabeth	TCE	UMR5535	13	A
28	15359	COSTA-ALVAREZ	Maria	TCS	UPS76	06	F
29	38197	SCHEMBRI	Carol	TCE	FRE3580	18	A
30	30796	JUFFROY	Gwenaelle	TCE	UMR5547	14	J
31	23248	MICHELIN	Laure	TCE	UMR7361	10	B
32	4421	BOUGHALEM	Muriel	TCE	INS1620	16	J
33	41445	BRET	Jocelyne	TCE	MOY2000	20	J
34	17644	FABRE	Christine	TCE	MOY700	07	J
35	16643	SEMETEY	Francoise	TCE	MOY500	05	J
36	25161	MEZENNER	Charrazade	TCE	UMR5521	11	J
37	31626	DEDIEU	Thierry	TCE	UMR5089	14	G
38	16991	KHELIFI	Mireille	TCE	MOY300	03	J
39	29135	ROMANO	Christian	TCE	UMR5243	13	C
40	47917	LOUIS	Charlotte	TCE	MOY400	04	C
41	4635	LLOBEL	Brigitte	TCE	UPR288	05	J

Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2016

Fait à Paris, le 4 décembre 2015

Alain FUCHS
Président du CNRS



Le président

**Liste d'aptitude à l'accès au corps
de Technicien de la recherche au titre de l'année 2016
dressée après avis de la CAP n°6 du 04 décembre 2015**

**Changement de corps au choix
TCN**

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Grade	Laboratoire	DR	BAP
1	28127	PANIS	Lisette	ATP1	UMR5175	13	A
2	3975	RICHARDEAU	Jean-Yves	ATP1	UPS2776	05	F
3	9568	MAHEU	Christine	ATP1	UMR9198	04	A
4	28316	AUGUET	EMILIE	ATP1	UMS2348	13	G
5	33218	LECINANA	Carole	ATP1	UMR5277	14	J
6	33551	BORG	Edgar	ATP1	UPR9048	15	G
7	4961	CHECK MOUHAMMAD	Khalid	ATP1	UMS839	02	F
8	11574	VINET DORESTE	Claudie	ATP1	MOY400	04	J
9	15097	TAVAN	Michel	ATP1	UMR6265	06	C
10	34417	MALBRANQUE	Philippe	ATP1	UPS2776	05	E
11	4331	MANCINI	Vincent	ATP1	UMR7241	02	A
12	15179	ROLLET	Edith	ATP1	UPS76	06	F
13	31278	MAZIARZ	Lilian	ATP1	MOY1400	14	J
14	23089	ARBOGAST	Karine	ATP1	MOY1000	10	J
15	5635	L'AZOU	Julie	ATP1	UMR8070	01	J
16	28891	MAZUR	Fabienne	ATP1	UPR1142	13	A
17	28764	JOSA SALA	Antoni	ATP1	UMR5237	13	A
18	26799	FERNANDEZ	Axel	ATP2	UMR7286	12	A
19	18963	CAILLAT MIOUSSE	Patricia	ATP1	UMR7266	08	J

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Grade	Laboratoire	DR	BAP
20	4637	COTREBIL	Yvan-Jean	ATP1	UMR7182	03	B
21	41454	PELLEGRINI	Victoria-Maria	ATP2	UMR7351	20	J
22	32060	CHAMBON	Pascale	ATP1	UMR5797	15	J
23	27131	FINA	Jean-Luc	ATP2	UMR7286	12	A
24	15449	NAPOLITANO	Veronique	ATP1	MOY600	06	J
25	10740	NGUYEN	Kim-Hoang	ATP1	UMR8609	04	J
26	34348	ARGENTA	Nathalie	ATP1	UMR5287	15	A
27	31415	TRUPIN	Mireille	ATP1	UPR8011	14	J
28	4952	MENIL	Vanessa	ATP2	UMR6286	17	A
29	23670	DELSEIN	Laurent	ATP1	UMR7515	10	G
30	10200	PREVOT	Bernard	ATP1	UPR2301	04	G
31	35586	FRANCOIS	Jean Marie	ATP1	MOY1600	16	G
32	27409	VINCENTI	Eric	ATP1	UMR7288	12	G
33	42385	ROMERA	Isabelle	ATP1	UMR5534	07	J
34	46526	DJELLOULI	Zolika	ATP2	UMR7334	12	J

Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2016

Fait à Paris, le 15 décembre 2015

Alain FUCHS
Président du CNRS



Décision n°DEC152338DRH

Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,
- Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS,
- Vu** le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,
- Vu** le décret n°84-961 du 25 octobre 1984 modifié relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat,
- Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,
- Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS,
- Vu** la décision du 28 mai 2015 portant suspension des fonctions de M. Ziessel,
- Vu** la décision du 26 juin 2015 portant suspension des fonctions de M. Ziessel à l'issue des congés de maladie dont il a bénéficié,
- Vu** La décision du 23 juillet 2015 portant suspension des fonctions de M. Ziessel à l'issue des congés ordinaire dont il a bénéficié,
- Vu** l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des directeurs de recherche, réunie le 16 octobre 2015 en formation disciplinaire,

Considérant que l'article 29 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 dispose que : « Toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale » ;

Considérant que M. Raymond Ziessel, directeur de recherche de 1^{ère} classe, affecté au sein de l'Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES ; UMR 7515) exerce les fonctions de responsable de l'équipe dénommée « Laboratoire Chimie Organique et Spectroscopie Avancée (LCOSA) » ; qu'en raison de manquements graves à l'obligation de probité, de désintéressement, de respect et de moralité relevés à l'encontre de M. Ziessel, ce dernier a été suspendu de ses fonctions à compter du 29 mai 2015 ; que cette mesure a été suspendue du 2 juin au 5 juillet 2015 en raison de son placement en congé de maladie ordinaire et du 10 au 15 juillet 2015 en raison de son placement à sa demande en congé ordinaire ;

Considérant qu'il ressort du rapport d'audit réalisé en mars 2015 par le service financier et comptable de la délégation régionale Alsace du CNRS ainsi que de l'avis émis par la CAP réunie en formation disciplinaire que M. Raymond Ziessel a perçu indument une somme totale de 7 009, 08 euros de frais de missions effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 15 janvier 2015 sur la base de fausses déclarations sur l'état de frais et de l'usage de faux documents justificatifs ; qu'il ressort en effet de ce rapport que M. Ziessel a fourni au retour de huit missions effectuées en Suisse et en Allemagne de « faux documents justificatifs » consistant en de fausses factures d'hôtels ; qu'il a également été révélé que M. Ziessel a procédé à de fausses déclarations concernant la puissance fiscale de son véhicule ainsi que les distances réellement parcourues au retour de dix missions effectuées en France, en Allemagne et en Suisse ; qu'il a également été établi que M. Ziessel a procédé à de fausses déclarations concernant les frais de transports réellement engagés dans le cadre de missions effectuées en France, a surévalué les frais réellement engagés pour le paiement d'un « visa conférence » et de frais d'envoi Chronopost, a sollicité le remboursement de la vignette suisse sur la base d'un taux de change erroné et a perçu indument le remboursement de frais de transport en commun au retour d'une mission en Turquie ;

Considérant que les faits ainsi constatés par le service comptable et financier de la délégation régionale Alsace révèlent de la part de M. Ziessel des manquements aux obligations de probité et de désintéressement ;

Considérant qu'il ressort du rapport de la commission d'enquête constituée en juin 2015 que « M. Ziessel a eu un comportement dénigrant et dégradant à l'égard de certains collègues permanents et doctorants lesquels ont fait état de réelles souffrances et de l'instauration d'un climat non propice à la conduite d'une recherche sereine au sein de l'équipe » ;

Considérant qu'il ressort du rapport de la commission d'enquête et de l'avis émis par la CAP réunie en formation disciplinaire que M. Ziessel a imposé aux doctorants de son équipe de ne débiter la rédaction de leurs thèses qu'à l'issue de leur contrat doctoral, au cours de la période de chômage dont ils ont pu bénéficier ; que cette pratique, qui a été reconnue par M. Ziessel lors de son audition par la commission d'enquête, a eu pour effet de placer les personnes concernées dans une situation préjudiciable ; que la commission d'enquête a relevé qu'une doctorante de nationalité albanaise avait subi de grande difficulté pour rédiger sa thèse en raison du fait qu'elle n'avait pas bénéficié d'une indemnisation au titre du chômage ;

Considérant qu'il ressort du rapport de la commission d'enquête que M. Ziessel s'est fréquemment opposé à ce que les membres permanents de son équipe participent à des congrès et a rendu difficile les commandes de matériels nécessaires à l'activité de recherche ; qu'il apparaît en outre que M. Ziessel a tenu à l'égard de ses collègues des propos dénigrants et sexistes ;

Considérant qu'il ressort des pièces du dossier et notamment de l'avis émis par la CAP réunie en formation disciplinaire que certains collaborateurs de M. Ziessel ont subi des souffrances psychologiques ; qu'il ressort également des pièces du dossier que la médecine de prévention a été sollicitée par des agents de l'équipe dirigée par M. Ziessel ;

Considérant que la CAP réunie en formation disciplinaire a constaté que M. Ziessel centralisait toutes les demandes émanant des membres de son équipe d'analyses de masses et d'analyses élémentaires ; que cette situation a eu pour effet de favoriser de la part de M. Ziessel une certaine manipulation de ses collaborateurs permanents et doctorants dans la mesure où M. Ziessel ne leur communiquait ni les spectres originaux ni les documents sources de ces analyses mais des résultats bruts qu'il disait avoir eu par téléphone ; qu'il ressort des pièces du dossier que M. Ziessel a communiqué à l'un de ses collègues la copie d'un email comportant des résultats d'analyses scientifiques dont il ressort, au vu de l'expertise auquel a procédé le responsable du service système d'information de la délégation Alsace du CNRS, qu'il comporte une faute d'orthographe dans la date indiquant « une modification du message d'origine » ;

Considérant qu'en adoptant une attitude visant à retirer toute autonomie aux membres permanents de son équipe et à soumettre à une forte pression psychologique sur l'ensemble de ses collaborateurs permanents et doctorants, ayant justifié que certains de ses collaborateurs permanents aient décidé au début de l'année 2015 de constituer leur propre équipe, M. Ziessel a méconnu les obligations de dignité et de respect dues envers ses collègues ; qu'en ne communiquant pas à ses collègues les documents sources des résultats d'analyses scientifiques effectuées par des prestataires extérieurs, M. Ziessel a méconnu l'obligation d'honnêteté dans tous les aspects de la recherche ;

Considérant qu'en outre, il ressort du rapport remis par la commission d'enquête et de l'avis de la CAP réunie en formation disciplinaire que M. Ziessel n'a produit aucun élément ou pièce permettant de justifier que les analyses aient effectivement été réalisées auprès des sociétés et des personnes qu'il a désigné au cours de l'instruction malgré les demandes qui lui ont été faites en ce sens ; que la délégation régionale Alsace a constaté qu'aucun bon de commande n'a été émis par le laboratoire concernant la réalisation d'analyses de masse et d'analyses élémentaires auprès des sociétés désignées par M. Ziessel et que le CNRS n'est pas lié à ces sociétés par un contrat de collaboration de recherches ;

Considérant qu'ainsi, M. Ziessel a méconnu le principe de conservation des données dans des conditions fiables et transparentes ;

Considérant que la CAP réunie en formation disciplinaire a constaté, comme la commission d'enquête, que M. Ziessel a procédé à des commandes auprès de l'enseigne Castorama de matériels à des fins personnelles ; que ces faits constituent des manquements aux principes de probité et de désintéressement ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que M. Ziessel a manqué aux obligations de probité, de désintéressement, de dignité, de respect dues envers ses collègues et aux bonnes pratiques de la recherche ;

Considérant que ces manquements sont d'autant plus graves que M. Raymond Ziessel, qui appartient au corps le plus élevé des chercheurs, exerçait les fonctions de responsable d'équipe ; que ces manquements ont en outre porté atteinte à l'image du CNRS et à la communauté scientifique dans son ensemble ;

Considérant que l'intérêt du bon fonctionnement du service exige qu'une sanction disciplinaire soit prononcée à l'égard de M. Raymond Ziessel au vu également du fait qu'il a déjà fait l'objet d'une sanction disciplinaire de rétrogradation pour des faits de plagiat d'un projet de recherche par une décision du 29 mars 2013 ;

Considérant que le comportement gravement fautif de M. Raymond Ziessel est de nature à justifier une sanction disciplinaire ;

D E C I D E

Article 1^{er} : M. Raymond Ziessel, directeur de recherche de 1^{ème} classe, est mis à la retraite d'office à compter de la notification de la présente décision.

Article 2 : Cette décision sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 octobre 2015

Alain FUCHS

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

DEC160053DRH

Tableau d'avancement établi au titre de 2016

Après avis des commissions paritaires compétentes, les agents dont les noms suivent dans les décisions jointes sont inscrits au tableau d'avancement établi au titre de 2016.



Le président

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'Ingénieur de
recherche hors-classe au titre de l'année 2016 dressé après
avis de la CAP n°3 du 10 décembre 2015**

**Avancement de grade par sélection professionnelle
IRHC**

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
1	19452	COLLEDANI	Claude	UMR7178	10	C
2	9465	MARTIN	Bernard	UMR9197	04	E
3	15339	PAILLARD	Jean-Luc	UMR7605	05	C
4	23684	RIVET	Alain	UPR5301	11	E
5	15093	VEITH	Blandine	UMR7533	05	D
6	31024	LECOUTURIER	Florence	UPR3228	14	B
7	40396	BEAUVAIS	Marie-Hélène	MOY1601	16	F
8	21245	KARST	Pierre	UMR7346	12	C
9	32825	HOHL	Catherine	MOY1678	14	E
10	28463	DESMARAIS	Eric	UMR5554	13	A
11	26207	MABROUK	Kamel	UMR7273	12	A
12	26245	BERTAUX-PICHARD	Louise	UMR7306	12	D
13	16032	REESS	Jean-Michel	UMR8109	05	C
14	26260	LE FUR	Yann	UMR7339	12	C
15	32765	AMAROUCHE	Nadir	UPS855	05	C
16	11944	DELAUNAY	Benoit	USR6402	07	E
17	18910	VALES	Frederic	UMR8006	01	B
18	7844	LAVERGNE	Laurence	UMR7585	02	C

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
19	37531	DUCATTEAU	Damien	UMR8520	18	C
20	16648	REGRENY	Philippe	UMR5270	07	B
21	7979	GRAVE	Xavier	UMR8609	04	E
22	20390	JEREMIE	Andrea	UMR5814	11	C
23	31222	BOURLES	Yannick	MOY1632	16	J
24	26539	ROSU	Iulian	UPR7051	12	E
25	35123	NAFTALSKI	Helene	MOY1620	16	
26	33817	PECHEYRAN	Christophe	UMR5254	15	C
27	37743	MAES	Emmanuel	UMR8576	18	A
28	16126	PLASSON	Philippe	UMR8109	05	E
29	15173	PODOR	Renaud	UMR5257	13	B
30	15133	BALLADUR	Catherine	MOY1666	16	F
31	24339	BOUDET	Nathalie	UPR2940	11	C
32	8016	BIARROTTE	Jean-Luc	UMR8608	04	C
33	15354	BALLERAT	Karine	UMR6296	07	C
34	16219	SANTARELLI	Giorgio	UMR5298	15	C
35	24598	CHEVOLLEAU	Thierry	UMR5129	11	B
36	11648	CHOLLET	Simon	UMS3194	02	E
37	23405	VILLA	Pascal	INS1630	10	A
38	35366	FADEL	Myriam	MOY1622	16	J
39	31438	FEDOROV	Andrey	UMR5277	14	C
40	25400	BAYLAC	Maud	UMR5821	11	C
41	37514	CERETTI	Monica	UMR5253	13	B
42	14341	HAEFFELIN	Martial	FR636	05	C
43	38298	LEAU	Helene	SNC9028	17	C
44	26026	FEDE	Eric	UMR5814	11	E
45	27506	JACQUIER	Magali	UMR5089	14	A

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
46	21490	DACOS	Marin	INS1640	12	E
47	45260	OBERLIN	Christine	UMR5138	07	D
48	46026	BALANSARD	Ivan	UMS3537	12	A
49	52052	HUSI	Philippe	UMR7324	08	D
50	59619	DESLORIEUX	Colette	UMR5821	11	J

Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2016

Fait à Paris, le 15 décembre 2016

Alain FUCHS
Président du CNRS



Le président

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'Ingénieur de
recherche de 1ère classe au titre de l'année 2016 dressé après
avis de la CAP n° du**

**Avancement de grade au choix
IR1**

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
1	30856	DATAS	Lucien	UMR5085	14	C
2	11774	POULAT	Suzanne	USR6402	07	E
3	28179	PUJOL	Herve-Georges	UMR5815	13	D
4	15056	MERCIER	Brigitte	UMR7639	05	C
5	4999	VIALATTE DE PEMILLE	Laurence	UMR8150	01	F
6	16272	JAME	Patrick	UMR5280	07	B
7	15747	WEILL	Philippe	UMR8190	05	E
8	21114	RETHORE	Frederic	UMR7346	12	C
9	8044	DUARTE	Olivier	UMR8607	04	C
10	22626	PFLUMIO	Doris	MOY1000	10	J
11	23689	GARNIER	Christian	UMR5266	11	C
12	13966	ROCHE	Ivana	UPS76	06	F
13	15921	KUNTZIGER	Benedicte	UMS3668	07	F
14	23749	QUIDOZ	Marie-Claude	UMR5175	13	E
15	28012	HUMBERT	Veronique	UMR5140	13	F
16	14316	NOMINE	Jean Francois	UPS76	06	F
17	4790	VERITE	Isabelle	UMR8066	02	D
18	4087	LEGENDRE	Stephane	UMR8197	02	A

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
19	33216	LOMPRE	Nicole	UMR5603	15	D
20	40386	HOMMET	Jean	UMR6534	19	E
21	5748	SOUDAN	Cecile	UMR8558	01	D
22	14666	MARCHAL	Philippe	UMR7274	06	B
23	32076	REBII	Abdelkader	UMR5797	15	C
24	9685	COUTURIE	Laure-Amelie	UMR8608	04	E
25	16480	ROBERT	Francois	UMR5206	07	D
26	27872	MUGAT	Bruno	UPR1142	13	A
27	22833	SCHOENFELD	Hugues	MOY1000	10	G
28	41244	ROUZIERE	Sophie	UMS2202	20	J
29	23198	JOCOU	Laurent	UMR5274	11	C
30	7839	LODYGENSKY	Oleg	UMR8607	04	E
31	15932	LUCAS	Gilbert	UMS3676	04	E
32	16003	SAYEDE	Frederic	UMR8111	05	C
33	9788	AUGER	Rodolphe	UMR9198	04	A
34	31179	DAUBAS	Karine	MOY1678	14	E
35	29513	GRACY	Jerome	UMR5048	13	E
36	40194	MERRER	Yvan	UMR6534	19	C
37	15061	ROLLET	Severine	MOY600	06	J
38	31595	LE FLOCHMOEN	Eric	UMR5560	14	E
39	10547	LEFUMEUX	Christophe	UMR8214	04	C
40	19221	BURE	Corinne	UMR5248	15	B
41	4275	VIBERT-GUIGUE	Claude	UMR8546	02	D
42	35103	HOSPITAL	Valerie	MOY1622	16	J
43	9836	FRAIGNEAU	Yann-Christophe	UPR3251	04	E
44	31219	TREBOSC	David	MOY1632	16	E
45	23065	JOUITI	Abdellaziz	UMR7140	10	B

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
46	26579	BOSSEUR	Frederic	UMR6134	12	E
47	16132	LARGEAU	Ludovic	UPR20	05	B
48	9868	MERIGOUX	Cecile	UMR9198	04	A
49	36501	CHARRIER	Didier	UMR6457	17	C
50	15214	GIGOT	Vincent	UMR6265	06	E
51	4374	BOUDER	Christophe	UMR7606	02	E
52	9334	DUMONTET	Vincent	UPR2301	04	B
53	24391	SABON	Philippe	UMR8191	11	B
54	26674	LEBRUN	Regine	FR3479	12	A
55	17221	HAZEBROUCK	Sylvie	MOY1699	16	E
56	4439	SKOURI-PANET	Feriel	UMR7590	02	A
57	35244	PES	Arnaud	MOY1609	16	J
58	19668	HIMMI	Abdelkader	UMR7178	10	C
59	9954	RICOUX	Remy	UMR8182	04	A
60	35268	BOUYER	Florence	MOY1632	16	J
61	31349	CAPEYROU	Regine	UMR5099	14	A
62	16992	MAGNETTO	Sandrine	UMR7330	12	J
63	4472	CHOI-DYMENT	Yujin	UMR7154	03	E
64	24790	FERRIOL	Sylvain	UMR5822	07	E
65	16997	JANVIER	Michel	MOY700	07	G
66	40556	MENARD	Aurélie	MOY1900	19	J
67	15485	ABADIE	Joel	UMR6174	06	C
68	21320	CERNA	Cedric	UMR5797	15	C
69	37892	MENORET	Severine	UMS3556	17	A
70	4473	POUYLLAU	Stephane	UMS3598	05	F
71	34059	TALAGA	David	UMR5255	15	C
72	7877	LUTTON	Franck	UPR3266	19	C

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
73	20287	MELOT	Frederic	UMR5821	11	E
74	16500	GASQ	Christine	UMR6533	07	C
75	19548	LE GUIRRIEC	Emmanuel	UMR7346	12	E
76	6753	NEBUT	Tanguy	UMR7154	03	C
77	17033	HENRY	Florence	UMR8109	05	E
78	19561	SZEREMETA	Frederic	UPR4301	08	C
79	4681	ZARGARIAN	Loussine	UMR8113	03	C
80	4575	HAQUET	Jerome-Francois	UMR8167	01	D
81	28923	AGNEW	Philip	UMR5290	13	A
82	15612	LIONNETON	Frederic	UMS3426	13	A
83	23456	ALLOUCHE	Lionel	UMR7177	10	B
84	10070	GUILLOT	Regis	UMR8182	04	B
85	4757	AIT-KACI	Cecile	MOY300	03	J
86	6370	VOISIN	Fabrice	UMR7164	01	C
87	17400	GUERIN-HAMDI	Sonia	USR3385	07	E
88	29837	LEFORT	Vincent	UMR5506	13	E
89	17252	DHENAIN	Anne	UMR5278	07	B
90	38066	LEVEQUE	Laurent	FR2424	17	A
91	16760	GEYSKENS	Nicolas	UPS855	05	C
92	29170	LE FLOC'H	Emilie	UMR9190	13	A
93	18121	SCHIBLER	Emilie	UMR5822	07	C
94	23554	GACHOT	Helene	UMR7178	10	A
95	11086	SOSKOV	Viktor	UMR8607	04	C
96	38391	TREBOSC	Julien	FR2638	18	B
97	17326	VINCENT	Severine	UMR5242	07	A
98	42119	QUENTIN	Celine	UMR7294	12	C
99	34814	MARTIN	Roland	UMR5563	14	E

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
100	6743	DAUBARD	Guillaume	UMR7585	02	C
101	17544	ROYOLE DEGIEUX	Perrine	UMR6533	07	F
102	25664	ROUSSEL	Frederic	UMR5274	11	E
103	27320	LARTIGUE	Audrey	UMR7256	12	A
104	23680	NOBLET	Vincent	UMR7357	10	E
105	25890	EXSHAW	Olivier	UPR2940	11	C
106	19902	JANNET	Guillaume	UMR7328	08	C
107	19857	EYIDI	Dominique	UPR3346	08	B
108	26385	MIMA	Silvana	UMR5194	11	D
109	42096	LAURENT	Florence	UMR5574	07	C
110	24557	HEINTZ	Dimitri	UPR2357	10	A
111	26293	COTTE	Nathalie	UMR5275	11	C
112	42282	JUFFROY	Corinne	UMR7164	01	C
113	17019	RAMAGE	Karim	FR636	05	E
114	17797	ULYSSE	Christian	UPR20	05	B
115	30507	DEVOTO	Pierre	UMR5277	14	C
116	42871	PARNAUDEAU	Philippe	UMR7598	02	E
117	42407	VIVES	Sébastien	UMR7326	12	C
118	42284	LANGUILLE	Marie-Angélique	USR3224	03	B
119	44882	IMBERT	David	USR3491	17	J
120	49237	COUTARD	Bruno	UMR7257	12	A
121	47789	SCHAUB	Sebastien	UMR7277	20	C
122	34670	MEREAU	Raphael	UMR5255	15	E
123	52342	GENEVOIS-MAZELLIER	Cécile	UPR3079	08	B
124	53100	NOGRETTE	Florence	UMR8501	04	C
125	35997	COLLEY	Jean-Marc	UMR7164	01	E
126	54623	CUCCHI	MARCO	MOY1666	16	F

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
127	55042	MORAIS	Magali	UMR5266	11	B
128	30319	DE BRITO SANCHEZ	Maria Gabriela	UMR5169	14	A
129	57376	CRIBIU	Catherine	MOY400	01	J
130	20621	LE TRONG	Emmanuel	UMR7327	08	E
131	2905	GUILLAUD	Etienne	UMR5287	15	A
132	18355	MILLOUR	Ehouarn	UMR8539	05	E
133	63260	PANSANEL	Jérôme	UMR7178	10	E
134	63443	OLIVIER	Gilles	UMR8608	04	C
135	64103	MARCHAL	Damien	UMR9189	18	E
136	75526	LUXARDO	Giancarlo	UMR5267	13	D
137	76961	KEIME	Céline	UMR7104	10	E
138	80668	ARGENTO	Karine	MOY1100	11	J
139	83822	LAPAUW	Laurent	UMR8190	05	C
140	50254	ABGRALL	Michel	UMR8630	05	C
141	89046	MICHEL	Franck	UMR7271	20	E
142	97747	THIA SONG FAT	Jean Marie	MOY1678	05	E
LC 1	38219	ROCH	Isabelle	UMR8520	18	B

Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2016

LC = Liste Complémentaire

Fait à Paris, le 18 novembre 2015

Alain FUCHS
Président du CNRS



Le président

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'Ingénieur
d'études hors classe au titre de l'année 2016 dressé
après avis de la CAP n° du**

**Avancement de grade au choix
IEHC**

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
1	1185	PONCY	Odile	UMR7205	03	A
2	12353	HIDOUX	Patricia	UMR7041	05	J
3	37118	NYS	Jean-Philippe	UMR8520	18	C
4	30747	LE DANTEC	Jean-Marc	UMS831	14	G
5	13739	AUGUSTIN	Gerard	UMR7118	06	J
6	8040	GASPARD	Michel	UMR8607	04	C
7	5325	COQUET	Beatrice	UMR8150	01	F
8	5178	RAYNAUD-DUBOIS	Marie-Patricia	UMR8167	01	D
9	36912	BEHAR	Ghislaine	UMR6299	17	A
10	23617	LEFEBVRE	Eric	UMR5183	11	C
11	37109	KERMARREC	Jean-Jacques	UMR6118	17	C
12	23656	BOURDON PIBARET	Beatrice	UMR5274	11	J
13	9556	JAUDIER	Anne-Pascale	UMR9198	04	E
14	9363	VAYN	Lucette	MOY400	04	J
15	41218	DIMUR	Cecile	UMR7293	20	E
16	22609	TUGENE	Christine	UMR7504	10	E
17	13637	VOLPE	Tony	UMR7298	12	D
18	13955	LOUALA	Christine	UPS76	06	F

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
19	32092	SEZNEC	Catherine	UMR5797	15	E
20	23217	MICHETTI	Armelle	UPR2940	11	F
21	25372	ROBERT	Sylvie	UMR7282	12	A
22	9365	SOULIER	Jean-Louis	UMR8076	04	B
23	14072	CHAMPENOIS	Michel	UMR7358	06	C
24	22681	WEICKERT	Jean-Luc	UMR7104	10	A
25	14242	CLAUSS	Isabelle	UPS76	06	F
26	3391	LAFOSSE	Sophie	UMR7206	03	A
27	28329	BROCKLY	Frederique	UMR5535	13	A
28	40406	CHAPPEY	Corinne	UMR6270	19	B
29	22735	FIOUX	Philippe	UMR7361	10	B
30	34487	COME	Catherine	SNC9873	01	F
31	18727	CHALUMEAU	Gilles	UMR7328	08	C
32	9637	BERTHELOT	Eric	UMR8507	04	C
33	30835	MARTIN	Mylene	UMR5089	14	J
34	15110	BACZKO	Krystyna	UMR8180	05	B
35	14862	RINGOT	Patrice	UPS76	06	E
36	16817	LOUIS-LUCAS	Bertrand	UMR5672	07	E
37	5968	CAMPS	Philippe	UMR5214	13	E
38	24747	MANDRAN	Nadine	UMR5217	11	D

Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2016

Fait à Paris, le 1 décembre 2015

Alain FUCHS
Président du CNRS



Le président

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'Ingénieur
d'études de 1^{ère} classe au titre de l'année 2016 dressé
après avis de la CAP n° du**

**Avancement de grade au choix
IE1C**

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
1	1657	RODIER	Martine	UMS3454	03	J
2	32706	SCHALDEMBRAND	Michele	UPS855	05	J
3	30864	SALLES	Philippe	UPR8011	14	B
4	16178	RASCLE	Christine	UMR5240	07	A
5	3786	BONNAY	Pierre	UMR8638	01	C
6	37617	DHENIN	Jean-Francois	UMR8207	18	C
7	4899	NICOLAI	Isabelle	UMR7589	02	J
8	30719	BAUDRIMONT	Alexandre	UMR5277	14	J
9	9583	POLLINA	Jean-Pierre	EXT400	04	C
10	13960	SCHEFFER	Philippe	UPS76	06	E
11	22691	WAGNER	Richard	UPR2357	10	A
12	36924	BOURLES	Stephane	MOY1700	17	J
13	38329	PACCOU	Laurent	UMR8207	18	B
14	35202	BASIER	Eric	UMR5287	15	E
15	31012	REY-ROUCH	Christine	UMR5503	14	B
16	40135	HALOT	Olivier	UPR3266	19	E
17	18929	GUERIT	Lionel	UMS2927	08	G
18	18951	CASTAN	Maryse	MOY800	08	E

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
19	7828	LEFORT	Herve	UMR8609	04	C
20	37314	L'HOSTIS	Florence	UMS3113	17	J
21	22770	ESSA	Michael	UMR7357	10	E
22	8048	VATRINET	Laurent	UMR8608	04	C
23	37897	RINGOT	Roger	UMR8516	18	C
24	23935	MIRASOLO	Dominique	MOY1100	11	J
25	14759	CHRETIEN	Simone	UPS76	06	F
26	34242	JOLLIVET	Florence	UMR7212	01	A
27	4144	PROVOST	Lionel	UMR7095	02	E
28	15450	SOLINAS	Xavier	UMR7645	05	C
29	33520	BERGERET	Bernadette	UMR5798	15	F
30	14908	FERRY	Olivier	UMR7198	06	C
31	26272	SANTACROCE	Evelyne	UMR7249	12	J
32	4176	BOITIER	Nathalie	UMR8197	02	J
33	24036	HADJ-AZZEM	Abdellali	UPR2940	11	B
34	40463	GOBIN	Carole	UMR6614	19	C
35	31156	DEBATS	Veronique	UMR5505	14	F
36	40464	CHEVALIER	Laurence	UMR6634	19	B
37	40185	DELAFOSSÉ	David	UPR3266	19	G
38	22943	ZORN	Nathalie	UMR7140	10	B
39	3219	BRAZIER	Lionel	UMR5290	13	A
40	9777	TIERCELIN	Jean-Yves	UMR9197	04	C
41	9781	LOUISE ALEXANDRINE	Ghislaine	MOY400	04	J
42	35206	DJIAN	Sylvie	UMS3033	15	J
43	11839	BONNEFOY	Romeo	UMR6533	07	C
44	24100	EYRAUD	Eric	UPR2940	11	C
45	34467	DEVILLERS	Helena	MOY1661	16	J

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
46	15045	AVRIL	Sandrine	UMR7117	06	F
47	41371	TORRE	Marie Paule	UMS2202	20	E
48	12007	DUPASQUIER	Thierry	UMR5822	07	C
49	19622	RUESCAS	Christophe	UMR7178	10	C
50	15057	LIENARD	Fabienne	UMR6265	06	A
51	9796	GUERINEAU	Vincent	UPR2301	04	B
52	41375	BOUTOUTE	Marc	UMR7093	20	A
53	24160	MICHEL	Richard	UMR5588	11	E
54	11957	CAILLAT VALLET	Laurent	USR6402	07	E
55	37622	LE MENN	Erwan	UMR6112	17	C
56	4292	NGO	Anh-Tu	UMR8233	02	B
57	16740	MESSAOUDI	Belkacem	UMR5292	07	E
58	9841	WEIL	Raphael	UMR8502	04	B
59	3100	JACOBSON	Michel	UMR7270	08	E
60	41491	NICOLAS CABANE	Corinne	UMR7329	20	F
61	19269	ROBIN	Laurent	UMR7311	08	E
62	16152	DUVETTE	Catherine	UMR7044	10	D
63	31297	TISSIER	Evelyne	UMR5608	14	D
64	40202	BUCAILLE	Frédéric	UPR3266	19	C
65	37700	CARIOU	Thierry	FR2424	17	A
66	22258	RINALDI	Bruno	UMR7156	10	A
67	30842	BLAREL	Fabien	UMR5566	14	E
68	35214	COLETTA	Peggy	MOY1600	16	J
69	23105	CASTORRI	Claudine	MOY1000	10	G
70	31302	CARAYON	Chantal	UMR5068	14	B
71	15275	BARREAUX	Sabine	UPS76	06	F
72	35227	FRANCOIS-ENDELMONT	Frédéric	MOY1699	16	J

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
73	20748	MARSICO	Egidio	UMR5596	07	D
74	33991	JOUANNIGOT	Stephane	UMR5801	15	B
75	31354	COMPIN	Arthur	UMR5245	14	A
76	35277	BOUHALI	Abdelmadjid	MOY1600	16	E
77	28853	PAUL	Conception	UMR5535	13	A
78	24343	SALVI	Daniel	UMR5168	11	A
79	31367	VERRIERE	Geraldine	MOY1678	14	E
80	35287	DELPECH	Catherine	MOY1622	16	F
81	27230	RANCUREL	Corinne	UMR7254	20	E
82	23117	MAURY	Christine	UMR5204	11	F
83	10005	CARRETERO	Cecile	UMR137	04	B
84	31397	FEUILLERAT	Jean-Pierre	MOY1678	14	E
85	27644	CHATELIN	Chloe	USR3125	12	J
86	36945	MANCEAU	Eric	UMR6183	17	E
87	15522	ARNOULD	Pierre-Yves	UMS3562	06	E
88	16416	ABBAKI	Sadok	UMR8190	05	C
89	16433	ALLEMANDOU	Nicolas	UMR5814	11	C
90	17060	CARABOEUF	Sybille	UMR5246	07	J
91	17112	LIONNET	Claire	UMR5667	07	C
92	17124	ALCOUFFE	Pierre	UMR5223	07	B
93	37904	GUIZOUARN	Thierry	UMR6226	17	C
94	19505	BARTH	Severin	USR704	08	C
95	8025	ANTUNES	Laurence	UMR8506	04	J
96	15799	BEAUGIRAUD	Valerie	UMR5037	07	F
97	15534	BAUER	Alexandre	UMR6282	06	A
98	17251	BENSALAH	Badre	MOY1678	05	E
99	16728	KATRA	Bruno	UMR7648	05	E

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
100	31426	VALENTI	Philippe	UMR5547	14	A
101	35388	BARNAULT	Nathalie	UMR7220	05	F
102	10375	GROUIN	Cyril	UPR3251	04	E
103	17196	BLANC-GONNET	Joachim	UMR5513	07	C
104	31431	PICHEREAUX	Carole	FR3450	14	A
105	35422	PANNETIER	Steve	INS1618	16	J
106	38002	KUCMA	Delphine	UMR6144	17	B
107	34141	QUEMARD	Laurence	EXT1500	15	J
108	38277	CAPOEN	Edouard	UMR8181	18	B
109	27099	DANJAN	Fabien	UMS3367	12	A
110	41498	CHENOT	Sebastien	UPR10	20	B
111	27168	MICHE	Helene	UMR7330	12	B
112	25265	LAMBERT	Fabian	UMR5821	11	E
113	34095	FILIPPOV	Anatoly	UMR5107	15	C
114	10010	CLEMENT	Alain	UMR8622	04	G
115	27264	LICHNOWSKI	Franck	MOY1200	12	E
116	15674	TISSANDIER	Laurent	UMR7358	06	C
117	16713	BEAUDOIN	Gregoire	UPR20	05	B
118	10780	WURTH	Sebastien	UMR8608	04	G
119	25314	GALLARDO	Maud	UMR5275	11	J
120	25290	WARTH-MARTIN	Christiane	UPR3228	11	C
121	41514	MAGNONE	Virginie	UMR7275	20	A
122	41541	UDE	Michele	UMR7336	20	C
123	16718	PERRET	Denis	UMR8109	05	C
124	34005	LOLIVE	Anne	UMR5194	11	D
125	23578	HEYER	Vincent	UMR7104	10	A
126	6481	LANDAIS	Guillaume	UMR7154	03	C

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
127	31477	COMBE	Maud	UMR5169	14	E
128	6489	LARRIEU	Isabelle	UMR5095	15	A
129	17707	IDELKADI	Abderrahmane	UMR8539	05	E
130	34376	PISSOAT	Olivier	UMR5185	15	D
131	6545	CAMBORDE	Laurent	UMR5546	14	A
132	19544	GONCALVES	Cristine	UPR4301	08	A
133	6117	LIZZI	Liliane	UMR8504	01	D
134	38389	DEHAUDT	Helene	UMR8524	18	F
135	15226	FLEUROT	Karine	UMR5237	13	J
136	6599	ADIBA	Sandrine	UMR8197	02	A
137	35448	DEVEAUX	Solenne	MOY1632	16	E
138	6767	CHEVILLOT-BIRAUD	Alexandre	UMR7086	01	C
139	16844	LECLERC	Nicolas	UMR8111	05	E
140	4802	LEFEBVRE	Mathilde	UMS1885	12	F
141	16904	MANCHE	Herve	UMR8028	05	E
142	23691	RICK	Christian	UPR9002	10	C
143	17431	BARBORINI	Yannick	UMS3668	07	E
144	34543	FLAVIER	Karine	UMR5255	15	J
145	17378	HELLE	Anne Marie	MOY700	07	J
146	31755	ZANON	Christophe	UPR8001	14	E
147	47309	LEPAUX	Victor	UMR7363	10	D
148	53707	MAHUT	Dominique	UMR7088	02	E
149	57937	PIGEARD-MICAULT	Natalie	UMS6425	02	D
150	58996	CHAPELET	Sylviane	INS1619	16	J
151	59687	DEMOULIN	Regine	MOY1200	12	J
152	58826	LERAT	Marie	UPS2259	03	F
153	61451	ZIELINSKI	Frederique	MOY400	04	F

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
154	69203	LANTOINE	Pierre	UMR7343	12	C
155	76204	JUILLION	Patrick	UMR6306	06	C
156	82537	CHEVANCE	Simon	UMR5582	11	E
157	84372	GUERARD	Jean-Jacques	UPS2841	05	F
158	87626	GILLIAND-OGER	Emmanuelle	MOY100	01	J
159	90333	PERU	Estelle	MOY1800	18	J
160	94731	GARNIER	Hélène	MOY1632	16	J
161	98215	JOSSE	Claudie	UMR5085	14	B
162	99677	BLONDEL	Aymeric	UMR6230	17	E
163	106677	RAYNAL	Jean-Claude	FR3098	12	D
164	111596	NGUYEN	Thi Hong Loan	UMR8502	04	E
165	119429	BONAZZI	Barbara	UMR8058	01	F

Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2016

Fait à Paris, le 1 décembre 2015

Alain FUCHS
Président du CNRS



Le président

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
de Technicien de classe exceptionnelle au titre de l'année 2016
dressé après avis de la CAP n°6 du 04 décembre 2015**

**Avancement de grade au choix
TCE**

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
1	1305	MATHY-BERNARDON	Dominique	UMR8589	03	F
2	21950	LAURETTA	Silvana	MOY1200	12	J
3	36914	FRANCOIS	Didier	UMR6226	17	G
4	8063	ROYNEL	Brigitte	UMR8607	04	J
5	28093	GOUGIS	Michelle	MOY1300	13	J
6	34192	PAQUELIN	Annick	UMR7099	02	A
7	28210	TORRES	Rene	UMS2348	13	G
8	34198	RENELEAU	Valerie	INS1660	16	J
9	4885	COLONNETTE	Marie-Nicole	UMR8237	02	J
10	18869	THIBURCE	Christian	UMR7372	08	A
11	34679	GOUPIL	Dominique	MOY1601	16	G
12	25797	BERNARD	Jocelyne	UMR8562	12	J
13	31522	MOULIC	Nathalie	UMR5263	14	J
14	13631	TERCIER	Marie-Christine	UMR7564	06	J
15	15781	TERZIYAN	Victoria	UPR9080	02	J
16	29434	BAREZ	Claudette	UMR7636	02	J
17	23708	DOS SANTOS	Isabelle	UMR5075	11	J
18	9587	PERE	Stephane	UMR9197	04	A

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
19	25895	GRIMONPONT	Jacques	MOY1200	12	G
20	33430	ALFAURT	Valerie	UMR5115	15	F
21	7811	RUFFIER	Daniel	USR3225	05	E
22	37306	BEC	Philippe	UMR6552	17	A
23	11802	JACMART-GAMBUT	Florence	UMR5822	07	J
24	7923	VITEZ	Olivier	UMR8607	04	C
25	3698	GUERNALEC	Laurence	UMR8202	03	J
26	14771	PLANTIN	Sylvie	UMR7366	06	F
27	34979	REDON	Chrystel	UPR3407	05	J
28	22958	PELET	Sandrine	UMR7242	10	A
29	19093	DENIS	Patrice	UMR7372	08	G
30	22967	KNOFF	Stephane	UMR7361	10	B
31	35015	LUCCHIARI	Anne	MOY1600	16	J
32	18504	LABOURE	Sandra	UPR841	08	J
33	31185	BELLIERES	Marie-Agnes	UPR8001	14	J
34	3964	PORPIGLIA	Isabella	MOY300	03	J
35	16677	RAIMONDI	Gaetan	UMR5280	07	B
36	16745	BERKAI	Fatima	UMR5205	07	J
37	35113	FELER	Hugues	UMR8563	01	J
38	26574	CONROD	Sandrine	UMR7286	12	A
39	28445	DELSAUT	Nicole	UMR5110	13	A
40	31262	PRUNIER	Corinne	EXT1400	14	F
41	4343	ROMMEVAUX	Vincent	UMR7207	03	B
42	16793	LEBLANC	Didier	USR3385	07	E
43	35133	RIVALAIN	Yannick	UMR8210	01	F
44	19275	RIVIERRE	Jean-Pascal	UPR3079	08	C
45	28831	ALLIENNE	Jean-Francois	UMR5244	13	A

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
46	37756	BOTQUELEN	Jean-Yves	UMR6283	17	C
47	35224	EL KHCHAI	Hniya	INS1660	16	J
48	23181	MAGNANT	William	UMR7104	10	A
49	17581	BOURAND-PLANTEFOL	Alexa	UMR9198	04	A
50	35238	PEUZE	Didier	UMR7232	13	J
51	31328	RODRIGUES	Fernanda	USR3505	14	B
52	4453	VAUDESCAL	Melanie	UMR7588	02	B
53	19411	SEGHROUCHNI	Emmanuelle	UPS44	08	A
54	37856	BERTHAUD	Isabelle	UMR6502	17	J
55	2	MARTIAL	Gladys	MOY300	03	J
56	34023	VOUILLAC-MENDOZA	Caroline	UMR5293	15	A
57	9335	LESAUVAGE	Nathalie	MOY400	04	J
58	15406	FRICHE	Laurence	MOY1646	06	J
59	41439	GRAGLIA	Fabienne	UMR7329	20	J
60	30812	MERCADIER	Karine	UMR5560	14	J
61	15417	ENGELDINGER	Celine	UMR7565	06	G
62	19670	SCHWAB	Cedric	UMR7178	10	C
63	4471	SIMONIN	Satenik	UMR8167	01	J
64	16517	POINSIGNON	Patrick	UMR8190	05	C
65	31381	ROSSI	Patricia	MOY1400	14	J
66	4524	AUDO	Thomas	UMR7585	02	E
67	37535	YVOZ	Christine	UMR9189	18	J
68	40162	LEGRUEL	Francois	UPR3266	19	C
69	15426	MARTIN	Sabrina	UMR7118	06	J
70	16669	DEGOUT	Veronique	UMR8504	01	J
71	37878	LALES	Martine	MOY1700	17	J
72	23594	HNINI	Soumia	UMR7140	10	J

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
73	23568	BOUAZZIZ	Fatiha	MOY1000	10	J
74	27254	DUPEUBLE	Isabelle	UMS1885	12	J
75	27259	MASSEI	Joelle	UMR7263	12	J
76	10839	BROUILLARD	Valerie	UMR8607	04	F
77	15836	BOUDEN	Nordine	UMR7358	06	C
78	4827	RIGOLE	Patricia	UMR7130	02	J
79	6815	MASPIMBY	Katia	UMR8109	05	J
80	10243	BOUVY	Sandrine	UPR20	05	J
81	10241	IMRE	Miktat	UMR8608	04	C
82	26344	BRUNOUD	Fabrice	UPR2940	11	G
83	43511	BISSARDON	Berangere	UMR5286	07	J
84	42447	CHORIER	Maud	MOY1100	11	J
85	7249	DELAMOUR	Brigitte	UMR8552	02	C
86	54821	VALMY	Nicole	MOY200	02	J
87	54551	GENNAI	Emmanuelle	UMR5183	11	J
88	55132	LECUONA	Karine	UMR5251	15	J
89	51183	GROSBEAU	Fabrice	UMR5243	13	E
90	62985	CHEVRIER	Fabien	UMR7504	10	C
91	66834	RAYNAUD	Claudine	MOY100	01	J
92	72558	MAHIOUZ	Karim	UPS855	20	C
93	75945	HELMSTETTER	Anne-Laure	MOY1000	10	J
94	106932	GAUBERT-ROSIER	Céline	UMR8608	04	J

Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2016

Fait à Paris, le 15 décembre 2015

Alain FUCHS
Président du CNRS



Le président

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
de Technicien de classe exceptionnelle au titre de l'année 2016
dressé après avis de la CAP n°6 du 04 décembre 2015**

**Avancement de grade par sélection professionnelle
TCE**

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
1	1357	NAVY	Celine	MOY300	03	J
2	25333	DE PERRE	Thierry	MOY2000	20	G
3	8070	CHRISTINE	Pierre	UMR7615	02	J
4	23923	MENDEZ	Marie Pierre	ERL5261	11	J
5	26383	FRANCIOLY	Richard	UPS846	12	A
6	24137	NEMICHE	Cecile	MOY1100	11	F
7	25313	CHABALIER	Maialene	UMR7283	12	A
8	30743	PARISOT	Marie Ange	UMR5193	14	J
9	15101	DAVY	Emmanuel	UMR7358	06	B
10	5626	GAUDEFROY	Vincent	UMR8129	02	J
11	34254	BOULET	Sylvie	MOY200	01	J
12	35063	FAIFE	Marie-Chantal	MOY1632	16	J
13	20713	GAUDIN	Jean Yves	MOY1400	14	J
14	4409	LENTZ	Celine	UMR9198	04	J
15	4808	KAPPES	Vincent	UMR8246	02	A
16	19427	LESOBRE	Jerome	UMR6023	07	A
17	5688	DIAMANT	Marie-Véronique	UMR8167	01	J
18	27926	LOISEL	Vincent	UMR5503	14	C

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
19	9998	DURAND	Sylvie	UMR8608	04	J
20	4479	PARZYCH	Josiane	UPR8641	15	J
21	28872	DURAND	Valerie	UMR5554	13	D
22	4534	DALY	Louisa	MOY300	03	J
23	16484	SILVA	Beatrice	UMR7235	05	J
24	26795	FEDERICI	Chantal	MOY1200	12	J
25	33148	COUTHURES	Sebastien	UMR5801	15	C
26	15607	BAILLOT	Pierre	UMS3562	06	C
27	27059	CASTELLANI	Elsa	UMR7288	12	A
28	26919	RIGAT	Marie-Christine	UMR7373	12	J
29	34151	LAURICHESSE	Eric	UPR8641	15	B
30	31440	JACOB	Kane	UPR8241	14	B
31	31449	PRONO	Philippe	UPR8241	14	G
32	16390	AUDON	Michele	MOY500	05	J
33	27209	ROLLAND	Beatrice	UMR7332	12	J
34	25311	CETRA	Sylvaine	UMR5129	11	J
35	31474	RECHIGNAT	Lionel	UPR8241	14	B
36	10138	SENILHES	Nathalie	MOY400	04	J
37	6519	FERARD	Celine	UMR7590	02	A
38	4686	JEAN-JOSEPH	Thomas	INS1650	16	J
39	27756	LAURENCE	Jerome	UMR7346	12	C
40	31485	BEN-NOUAR	Mama	UMR5267	13	J
41	4950	RAKOTOVAHINY	Viviane	UPS2259	03	J
42	25973	RAHAL	Geraldine	UMR5582	11	J
43	15839	DIDIER	Julien	UMR6249	06	A
44	23715	MARTIN	Cédric	MOY1000	10	G
45	25965	CHOMETON	Paul	UPS2070	11	C

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
46	17470	LE BORGNE	Magalie	UMR5669	07	J
47	10894	CHEVALIER	Fabien	UMR5168	11	A
48	15940	DEBEAUPUIS	Francois	UPS76	06	F
49	5188	COUTURAS	Fabrice	UMR7182	03	B
50	35699	JEAN-PIERRE	Patricia	USR3129	02	J
51	23810	OBERLE	Virginie	UPR22	10	J
52	45401	VIECELI	Yolande	UMR7252	08	F
53	47510	FAURE	Jacques	UPR1142	13	E
54	48251	PETIOT	Francoise	UMR5821	11	J
55	52981	PERDEREAU	Marie-christine	UPR4301	08	J
56	53300	MAINGUY	Ronan	UMR5085	14	C
57	57584	RONI	Samuel	UMR5821	11	C
58	20242	ARTUS	Helene	UMR7295	08	J
59	49791	POUTIER	Corinne	UMR7093	20	J
60	19957	OUARDAD	Fatiha	MOY800	08	J
61	75321	THIEULART	Véronique	UMR8502	04	J
62	77116	PIPET	Françoise	MOY700	07	J
63	44862	BRULOIS	Frederic	MOY1800	18	J
64	88738	BURLET	Jamila	FR2607	11	J
65	89983	MOREAU	Audrey	MOY1200	12	J
66	97715	BOUTIC SABATER	Muriel	UMR5502	14	F
67	108983	SERAPHIN	Philippe	UMR5814	11	E
68	88217	CHAUDET	Olivier	UMR8628	04	E

Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2016

Fait à Paris, le 15 décembre 2015

Alain FUCHS
Président du CNRS



Le président

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
de Technicien de classe supérieure au titre de l'année 2016
dressé après avis de la CAP n°6 du 04 décembre 2015**

**Avancement de grade au choix
TCS**

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
1	3774	LEGRAND	Monique	MOY100	01	J
2	41308	GRATTERY	Roger	UMR7284	20	F
3	9345	GERMANY	Sonia	UMR8617	04	J
4	25909	DULKS	Corine	UMR7296	12	J
5	25990	ERISMANN	Jean-Bruno	UMR7373	12	E
6	4075	DEJANCOURT	Catherine	UMR7190	02	J
7	7822	PEREIRA	Manuel	UMR8608	04	C
8	10354	FARNABE	Nathalie	MOY400	04	J
9	11822	VALLIER	Felix	UMR5023	07	A
10	28478	CUCCHIARA	Dominique	MOY1300	13	G
11	4967	CEBRON	Astrid	UMR8051	05	J
12	14920	DUBIN	Tania	UPS76	06	J
13	37455	GOUVERNEUR	Pierre-Jean	UPR3266	19	G
14	22919	LITT	Alain	UMR7104	10	G
15	26325	BAZZALI	Lucienne	UMR7342	12	J
16	28539	BASTIEN	Catherine	MOY1300	13	J
17	16010	RIVES	Sylvain	MOY500	05	J
18	17205	GRIPON	Christelle	MOY400	04	J

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
19	15849	BURNIER-GRANJOUX	Delphine	UMR7318	12	J
20	15141	EDOUARD-GUICHARDAZ	Blandine	UMR6174	06	B
21	16768	MUSACCHIA	Sandrine	UMR7298	12	F
22	28738	GONZALEZ	Catherine	UMR5235	13	A
23	7989	MACE	Maryline	UMR8182	04	B
24	33851	ESPIAU	Benoit	USR3278	01	B
25	4348	DESHAYES	Sophie	UMR6299	17	A
26	15204	DJAOUTI	Sarah	UMR6174	06	J
27	26666	GUASCO	Sophie	UMR7294	12	A
28	37704	QUESNEL	Laurent	UMR6566	17	F
29	18959	BOUCHER	Delphine	MOY800	08	J
30	26742	ZAMBONI	Paul	UMR7257	12	G
31	9932	MAUCHERAT	Delphine	UMR8506	04	J
32	16928	COLLET	Jean-Paul	UMR5190	07	F
33	38189	DUVET	Denis	USR3185	18	G
34	19396	SCHEID	Corinne	UMR7324	08	D
35	6022	CHAPUIS	Catherine	UMR6290	17	A
36	26886	GRAS	Christophe	UMR8253	01	A
37	10363	LEBE	Caroline	URA2453	04	J
38	31390	KHODJA	Assia	MOY1400	14	J
39	15428	MASONI	Jennifer	UMR7503	06	J
40	10015	ROUX	Didier	UMR5513	07	C
41	10013	OMER	Corinne	UMR7225	02	J
42	33939	ZOLGHADRI	Isabelle	UMR5218	08	J
43	15540	FRANCK	Sylvie	UPS76	06	F
44	35352	BORDES	Win-Yan	UMR3244	02	A
45	6040	BRAY	Edouard	UMR6016	07	E

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
46	20460	MARTIN	Cecile	UMR5821	11	J
47	5714	LORENZINI	Sebastien	UMR7088	02	E
48	10115	NALEPA	Sandra	UMR9188	04	J
49	16679	COULIS	Marie Helene	MOY1662	05	J
50	29207	GAVOIS	Elodie	UMS3426	13	A
51	17248	MICHEL	Marie Christine	UMR5291	16	J
52	10133	PALIERNE	Gaelle	UMR6290	17	A
53	23536	RACH	Alain	UMR7515	10	C
54	17328	DELORME	Marie-Christine	UMR5557	07	J
55	19892	LARDEUX	Virginie	SNC5006	08	A
56	15866	BEHERLE	Catherine	MOY1646	06	J
57	16942	BRIFAUT	Patricia	UMR9217	05	J
58	23765	CHARLES	Christelle	UMR7357	10	J
59	23773	CHAUVELOT	Jean-Marc	UPR22	10	G
60	6944	DESTREBECQ	Elodie	UMR7586	02	J
61	18350	LAIZET	Virginie	INS1650	16	J
62	31740	GIQUEL	Franck	UPR3228	14	C
63	40686	LE MOAL	Sebastien	UPR3266	19	C
64	34700	MOUCHE	Claire	UMR5255	15	B
65	27497	BARETTE	Rudy	UMR7326	12	C
66	42742	RENAISON	Mike	MOY400	04	G
67	6846	PETIT MAITRE	Marie-France	MOY1632	16	J
68	11293	PERRIN	Gregory	UMR8607	04	E
69	38218	QUEMENER	Catherine	UMR6262	17	J
70	49695	CHABOT	Sylvie	MOY400	04	J
71	50326	KNODLSEDER	Catherine	UPR3228	14	J
72	52144	LEARDINI	Nathalie	UMR5194	11	J

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
73	52533	HERNANDEZ	Alain	UMS830	10	C
74	53384	DOMERGUE	Floriane	UMR5214	13	J
75	54409	STEFFAN	Tania	UMR7213	10	A
76	51560	MONJOL	Marie-Hélène	UMR7294	12	J
77	20755	MARTEAU	Lorraine	MOY800	08	J
78	43515	CAZENEUVE	Camille	UPR8001	14	J
79	63824	COUPIN	Gael	UMR8552	02	C
80	63405	CHAP	Seila	UMR9196	03	J
81	63282	MOUCLIER	Christèle	UPR8001	14	J
82	28672	BIMBI	Vanessa	UMR7283	12	J
83	43191	BARBOT	Alain	UMR7275	20	A
84	38476	LE PETITCORPS	Alexandra	UMR6093	17	J
85	64102	KELLAY	Nathalie	UMR5258	15	J
86	64448	VITERBO	David	UMR3525	05	A
87	65998	PAPRZYCKI	Séverine	UMR7253	18	J
88	48785	RAKOTONDRASELY	Juliette	MOY1300	13	J
89	77012	FERREIRA	Sophie	UMS2567	15	A
90	73824	MAUREL	Didier	UMR5274	11	C
91	117984	HEMERY	Cindy	UMR8211	03	J

Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2016

**Fait à Paris, le 15 décembre
2015**

**Alain FUCHS
Président du CNRS**



Le président

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
de Technicien de classe supérieure au titre de l'année 2016
dressé après avis de la CAP n°6 du 04 décembre 2015**

**Avancement de grade par sélection professionnelle
TCS**

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
1	7780	SOKOLSKY	Isabelle	UMR8607	04	G
2	28107	EL-OGB	Claudine	MOY1300	13	J
3	24078	DETROYAT DIT PERRON	Laurence	UPR2940	11	J
4	26499	PAYAN	Jean-Paul	UMS3470	12	G
5	9827	DA COSTA	Alda	UPR2301	04	J
6	24304	LUCIANI	Thierry	UMR5129	11	C
7	9919	RODRIGUES BONNEAU	Magalie	UMR9191	04	A
8	40155	JEANNE	Anthony	UPR3266	19	C
9	18114	MARMIER	Herve	UMR7360	06	B
10	23256	MEYER	Magali	UPR22	10	J
11	26690	SEDUK	Farida	UMR7283	12	A
12	4335	AMMOUR	Marcelle	UMR7182	03	J
13	28447	PUIG	Sandrine	UPR8521	13	J
14	23361	RICHE	Stephanie	UMR7200	10	B
15	29012	OTEIZA	Alexandra	UMR5235	13	A
16	28766	LAACHIR	FAIZA	UPR1142	13	G
17	808	BASSAVA	Swarnalatha	UMR7533	05	F
18	34187	GUITARD	Jeremy	UMR5295	15	C

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
19	41458	PETIT	Franck	UMS829	20	A
20	15631	ELOUARDANI	Rachida	UMR7359	06	J
21	17230	HENRY	Jean Francois	UMS3444	07	A
22	25242	SCARLATA	Nicolas	UPR2940	11	G
23	4714	DEROUAISNE	Odile	UMR5804	15	J
24	10158	AGOSTINI	Simon	UMS3194	02	A
25	27299	GILBERT	Valerie	FR3512	12	A
26	29293	MORA	Stephan	UMR5535	13	A
27	17398	PACQUIT	Johan	UMR5304	07	E
28	25931	DISPARTI	Thibaut	UPR3228	11	C
29	10196	PELTIER	Beatrice	UMR7277	20	J
30	27397	COMTE	Najat	UMR7265	12	J
31	10201	BELIZON	Guy	UPR3251	04	G
32	34948	MAURY	Veronique	UMR5505	14	J
33	23495	BIN YOK	Rina	MOY1600	16	J
34	42102	CRISTOFOL	Danielle	UMR7346	12	F
35	15965	DIDOT	Aurelie	UMR7358	06	J
36	26333	CUCHET	Marlene	MOY1100	11	J
37	31700	MARTINS	Alexandre	UMR5219	14	E
38	42357	BRAFLAN	Rudy	MOY1646	05	J
39	76318	CORREA DA COSTA	Annie	UMR5255	15	J
40	45292	MARCHETTI	Audrey	UMR5280	07	J
41	45819	BELVINDRAH	Alain	UMS3598	05	J
42	24241	BORSENBERGER	Isabelle	UMR8231	02	J
43	52215	TARDIF	Carole	UMR7301	08	F
44	53153	MELLOTTEE	Lucille	UMR9197	04	A
45	53159	KITZINGER	Géraldine	UMR7360	06	B

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
46	38953	LE GOFF	Manon	UMR6539	17	B
47	54449	RWALINDA	Consolée	MOY1646	05	J
48	46549	SIMON	Sabia	MOY1600	16	J
49	45368	LEON	Charlotte	MOY1300	13	J
50	46227	BOURILLON	Catherine	MOY1646	05	J
51	48355	JACQUIER	Marie-Ange	MOY400	04	J
52	35634	MENDES	Estelle	INS1619	16	J
53	45236	BADUEL	Fabienne	UPR8001	14	J
54	70669	BENAUD	Olivier	UPR20	05	C
55	77076	GILET	Laëtitia	FRE3630	02	A
56	76415	PIERRET	Tanja	UMR6457	17	J
57	76278	FLAMMANG	Alexandre	UMS3562	06	B
58	75972	HULEUX	Marie	UMR7265	12	A
59	77548	DELPOUX	Sophie	UMR5569	13	B
60	54244	BULINGES	Virginie	MOY1300	13	J
61	79974	DELMARES	Chloé	MOY1200	12	J
62	82302	APPERT	Astrid	MOY1665	16	J
63	71611	DOMENICI	Thibault	MOY800	08	J
64	85748	MALENGROS	Deny	UMR7294	12	C
65	63060	BREARD	Gwenaëlle	UMR5060	08	J
66	67709	RJAUULT DE BEAULIEU	Frédéric	UPR8001	14	E
67	65825	KOUROUROU	Fatima	UMR7296	12	J
68	88222	DAVOULOURY	Vira Bhaskararaw	UMR8502	04	C
69	88811	COLLARD	Matthieu	UPR3266	19	C
70	89107	DUCLOS	Olivier	UMR5278	07	C
71	89340	SADAoui	Marjorie	MOY100	01	J
72	89403	LEBLANC	Marie-Thérese	UMR6200	17	J

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
73	90012	BUTTET	Edwige	UMR5005	07	J
74	90258	FOPPOLO	Sophie	UMR7288	12	A
75	54465	PORTA	Anne	UMR7346	12	J
76	94554	ROBUCHON	Delphine	UPS2841	05	J
77	81661	CARTEAU	Stephanie	MOY1400	14	J
78	100173	CRUCHON	Laurent	UMR5185	15	G
79	45210	DAVILA	Ludovic	UMR7164	01	J
80	100057	LEGOUPIL	Laëtitia	MOY800	08	J
81	100359	TSCHOPP	Michel	UPR22	10	B
82	100936	BOURRIN-REYNARD	Ingrid	ERL5284	11	A
83	100971	VEERAMOOTOO	Steve	UMR7178	10	C
84	106704	CHAULIN	David	UPR3079	08	G
85	109124	DA SILVA	Bruno	UMR7622	02	A
86	109465	MICHALAK	Stephane	UMR5557	07	J
87	80136	HELIN	Corinne	UMR8529	18	F
88	111845	TRIDON	Aline	UMR5089	14	A
89	94482	TOBOSO	Sandrine	MOY1200	12	J
90	122740	TYACK	Patrick	UMR5503	14	C
91	127381	BIANCHIN	Jérémy	UMR7563	06	C
92	119113	AUDOUX	Killian	MOY500	05	J

Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2016

Fait à Paris, le 15 décembre 2015

Alain FUCHS
Président du CNRS



Le président

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'Adjoint technique principal de 1ère classe au titre de l'année 2016
dressé après avis de la CAP n°7 du 08 décembre 2015**

**Avancement de grade au choix
ATP1**

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
1	28895	RUBIO	Francis	UMR5203	13	A
2	31374	BRIAT	Nicole	UMR5277	14	G
3	15546	COSTA-ALVAREZ	Ana-Rosa	UPS76	06	F
4	16663	MOUTAMAN SEVAGAMY	Franciska	UMR7041	05	J
5	35420	DURAND	Frederic	MOY400	04	J
6	4736	RENELLE-MENGUY	Marie-Claire	UMR6082	17	J
7	29891	AUDINET	Jean-Pierre	UMR5635	13	C
8	23645	LAMALLE	Anais	UPR9002	10	A
9	35465	ZAIDI	Karim	MOY1609	16	J
10	15943	VENTRICE	Alain	UPS76	06	J
11	16175	ZITOUNI	Abdellah	UMS3562	06	B
12	17556	TATANGELO	David	UMR5280	07	G
13	20070	MARTINET	Stephanie	UMR7247	08	A
14	47164	AUFFRET	Fabrice	MOY400	04	G
15	52795	KRIKORIAN	Michael	UMR7280	12	A
16	28711	RIMBAUD	Brigitte	UPS846	12	A
17	10948	DEM	Bobo Samba	UMR9198	04	G
18	32426	VIALET	Maria-Louisa	UMR5560	14	J

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
19	75671	DIDELET	Alexandre	UMR8249	02	A
20	78084	YAOU	Najat	FRC550	02	A
21	34718	ABEL RAMBEAU	Valerie	UMR5218	15	J
22	85687	PICOUAYS	Isabelle	UMR6553	17	G

Les nominations seront prononcées dans la limite des possibilités au titre de l'année 2016

Fait à Paris, le 15 décembre 2015

Alain FUCHS
Président du CNRS

**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE PHYSIQUE NUCLEAIRE ET DE PHYSIQUE
DES PARTICULES,**



Institut national de **physique nucléaire**
et de **physique des particules**

www.in2p3.fr

3 rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 40

- Vu le décret n°85-1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certains corps des fonctionnaires de physique nucléaire de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente en date du 21 octobre 2015,

DECIDE

Article 1 : est inscrit sur le tableau d'avancement au titre de l'année 2016 pour l'accès au grade des ingénieurs principaux de physique nucléaire de première classe :

LP	19370	Jean-Pierre FROBERGER	IP2	UMR 7178	DR10
-----------	--------------	------------------------------	------------	-----------------	-------------

Fait à Paris, le 10 novembre 2015

Le Directeur de l'IN2P3

Jacques MARTINO

**Tableau d'avancement au titre de l'année 2016 dressé après
avis de la Commission Consultative Paritaire (CCP n°2)
du 13 octobre 2015**



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Avancement de catégorie au choix

2A -- > 1A

Classement	Matricule	Nom	Prénom	Laboratoire	DR	BAP
1	33452	VESPETTI	Françoise	MOY1632	16	E

Fait à Paris, le 10 novembre 2015

ALAIN FUCHS

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Janvier 2016
ISSN 1148-4853